



**BULLETIN DES SEANCES DU GRAND CONSEIL  
DU CANTON DE VAUD**

**N° 118**

**Séance du mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020**

**Présidence de Mme Sonya Butera, présidente**

---

**Sommaire**

<b>Sommaire</b> .....	<b>1</b>
<b>Dépôts du 1<sup>er</sup> juillet 2020</b> .....	<b>4</b>
<i>Interpellations</i> .....	4
<i>Motion</i> .....	4
<i>Postulats</i> .....	4
<i>Questions</i> .....	4
<b>Communications du 1<sup>er</sup> juillet 2020</b> .....	<b>7</b>
<i>Déroulement de la séance</i> .....	7
<i>Rappel des mesures d'hygiène</i> .....	7
<b>Démission du 1<sup>er</sup> juillet 2020</b> .....	<b>8</b>
<i>Grand Conseil – Mme Martine Meldem, députée</i> .....	8
<b>Initiative Sébastien Cala et consorts – Prolongation du congé maternité en cas d'hospitalisation prolongée de la mère (20_INI_027)</b> .....	<b>10</b>
<i>Texte déposé</i> .....	10
<i>Développement</i> .....	11

<b>Intervention personnelle – Yann Glayre</b> .....	<b>12</b>
<i>Demande d'introduction d'une intervention personnelle dans l'ordre du jour</i> .....	12
<b>Election de la Présidence du Grand Conseil 2020-2021 (GC 151)</b> .....	<b>12</b>
<b>Rapport de la Commission des finances chargée de contrôler les comptes de l'Etat de Vaud pour l'année 2019 (GC 150)</b> .....	<b>16</b>
<i>Rapport de la majorité de la Commission des finances</i> .....	16
<i>Rapport de la minorité de la Commission des finances</i> .....	16
<i>Décision du Grand Conseil après rapports de la Commission des finances</i> .....	17
<b>Election de la première Vice-Présidence 2020-2021 (GC 152)</b> .....	<b>28</b>
<b>Election de la deuxième Vice-Présidence 2020-2021 (GC 153)</b> .....	<b>29</b>
<b>Intervention personnelle – Yann Glayre</b> .....	<b>30</b>
<i>Projet vaudois de visioconférence et de partage de fichiers</i> .....	30
<b>Motion Yvan Pahud – Demande de provision extraordinaire liée au COVID-19 pour soutenir nos indépendants, PME, artisans, agriculteurs, viticulteurs (20_MOT_138)</b> .....	<b>30</b>
<i>Texte déposé</i> .....	30
<i>Développement</i> .....	31
<b>Résolution Yann Glayre et consorts – De l'exemplarité et de la solidarité de l'Etat de Vaud avec les travailleuses et travailleurs indigènes, ainsi que les PME vaudoises, face à la récession économique (20_RES_043)</b> .....	<b>32</b>
<i>Texte déposé</i> .....	32
<i>Développement</i> .....	32
<b>Election d'un membre du Bureau, en remplacement de Mme Martine Meldem, démissionnaire (GC 154)....</b>	<b>35</b>
<b>Démission du 1<sup>er</sup> juillet 2020</b> .....	<b>35</b>
<i>Grand Conseil – M. Axel Marion, député</i> .....	35
<b>Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit additionnel de CHF 562'944.20 pour le bouclage du crédit de CHF 2'200'000.- accordé par le Grand Conseil le 10 février 2004 pour la correction routière de la RC 537b entre Thierrens et la Cerjaulaz sur les communes de Thierrens, Neyruz et Moudon (197)</b> .....	<b>37</b>
<i>Rapport de la Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité</i> .....	37
<i>Premier débat</i> .....	40
<i>Deuxième débat</i> .....	41
<b>EMPD accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 2'120'000 pour financer l'assainissement des RC 751-IL-S et 752-IL-S entre Maraçon et La Rogivue et la création d'un passage à batraciens (195)</b> .....	<b>41</b>
<i>Rapport de la Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité</i> .....	41
<i>Premier débat</i> .....	45
<i>Deuxième débat</i> .....	46

<b>Exposé des motifs et projet de décret/projet de loi modifiant le décret du 5 novembre 2013 accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 40'000'000.- pour le financement des projets communaux portant sur les routes cantonales en traversée de localité, pour les années 2014 à 2020 et Rapport du Conseil d'Etat sur la motion Philippe Modoux et consorts – Subvention pour les routes cantonales en traversée de localité : que tout l'argent promis aille aux communes ! (17_MOT_107) (178).....</b>	<b>46</b>
<i>Rapport de la Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité .....</i>	<i>46</i>
<i>Premier débat.....</i>	<i>48</i>
<b>Démission du 1<sup>er</sup> juillet 2020 .....</b>	<b>60</b>
<i>Grand Conseil – M. Régis Courdesse, député .....</i>	<i>60</i>
<b>Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 3'293'000 pour financer la mise en place d'une solution de recrutement au sein de l'ACV (200) .....</b>	<b>62</b>
<i>Rapport de la Commission thématique des systèmes d'information .....</i>	<i>62</i>
<i>Premier débat.....</i>	<i>67</i>
<i>Deuxième débat .....</i>	<i>68</i>
<b>Motion Claire Richard – Pour une aide urgente aux parcs animaliers vaudois au sens large (20_MOT_142) ..</b>	<b>68</b>
<i>Texte déposé .....</i>	<i>68</i>
<i>Développement .....</i>	<i>69</i>
<b>Motion Jérôme Christen – Pour un soutien aux commerces et cafés-restaurants illusoirement plus solides (20_MOT_143) .....</b>	<b>72</b>
<i>Texte déposé .....</i>	<i>72</i>
<i>Développement – Motion transformée en postulat (20_POS_223) .....</i>	<i>73</i>
<b>Motion Philippe Ducommun et consorts – Pour soutenir nos restaurateurs, renonçons à percevoir les droits de patente en 2020 ! (20_MOT_145).....</b>	<b>76</b>
<i>Texte déposé .....</i>	<i>76</i>
<i>Développement .....</i>	<i>76</i>
<b>Postulat Gilles Meystre et consorts – Pour une aide complémentaire aux 3'320 francs accordés chichement aux salariés occupant une position assimilable à celle d'un employeur (20_POS_208) .....</b>	<b>78</b>
<i>Texte déposé .....</i>	<i>78</i>
<i>Développement .....</i>	<i>81</i>
<b>Résolution Vassilis Venizelos et consorts – Pour plus de transparence de la Banque Nationale Suisse (BNS) dans la gestion des risques liés au climat (20_RES_041) .....</b>	<b>81</b>
<i>Reporté à une séance ultérieure.....</i>	<i>81</i>
<b>Postulat Sabine Glauser Krug et consorts – Pour sortir de notre dépendance numérique américaine et reconstruire une informatique de confiance, locale et résiliente (20_POS_217) .....</b>	<b>81</b>
<i>Texte déposé .....</i>	<i>81</i>
<i>Développement .....</i>	<i>84</i>

*La séance est ouverte à 9 heures.*

**Séance du matin**

*Sont présent-e-s : (Voir annexe en fin de séance.)*

*Sont absent-e-s :*

*Dont excusé-e-s :*

**Séance de l'après-midi**

*Sont présent-e-s : (Voir annexe en fin de séance.)*

*Sont absent-e-s :*

*Dont excusé-e-s :*

---

**Dépôts du 1<sup>er</sup> juillet 2020**

*Interpellations*

En vertu de l'article 116 de la Loi sur le Grand Conseil, les interpellations suivantes ont été déposées :

1. Interpellation Vassilis Venizelos et consort – Préfinancements – un état des lieux s'impose ! (20\_INT\_508)
2. Interpellation Raphaël Mahaim et consort – Noville : Plein gaz pour la géothermie ? Ou géothermie pour faire le plein de gaz ? (20\_INT\_509)

*Ces interpellations seront développées ultérieurement.*

*Motion*

En vertu de l'article 120 de la Loi sur le Grand Conseil, la motion suivante a été déposée :

Motion Céline Misiego et consorts – Pour une « taxe corona » sur les grosses fortunes (20\_MOT\_159)

*Cette motion sera développée ultérieurement.*

*Postulats*

En vertu de l'article 119 de la Loi sur le Grand Conseil, les postulats suivants ont été déposés :

1. Postulat Anne-Laure Botteron et consorts – Pour que le provisoire ne dure pas (20\_POS\_224)
2. Postulat Cloé Pointet et consorts – Un peu de bon sens, trions avant l'incinération ! (20\_POS\_225)

*Ces postulats seront développés ultérieurement.*

*Questions*

En vertu de l'article 113 de la Loi sur le Grand Conseil, les questions suivantes ont été déposées :

1. Simple question Valérie Induni – Comment l'affaire des tags sexistes envers une enseignante a-t-elle été traitée par l'établissement scolaire et la DGEO ? (20\_QUE\_099)

« En octobre 2019, une enseignante d'un collège vaudois a été victime d'un tag injurieux et sexiste sur le domaine public, un acte qui ne peut être accepté d'aucune manière. Le journal *24heures*, dans son édition du mardi 30 juin 2020, écrit que l'enseignante n'a pas été soutenue par sa direction et que la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) a tardé à réagir. Ces informations interrogent sur la gestion de cette situation et des éclaircissements sont souhaitables.

Je souhaite ainsi demander au Conseil d'Etat la manière dont l'établissement puis la DGEO ont géré la situation, et cela de la manière la plus exhaustive possible.

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses. »

2. Simple question Alexandre Rydlo – Quelles sont les dispositions prises au niveau cantonal pour assurer une bonne introduction du nouveau système de paiement par QR-factures auprès des personnes peu ou pas numérisées ? (20\_QUE\_100)

« Il est possible depuis le 30 juin 2020, pour un vendeur et un acheteur, d'émettre et utiliser des factures avec un code QR pour procéder à l'opération de paiement.

Le code QR — en anglais QR Code, pour « Quick Response Code » — est un code en deux dimensions — ou code matriciel — constitué de petits carrés noirs disposés dans un plus gros carré à fond blanc. L'agencement des petits carrés noirs définit l'information que contient le code. Le contenu de ce code peut être décodé rapidement par un lecteur optique adapté — lecteur de codes QR, téléphone mobile de nouvelle génération « smartphone », « webcam », ... — et une application de lecture des codes QR à jour.

Les QR-factures remplaceront progressivement en Suisse les bulletins de versement habituels rouges et orange, avec pour objectif de moderniser le trafic suisse des paiements.

L'avantage principal des QR-factures est clairement la diminution des opérations manuelles nécessaires à l'accomplissement d'un paiement grâce à la numérisation des informations et à leur traitement automatisé. Il ne sera ainsi plus nécessaire d'entrer manuellement des données dans les applications de paiement, mais de simplement scanner les codes QR au moyen d'un lecteur optique lié à l'application de paiement et de valider ensuite simplement le paiement.

Les destinataires de factures disposent de plusieurs moyens pour régler une QR-facture. Ils peuvent utiliser leur application de paiement « e-banking » sur leur ordinateur, sur leur tablette ou sur leur téléphone portable « mobile-banking », ou alors se rendre à un guichet d'un office de poste. Il sera en effet toujours possible, pour l'heure, de procéder à ses paiements à un guichet de poste.

Reste que, si une plus grande numérisation du trafic des paiements ne peut être que saluée à l'heure de la numérisation continue de notre société et des systèmes, il y a des personnes qui ne sont toujours pas intégrées dans ce monde numérique qui tend jours après jour, positivement ou négativement, c'est selon, vers une société régie par l'intelligence artificielle.

Ces personnes ne sont pas intégrées, soit parce que ces personnes n'ont pas encore eu l'occasion de faire le pas d'entrer dans ce monde, soit par choix, soit par peur, soit par dogme ou alors tout simplement en raison de l'absence de formation à ce monde numérique.

Ainsi beaucoup de personnes, notamment parmi les personnes âgées ou parmi les personnes les moins formées, ne savent-elles pas utiliser des applications de paiement en ligne « e-banking » ou ne savent-elles pas scanner un code QR avec un appareil. Comment feront ces personnes à l'avenir pour procéder à un paiement ? Car même s'il sera possible de continuer à payer ses factures à un guichet de poste desservi par une personne humaine, rien n'indique aujourd'hui qu'il y aura encore longtemps des offices de poste dans nos villes et villages, et si ceux-ci continueront à être desservis par des personnes humaines lorsqu'on analyse la stratégie de développement de la Poste.

Or, on ne peut pas laisser une partie des personnes encore non intégrées dans ce monde numérique en marge de ce nouveau système de paiement. Aussi je pose la question suivante au Conseil d'Etat : quelles sont les dispositions prises au niveau cantonal pour assurer une bonne introduction du nouveau système de paiement par QR-factures auprès des personnes peu ou pas numérisées ?

Merci pour vos informations ! »

3. Simple question Patrick Simonin – Offre ferroviaire 2050 : Eclépens-Eclépens Gare, un chaînon manquant du réseau régional ? (20\_QUE\_101)

« Tant l'exposé des motifs et projet de décret (217) dédié au développement de l'offre ferroviaire 2050 que la volonté, dans le Plan climat vaudois, d'augmenter massivement l'offre en transports publics régionale sont enthousiasmants.

Dans l'exposé des motifs et projet de décret (217), il est fait référence : à développer notre réseau « ...à l'image des cantons alémaniques », ainsi qu'à « L'amélioration de l'offre sur les lignes secondaires représente également un enjeu important pour la prochaine décennie. Elle permettra de desservir les centres régionaux et locaux... » En partant du constat que les cantons alémaniques n'ont pas construit un réseau ferroviaire uniquement en étoile autour de leur capitale, je dépose la simple question suivante : comme les CFF l'ont fait par le passé, serait-il possible, dans le cadre l'exposé des motifs et projet de décret (217), de « Etudier la pertinence d'un nouveau tronçon ferroviaire Eclépens-Eclépens Gare. », car la donne évolue et un réseau en toile d'araignée est à réfléchir ?

Ce demi-kilomètre de voie permettrait d'offrir des liaisons directes depuis La Vallée de Joux et/ou Vallorbe à Yverdon-les-Bains. Réétudier cette possibilité se justifie par les chiffres d'évolution du trafic présentés et en complément de décisions prises : travaux de la future Gare du Day pour améliorer les correspondances, éventuelle future ESSC pour plus de 1000 étudiants à St-Loup — crédit d'étude accepté — et future halte d'Y-Parc avec ses milliers d'emplois, entre autres... Passablement d'étudiants et travailleurs — y compris des frontaliers — parcourent le Nord Vaudois dans toute sa largeur, sans une offre en transports publics performante, et favorisent donc majoritairement la voiture.

Si la réponse venait à être négative, car techniquement plus réalisable, car devant traverser le faisceau du Centre Courrier d'Eclépens, j'en serai forcément déçu de ne pas avoir laissé cette voie ouverte, syndrome du Canal du Rhône au Rhin, planifié à l'époque sur les mêmes terres. »

*Ces questions sont transmises au Conseil d'Etat.*

## Communications du 1<sup>er</sup> juillet 2020

### *Déroulement de la séance*

**La première vice-présidente** : — Ce matin, nous étudierons les comptes et renouvelerons le Bureau du Grand Conseil. Cet après-midi, nous ne traiterons pas les objets du Département de la santé et de l'action sociale. En effet, comme annoncé, tous les investissements et toutes les demandes de prise en considération immédiate ont la priorité sur les objets de ce département. Or, à l'issue de la journée d'hier, plusieurs exposés des motifs et projets de décrets et prises en considération immédiate sont restés en suspens. Ainsi, cet après-midi, nous commencerons par le traitement des quatre exposés et motifs et projets de décrets du Département des infrastructures et des ressources humaines et reprendrons là où nous étions arrivés hier, à savoir à l'exposé des motifs et projet de décret (197). Ensuite, nous reprendrons l'ordre du jour depuis le début et traiterons les demandes de prise en considération immédiate. Par ailleurs, à l'issue de la journée d'hier, parmi les douze objets demandant un renvoi en commission, un doit encore être traité — l'initiative de M. Sébastien Cala. Cet objet sera développé lorsqu'un moment opportun se présentera. Ainsi, je remercie d'avance notre collègue de se tenir prêt.

A l'issue de la séance, cet après-midi, vous êtes toutes et tous invités à un moment convivial pour marquer la fin de cette année législative si particulière.

### *Rappel des mesures d'hygiène*

**La première vice-présidente** : — Le personnel d'un bistrot placé en quarantaine, deux écoles fermées par précaution : deux faits divers de l'actualité vaudoise qui sonnent comme un rappel. Pour les employées et employés des écoles et le personnel du bistrot qui a dû refermer temporairement ses portes, il s'agit naturellement plus que d'un fait divers ou d'un contretemps désagréable. Ces nouvelles prouvent que le virus est encore parmi nous et circule à bas bruit. Quoique prévisible, l'apparition de foyers infectieux nous rappelle que les efforts de comportement doivent être soutenus, surtout maintenant, à la veille des vacances scolaires. Inévitablement surviendra la multiplication des contacts et des brassages liés aux déplacements sur les lieux de villégiatures divers et variés.

Les mises en quarantaine sont l'une des mesures visant à interrompre la chaîne de transmission. Il est possible de tracer, traquer et isoler le virus en adoptant des comportements simples, en respectant les règles de distanciation physique, en évitant les contacts directs ou indirects, en maintenant la distance de 1,5 m avec son interlocuteur, en portant un masque lorsque cette distance ne peut pas être respectée — au cinéma, dans les transports publics ou lors de covoiturage, par exemple — éternuer et tousser dans le pli du coude ou dans un mouchoir, jeter les masques à usage unique et les mouchoirs souillés dans une poubelle fermée, se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon — mains qu'il est préférable de tamponner pour les sécher.

Il est utile de se souvenir avec qui on a été en interaction. Toutefois, au-delà de quelques jours, il n'est pas facile de se rappeler les personnes avec qui on a échangé des banalités, des plaisanteries ou parlé de sujets plus sérieux. Pour vous prémunir de malheureux trous de mémoire, je vous invite à télécharger l'application SwissCovid et à encourager votre entourage à le faire. Elle permet également de remonter les chaînes de transmission impliquant des individus qui ne se connaissent pas, mais qui se seraient croisés dans le train, par exemple. Par ailleurs, c'est une excellente façon d'illustrer votre engagement en faveur de la collectivité.

---

## Démission du 1<sup>er</sup> juillet 2020

*Grand Conseil – Mme Martine Meldem, députée*

**La première vice-présidente** : — Je vous donne lecture d'une lettre de démission :

« Madame la Vice-Présidente, chères et chers collègues,

Oublier mon entrée en retraite m'a donné l'occasion de prolonger mon aventure politique de quelques années, mais toute bonne chose a une fin. Ainsi, après huit années passionnantes passées à siéger dans le Parlement vaudois, j'ai le plaisir-regret, de vous présenter ma démission du Grand Conseil pour le 20 août 2020.

Apporter ma voix parmi les 150 élus de l'hémicycle a été une expérience, une aventure unique. Le Parlement, ce kaléidoscope aux 150 couleurs représentant chacune les nuances de la sensibilité vaudoise est l'image que je garderai de vous. Ces individualités sont choisies par les électeurs pour transmettre les besoins, les soucis, les informations, les propositions, les outils utiles au fonctionnement de la « Grande machine » qu'est l'Etat de Vaud et ainsi faire vivre une démocratie vivante.

Cette responsabilité, je l'ai partagée avec vous chers collègues, et individuellement cela a été un plaisir de construire, proposer, parlementer avec vous. Mais en bloc, cachés derrière les couleurs de vos partis, conditionnés par les positions de vos conseillers d'Etat, tout change, tout se ferme. Vos groupes se transforment en un monobloc, un rouleau compresseur, un mammoth insensible, détaché de nos responsabilités.

Si l'intensité, l'énormité du travail d'un parlementaire m'a surprise, la vraie surprise a été de découvrir le regard que le Conseil d'Etat porte sur le travail et la fonction du député et par-delà sur l'institution du Grand Conseil.

J'ai imaginé la définition de "Ceux qui savent" : à propos de l'utilité d'un législatif. Le Parlement ? « Une institution occupée par des empêcheurs d'appliquer la dictature démocratique, pensée et lumineusement appliquée par NOUS ! » Répondre aux centaines de motions et postulats en attentes ? Quelle perte de temps !

La "Dictature démocratique..." : Quand a-t-elle commencé et quel est son impact sur notre population ?

La problématique principale de l'Etat de Vaud vient de sa boulimie. Aujourd'hui, le canton se retrouve en situation d'obésité financière grave à tel point qu'une partie de nos impôts est dépensée en "frais de stockage des billets"... Pendant ce temps, nos communes courent comme des "chats maigres" pour assurer un équilibre financier et notre population voit son pouvoir d'achat s'effiloche par de nouvelles taxes cachées que même la Commission des finances ne peut identifier.

Quelle potion magique possède le Conseil d'Etat pour neutraliser cent députés, par exemple en décembre, lors de la construction du budget ? Comment s'y prend-il pour vous faire oublier l'origine des milliards encaissés et neutraliser votre liberté d'analyse, votre serment de député — vous savez, cette promesse de " (...) ne donner votre assentiment qu'aux décrets, aux projets de lois qui vous paraîtront justes" ?

Quel temps faut-il aux députés syndics ou municipaux pour passer de leur habit d'élu à un exécutif communal, à celui de représentant du législatif cantonal ? Ce passage est étroit et subtil, mais n'est-il pas essentiel pour garantir les droits des communes et par-delà ceux des citoyens ?

Quel effet cela fait-il de lire dans les médias que le Grand Conseil n'a pas pu intégrer 4 milliards d'excédents de charges dans les comptes vaudois ? N'est-ce pas une belle démonstration du concept vaudois de la "dictature démocratique" ?

Chères et chers collègues députées et députés, même si nombre de dossiers tels que celui-ci ou encore — sans chercher à être exhaustive — le dossier agricole, l'absence de décisions pour sa formation, le harcèlement extrême du fisc vaudois vis-à-vis des patrimoines paysans, la LAT et son application par le bétonnage des terres fertiles de l'Arc lémanique, le non-avancement ou presque du Plan climat continueront à me poursuivre, je ne voudrais pas laisser l'image d'une députée aigrie.

En fait, j'ai adoré nos échanges, la qualité de nos débats et les relations pleines de respect tant pour les idées qu'envers les personnes, tous partis confondus. Vous m'avez permis de vivre des années riches en découvertes et en rencontres. Un grand merci à mon parti à qui je dois cette formidable aventure et tout particulièrement à mes sept collègues incroyables.

Merci à notre Secrétaire général qui, depuis six ans, a su insuffler une dynamique progressiste à toute son équipe, pour qu'elle anticipe et s'adapte à l'évolution rapide des besoins des députés, le tout empreint d'une humanité bienvenue et bienveillante. Merci à eux. Je ne peux terminer sans saluer spécialement : "les écolos bobos", "les péquenots bobos" et tous les "citéens" du canton en les assurant de mon affection particulière.

A vous tous, je souhaite beaucoup d'énergie et d'inspiration, mais aussi une bonne dose d'abnégation pour traverser au mieux cette époque charnière pleine de risques, mais aussi riche en opportunités.

Bon vent au Parlement vaudois et à ses 150 députés. »

**La première vice-présidente** : — Madame la députée, chère Martine, vous êtes entrée au Parlement en juillet 2012, un excellent cru ! Vos débuts ne furent pas faciles. D'ailleurs, vous auriez déclaré, à propos de cette époque : « j'essayais de comprendre les règles du jeu et parfois, je ne voyais pas passer le *puck*. » Si je puis me permettre, madame la députée, à la lecture de votre lettre de démission, il est assez évident qu'en huit ans, vous avez développé un regard acéré et une sacrée capacité d'analyse du jeu politique parlementaire. Hélas, maintenant que vous jouez dans la cour des grands et que vous êtes une *playmaker* — pardon, Jérôme — vous vous apprêtez à raccrocher vos patins. D'ailleurs, si le Parlement vaudois était une équipe de hockey, votre numéro de place serait certainement retiré du répertoire et votre maillot suspendu aux murs.

Sur le plan des statistiques tenues par le Secrétariat général, il apparaît que vous avez été une députée comme on les aime : très présente en commission et pondérée dans ses dépôts parlementaires. Vous avez siégé dans 66 commissions ad hoc, ce qui est assez emblématique du défi que doivent relever en permanence les petits groupes politiques : siéger dans de nombreuses commissions tout en ne pouvant compter sur une pléthore de députés pour représenter les groupes.

En matière de dépôts, s'agit-il d'une sagesse paysanne ou d'une retenue toute féminine qui vous a guidée ? Onze dépôts en huit ans représentent une moyenne de 1,375 dépôt par an. Ah, si seulement votre exemple pouvait en inspirer d'autres ! Parmi les thèmes qui vous tiennent à cœur, relevons les OGM — dont le troisième débat se tiendra à la rentrée, malheureusement

sans vous, malgré mes nombreux efforts — la mobilité et la promotion du vélo, le rayonnement de l'agriculture de proximité, l'aménagement du territoire et la fiscalité agricole, la transition énergétique — vous étiez une fidèle des rencontres de Volteface — l'égalité hommes-femmes, y compris dans les groupes de paysannes et paysans, et le rôle institutionnel du Grand Conseil.

Après avoir pris connaissance de votre lettre de démission, plus aucun de nos collègues ne peut prétendre ignorer votre engagement passionné sur ce dernier point. Ceci m'amène naturellement à souligner un fait exceptionnel : vous avez siégé pendant huit ans au Bureau du Grand Conseil, que certains considèrent comme le gouvernement du Parlement. Là, vous avez vu de nombreux dossiers. Vos prises de parole, toujours libres et sans détour, auront eu le mérite d'obliger les présidences successives à mener le Bureau jusqu'au fond des problématiques. Tel un aiguillon, vous avez empêché le Bureau de s'endormir. En fait, votre devise est celle d'une *wonder women*, selon laquelle accepter la routine, c'est accepter de mourir à petit feu. Pendant le semi-confinement, le Bureau n'a pas connu la routine. Je saisis l'occasion qui m'est donnée pour vous remercier publiquement de votre engagement et surtout du soutien que vous m'avez apporté en cette période.

Vous avez aussi eu l'occasion de représenter le canton de Vaud auprès de l'Assemblée parlementaire de la francophonie, où votre sensibilité pour les pays du Sud a pu s'exprimer. Cette mission, qui permet de parler souvent des problèmes d'éducation et de la paysannerie, aura connu une apothéose certaine lors de votre déplacement à Madagascar qui, semble-t-il, restera dans les mémoires. Enfin, avec votre départ, un organe certes éphémère, mais pouvant se targuer d'avoir atteint ses objectifs va s'éteindre : le fameux Groupe consultatif d'utilisateurs qui aura contribué à régler certains détails de la prise en main du Parlement, que nous espérons toutes et tous réintégrer à la fin août et où j'espère que vous viendrez assister aux débats, depuis la tribune du public.

Vous nous manquerez beaucoup, chère Martine, et nous espérons que vous vivrez une retraite paisible en bonne santé avec votre mari Bertrand, dans ce que vous appeliez en 2012 votre milieu de monde à vous — la région d'Apples. Au nom du Grand Conseil et du Bureau, je vous remercie pour votre engagement. (*Applaudissements.*)

---

**Initiative Sébastien Cala et consorts – Prolongation du congé maternité en cas d'hospitalisation prolongée de la mère (20\_INI\_027)**

*Texte déposé*

L'arrivée d'un enfant est assurément un moment unique pour les futurs parents. Malheureusement, dans un faible pourcentage des cas, les accouchements sont suivis d'une période d'hospitalisation pour la mère, suite à certaines complications. Dans ces cas de figure, le congé maternité débute dès la naissance de l'enfant même si la mère est dans l'incapacité de s'occuper de son bébé.

Si l'hospitalisation de la mère se prolonge et que les séquelles liées à l'accouchement perdurent une fois que le congé maternité arrive à son terme, la mère se trouve en incapacité de travailler. Dès lors, c'est l'assurance perte de gain de son employeur ou la sienne — si elle est indépendante — qui entrera en fonction.

En cas d'indisponibilité de longue durée, la mère peut se retrouver dans l'obligation de faire une demande auprès de l'Assurance Invalidité (AI) afin de s'assurer un revenu jusqu'à ce que les médecins l'autorisent à reprendre son emploi à temps plein.

En sachant que toutes les femmes n'ont pas une assurance perte de gain et que le traitement d'une demande AI peut durer plusieurs mois, voire années, la situation des jeunes mères ou des jeunes parents peut devenir particulièrement compliquée, notamment sur le plan financier. Cet état de fait pourrait être compensé ou tout du moins retardé de quelques semaines ou mois si le congé maternité de la mère était prolongé au prorata de la durée de son hospitalisation.

Aujourd'hui, le cadre légal permet uniquement de retarder le début du congé maternité en cas d'hospitalisation prolongée — trois semaines minimum — de l'enfant. Cela devrait prochainement changer puisque les Chambres fédérales ont accepté une motion de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique demandant le rallongement du congé maternité au prorata de l'hospitalisation du nouveau-né, dès trois semaines d'hospitalisation<sup>1</sup>.

Cette nouvelle législation en préparation est assurément un élément positif pour les futures mères et les futurs parents, ainsi que leurs enfants, mais cela ne règle pas la problématique des mères qui doivent subir une hospitalisation prolongée après leur accouchement.

Le cadre légal régissant le congé maternité étant de compétence fédérale, les soussigné-e-s ont dès lors l'honneur de demander au Conseil d'Etat d'exercer son droit d'initiative cantonal afin de modifier la Loi sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (LAPG), ceci dans le but de permettre le rallongement du congé maternité en cas d'hospitalisation prolongée — dès trois semaines — de la mère.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.*

*(Signé) Sébastien Cala  
et 33 cosignataires*

### *Développement*

**M. Sébastien Cala (SOC) :** — Cette initiative fait suite au constat d'un manque dans la législation fédérale. Dans un nombre restreint de cas, des femmes se retrouvent hospitalisées pour de longues durées suite à de graves complications liées à leur grossesse. Qu'il s'agisse de pré-éclampsie, d'éclampsie, de septicémie, d'embolie ou d'hémorragie, diverses complications peuvent, dans certains cas, nécessiter une hospitalisation de plusieurs semaines. Malgré cela, le congé maternité accordé à ces femmes débute à la naissance de leur enfant.

A l'heure actuelle, la Loi sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (LAPG) prévoit en effet un allongement du congé maternité en cas d'hospitalisation prolongée de l'enfant, mais rien n'est prévu en cas d'hospitalisation prolongée de la mère.

Or, l'accueil d'un enfant quand l'accouchement se passe mal n'est assurément pas simple. Si l'on ne permet pas à ces femmes, déjà atteintes dans leur santé, de prolonger leur congé maternité, on les place dans une situation très compliquée. En effet, aux difficultés psychologiques et physiques que revêt une telle situation, s'ajoutent de potentielles difficultés financières.

Une femme hospitalisée suite à d'importantes complications risque fort de ne pouvoir reprendre son activité professionnelle à la fin de son congé maternité. Si certaines sont au

---

<sup>1</sup> Plus d'information : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suchecuria/vista/geschaeft?AffairId=20163631> (Consulté le 01.03.2020).

bénéfice d'une assurance perte de gain privée ou via leur employeur, ce n'est malheureusement pas le cas de nombreuses femmes, notamment celles qui ont une activité indépendante.

C'est pourquoi je demande au Conseil d'Etat de faire usage de son droit d'initiative afin de proposer une modification de la LAPG dans le but de permettre aux femmes présentant des complications importantes suite à l'accouchement de prolonger leur congé maternité au prorata de la durée de leur hospitalisation.

**L'initiative, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.**

---

### Intervention personnelle – Yann Glayre

*Demande d'introduction d'une intervention personnelle dans l'ordre du jour*

**M. Yann Glayre (UDC) :** — Madame la vice-présidente, quand vous l'estimerez opportun, je souhaiterais faire une brève déclaration.

Cette demande est soutenue par au moins 20 députés.

**La première vice-présidente :** — J'en prends note.

---

### Election de la Présidence du Grand Conseil 2020-2021 (GC 151)

**Mme Laurence Cretegy (PLR), deuxième vice-présidente :** — C'est dans la suite d'une année 2020, qui continue à être bien particulière pour nos instances, qu'au nom du Bureau, je prends la parole.

Il est de coutume qu'une passation des pouvoirs se fasse lors de la dernière séance du Grand Conseil, généralement à la fin de la journée, après les diverses élections des membres du Bureau. Mais l'histoire en a décidé autrement en cette année 2020 et, pour la première fois dans l'histoire du Parlement, nous allons procéder à une élection à la présidence du Grand Conseil d'une candidate qui a déjà siégé ad intérim pendant six mois à ce poste ! Ce ne fut pas simple, car pendant six mois, nous, députés et députées, nous avons pu juger, appréciant ou non sa façon de travailler. Exigeante — elle l'est avec elle-même — stricte parfois, pleine d'humour à d'autres moments, nous en avons eu la preuve encore hier avec une très jolie rhétorique destinée à M. Leuba ! Elle a su, en tout temps, rester elle-même et ces quelques fous rires en sont la preuve.

Notre première vice-présidente, Sonya Butera, a repris les guides au pied levé, elle qui avait déjà sauté dans le char en marche pour atterrir à cette place de première vice-présidente en cours de route. Serait-elle un haut potentiel pour ainsi sauter les étapes ? Je ne le sais, mais ce qui est sûr, c'est qu'elle bénéficie d'une faculté d'adaptation aux situations assez fabuleuse.

Ces derniers six mois ont été intenses, car pour le Bureau du Grand Conseil, le chamboulement de l'année 2020 a déjà commencé au mois de janvier... Les membres du Bureau ont dû analyser, en un temps record, la situation, savoir s'adapter et vite ! Il faut saluer et remercier notre première vice-

présidente qui s'est imprégnée du fonctionnement du Bureau et du Grand Conseil très rapidement en ce début d'année, en reprenant au pied levé, la charge présidentielle.

Quelques semaines plus tard, notre première vice-présidente s'est retrouvée à devoir gérer une situation de crise inédite pendant plusieurs semaines, la COVID-19 contraignant le Grand Conseil à suspendre son activité du 17 mars au 11 mai 2020, soit pendant cinq séances. Lors de cette période où notre Parlement s'est retrouvé sans pouvoir siéger, Mme Sonya Butera, première vice-présidente, a toujours eu le souci sincère de faire circuler l'information afin que le Grand Conseil et ses organes conservent leur rôle institutionnel. Depuis le 12 mai, nous tenons les séances du Grand Conseil à Yverdon-les-Bains afin de respecter le plan de protection mis en place. Il a fallu aussi suivre toute cette mise en place : ce qu'elle a fait !

Souvent, je l'ai entendue nous dire — et vous aussi, j'en suis certaine — faites-moi confiance ! Et oui, nous le pouvons, elle a toujours tenu sa ligne et même fait chauffer sa ligne téléphonique en sachant s'appuyer sur les membres du Bureau, tout comme sur ceux du Secrétariat général du Grand Conseil.

Alors, merci, madame la vice-présidente, pour votre engagement envers les institutions de notre canton, envers les personnes qui les représentent et envers nos citoyens et citoyennes. (*Applaudissements.*)

**M. Jean Tschopp (SOC) :** — Madame la première vice-présidente, j'ai en effet une candidature à proposer au Grand Conseil : la vôtre. Quelque chose me dit que je serai le dernier à vous appeler Mme la première vice-présidente... Mme la présidente de séance, Mme la présidente ad intérim, Mme la première vice-présidente ; il en aura fallu des contorsions pour ne pas dire le mot. Dans un élan d'émancipation, je m'étais risqué, à vos débuts, à vous appeler Mme la présidente, avant de rentrer dans le rang. En effet, comme l'a dit Laurence Cretgny, depuis six mois déjà, vous exercez le mandat présidentiel et avez revêtu le costume de présidente du Grand Conseil. Une présidence que vous avez dû exercer sans aucun avertissement préalable, pratiquement du jour au lendemain, en succédant à votre prédécesseur, Yves Ravenel.

En creux, cette disponibilité de tous les instants raconte aussi peut-être ce que signifie une fonction politique : revoir l'entièreté de son emploi du temps d'un jour à l'autre, réorganiser le suivi de ses patients, expliquer à son employeur, à son mari, à sa fille et à ses deux fils qu'on sera beaucoup moins disponible. S'il est de bon ton de nous critiquer et de discuter chacune de nos décisions — et cela est tout ce qu'il y a de plus normal en démocratie, a fortiori pour des femmes et des hommes que personne n'a contraints à se présenter à une élection — ce mandat constitue aussi une charge pour ce que nous sommes, des politiciens et politiciennes de milice, dont l'employeur ne voit pas toujours d'un bon œil cette curieuse activité annexe, qui prend du temps et de l'énergie, quand on a une exploitation agricole à faire tourner ou une entreprise à faire fonctionner.

De ce passage sous les projecteurs sans transition aucune, aucun inconfort n'a transparu chez vous, madame la vice-présidente. D'entrée de cause, vous avez incarné la fonction, sans balbutiements ou hésitations autour d'une équipe mobilisée. Les Vaudoises et les Vaudois le savent moins, mais gérer les affaires courantes et le fonctionnement de notre Parlement est aussi, et peut-être même d'abord, un travail d'équipe, celui du Bureau du Grand Conseil, dont une bonne partie d'ailleurs, ne deviendra jamais président.

Je souhaite remercier pour son mot Laurence Cretgny, mais aussi Séverine Evéquo, Stéphane Rezso, Martine Meldem — qui nous quitte —, Julien Cuérel et Stéphane Montangero, une équipe qui a récemment été entièrement recomposée, et dont je salue la très grande faculté d'adaptation dans des conditions particulièrement difficiles. Ce travail serait inconcevable sans le savoir-faire et le tact du Secrétaire général, Igor Santucci, et le très grand professionnalisme de l'ensemble de l'équipe du Secrétariat général du Grand Conseil.

J'aimerais relever la « patte » Butera à la tribune du Grand Conseil, une force tranquille, une accessibilité, une simplicité, ce qu'il faut d'autorité — ni trop ni pas assez — du flegme et un humour *so British*, comme ce jour où vous réjouissant que plusieurs députés se rallient à vos propositions, vous déclarez à voix haute : « je serai ravie que mes ados se montrent aussi enthousiastes de mes décisions ! ».

La palette des fonctions de première citoyenne du canton ne se limite pas à présider les séances plénières, car il y a d'abord la tradition ancestrale de l'apéro... et qui dit « apéro », dit discours. Il faut pouvoir composer en improvisant un discours après avoir été enlevée par les brigands du Jorat, avant d'en articuler un autre, dix minutes après avoir appris qu'on devrait prendre la parole pour l'ouverture du Festival international des Ballons de Château d'Oex... ! Sur le terrain des « apéros », vos dix-huit mois de présidence ne suffiront certainement pas à aller chercher le record stratosphérique des près de 400 invitations honorées — et autant de discours et d'apéritifs » — d'un certain Laurent Wehrli, allant jusqu'à enchaîner quatre invitations dans la même soirée. Un record rendu hors de portée pour cause de situation extraordinaire.

En effet, deux mois à peine après votre prise de fonction, une pandémie de Coronavirus fait irruption. Une pandémie, qui pour la première fois, depuis 1803, conduit notre Parlement à suspendre son activité, alors que ni la grippe espagnole — ce fléau — ni deux guerres mondiales n'avaient eu raison des travaux du Grand Conseil. Par conséquent, moins de discours, moins d'apéritifs, mais pas moins de travail pour autant, loin s'en faut. Dès cet arrêt forcé, vous avez œuvré à la mise en place d'un espace dévolu aux députés pour questionner l'action du Conseil d'Etat soudainement doté de pouvoirs extraordinaires. Durant cette période, où comme députés nous avons pu nous sentir dépossédés de nos prérogatives, vous avez toujours veillé — Laurence Cretegy l'a rappelé — à ce que l'information circule auprès de tous les groupes politiques. Puis, très vite s'est posée la question de la reprise de nos travaux, la salle du Grand Conseil — ce bel outil flambant neuf — ne permettant pas de respecter les règles sanitaires, à commencer par celles de la distance physique. C'est à votre fonction de médecin et à votre sensibilité que l'on doit votre attention toute particulière à notre sécurité en déménageant avec l'aide de la Municipalité d'Yverdon-les-Bains à la Marive, dans une salle suffisamment vaste pour que même les personnes vulnérables se sentent en sécurité, en nous détaillant, séance après séance, les différentes règles sanitaires.

C'est cette même attention à notre santé et à celle de l'institution du Parlement et plus généralement aux autres, qui vous incite à surseoir à votre cérémonie d'investiture en cette période de recrudescence de personnes contaminées. Une cérémonie qui aura bien lieu, en cas d'élection, en début d'année prochaine, si je suis bien informé, et bien évidemment si la situation sanitaire le permet. Cette attention aux autres est aussi celle que vous affichez pour tout le personnel de l'administration cantonale, ces femmes et ces hommes qui incarnent le service public, et qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour soulager toutes celles et ceux que cette crise d'abord sanitaire, économique ensuite et sociale désormais, a heurtés. Ce n'est sans doute pas un hasard non plus si vous avez décidé de décliner votre pratique de médecin-dentiste auprès des personnes en situation de handicap de l'institution de Lavigny.

Madame la première vice-présidente, vous venez de l'Ouest. C'est en tout cas ainsi que les élus de votre district en parlent. Cette région où, comme à la présidence du Grand Conseil, on passe sans transition aucune des piscines privatives des personnes bien nées de Saint-Sulpice au centre commercial d'Ecublens au brassage culturel inégalé, ou encore à Renens, cette ville-monde où vous avez exercé la fonction de dentiste scolaire. Votre installation à Crissier, en 2005, traduit cette mixité. Quand vous invitez vos voisins, il y a ce directeur des ventes à la Loterie romande, ce cadre en recherche et développement chez Maillefer, par ailleurs conseillers communaux ; un échange rapide avec votre mari vous conduit intuitivement à les encarter au PLR... Erreur ! Tous deux sont socialistes, comme un pied de nez aux idées reçues, dans ce district de l'Ouest lausannois où les gens se mélangent par-delà les classes sociales et les origines.

Ce qui s'est construit là-bas, et plus généralement dans notre canton, constitue un exemple de mixité sociale que beaucoup d'autres pays nous envient. Lors de ce repas de voisinage, vos hôtes font des appels du pied à votre mari pour qu'il se lance en politique... Finalement, ce sera vous. Quelques mois plus tard, en 2006, vous serez élue conseillère communale. En 2012, vous entrez au Grand Conseil, avant de devenir, en 2016, la première citoyenne de Crissier, une fonction que vous avez incarnée avec ce souci d'accueillir les nouveaux élus, quelle que soit leur affiliation politique pour qu'ils se sentent bien. En 2017, vous êtes réélue très confortablement au Grand Conseil. Dans votre commune, vous devancez un certain Pierre-Yves Maillard, membre actif et très écouté au sein de la Commission de santé publique. Vous présidez, avec à-propos, la commission traitant de la Loi sur les taxis. Citons

encore votre mandat de cheffe de délégation de la Commission interparlementaire de la Haute école spécialisée de la Suisse occidentale.

Nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation inédite. Chaque élection d'une nouvelle présidence porte son lot d'incertitudes : saura-t-il se montrer à la hauteur ? Défendra-t-elle, comme il se doit, le premier pouvoir de ce canton ? En vous ayant vu exercer la fonction présidentielle durant six mois, vous avez montré votre capacité non seulement à exercer votre mandat sans fausse note, à gérer ce retour à un début de normalité, qui n'est pas encore celle que nous connaissions, mais aussi à empoigner les interrogations qui viendront par la suite. En cette période où aucune improvisation n'est de mise, vous êtes la femme dont ce canton a besoin au moment où il en a le plus besoin. (*Applaudissements.*)

La discussion n'est pas utilisée.

Il est passé à l'élection.

**Mme Laurence Cretegy (PLR), deuxième vice-présidente** : — Encore une spécialité de cette année 2020, je vous présente les résultats de l'élection à la présidence.

Bulletins distribués 123, rentrés 123, blancs 9, majorité absolue 62.

Est élue : Mme Sonya Butera par 93 voix. Bravo, madame la présidente ! (*Applaudissements.*)

**La présidente** : — Comme je n'ai cessé de le répéter au cours de ces dernières semaines, notre temps en plénum est précieux, et bien que je saisisse la solennité de ce moment, je reste consciente de la nécessité de ne pas soustraire trop de temps à nos débats. Pragmatisme, quand tu nous tiens ! D'ailleurs, vous n'allez certainement pas me croire, mais je n'ai pas véritablement préparé de discours, parce que même si très paradoxalement, cela doit être le seul moment prévisible de ma vie politique de cette année, le temps m'a manqué !

Ces six derniers mois ont été l'une des expériences les plus invraisemblables de ma vie, une expérience que sincèrement je ne souhaite à personne : cette présidence ad intérim a été un cataclysme. J'ai eu l'énorme chance de pouvoir compter sur toute l'équipe du Secrétariat général, Igor, Sylvain, Laurence, Céline, Yves, et sans oublier Aleksandar, l'apprenti, qui dans un magnifique acte manqué, au début du mois de janvier, m'a servi une tisane de fleurs de Bach... juste avant une séance particulièrement longue et intense du Grand Conseil !

Mes remerciements vont également au Bureau, dont la composition est toute fraîche et jeune, et pour lequel la crise sanitaire s'est avérée une véritable expérience de *team building*, à Alexandre Berthoud que j'ai découvert au détour de nos nombreux échanges de gestion de crise.

Pout tout vous dire, dès le prononcé de l'ordonnance, je me suis donné pour but d'amener le Grand Conseil à la fin de l'année législative, m'imaginant que le renouvellement du Bureau pourrait marquer un retour à la normale, dans une espèce d'optimisme superstitieux, ce que l'évolution de la situation sanitaire ne laisse pas présager.

Enfin, cette élection ne sera néanmoins pas sans retombée positive, car dès maintenant, vous savez toutes et tous comment m'appeler, quoique je doive l'avouer, je commençais à m'attacher à cette multiplicité de titres et de fonctions ! Je vous remercie de votre confiance, de ne pas m'avoir épargnée pendant cette période de stage préalable... j'apprends vite, et vous ne perdez rien pour attendre ! (*Applaudissements.*)

**Rapport de la Commission des finances chargée de contrôler les comptes de l'Etat de Vaud pour l'année 2019 (GC 150)**

*Rapport de la majorité de la Commission des finances*

*(Voir annexe en fin de séance.)*

*Rapport de la minorité de la Commission des finances*

**1. PREAMBULE**

La minorité de la commission est composée d'Hadrien Buclin, auteur du présent rapport.

**2. RAPPEL DES POSITIONS**

Voir le rapport de majorité.

**3. POSITION DU COMMISSAIRE DE MINORITE**

La minorité invite le Grand Conseil à refuser les comptes 2019. Il s'agit, par ce refus, de portée certes symbolique, d'exprimer un désaccord avec la politique menée par les autorités en matière de fiscalité et de finances publiques, en particulier pour les quatre raisons suivantes :

- 1) Au nom de la justice fiscale, la minorité s'oppose, avec constance, aux allègements fiscaux mis en œuvre en faveur des grandes entreprises du canton. Aux comptes 2016, l'impôt sur le bénéfice – qui est payé par un nombre restreint de grandes sociétés très rentables – avait rapporté 663 mios à l'Etat de Vaud. Aux comptes 2019, les recettes de cet impôt sont tombées à 452 mios, soit une baisse de plus de 200 mios. Cette baisse est d'autant plus importante, en termes relatifs, que la croissance économique a été dynamique dans le canton entre 2016 et 2019 : le produit intérieur brut vaudois a en effet crû de 2,1% en 2017, 2,8% en 2018 et 1,5% en 2019. Ces allègements fiscaux privent en outre l'Etat de ressources à la veille d'une crise majeure, celle du COVID-19, qui a éclaté durant le processus de bouclage des comptes 2019.
- 2) Les efforts financiers réalisés en 2019 pour le développement du service public dans certains secteurs indispensables à la population sont insuffisants : entre autres et pour ne citer qu'un seul exemple, l'Etat aurait dû consacrer plus de moyens au soutien à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants, afin de permettre la création de davantage de nouvelles places de crèches, vu la pénurie persistante de celles-ci au regard des besoins. Le développement insuffisant du service public, dans ce secteur comme dans d'autres, tend à aggraver les inégalités de genre.
- 3) Les efforts financiers réalisés en 2019 en faveur de la transition écologique sont eux aussi insuffisants. En matière de mobilité par exemple, la minorité critique le choix du Conseil d'Etat de réallouer pour l'entretien routier les moyens dégagés en cours d'année à travers des mesures d'optimisation financière dans les transports publics : en 2018 déjà, sur les 198 mios budgétés pour les transports publics, seuls 190 ont été dépensés aux comptes et un crédit supplémentaire de 9 mios a été débloqué en parallèle pour l'entretien des routes<sup>2</sup>. En 2019, à nouveau, sur les 198 mios budgétés, seuls 185 ont été dépensés, ce qui a amené à débloquer un crédit supplémentaire de 5 mios pour l'entretien des routes<sup>3</sup>.
- 4) Enfin, l'excédent aux comptes 2019 de 559 mios aurait dû être entièrement mobilisé pour répondre aux conséquences sanitaires et sociales de la crise du COVID-19. Au lieu de cela, seuls 403 mios ont été provisionnés à cette fin. Cette somme est insuffisante, selon la minorité, compte tenu de l'appauvrissement de larges couches de la population en raison de l'augmentation du

<sup>2</sup> Voir pp. 212 à 214 de la brochure des comptes 2018.

<sup>3</sup> Voir pp. 208 à 210 de la brochure des comptes 2019.

chômage et des cas de perte de gain ; l'Etat devrait y répondre par des mesures plus vigoureuses de soutien au pouvoir d'achat pour les personnes ayant de faibles revenus. L'Etat dispose en outre de montants importants inscrits à son bilan comptable 2019 – notamment des placements à intérêts, pour un montant de presque 1 milliard<sup>4</sup>. Ces montants devraient être eux aussi mobilisés pour répondre aux besoins sociaux provoqués par la crise du COVID, plutôt que d'être thésaurisés ; cette thésaurisation est d'autant plus critiquable qu'elle oblige l'Etat à payer des intérêts négatifs.

#### 4. CONCLUSION

En conclusion, compte tenu des arguments développés ci-dessus, la minorité invite le Grand Conseil à refuser les comptes.

Lausanne, le 12 juin 2020.

*Le rapporteur :  
(Signé) Hadrien Buclin*

#### *Décision du Grand Conseil après rapports de la Commission des finances*

**M. Alexandre Berthoud (PLR), rapporteur de majorité et rapporteur général :** — Avant de m'exprimer sur les comptes de l'exercice 2019, je souhaite adresser mes remerciements au chef du Département des finances et des relations extérieures, au chef du Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) et à ses collaborateurs pour leur disponibilité et leurs compétences, au secrétaire de la Commission des finances qui doit réaliser son travail dans de courts délais et à l'ensemble des services visités par les sous-commissions.

La Commission des finances a tenu trois séances en visioconférence consacrées à la présentation des comptes 2019, à l'examen des comptes de chaque département, avec un rapport de chaque sous-commission, l'examen du bilan ainsi que les comptes de résultat opérationnel et extraordinaire, ainsi que l'adoption des comptes et du présent rapport.

Conjointement à la Commission de gestion, la Commission des finances a reçu une délégation du Contrôle cantonal des finances (CCF) pour la présentation de son rapport sur le contrôle des comptes de l'exercice 2019. La Commission des finances a également reçu la cheffe de la Direction générale de la fiscalité (DGF) et a pris connaissance du rapport sur les revenus fiscaux. Compte tenu de la crise sanitaire, qui a mis les services de l'administration cantonale sous une pression extraordinaire, la DGF a renoncé à l'analyse d'un thème d'étude pour les comptes 2019.

La Commission des finances a confié, pour la troisième année consécutive, à la Commission thématique des systèmes d'information le mandat d'examiner les comptes de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DSI). La Commission thématique des systèmes d'information a concentré son examen sur les charges informatiques. La Commission des finances a également sollicité la Commission thématique des systèmes d'information pour vérifier l'état d'avancement des principaux investissements identifiés préalablement lors de l'examen du budget. Comme indiqué dans son précédent rapport, la Commission thématique des systèmes d'information procède à des contrôles des investissements au moyen d'un cockpit établi par la DSI qui permet un suivi des projets et comprend une évaluation des risques. Leur rapport se trouve aux pages 6 à 8 du rapport de majorité de la Commission des finances.

Les comptes 2019 du canton de Vaud se soldent par un excédent de revenus nets de 4 millions. Les présents comptes sont bénéficiaires pour la quinzième année consécutive. Ce résultat, arrêté par le Conseil d'Etat, tient compte d'un montant de 403 millions destinés à pallier les effets de la pandémie COVID-19, ainsi que d'autres préfinancements des écritures de bouclage, des préfinancements, des amortissements non planifiés, pour un montant total de 559 millions.

<sup>4</sup> Voir p. 293-294 de la brochure des comptes 2019. De manière générale, le patrimoine financier de l'Etat poursuit sa croissance, ayant augmenté de 5,1 mrd à fin 2015 à 7,7 mrd à fin 2019 ; même en soustrayant le passif (emprunts, etc.), le bilan reste largement positif, pour un montant d'1,9 mrd.

Je vous livre quelques chiffres clés, sans trop entrer dans les détails, puisqu'ils figurent dans les rapports de la Commission des finances et de celui du Conseil d'Etat. Les charges brutes de l'Etat de Vaud s'élèvent à 10,480 milliards. Ce résultat comprend des éléments de bouclage tels que des préfinancements consacrés spécifiquement à la piscine de Malley, au stade de la Tuilière et au Château d'Hauteville, pour un total de 18 millions, ou encore à renforcer la participation de l'Etat aux chantiers archéologiques dans le canton (2 millions), l'amortissement de prêts aux entreprises publiques (13 millions), ainsi que l'amortissement de plusieurs objets d'investissement (69 millions). Comme indiqué, un préfinancement attribué au COVID-19 de 403 millions est destiné à pallier les effets de la pandémie et affecte plus de 70 % du résultat excédentaire. Ces opérations neutralisées, les charges ordinaires de l'Etat dépassent de 149 millions la prévision budgétaire.

L'augmentation réelle par rapport à 2018 est de 268 millions. Les principaux écarts entre 2018 et 2019 concernent le secteur social (+143 millions), ainsi que la protection de la jeunesse, l'enseignement spécialisé et la formation professionnelle (20 millions).

La croissance de la masse salariale se situe quant à elle à 56 millions, qui provient en majorité de l'enseignement (+42 millions) et s'explique par les annuités, la démographie et les renforts sectoriels.

En ce qui concerne l'analyse des crédits supplémentaires, ils sont au nombre de 148, soit 26 de moins qu'en 2018. Avec 65 millions de charges nettes, le total des montants non compensés est moins important que l'année précédente de 14 millions. Ces montants proviennent principalement des subsides de la Loi sur l'assurance-maladie (LAMal) (20 millions), de l'enseignement spécialisé, intégration et formation scolaire (15 millions), asile et aides d'urgence (12 millions).

Le total des revenus se monte à 10,483 milliards, soit 712 millions de plus que le budget. Cet écart s'explique, pour les deux tiers, par l'augmentation des revenus fiscaux. Le solde comprend notamment la part à l'impôt fédéral direct et à l'impôt anticipé (+ 122 millions), le versement du dividende de la BNS (+ 62 millions) ou le dividende BCV (+ 69 millions). Avec une augmentation de 6 millions en 2019, les recettes d'impôts enregistrent une croissance quasi nulle par rapport aux comptes 2018. Aussi, l'impôt sur le bénéfice net des entreprises affiche une baisse de 131 millions par rapport à 2018. Attendue et anticipée au budget, cette baisse est imputable essentiellement à la réduction du taux d'imposition des bénéfices sur les acomptes, dans le cadre de la mise en œuvre, en janvier 2019, de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) vaudoise.

Quant à l'impôt sur le revenu, il progresse de 4,2 % (+ 154 millions), contre 1,1 % l'année précédente. Aussi, il y a lieu de rappeler que la croissance des revenus fiscaux est largement tributaire d'éléments non pérennes, comme les dénonciations spontanées (62 millions) et d'effets exceptionnels et conjoncturels sur la fortune (97 millions). En résumé, l'écart des impôts de 491 millions par rapport au budget provient d'effets exceptionnels pour 304 millions et conjoncturels pour 133 millions. Sans ces éléments, l'écart se réduit à 54 millions.

Lors de la présentation des comptes 2019, le Conseil d'Etat a apporté quelques éléments de perspective pour 2020 et 2021. Le Plan climat, qui s'inscrit dans son programme de législature, a été présenté dernièrement lors d'une conférence de presse. Quant au plan des communes, le gouvernement a indiqué que les discussions avec ces institutions constituent également une priorité ; des mesures seront financées, dès 2021, par le budget d'investissement du canton de Vaud.

Quant aux investissements bruts, globalement, le canton a investi 581 millions dans l'économie vaudoise en 2019. Les investissements bruts atteignent 310 millions ; s'ajoutent à ces montants les nouveaux prêts de 31 millions et les nouvelles garanties octroyées par l'Etat durant l'exercice pour 240 millions.

L'indicateur du degré d'autofinancement se monte pour l'exercice 2019 à 67,43 %, alors qu'il se trouvait à 190,3 % en 2018.

A la suite des débats de la Commission des finances, cette dernière propose une observation en lien avec le Service des curatelles et des tutelles professionnelles (SCTP). Cette observation invite le Conseil d'Etat, lors des prochains budgets, à davantage de sincérité par rapport au compte « 3030 travailleurs temporaires ». Effectivement, des dépassements réguliers et des recours à des crédits supplémentaires sont constatés depuis de nombreuses années.

Pour conclure, les comptes de l'Etat de Vaud 2019 se bouclent avec un excédent de revenus de 4 millions, après enregistrement des écritures de bouclement, des amortissements non planifiés et des préfinancements, notamment un montant de 403 millions destinés à compenser des dépenses urgentes liées au COVID-19.

Aussi, un des faits marquants de cet exercice aura été la méthode de travail du Parlement en général et de la Commission des finances en particulier durant cette période de confinement. En effet, et dans le respect total des normes sanitaires imposées par la Confédération, la commission a continué de travailler, à distance ou en présentiel, en s'efforçant d'accompagner et de soutenir les services, les départements et le Conseil d'Etat dans leurs travaux financiers. Le Bureau de la Commission des finances, puis la commission in corpore, ont répondu favorablement aux sollicitations du gouvernement, proposant même à la mi-mars de repousser le bouclement des comptes 2019, en cas de besoin. Même si cette mesure extraordinaire n'a pas eu besoin d'être mise en œuvre, les impacts financiers de cette crise sanitaire se feront fortement ressentir durant les prochaines années, avec un épuisement certain du préfinancement de 403 millions. A ce jour, il est toutefois trop tôt pour une vision claire des coûts réels qui devront encore être supportés dans les domaines sanitaire, des transports, de la culture, de la formation, etc.

Je profite également de remercier le Bureau et l'ensemble des membres de la Commission des finances pour leur intense collaboration, leur réactivité et leur soutien sans faille.

Dans un contexte économique qui n'a pas été aussi tendu depuis fort longtemps, la Commission des finances salue le résultat positif des comptes 2019 de l'Etat de Vaud. Elle suivra, bien entendu avec la plus grande vigilance, la situation financière à venir du canton, par le biais, entre autres, d'un thème d'étude déjà identifié pour le projet de budget 2021, portant sur la pertinence des mesures financières prises par le Conseil d'Etat durant la crise sanitaire.

Pour finir, je vous invite, comme la Commission des finances l'a fait par 13 voix contre 1, à approuver les comptes de l'Etat de Vaud pour l'exercice 2019, tels que présentés par le Conseil d'Etat.

**M. Hadrien Buclin (EP), rapporteur de minorité :** — La minorité de gauche que je représente, au nom du groupe Ensemble à Gauche-POP, invite le Grand Conseil à refuser les comptes 2019. Il s'agit, par ce refus — certes, de portée symbolique — d'exprimer un désaccord avec la politique menée par les autorités en matière de fiscalité et de finances publiques.

Au nom de la justice fiscale, la minorité s'oppose, avec constance, depuis plusieurs années, aux allègements fiscaux mis en œuvre en faveur des grandes entreprises du canton et qui ont fait perdre environ 200 millions à l'Etat cantonal depuis 2016, sans parler des communes. Cette baisse est d'autant plus importante, en termes relatifs, que la croissance économique a été dynamique dans le canton entre 2016 et 2019. Ces recettes d'impôts issues du bénéfice des entreprises auraient dû, selon nous, augmenter et non pas décroître, comme cela a été constaté. Ces allègements fiscaux en faveur des grandes entreprises privent en outre l'Etat de ressources à la veille d'une crise majeure, celle du COVID-19, qui a éclaté durant le processus de bouclement des comptes 2019 et qui nécessite des moyens considérables pour répondre notamment à l'urgence sociale qui se pose pour de nombreux habitants.

Deuxième motif de mécontentement, les efforts financiers réalisés en 2019 pour le développement du service public dans certains secteurs indispensables à la population sont insuffisants. Entre autres et pour ne citer qu'un seul exemple, les crèches et garderies. Plusieurs centaines de places manquent avec des centaines d'enfants sur des listes d'attente, des parents plongés dans des situations difficiles. L'Etat aurait dû consacrer plus de moyens au soutien à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants, afin de soutenir la création de davantage de nouvelles places de crèches. Le développement insuffisant du service public, dans ce secteur comme dans d'autres, tend d'ailleurs à aggraver les inégalités entre les femmes et les hommes, défavorisant notamment les femmes dans leur accès à l'emploi.

Troisième cause d'insatisfaction, les efforts financiers réalisés en 2019 en faveur de la transition écologique sont eux aussi insuffisants. En matière de mobilité par exemple, la minorité critique le choix du Conseil d'Etat de réallouer pour l'entretien routier les moyens dégagés en cours d'année. En 2018 déjà, sur les 198 millions budgétés pour les transports publics, seuls 190 ont été dépensés aux

comptes, et un crédit supplémentaire de 9 millions a été débloqué en parallèle pour l'entretien des routes. En 2019, une fois de plus, sur les 198 millions budgétés, seuls 185 ont été dépensés, ce qui a amené à débloquer un crédit supplémentaire de 5 millions pour l'entretien des routes. Drôle de réallocations de ressources en temps d'urgence climatique !

Enfin, dans le cadre de la crise du COVID-19, 403 millions ont été provisionnés, lors du bouclage des comptes. Pour la minorité, il s'agit d'une somme insuffisante. Il nous paraît que l'excédent, à savoir 559 millions, aurait dû être entièrement mobilisé pour répondre à cette crise, en particulier pour soutenir le pouvoir d'achat de larges couches de la population touchées par le chômage ou les cas de perte de gain. Nous regrettons que seuls 403 millions aient été provisionnés, alors que l'ensemble de l'excédent aurait pu l'être.

Et pourtant, après quinze ans d'excédent budgétaire, l'Etat dispose de montants importants pour soutenir les milieux modestes et pour répondre à la crise sociale du COVID. Un œil à son bilan le prouve, ce n'est pas seulement l'excédent qui montre que l'Etat dispose de marges de manœuvre importantes, mais aussi le bilan, car on y découvre notamment des placements à court terme, pour un montant de presque 1 milliard. Cela démontre un certain bas de laine de l'Etat, d'autant que dans le bilan, l'actif dépasse largement le passif, puisqu'on a un excédent du bilan de presque 2 milliards — 1,9 pour être exact — et ce, bien que la valeur de l'actif soit largement sous-estimée, je pense notamment aux participations de l'Etat dans la Banque cantonale vaudoise, qui sont très loin d'être comptabilisées à leur valeur de marché. L'excédent au bilan est encore plus élevé que celui qui apparaît dans la brochure des comptes.

Cette fortune nette de l'Etat devrait être mobilisée pour répondre aux besoins sociaux, accélérer la transition écologique vers les énergies renouvelables plutôt que d'être thésaurisée ; cette thésaurisation, du point de vue de la gestion financière, est d'autant plus critiquable qu'elle oblige l'Etat à payer des intérêts négatifs. En période d'urgence écologique et sociale, l'argent du contribuable pourrait être mieux investi que dans le paiement d'intérêts négatifs.

La discussion est ouverte.

**Mme Carole Dubois (PLR) :** — Comme l'a relevé le président de la Commission des finances, les comptes 2019 sont bénéficiaires pour la quinzième année consécutive, et se bouclent avec un excédent de revenus de 4,3 millions, tenant compte des 559 millions d'écriture de bouclage, de préfinancements et d'amortissements planifiés : un bon résultat qui mérite d'être salué. Il permet d'attribuer 403 millions de préfinancements COVID, soit 50 millions au fonds chômage, 100 millions de fonds de garantie et 253 millions pour diverses mesures d'une importance primordiale pour pallier les dépenses urgentes inhérentes à la crise sanitaire. Néanmoins, nous pouvons nous interroger sur la pertinence des 52 millions d'amortissement supplémentaire sur les EMS en cette période post-COVID.

Les comptes 2019 présentent un équilibre confortable ; il y a une année, je mentionnais que le propre d'un équilibre équivaut à être en permanence menacé et demande une vigilance de tous les instants. Or, la stabilité n'est pas figée dans le marbre, nous venons d'en faire la douloureuse expérience. 2019 a vu une augmentation des revenus fiscaux, qui reposait sur une période économique favorable et des résultats boursiers particulièrement performants. Néanmoins, l'impôt sur le bénéfice net des entreprises affiche une baisse de 131 millions imputable en partie à la mise en œuvre de la RIE III vaudoise. Cela met en évidence l'importance du soutien à un tissu entrepreneurial de multinationales, de PME et d'indépendants qui sont à la base du maintien de l'emploi, de la participation à la solidarité sociale et de la génération de revenus fiscaux.

Les perspectives pour 2020 et 2021 sont beaucoup plus incertaines. Les contribuables vaudois sont sollicités et solidaires, et nous devons absolument tendre à maintenir leur stabilité financière et leur pouvoir d'achat en nous opposant à toute hausse d'impôts, toute nouvelle taxe et mesure non ciblée. Nous allons au-devant d'une période tendue, et il est inquiétant de constater que, même dans une période favorable, l'augmentation de la facture sociale poursuit son ascension pour atteindre 830 millions à la charge du canton et autant à celle des communes. De nombreux Vaudoises et Vaudois vont malheureusement certainement devoir solliciter cette solidarité sociale ces prochains mois et années, et notre priorité doit rester le soutien aux plus vulnérables : l'assurance d'une qualité de vie digne pour nos concitoyens.

En parallèle, il sera nécessaire de soutenir largement la formation, la réorientation et la réinsertion. La mise en place de l'école inclusive et l'intégration de l'enseignement spécialisé montrent des coûts en constante augmentation, escalade qui nous inquiète avec la mise en pratique du concept 360°. Nous serons extrêmement attentifs à la valorisation de la formation professionnelle duale, aux apprentissages qui sont une des spécificités de notre pays et qui jouent un rôle primordial, particulièrement dans la période actuelle.

Le système de santé a également été très impacté par la crise sanitaire et devra être massivement soutenu par l'Etat. Une première mesure a été annoncée et chiffrée, mais il y en aura d'autres. Nous relevons que le CHUV marque déjà un déficit chronique de 10 millions, en 2019, malgré une augmentation des revenus et une augmentation des hospitalisations, malgré les 270 millions de prestations d'intérêt général (PIG) qui ont été affectés ainsi qu'un tarif *Diagnosis related groups* (DRG) qui tient déjà compte des spécificités d'un hôpital universitaire, et ceci avant la crise sanitaire.

Pour terminer, en 2019, l'Etat a investi 581 millions dans l'économie, ce que nous saluons également. Ces prochaines années, de gros investissements devront encore être consentis, notamment dans les infrastructures sanitaires, les transports publics et les routes. Ces investissements seront essentiels pour le soutien aux entreprises vaudoises. La mise en place du Plan climat et des mesures importantes en faveur de l'efficacité énergétique nécessiteront également d'être financées par le budget d'investissement de l'Etat. Dans un contexte économique qui n'a plus été aussi préoccupant depuis de nombreuses années, le PLR veut croire à la capacité de résilience des acteurs de cette économie et à une croissance accompagnée et réfléchie.

En conclusion, le PLR remercie la Commission des finances qui a effectué un excellent travail dans des conditions loin d'être optimales. Il vous invite à approuver les comptes 2019, tels que présentés par le Conseil d'Etat.

**Mme Amélie Cherbuin (SOC) :** — Quel doux son de pouvoir prononcer ces quelques mots : « pour la quinzième année consécutive, les comptes de l'Etat de Vaud sont bénéficiaires ». Il faut en profiter, car il est plus que probable que cette jolie mélodie ne se rejoue pas ces prochaines années. Cependant quatorze ans de comptes positifs et un bonus supplémentaire de 4 millions, cette année, nous permettent d'envisager l'avenir de manière un peu plus sereine que d'autres cantons voisins.

Les revenus fiscaux de l'année 2019 se montent à 6'303'000'000 de francs, soit plus de 400 millions que les revenus budgétés avec prudence. A cela s'ajoutent taxes, redevances et revenus extraordinaires. Pour l'exercice 2019, les charges brutes de l'Etat de Vaud s'élèvent à plus de 10 milliards, et y sont compris des amortissements, des attributions à des fonds spéciaux et des préfinancements. Nous y retrouvons également le préfinancement des 403 millions affectés au COVID. Le détail des chiffres est à votre disposition dans les brochures, comme cela vous a déjà été expliqué par le président de la Commission des finances.

Après la visite des services effectuée par la Commission des finances — en plein confinement avec toutes les précautions nécessaires à la situation — nous pouvons nous réjouir que chaque département ait démontré une bonne maîtrise de ses charges tout en y inscrivant les différents projets prévus au budget 2019. Après quinze ans d'une croissance vaudoise sans faille, il aura fallu un grain de sable, ce virus invisible, pour que le rouage se grippe. D'une jolie mélodie, nous passons à une cacophonie sans précédent. Face à cette crise sanitaire et économique, beaucoup de gens craignent, à juste titre, pour leurs besoins essentiels. Depuis le début de la crise, la gauche n'est plus seule à défendre un Etat fort et protecteur. Aujourd'hui, tous les partis se tournent vers l'Etat sauveur afin de tenter de préserver les emplois et les salaires. Il est heureux que nous ayons pu mettre en place des subsides d'assurance-maladie permettant aux personnes avec de faibles revenus de ne pas avoir à supporter une charge d'assurance-maladie de plus de 10 % de leur revenu déterminant. Avec 160'000 personnes qui ont dû recourir à l'indemnité pour réduction des heures de travail (RHT), et qui, par conséquent, ont dû subir une diminution de leur revenu de 20 %, cette redistribution ciblée sur les plus fragilisés prend tout son sens. En revanche, et c'est regrettable, nous avons accordé une baisse d'impôts, à partir de 2020 et 2021, qui ne profitera qu'à ceux qui auront pu tirer leur épingle du jeu.

Aujourd'hui, le parti socialiste sera particulièrement attentif à ce que l'Etat joue pleinement son rôle de régulateur anticyclique. Après plusieurs années de désendettement et avec un joli coussin de

fortune accumulée, le canton va devoir maintenant redistribuer à ceux qui en ont besoin, investir dans les infrastructures pour relancer l'économie sans crainte d'augmenter la dette. Pour assurer ce juste retour, le parti socialiste veillera à ce que le pouvoir d'achat des Vaudoises et des Vaudois les plus faibles puisse être maintenu par ces mesures distributives, que la sortie de crise ne se fasse pas par une socialisation des pertes et une privatisation des profits, que l'aide à l'économie se fasse de manière respectueuse des droits sociaux et de la préservation des ressources environnementales, que les métiers dits féminins et en particulier ceux de la santé et des soins soient revalorisés, que l'égalité des chances pour les jeunes soient préservée et que le service public soit renforcé. Dès lors, dans cette perspective, le parti socialiste vous invite à accepter ces comptes.

**M. Philippe Jobin (UDC) :** — Monsieur Broulis, après une quinzaine d'années de comptes positifs, vous devez être satisfait, je le serai de même comme syndic de ma commune, car je qualifierais ces comptes de « parfaits », « savoureux », « super fins » dans l'équilibre financier trouvé.

Monsieur Buclin, malgré la RIE III vaudoise, le canton reste en positif, et ceci a permis de faire face à cette crise, cela a été rendu possible grâce à une saine et bonne gestion, quand bien même la situation est aussi due à une très bonne activité économique et conjoncturelle en 2019.

Je n'interprète pas « l'épingle dans le pied » que relève le parti socialiste de la même manière, mais plutôt sur le chapitre des charges sociales, celui de la dette qui atteint — gentiment mais sûrement — plus d'un milliard. Or, il est à craindre que l'actuelle crise révèle que ces changements non maîtrisés altèrent fortement le futur financier de notre canton. Si tel devait être le cas, ce sont bien entendu les mêmes qui devront passer à la caisse : les contribuables et les entreprises. Car, qui est l'Etat ? A cela, il faut répondre : nous.

Pour le groupe UDC, en sus des mesures d'urgence liées au COVID et à la récession économique probable, la priorité doit aussi aller aux communes vaudoises et à la facture sociale, car il est hors de question que les communes soient les victimes collatérales de la crise actuelle, que les relations entre elles et l'Etat soient reportées aux calendes grecques.

En conclusion, le groupe UDC acceptera, en discussion finale, le rapport de majorité de la commission et approuvera les comptes 2019.

**M. Maurice Mischler (VER) :** — Comme vous l'avez certainement compris, les comptes 2019 de l'Etat de Vaud sont excellents, et nous pouvons nous en réjouir. Cependant, à l'instar de la sincérité du budget, il faudra peut-être maintenant parler de la sincérité des comptes. Il faut retenir que le revenu net équivaut à 4,4 millions, et qu'il intègre un montant de 403 millions destinés — il est vrai que cela n'était pas prévisible — à pallier les effets de la pandémie de COVID, à d'autres préfinancements, à des écritures de bouclage et à des amortissements pour un total de 559 millions. Ainsi, nous voyons qu'avec des amortissements extraordinaires et des préfinancements, le Conseil d'Etat possède un outil extraordinaire pour lisser sa politique sans avoir vraiment besoin de passer par le budget, même si les arguments sont très raisonnables pour procéder de cette manière.

Pour les préfinancements, on voit que la somme avoisine à peu près 1,2 milliard, soit le dixième — quand même — du budget total de l'Etat de Vaud. On peut donc tout de même se poser quelques questions sur ce mode de fonctionnement, la vision globale faisant défaut. En outre, l'année passée, l'Etat a eu tellement de liquidités, qu'il a dû placer jusqu'à un milliard pour éviter de devoir trop payer d'intérêts négatifs.

Comme écologiste, j'observe que très peu de ces préfinancements concernent le climat, les énergies renouvelables et la biodiversité. Pour 2019, nous avons tout de même 10 millions, ce qui est à saluer ; mais souvenons-nous que nous sommes toujours dans l'urgence climatique décrétée par notre Grand Conseil. Bien sûr, l'investissement futur de 173 millions pour le Plan climat aura un effet multiplicateur substantiel, ce dont nous nous félicitons, nous pourrions être fiers de ce premier pas. Toutefois, nous devrions mettre ces chiffres en perspective avec d'autres : combien avons-nous émis de CO<sub>2</sub> en 2019 ? Quel est l'état de notre biodiversité ? Avons-nous calculé notre fameux « Bonheur intérieur brut » ou notre « indice de développement humain » ? Nous, les Verts, espérons que la crise du COVID, qui n'est probablement pas terminée, servira de catalyseur à des investissements massifs pour une société plus durable et plus solidaire. Tout le monde dit qu'en temps de crise, les autorités

doivent mener une politique anticyclique...soit ! Mais ne tombons pas dans le travers du « business as usual »... monsieur Christen, veuillez m'excuser ! Nous sommes au début d'une tâche qui s'apparente aux douze travaux d'Hercule. En effet, il faut, entre autres, nettoyer les Ecuries d'Augias du manque de transparence et du port des investissements audacieux et rapporter les Pommes d'or de la prospérité durable, vertueuse, économe et sobre. Cela va être ardu, mais nous avons un magnifique défi à relever ensemble. En conclusion, je vous propose d'accepter ces comptes.

**Mme Claire Richard (V'L) :** — Au risque de lasser avec ce constat, pour la quinzième année consécutive, les comptes sont bénéficiaires... Et décidément, j'ai vraiment l'impression de me répéter chaque année, sans nuance... 544 millions d'écritures de bouclement et de préfinancements cette année, contre près de 600 millions en 2018. Excédents de revenus certes appréciables, mais qui démontrent un grand décalage entre les budgets et les comptes cantonaux. Mes préopinants ayant dit à peu près tout ce qu'il était susceptible de relever, je ne vais pas me prêter moi aussi à ce jeu.

Les Vert'libéraux constatent simplement qu'avec des comptes 2019, ce Parlement pouvait commencer à espérer voir se concrétiser le financement de projets sortant de l'ordinaire strictement comptable des précédentes écritures de bouclement et autres préfinancements. Par exemple, au hasard, des investissements massifs pour le développement des énergies renouvelables.

Las. Les écritures de bouclement, quelles qu'elles soient, se sont trouvées complètement chamboulées par l'arrivée de la pandémie en mars 2020, qui a imposé d'en affecter une part de 403 millions de francs à divers fonds en 2020 : le fonds du chômage (50 millions), le fonds de garantie (100 millions), ainsi qu'une réserve pour diverses mesures et effets non identifiés au moment de la présentation des comptes (253 millions).

En conclusion, à ce stade, on ne peut que se féliciter des finances très saines, pour le moins, de notre canton, qui lui ont permis de réagir rapidement et de faire face, ces derniers mois, aux effets des coups de boutoir subis par l'économie et la population.

Pour le surplus, en espérant que la situation puisse rapidement se stabiliser, le groupe vert'libéral se rallie au rapport de majorité et vous encourage à accepter les comptes 2019 tels que présentés.

**M. Axel Marion (AdC) :** — Au nom du groupe PDC-Vaud Libre, nous soutenons l'approbation des comptes, comme l'a fait notre représentant au sein de la Commission des finances. Les écritures de bouclement permettent à notre ministre des finances d'annoncer un excédent net de 4 millions, ce qui est relativement modéré et raisonnable, mais tout en admettant qu'en toile de fond plus d'un demi-milliard d'écritures de bouclement est opéré. Le canton a généré ces revenus excédentaires et nous pouvons nous en féliciter, c'est une bonne nouvelle, sans entrer dans le débat visant à se demander s'il faut ou non adapter le budget à cette réalité récurrente de revenu excédentaire.

Est-il possible que plus d'un demi-milliard de francs — et ce de manière répétée depuis des années — puisse être attribué par le Conseil d'Etat sans autre validation par le Parlement ? Certes, le Parlement pourrait refuser les comptes, mais cela ne serait pas une politique raisonnable. Il serait à concevoir que ces écritures de bouclement puissent être considérées, avalisées par notre Parlement, sachant qu'il s'agit tout de même de sommes importantes. En effet, si je compare avec une association — et j'imagine que d'une manière ou d'une autre vous êtes tous actifs dans une association — lorsqu'un résultat excédentaire est observé à la fin d'un exercice, l'assemblée générale vote l'attribution du bénéfice, à un fonds ou à tel événement : une pratique relativement usuelle. Par conséquent, je ne saisis pas pourquoi notre Loi sur les finances (LFin) ne permet pas au Parlement, qui représente en quelque sorte l'équivalent de l'assemblée générale, de se prononcer sur la manière dont les choses sont inscrites. Certes, M. Broulis me répondra que c'est aussi par les crédits complémentaires que les choses sont ensuite avalisées, mais je persiste à penser qu'un contrôle et un vote sur les écritures de bouclement seraient plus propices à notre équilibre institutionnel.

**M. Vincent Keller (EP) :** — En introduction, le groupe Ensemble à Gauche et POP se réjouit de voir que le Plan climat du canton de Vaud fait sentir ses effets jusqu'aux envois des documents du Grand Conseil aux députés. J'ai souvenir, et mon groupe avec moi, que l'exemplaire de l'encyclopédie Berthoud-Broulis était toujours accompagnée du tract POP-Ensemble à Gauche signé par notre collègue Hadrien Buclin, rapporteur de minorité. Cette année, pour des raisons d'économie de papier,

probablement, il a fallu se rendre sur le site de notre institution pour avoir le plaisir de relire les arguments qui, chaque année, sont émis dans ce plénum, et qui, chaque année, ne sont pas écoutés. Voyez-vous, chefs de groupe, vous n'êtes pas les seuls à souffrir de psittacisme...

Ce n'est une surprise pour personne, le groupe Ensemble à Gauche et POP refusera les comptes 2019, tout en précisant les points principaux relevés par le rapporteur de minorité : nous refusons les allègements fiscaux en faveur des grandes entreprises qui font perdre chaque année des centaines de millions, qui auraient été bien mieux utilisés, particulièrement en cette période de pandémie, pour la relance des petites et moyennes entreprises, que dans la poche d'actionnaires. Les efforts financiers en faveur des transports publics et du climat restent très en deçà de ce que le canton doit faire eu égard à la prochaine crise que nous connaissons : la crise climatique. Pour toutes ces mêmes et bonnes raisons, similaires année après année, nous refuserons les comptes 2019 de l'Etat de Vaud, et nous vous invitons à suivre les conclusions du rapport de minorité, pour une fois !

**M. Pierre Zwahlen (VER) :** — Les résultats des comptes de fonctionnement sont rutilants, si flamboyants, presque insolents, qu'ils interrogent sur la parcimonie de l'Etat. Les négociations avec les communes à la peine n'en finissent pas de s'étirer. Le Plan climat est meilleur qu'attendu par son approche transversale, mais génère des investissements insuffisants pour réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre en dix ans.

En 2019, encore une fois, Vaud s'offre un excédent comptable de plus de 600 millions de francs avant les écritures de bouclage. Rien à redire sur le préfinancement COVID, les 403 millions sont déjà engagés, dépassés même, si l'on tient compte des transports publics et de la partie ambulatoire des hôpitaux. En revanche, que penser des 68,5 millions de suramortissement ? Ce n'est pas la première fois que le Conseil d'Etat amortit des investissements largement au-delà de ce qui est prévu au budget pour réduire un bénéfice que nous ne saurions voir.

Contrairement à ce que prétendait le ministre des finances l'an passé, la plupart des écritures et des préfinancements dont il est question en page 12 du rapport de majorité n'ont pas de caractère stratégique. Jugez plutôt : revêtements bitumeux, objets informatiques, remboursements d'emprunts ou de crédits de construction pour des institutions, prêts aux entreprises de transport, monuments historiques, etc. En excluant le préfinancement COVID, ce sont ainsi plus de 155 millions qui diminuent l'excédent, sans égard ni pour les communes, ni pour la coopération au Sud, ni pour l'environnement. Franchement, le gouvernement aurait pu mieux faire en plein pic de la crise sanitaire internationale, au moment où il a décidé de ces écritures. Notre collègue Vassilis Venizelos posera par ailleurs quelques questions pointues dans son interpellation qui sera déposée ce jour.

Passons au bilan consolidé auquel le rapport de majorité ne s'intéresse guère, renvoyant aux pages de la brochure jaune. C'est pourtant en page 368 que se trouve le plus intéressant : le capital propre de l'Etat s'élève à près de 3'800'000'000 de francs, « sous le coude » dirait la presse. A force de se cumuler depuis quinze ans, les excédents atteignent 1'950'000'000 ; les préfinancements non utilisés dorment à raison de 1'400'000'000, si l'on inclut 206'000'000 réservés pour la RIE vaudoise, mais non dépensés. Devant la piscine verrouillée de Picsou qui baigne de lingots, un ou deux « bobets » diraient : « il faut baisser les impôts » ! Permettez-moi d'affirmer au contraire qu'un Etat bien doté n'a jamais été aussi nécessaire qu'aujourd'hui. Vaud a des ressources pour atténuer l'impact de la crise économique que beaucoup voient frapper douloureusement d'ici peu. Vaud a des réserves pour une relance durable, solidaire, visant l'agenda 2030. Le canton dispose du potentiel pour son Plan climat et les générations de ce dernier qui devront se succéder rapidement pour atteindre les cibles fixées. Les 300'000'000 demandés par voie d'initiative sont disponibles pour la transition énergétique et la création d'emplois. L'Etat a décidément les moyens pour la cohésion, l'intégration, la formation citoyenne de ses habitantes et habitants. Allez ! Il n'y a aucun « bobet » dans cette salle... Approuvons ces comptes pour un nouvel élan.

**M. Guy Gaudard (PLR) :** — Je remercie M. Zwahlen d'avoir corrigé le tir, parce que j'avais l'impression d'être un « bobet »...

Je déclare mes intérêts comme fondateur et administrateur de ma société d'installations électriques depuis trente ans, et j'ai été particulièrement sensible aux propos de la présidente du Conseil d'Etat, Mme Gorrite, sur la mise en œuvre de nombreux travaux publics routiers. Cette mesure est à saluer et

à répéter dans l'ensemble des communes, qui elles, devraient également anticiper la mise en œuvre de travaux stratégiques afin de relancer l'économie par du travail confié aux entreprises et non par le biais de subventions. Les prêts COVID et les RHT proposés aux entreprises sont également à souligner. En outre, si les administrations pouvaient accélérer le paiement des prestations aux prestataires, nous leur en serions reconnaissants.

Ces propos introductifs étaient nécessaires pour que chacun, dans ce plénum, ait conscience des difficultés des PME du premier et second œuvre à relancer leur activité. La concurrence est acharnée et bien des collègues sont actuellement en grande difficulté financière. Cela m'amène à la correspondance reçue le 25 juin 2020 sur l'estimation des titres non cotés en vue de l'impôt sur la fortune des entreprises. Ne devrait-on pas revoir cet impôt et sa pertinence ? Au vu des finances de l'Etat, je m'interroge : n'aurait-il pas été possible de différer cette imposition ou de procéder à un abattement de cette dernière le temps que l'on se refasse une santé ? En effet, il faut savoir que les délais de paiement de nos débiteurs ont doublé, et comme une partie du personnel était en RHT, ils étaient improductifs, et nous n'avons rien encaissé. Dès lors, lorsque nous devons payer les charges sociales chaque mois, la TVA par trimestre, et le salaire du personnel administratif et pratique, la SUVA... on se retrouve saigné. Ainsi, un échelonnement de l'impôt devrait être envisagé sur deux ans pour les PME qui en feraient la demande. Par ailleurs, plusieurs jeunes monteurs de ma connaissance relatent qu'ils sont pris à la gorge, lorsqu'ils reçoivent leurs impôts. Le Conseil d'Etat n'a-t-il pas imaginé appliquer un crédit d'impôts aux jeunes jusqu'à vingt-cinq ans qui se mettent en ménage ?

Enfin, je ponctue mes propos en mentionnant mon constant étonnement devant la différence entre les chiffres annoncés au budget et ceux présentés aux comptes. Pour le citoyen lambda, il est difficilement compréhensible d'admettre que cette différence se chiffre en centaine de millions, même si une large partie de ce montant a été mis à disposition du fonds COVID. En conclusion, le conseiller d'Etat a-t-il procédé à une projection sur la baisse des rentrées fiscales pour 2020 ? Car un arrêt total de l'activité professionnelle durant deux mois va générer un effondrement des recettes qu'aucun à ce jour ne peut chiffrer.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** — Permettez au « bobet » de service, qui ne songe nullement à contester le terme, de féliciter la Confédération qui aborde ces temps troublés et incertains avec des finances saines, de féliciter notre canton qui aborde ces temps troublés et incertains avec des finances saines et le Lausannois que je suis ne peut que soupirer « Ah ! Si seulement la cigale lausannoise avait pris exemple en son temps sur la fourmi ! ». Mais c'est une autre histoire qui n'a que fort peu à voir avec la fatalité.

**Mme Josephine Byrne Garelli (PLR) :** — Je voudrais sincèrement remercier tous les députés qui ont pensé aux communes dans leurs interventions.

**M. Pascal Broulis, conseiller d'Etat :** — Madame la présidente, je vous félicite pour votre nouveau titre et vous adresse mes bons vœux pour votre présidence 2020-2021, pendant laquelle vous pourrez toujours compter sur le Conseil d'Etat.

J'aimerais apporter un autre éclairage sur les comptes 2019 et adresser un grand merci à la Commission des finances et au Bureau. Il existe un avant et un après 11 mars 2020, date à laquelle le Conseil d'Etat avait bouclé ses comptes, lors de sa séance ordinaire, calmement, avec des perspectives de dialogue sur la fiscalité, par exemple, sur l'outil de travail, considérant que l'on pouvait peut-être réfléchir à une fiscalité plus adaptée à celui qui investit, qui ne sanctionne pas l'outil de production. Le Conseil d'Etat avait confié à mon département une réflexion sur cette question, tout comme à plusieurs autres départements, pour trouver un chemin sur le volet climat — puisqu'on souhaite monter en puissance — non pas par le compte d'investissement, mais par celui de fonctionnement, ce qui nous semblait une force de frappe plus intelligente.

Il était également temps de pacifier la relation Etat-communes. Nous sommes toujours en négociations, et il reste encore beaucoup de travail à faire... Mais c'était une autre époque, car ensuite, le Conseil d'Etat a siégé dans l'urgence le vendredi, le samedi, le dimanche, s'organisant pour tenir compte du COVID. Il nous a semblé fort important de pouvoir réaffecter une partie du bouclage des comptes 2019 à ce qui allait devenir prioritaire et éviter les très grandes tensions devant l'urgence annoncée. Ainsi, et puisque gouverner c'est prévoir, le gouvernement a réaffecté 403 millions à des

politiques à venir. Sur le moment, j'ai tout entendu : on ne dépense pas assez vite, que fait le Conseil d'Etat ? On ne voit plus Broulis ni Leuba ! Ce à quoi je réponds : Attendez ! La crise va être longue... elle sera sanitaire, économique, potentiellement relative aux finances publiques, à la cohésion du territoire. Cela ne fait que commencer et ça va durer longtemps. Le 18 mars : modification claire du bouclement des comptes 2019 et réaffectation d'une partie du résultat comptable sur ce qui nous semblait être l'urgence et qui va être utilisé jusqu'à la fin de l'année, et comme cela a été relevé par certains, les 403 millions sont entièrement compensés.

Chacun a sa vision de la société, il n'y a pas de « bobet » ! Utiliser des termes outranciers me paraît méprisant et maladroit ; en effet, certains considèrent que la fiscalité doit être revue, corrigée à la baisse, quand d'autres considèrent qu'il faut soutenir les politiques publiques plus fortement dans certains secteurs, comme le vieillissement de la population, le climat ou autres, des arbitrages auxquels procède le Conseil d'Etat, qui sont ensuite discutés devant vous, débattus, dont vous détenez la compétence de réorienter ou de vous y opposer.

En outre, il est nécessaire de rectifier des choses qui ont été dites et qui sont fausses. Monsieur Marion, les écritures de bouclement sont finalement de votre compétence, puisque chaque objet va être traité pour lui-même par un exposé des motifs ou un crédit supplémentaire. Suivant l'ampleur, il incombe à la Commission des finances de les traiter. Cela signifie qu'il n'y a pas de confiscation de la part du Conseil d'Etat, pas de tyrannie : le Parlement garde la main, car vous décidez si vous voulez ou non attribuer des sommes à des projets qui vous sont présentés. Hier, vous avez traité du dossier QoQa ; j'ai pu voir qu'il y avait un peu de mauvaise humeur, parce que nous étions dans une période de transition entre deux objets. Finalement, la proposition du Conseil d'Etat a été entérinée, le Grand Conseil a validé la dépense, à l'instar de tous les préfinancements dont vous décidez de la destinée.

Le Conseil d'Etat rend ses comptes publics. Depuis de nombreuses années, vous avez accès aux comptes les plus transparents au niveau suisse, sans provisionnement, sans estimation sur les recettes. Nous enregistrons ce que nous comptabilisons au travers d'une facture émise en matière de fiscalité, et ce qui est comptabilisé entre dans les comptes. Si le contribuable ne peut pas payer — il peut rencontrer une difficulté, s'acquitter d'une partie, puis ensuite être en faillite — alors il s'agit d'une procédure différente et on défalque sur une durée. Tout ce qui est facturé se retrouve dans les comptes. En matière de présentation et de lisibilité, on ne fait pas mieux.

Le Grand Conseil s'emploie à la politique. Vous en faites chaque fois que vous sanctionnez un projet, que vous le modifiez, que vous ne le votez pas, que vous l'augmentez ou le diminuez. Cela relève de votre compétence. Comme cela a très bien été relevé par le président de la Commission des finances, tous les préfinancements, les chiffres sont rendus publics, ils sont listés, connus. Il faut du temps pour consommer les montants mis au bilan de l'Etat. Je suis toujours estomaqué de voir l'égoïsme ambiant qui s'installe. Car s'il y a une urgence à pouvoir dépenser, on finit de plus en plus devant les tribunaux ou devant des blocages institutionnels, cela entraîne qu'on ne peut engager ces sommes. Pourtant, elles seraient utiles à soutenir notre tissu économique. Pour ceux qui lisent le bilan — le livre jaune — des sommes votées par le Parlement ne sont pas encore engagées. Un peu comme un restaurateur qui, un soir, fait une belle caisse de vingt mille francs et qui se dit : « ce n'est qu'à moi ! »... Tout en oubliant qu'il doit ensuite payer les fournisseurs, et qu'à la fin, ce ne sont pas vingt mille francs qu'il a en caisse, il lui manque même cent francs... et il finit en banqueroute !

Dans la même logique, ce n'est pas parce qu'on a un placement au bilan de l'Etat qu'il n'y a pas un effet miroir, une dette de 975 millions par exemple, ce qu'on oublie parfois. Aujourd'hui, l'Etat de Vaud a de la trésorerie, une dette et des placements. Au niveau de la trésorerie, nous avons des flux qui ascendent selon les années à deux dixièmes de milliards.

En réponse à M. Gaudard, jusqu'en 2019, les contribuables ont plutôt payé leurs impôts en avance, mais aujourd'hui nous ne savons pas comment la situation va évoluer. Au niveau du Conseil d'Etat, nous avons donné toutes les possibilités, tant aux personnes physiques qu'aux entreprises, avec effet immédiat, à partir du 17 mars, de revoir et corriger les acomptes. Les antennes et les téléphones de l'administration cantonale des impôts étaient ouverts à cet effet. Si quelqu'un considère qu'il ne pourra pas payer, parce que son bénéfice va diminuer, il va revisiter ses acomptes postnumerando.

Aujourd'hui, il est encore prématuré de savoir ce qui va réellement se passer : y aura-t-il ou non une reprise au mois d'octobre ? Pour l'instant, on observe que les gens ont corrigé un peu, pas beaucoup, parce qu'on leur conseille plutôt d'être attentifs. Pour les personnes physiques, il faut savoir que ceux qui étaient en RHT ne sont pas encore au chômage, et ceux qui sont au chômage sont toujours payés par l'assurance chômage, et ce revenu est fiscalisé.

Il est difficile de savoir, car nous n'avons pas de lisibilité, quel sera l'impact pour 2020 et 2021 sur les acomptes, qu'on devra ensuite projeter, puisque les acomptes 2021 vont se calculer au mois de novembre pour être adressés au mois de décembre aux contribuables — personnes physiques et morales — pour commencer à payer, au plus tard, le 31 janvier 2021. Je souhaite que tout se passe bien à la rentrée, que nous ne soyons pas confrontés à un chômage qui commence à devenir structurel, que nous n'entrons pas dans une période de tension fiscale. Nous suivrons cela attentivement, et nous observerons globalement ce qui va se passer à partir des mois de septembre, octobre, novembre relativement au comportement du contribuable. Nous serons sans doute plutôt à la baisse, car un chiffre d'affaire qui diminue de trois mois, par exemple, ce sont trois mois de moins d'activité qui se traduisent forcément dans le bénéfice.

Ensuite, pour rétablir un semblant d'éclairage, la RIE III vaudoise est un contrat voté par le peuple à trois reprises. Pour ceux qui y voient seulement le volet fiscal, je rappelle que la RIE III comprend aussi le volet du renforcement massif des prestations sociales avec l'assurance-maladie. Nous avons massivement augmenté le pouvoir d'achat des familles et des gens de ce canton, et nous avons aussi augmenté le pouvoir d'achat des entreprises pour qu'elles puissent investir en matière fiscale, car ce qu'une entreprise ne paie pas en fiscalité, elle le garde pour le réinvestir. Je voudrais à ce propos couper court à cette idée : il n'y aura pas de dividendes versés. Je rappelle que la RIE III vaudoise concerne principalement les PME ou les entreprises qui n'étaient pas au bénéfice de régimes fiscaux particuliers. Nous avons mis à égalité les entreprises dont l'activité est à l'extérieur avec celles qui sont sur le territoire suisse.

Prenons un exemple concret entre 2018 et la construction du budget 2019 : à ce moment, le vote sur la RIE III allait être soumis au peuple. Parce que cette dernière a été combattue en référendum, nous avons mis de côté deux fois 128 millions. Au budget 2020, ces 128 millions sont placés et utilisés, en particulier pour financer le social. Ensuite, pour les entreprises qui allaient en bénéficier — et je ne trahis aucun secret — la BCV a dit : si la RIE III est votée, nous le redistribuerons en dividendes. Mais c'est seulement en 2019 que nous commençons à savoir si la BCV pourra payer son dividende. Ainsi, elle l'a augmenté de 70 millions, presque la baisse fiscale. S'il ne s'agit pas de la même ligne budgétaire, elle l'a néanmoins réinjecté.

Par contre au projet de budget 2020 — celui qui est « en consommation » aujourd'hui et pour rassurer tout le monde — le dividende BCV est déjà consommé. Toutefois, lorsque nous avons construit le budget 2019, nous ignorions si nous aurions ou non le dividende de la BCV. C'est seulement au bouclage des comptes qu'elle pouvait payer le dividende, celui de 2018 sur 2019 — car il y a toujours douze mois d'écart — et c'est seulement à ce moment que nous avons pu enregistrer cet écart positif dans nos comptes.

Enfin, je remercie les différents intervenants des divers groupes d'avoir salué le travail du Conseil d'Etat, qui nous permet d'affronter la crise actuelle, car notre situation budgétaire permet d'investir. Vous avez aujourd'hui voté plus de trois milliards de projets d'investissement ; pour ce faire, il faut éviter les blocages et les tensions. Prochainement, nous verrons comment trouver le chemin pour le Tribunal cantonal. Nous verrons si nous pouvons ou non lever les oppositions pour d'autres projets, ceux concernant les transports, par exemple. Vous avez voté des études qui vous permettront de voir venir, de construire une stratégie gagnante pour nos enfants et la population. Dans cet esprit, je vous encourage à voter massivement ce bouclage des comptes 2019. Je remercie M. Chollet pour ses propos, je crois qu'il a raison, il est toujours mieux d'avoir un peu d'argent de côté que de se chamailler autour d'une béance qui en devient abyssale, plus simple d'être fourmi que cigale !

La discussion est close.

Il est passé à la discussion, département par département.

**Département des institutions et du territoire**

La discussion n'est pas utilisée.

**Département de la formation, de la jeunesse et de la culture**

La discussion n'est pas utilisée.

**Département de l'environnement et de la sécurité**

La discussion n'est pas utilisée.

**Département de la santé et de l'action sociale**

La discussion n'est pas utilisée.

**Département de l'économie, de l'innovation et du sport**

La discussion n'est pas utilisée.

**Département des infrastructures et des ressources humaines**

La discussion n'est pas utilisée.

**Département des finances et des relations extérieures**

La discussion n'est pas utilisée.

**Ordre judiciaire vaudois**

La discussion n'est pas utilisée.

**Secrétariat général**

La discussion n'est pas utilisée.

**Comptes d'investissements**

La discussion n'est pas utilisée.

La discussion finale n'est pas utilisée.

**Les comptes de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2019 sont acceptés par 89 voix contre 5 et 6 abstentions.**

---

**Election de la première Vice-Présidence 2020-2021 (GC 152)**

**Mme Carole Dubois (PLR)** : — Madame la présidente fraîchement élue, je tiens à vous féliciter pour ces mois que vous avez assurés ad intérim sans jamais flancher, surtout dans les circonstances compliquées que nous savons.

Il me revient le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Laurence Cretegy à la première vice-présidence du Grand Conseil. Mme Cretegy a déjà une longue expérience des institutions politiques, syndique de Bussy-Chardonney depuis 2009, députée depuis 2012, et membre du Bureau depuis 2017. Mère de quatre enfants, agricultrice et entrepreneure, elle a l'habitude de s'investir et de défendre avec beaucoup de conviction les causes auxquelles elle croit. Je citerai la reconnaissance du monde agricole, l'agritourisme, la qualité de nos produits vaudois et suisses, les proches-aidants, entre autres.

Lorsqu'elle parvient à sauver quelques heures de son emploi du temps chargé, elle trouve encore du plaisir à faire découvrir notre canton aux touristes et amateurs de passage du haut de son attelage. Dans ses activités professionnelles et politiques, elle a souvent démontré qu'elle savait diriger des débats et favoriser le dialogue, ceci dans toutes les circonstances. Laurence Cretegy a démontré ces six derniers mois qu'elle était à la hauteur de la tâche en soutenant la présidente ad intérim dans la

période agitée que nous avons traversée. Je lui fais entièrement confiance pour continuer à assumer son mandat avec conscience lors de cette prochaine année. Au nom du groupe PLR, je vous invite à accueillir favorablement sa candidature.

La discussion n'est pas utilisée.

Il est passé à l'élection.

Bulletins distribués 122, rentrés 122, blancs 6, majorité absolue 62.

**Est élue** : Mme Laurence Cretegnny avec 85 voix. (*Applaudissements.*)

---

### Election de la deuxième Vice-Présidence 2020-2021 (GC 153)

**M. Vassilis Venizelos (VER)** : — Permettez-moi d'apporter, au nom du groupe des Verts, toutes les félicitations à Mme la présidente et Mme la première vice-présidente pour leur élection respective. Nous pourrions compter sur leurs compétences élevées et leurs qualités humaines pour mener les débats et organiser les différents travaux de notre Parlement.

Le groupe des Verts a l'honneur de vous présenter, pour le poste de deuxième vice-présidente, la candidature de Mme Séverine Evéquo. Elle est née en 1980, a grandi à Chessel dans le Chablais vaudois et vit à Lausanne depuis douze ans. Ingénieure en gestion de la nature, elle a travaillé pour la ville de Lausanne pendant cinq ans, pour le canton de Genève pendant huit. Spécialisée en économie urbaine et en aménagement du territoire, elle est actuellement collaboratrice scientifique à l'Office fédéral de l'environnement. Sa mission consiste à développer les conditions-cadres pour plus de biodiversité et de qualité paysagère dans les agglomérations.

De 2013 à 2017, elle a été membre du Conseil communal de Lausanne, coprésidente de groupe et présidente de la Commission des finances. Mme Evéquo est active dans les milieux associatifs, membre du comité de [www.politiciennes.ch](http://www.politiciennes.ch). Elle préside la Commission environnement du Club alpin, section des Diablerets. Députée depuis 2017, Mme Evéquo s'investit pour la démocratie, pour la préservation de l'environnement et pour la représentativité des femmes en politique. Elle serait très honorée de pouvoir composer avec la présidente et la première vice-présidente — Mme Sonya Butera et Mme Laurence Cretegnny — le premier triumvirat à la présidence du Grand Conseil vaudois entièrement féminin de toute l'histoire du Grand Conseil vaudois — en tous les cas, selon les informations que j'ai pu collecter.

Entrée au Bureau l'an passé, elle a intégré une équipe soudée, qui a su accompagner la crise sanitaire avec compétence et intelligence. L'unité du Bureau est un aspect essentiel et indispensable pour faire avancer les dossiers de façon juste, neutre et efficace, loin des logiques partisans. Séverine Evéquo attache une grande importance à ce travail d'équipe et aime travailler avec les autres. Amoureuse de la montagne, Séverine Evéquo avance et gravit les sommets, animée par une devise que je cite en français, et que j'ai eu l'occasion de citer cet automne en allemand, mais que pour éviter de massacrer l'idiome de Goethe, je privilégierai cette fois le français : « Quoi que tu rêves d'entreprendre, commence-le. L'audace a du génie, du pouvoir, de la magie. » Au nom du groupe des Verts, j'ai l'immense plaisir de vous proposer la candidature de Mme Séverine Evéquo au poste de deuxième vice-présidente du Grand Conseil.

La discussion n'est pas utilisée.

Il est passé à l'élection.

Bulletins distribués 118, rentrés 116, blancs 15, majorité absolue 59.

**Est élue** : Mme Séverine Evéquo avec 80 voix. (*Applaudissements.*)

---

**Intervention personnelle – Yann Glayre**

*Projet vaudois de visioconférence et de partage de fichiers*

**M. Yann Glayre (UDC) :** — L'année scolaire arrive à son terme, et cela fait maintenant plusieurs mois que le Conseil d'Etat et le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture laissent les professeurs et les écoles dans la panade des séances en visioconférence improvisée : bricolage *WhatsApp* et bidouillage *Skype*, professeurs et parents excédés par des technologies non adaptées. Ça suffit ! En effet, tout laisse à croire que les cours en visioconférence seront toujours d'actualité à la rentrée.

Nous avons de nombreuses ressources permettant la mise en place d'un système efficace, un service informatique de pointe, des entreprises actives dans l'hébergement et également un collectif d'associations à but non lucratif qui aurait déjà proposé ses services au Conseil d'Etat et à la population.

En conséquence, le groupe UDC exige que le Conseil d'Etat revienne à la rentrée scolaire avec un projet vaudois de visioconférence et de partage de fichiers ficelé et prêt à l'emploi. Nous demandons également que des directives claires soient établies permettant aux professeurs de conduire leurs séances à distance dans de bonnes conditions. Il en va du professionnalisme et de la qualité de l'enseignement en territoire vaudois.

**Ce point de l'ordre du jour est traité.**

---

**Motion Yvan Pahud – Demande de provision extraordinaire liée au COVID-19 pour soutenir nos indépendants, PME, artisans, agriculteurs, viticulteurs (20\_MOT\_138)**

*Texte déposé*

Les indépendants et entreprises vaudoises ayant subi directement ou indirectement les conséquences négatives de l'épidémie de coronavirus (COVID-19) pourront constituer exceptionnellement, à charge de l'exercice comptable 2019 — période fiscale 2019 — une provision de 50 % du revenu net de l'activité lucrative indépendante (PP) ou du bénéfice net (PM). Le montant de 50 % se calcule sur le bénéfice net des personnes physiques — raison individuelle (RI), société en nom collectif (SNC) — avant la provision et sur le bénéfice net des personnes morales avant la provision et les impôts.

Cette manière de procéder permet aux concernés durement touchés par l'épidémie de pouvoir garder des liquidités, tout en garantissant que l'opération sera neutre pour les finances de l'Etat sur la période fiscale 2019-2020.

Afin de ne pas supprimer trop fortement les revenus fiscaux des collectivités publiques pour la période fiscale 2019, nous demandons que cette provision soit limitée au maximum à 300'000 francs par entreprise. Bien entendu, les entreprises voulant bénéficier de cette mesure pourront être tenues de prouver le lien entre l'épidémie et la baisse des activités en 2020.

Cette provision sera ensuite dissoute sur l'exercice comptable 2020. Cette manière de procéder sera donc neutre sur la période 2019-2020, mais permettra aux entreprises touchées de conserver leurs liquidités et ainsi de garantir plus aisément leur pérennité.

Les entreprises pour lesquelles les comptes 2019 ont déjà été approuvés par les assemblées générales d'actionnaires ou d'associés, pourront établir, à l'intention de l'Administration cantonale des impôts (ACI), un bilan fiscal tenant compte de cette provision extraordinaire et réduisant, ainsi, le bénéfice imposable.

Les indépendants concernés, qui sont pour la plupart taxés comme personnes physiques et pour qui une taxation pour l'exercice 2019 a déjà été notifiée, pourront demander à l'ACI une rectification de leur taxation, au plus tard au 31 décembre 2020, même si le délai légal de réclamation de 30 jours est dépassé. Il en va de même pour les éventuelles personnes morales qui auraient déjà été taxées pour la période fiscale 2019.

La présente motion vise à traiter de façon uniforme les acteurs économiques de notre canton, principalement nos artisans, indépendants, PME, agriculteurs, viticulteurs. Ce type de mesure est demandé de façon urgente par ceux-ci, entreprises et employeurs, si importants pour notre société. Ces acteurs sont par ailleurs très inquiets pour leur avenir et surtout pour celui de leurs collaboratrices et collaborateurs.

Dans ce contexte-là, nous demandons au Conseil d'Etat une réponse rapide à cette motion, et nous l'invitons à mettre au plus vite cette proposition en application, éventuellement sous forme de décret dans le cadre des mesures d'urgence COVID-19.

Nous invitons, par ailleurs, notre gouvernement à faire pression sur le Conseil fédéral, afin qu'une telle mesure puisse aussi être mise en œuvre pour l'impôt fédéral direct.

*Prise en considération immédiate.*

*(Signé) Yvan Pahud  
et 24 cosignataires*

#### *Développement*

**M. Yvan Pahud (UDC) :** — Cette motion a été déposée lors de la première séance de notre Parlement après la période de COVID. Dès lors, je m'étonne un peu de son traitement tardif, parce que j'avais précisé qu'il s'agissait d'une urgence pour soutenir nos entreprises vaudoises.

La motion demande à pouvoir faire des provisions pour les entreprises et les indépendants vaudois qui auraient subi, directement ou indirectement, les conséquences négatives de l'épidémie de coronavirus. Cinquante pourcent du revenu net de l'activité lucrative indépendante ou du bénéfice net pourrait être provisionné pour l'année 2019. Cette manière de procéder permettrait aux concernés durement touchés par l'épidémie de pouvoir garder des liquidités, tout en garantissant une opération neutre pour les finances de l'Etat sur la période fiscale 2019-2020. Les indépendants concernés, qui sont pour la plupart taxés comme personnes physiques et pour qui une taxation pour l'exercice 2019 a déjà été notifiée, pourront demander à l'Administration cantonale des impôts (ACI) une rectification de leur taxation, au plus tard au 31 décembre 2020, même si le délai légal de réclamation de trente jours est dépassé. Il en va de même pour les éventuelles personnes morales qui auraient déjà été taxées pour la période fiscale 2019.

La présente motion vise à traiter de façon uniforme les acteurs économiques de notre canton, principalement nos artisans, indépendants, PME, agriculteurs et viticulteurs. Ces acteurs sont par ailleurs très inquiets pour leur avenir et surtout pour celui de leurs collaboratrices et de leurs collaborateurs.

Je ne vais pas faire durer le suspense plus longtemps : afin de gagner en efficacité, je demande le renvoi de la motion en commission.

**La présidente** : — Vous renoncez donc à demander une prise en considération immédiate de votre motion avec un renvoi direct au Conseil d'Etat ?

**M. Yvan Pahud (UDC)** : — Tout à fait.

**La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.**

---

**Résolution Yann Glayre et consorts – De l'exemplarité et de la solidarité de l'Etat de Vaud avec les travailleuses et travailleurs indigènes, ainsi que les PME vaudoises, face à la récession économique (20\_RES\_043)**

*Texte déposé*

Face aux ravages du COVID-19, les appels à la solidarité issus des autorités politiques — Conseil fédéral, Conseil d'Etat, Ville de Lausanne notamment — ainsi que de tous les bords politiques, n'ont pas manqué de susciter quelques espoirs pour les nombreux travailleurs domiciliés en terres vaudoises qui craignent pour leur avenir professionnel.

Ainsi, de nombreux appels tentent d'inciter les Suissesses et les Suisses à la préférence nationale dans leurs choix, notamment à consommer local, à passer leurs vacances en Suisse, à prioriser la proximité et l'économie des circuits courts pour — ensemble — sortir de la récession post-COVID-19.

A ce titre, en tant que plus grand employeur du canton, l'Etat de Vaud a un devoir d'exemplarité et de solidarité. Pour les Vaudoises et les Vaudois, il serait inconvenable que les autorités n'appliquent pas la recette qu'elles préconisent pourtant à la population et aux PME.

La présente résolution prie instamment le Conseil d'Etat de se montrer exemplaire et solidaire et à passer de la parole aux actes en appliquant, au moins aussi longtemps que le taux de chômage sera supérieur à X%, la préférence nationale à l'embauche pour l'ensemble de son personnel et ceci, en conformité avec l'article 121a, alinéa 3, de la Constitution fédérale.

Dans le même esprit d'exemplarité et de solidarité, le Conseil d'Etat doit veiller à ce que l'ensemble de ses services — notamment le CHUV — soient clients de PME établies dans le canton de Vaud. En effet, l'argent des Vaudoises et des Vaudois saisi par l'impôt doit revenir aux Vaudoises et aux Vaudois par le biais d'investissements et de commandes qui contribuent à garantir l'emploi indigène. Le contraire serait perçu comme une terrible injustice contre le bien commun.

*(Signé) Yann Glayre  
et 23 cosignataires*

*Développement*

**M. Yann Glayre (UDC)** : — Depuis plusieurs mois, nous appelons la population à consommer local, à passer ses vacances en Suisse et à se montrer exemplaire face au défi sanitaire et économique. Diverses études tirent peu à peu la sonnette d'alarme concernant les risques d'une inévitable hausse du chômage, notamment chez les jeunes. Nous l'avons entendu précédemment, des centaines de millions de francs ont été débloqués afin que de nombreux citoyens puissent continuer à payer leurs factures et éviter ainsi l'effondrement du système. L'effort commun qui nous attend pour éviter cet effondrement est considérable. Par l'exemplarité, nous avons l'opportunité de montrer à toute la population que la solidarité entre l'Etat et ses citoyens est l'un des moyens permettant de limiter les effets de la crise. Concernant le taux de chômage laissé ouvert dans le texte, je fais pleinement confiance au Conseil d'Etat pour appliquer ces mesures aussi longtemps que nécessaire. Bien que le fait de promouvoir les entreprises locales et renforcer les emplois indigènes ne règlera pas définitivement le problème, cela

apportera sans aucun doute une partie de la solution. Je vous remercie pour le soutien que vous apporterez à cette résolution.

La discussion est ouverte.

**M. Guy Gaudard (PLR) :** — Je suis très sensible au fait de faire appel à des acteurs locaux pour réaliser des prestations professionnelles et j'ai été très surpris de lire dans la *Feuille des avis officiels* (FAO) du 9 juin 2020 une adjudication du Département des finances et des relations extérieures d'un montant de 996'066,85 francs à l'entreprise NORMALU SUISSE Sàrl, chemin de la Poste, 1937 Orsières. J'aurais souhaité savoir si cette adjudication avait une raison d'être. S'agissait-il d'une question de disponibilité des entreprises locales ou de ressources en main d'œuvre pour réaliser ce travail ? Depuis le temps qu'on parle de favoriser les entreprises locales, je ne comprends pas ce choix d'adjuger un travail d'un million à une entreprise valaisanne.

**M. Pierre Zwahlen (VER) :** — Cette résolution part d'un bon sentiment. Toutefois, si on la lit attentivement et notamment dans sa justification, on constate qu'il s'agit d'un grand retour en arrière. Certes, en février 2014, l'UDC a obtenu une victoire en tant que parti, avec l'adoption de l'article 121a, alinéa 3, de la Constitution fédérale auquel la résolution fait référence. Il faut néanmoins se rappeler que les Chambres fédérales et les cantons se sont rassemblés autour d'une mise en œuvre de cette disposition qui ne favorise pas, monsieur Yann Glayre, la préférence nationale, mais bien la préférence indigène. C'est tout autre chose. En effet, cela signifie que les habitantes et les habitants de notre canton ont la priorité à l'embauche, notamment dans le cadre d'un dispositif efficace au sein des Offices régionaux de placement (ORP), lesquels s'adressent directement aux employeurs en cas de postes vacants. Dans ce sens, cette résolution est problématique et je vous invite à ne pas la soutenir.

**M. Jean Tschopp (SOC) :** — Effectivement, M. Glayre se garde bien de citer l'initiative à l'origine — ou mise en avant comme justification — de son texte. En la rendant peut-être un peu plus impersonnelle et en citant un article de la Constitution fédérale, son auteur fait en sorte d'éviter de nous rafraîchir la mémoire. Nous avons toutefois tous en tête ce vote avec cette campagne houleuse et le résultat que l'on sait de cette initiative UDC contre l'immigration de masse. Cette résolution a des relents difficiles à défendre. Même si l'on peut comprendre les intentions de son auteur qui visent à privilégier l'économie locale — nous y sommes naturellement sensibles — on ne peut pas tout faire et justifier au motif de la préférence nationale ou indigène. Il y a aussi la question des marchés publics. En tant que Parlement, nous devons nous assurer que ce que l'on vote repose sur la loi et soit applicable. Dans ce cas, il est évident que les marchés publics et les accords internationaux empêchent d'atteindre le but recherché par cet objet. Je vous invite donc à rejeter cette résolution.

**M. Sacha Soldini (UDC) :** — Pour rebondir brièvement sur les propos de M. Zwahlen, j'aimerais lui rappeler que son groupe politique préconise aussi des retours en arrière tels que prendre le train plutôt que l'avion ou aller à pied plutôt qu'en voiture. Certains retours en arrière peuvent avoir du bon.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** — Je souhaite faire une petite remarque à mon honorable collègue Tschopp sur le poids des mots. Lorsque Mme la conseillère fédérale, Micheline Calmy-Rey, parlait de préférence nationale, nous étions charmés et nous nous rallions à ses propos. Lorsqu'un élu UDC fédéral — ou, en l'occurrence, cantonal — parle de préférence nationale, M. Tschopp parle de « relents ». Les mots ne sont de loin pas innocents.

**M. Georges Zünd (PLR) :** — Il est vrai que j'avais déposé en son temps et à livre ouvert une motion concernant les marchés publics. Beaucoup de nos soucis et résolutions trouveront une réponse dans le texte que nous allons recevoir, j'espère, assez vite, ce qui nous permettra de faire une belle omelette avec beaucoup d'œufs.

**M. Alexandre Berthoud (PLR) :** — Par rapport à ce texte et aux propos tenus par mon collègue Zünd, j'aimerais que le Conseil d'Etat s'exprime sur les dispositions exemplaires et solidaires qu'il a prises pour passer de la parole aux actes. Avant de pouvoir se déterminer sur cette résolution, il est important de savoir ce qu'a fait notre gouvernement ces derniers mois et ces dernières années, et ce qu'il prévoit d'entreprendre par rapport à ces aspects.

**M. Yvan Pahud (UDC) :** — Cela a été rappelé par le chef du Département de l'économie : 150'000 demandeurs d'emploi sur le canton de Vaud et une augmentation de 76,7% du chômage des jeunes,

comparé à l'année passée. Notre canton doit montrer l'exemple et embaucher en priorité des résidents de ce canton.

**M. Pascal Broulis, conseiller d'Etat :** — Si vous nous renvoyez cette résolution, le Conseil d'Etat l'examinera. Comme cela a été relevé, nous vivons actuellement une période complexe et de troubles en matière de flux, que ce soit migratoire, économique ou de marchandises. Dans un premier temps, si nous devons nous concentrer sur nous-mêmes, il faudra aussi trouver des solutions.

Pour la question posée par M. Zünd sur les marchés publics, le Conseil d'Etat souhaite amener des réponses dans les marges de manœuvre qui nous sont données. Il faut aussi se rappeler qu'un franc sur deux est gagné avec l'étranger, ce n'est donc pas simple et il faut rester ouvert. En même temps, nous avons une obligation, ou en tout cas un devoir, qui consiste à intégrer nos jeunes dans le monde du travail. L'objectif est que les jeunes formés sur les bancs de l'école trouvent du travail le plus proche d'ici. C'est aussi un investissement pour le futur, que ce soit au niveau de toutes nos hautes écoles, écoles professionnelles et de ce que l'on dégage comme moyens pour trouver des solutions. Le modèle de consommation devrait être le plus court possible et privilégier la proximité. C'est dans cet esprit que le Conseil d'Etat va répondre aux différents textes.

Comme nous le faisons pour d'autres domaines, il n'y aura pas qu'une seule réponse. Vous nous avez renvoyé des textes qui ratissent plus large, avec notamment des questions sur l'huile de palme ou encore sur la signature d'accords internationaux. Nous le constatons aujourd'hui : ces accords internationaux n'empêchent en rien le problème touchant au climat. Les études scientifiques sont claires et documentées. Le canton de Vaud ne doit pas tenir un discours de repli, mais plutôt d'ouverture. Nous venons de traiter les comptes et nous avons pu constater que ces derniers étaient positifs. Il y a trente ans quasi jour pour jour, le canton rentrait dans une récession qui a duré une quinzaine d'années. En 1990, nous avions un bilan quasi similaire en termes de proportion — avec une petite réserve comptable, un treizième salaire généralisé pour la fonction publique et des baisses fiscales introduites. En l'espace de trois ans, nous avons affronté un taux de chômage de 8,3%, des difficultés intérieures et des besoins liés à la cohésion.

Ces différents textes seront traités par le Conseil d'Etat et nous essayerons de leur apporter une réponse aussi large et ouverte que possible. Nous sommes un canton xénophile et ouvert sur l'extérieur. On produit ici, mais on vend à l'extérieur. Tout à l'heure, vous parliez de consommer local, mais le secteur de l'hôtellerie, par exemple, ne vit qu'avec l'étranger, c'est-à-dire des personnes étrangères qui viennent ici en villégiature. Le haut de gamme lausannois — c'est-à-dire les hôtels quatre et cinq étoiles — est ouvert sur le monde. La soixantaine de fédérations sportives s'inscrit dans cette même logique. Si elle est renvoyée, cette résolution constituera un texte en plus qu'il s'agira d'examiner.

Nous répondrons à M. Zünd, qui a exprimé son souhait d'obtenir rapidement une réponse, de même qu'à M. Berthoud. D'ici la fin de l'année, il y aura un train de réponses à vos différentes demandes qui visent à savoir comment nous souhaitons nous positionner dans ces différents secteurs. Voilà ce que je peux amener de la part du Conseil d'Etat et je rappelle que nous travaillons toujours collégialement, en cherchant des solutions pour le plus grand nombre, des solutions qui garantissent la cohésion sociale au niveau du canton.

La discussion est close.

**La résolution est refusée par 59 voix contre 40 et 11 abstentions.**

**M. Yvan Pahud (UDC) :** — Je demande un vote nominal.

Cette demande est appuyée par au moins 20 députés.

**La présidente :** — Que celles et ceux qui soutiennent cette résolution votent oui et que celles et ceux qui la refusent votent non. Les abstentions sont possibles.

**Au vote nominal, la résolution est refusée par 60 voix contre 39 et 11 abstentions.**

*(Voir annexe en fin de séance.)*

---

**Election d'un membre du Bureau, en remplacement de Mme Martine Meldem, démissionnaire  
(GC 154)**

**Mme Claire Richard (V'L) :** — Après huit années passées au sein du Bureau, ce qui en fait aujourd'hui la mémoire de ce noble aréopage, notre collègue Martine Meldem a décidé de remettre ses différents mandats parlementaires. Je tiens, au nom du groupe vert'libéral, à la remercier très sincèrement pour son engagement sans faille et pour cette fidélité, presque toujours souriante, parfois cinglante, à l'institution.

Le siège vert'libéral au Bureau étant désormais vacant, j'ai le plaisir de vous présenter l'un de nos collègues. Oui, ce sera un homme cette fois-ci... Ingénieur EPFL et Docteur en physique de l'Université de Genève, il a passé plusieurs années aux Etats-Unis, d'abord à l'Université de Stanford, puis dans la Silicon Valley. Rentré en Suisse, il a fondé, dans le cadre de l'Université de Genève, le Bureau Unitec de transfert de technologies et de compétences, qu'il dirige encore aujourd'hui. Polyglotte, toujours à l'affût de nouveautés et d'informations qu'il partage volontiers et généreusement avec son entourage, notre candidat s'intéresse à tout. Passionné de technologies et d'énergies propres, féru de voitures électriques et des enjeux qui leur sont associés, notre collègue partage aujourd'hui équitablement ses trajets entre le train et un véhicule électrique flambant neuf, avec aussi une pointe de vélo pour pimenter les plaisirs. Entré au Grand Conseil en janvier 2014, il a déposé nombre d'interventions, portant, en plus des questions énergétiques ou de mobilité propre, sur des points économiques aussi divers que la sensibilisation préuniversitaire à l'entrepreneuriat, les start-ups ou la *blockchain*, et, bien sûr, la résolution votée à une très grande majorité par ce Grand Conseil déclarant l'urgence climatique. D'humeur toujours égale, voire parfois un brin espiègle ou taquine, notre collègue s'intègre très bien dans un groupe, où il sait prendre et occuper pleinement la place qui lui est dévolue.

En raison des nombreuses qualités de notre candidat et, surtout, en raison de sa motivation à rejoindre les membres du Bureau pour œuvrer avec eux, le groupe vert'libéral a l'honneur de vous présenter la candidature de notre collègue Laurent Miéville pour reprendre le siège laissé vacant par Martine Meldem. Nous vous remercions d'ores et déjà de votre confiance et, si vous le voulez bien, d'élire Laurent Miéville au Bureau du Grand Conseil.

La discussion n'est pas utilisée.

Il est passé à l'élection.

Bulletins distribués 109, rentrés 109, nul 0, blancs 6, majorité absolue 55.

**Est élu :** M. Laurent Miéville, par 94 voix (*Applaudissements.*)

*Voix éparses : 9.*

---

**Démission du 1<sup>er</sup> juillet 2020**

*Grand Conseil – M. Axel Marion, député*

**La présidente :** — Je vous donne lecture de la lettre de démission de M. Marion :

« Par la présente, je vous fais part de ma démission du Grand Conseil le 1<sup>er</sup> juillet prochain, à l'issue des travaux parlementaires. Cette nouvelle ne vous surprendra certainement pas, mon retrait ayant fait

l'objet d'une communication par voie officielle et sur les réseaux sociaux suite à ma nomination comme Secrétaire général de la HES-SO.

Même si je me réjouis de relever ce nouveau défi professionnel, ce n'est pas sans un serrement au cœur que je quitte cette assemblée. Au cours des huit dernières années, j'ai eu le privilège et l'honneur de servir la population vaudoise au mieux de mes capacités et de mes convictions. J'en ressens une profonde reconnaissance et tiens à remercier celles et ceux qui m'ont accordé leur confiance. Je retiendrai les nombreux contacts et affinités nouées dans toutes les formations politiques, les débats d'idées parfois épiques, les travaux de commission souvent passionnants, et surtout cet incroyable éclectisme de l'ordre du jour, qui nous fait passer sans transition de crédits pour les routes à la politique de la petite enfance, en passant par les projets éoliens et les subventions dans le domaine culturel. Tout ceci parfois en une séance ! Quelle richesse pour le politicien profondément généraliste que je suis.

Je ne vais pas ici tenir un long testament politique, mon engagement se poursuivant dans mon parti ainsi que dans différentes associations. Vous connaissez mes valeurs profondément centristes, ancrées dans la recherche de solutions constructives et consensuelles. Au moment de relancer la société et l'économie suite aux ravages du Coronavirus, une telle approche sera plus importante que jamais. Mais ceci ne signifie pas pour autant de rester immobiles : sachons saisir les opportunités qui se présentent à nous, notamment dans le domaine de la transition énergétique et écologique. Faisons preuve de vision et de courage ! Nous regretterions certainement un jour de ne pas avoir saisi cette chance historique. Surtout, prenons garde à combattre ce qui est sans doute le pire fléau de notre temps, l'intolérance, et ses principales conséquences que sont le racisme, le complotisme et le fanatisme. Soyons vigilants et opposons à leur haine notre conviction qu'une humanité meilleure est possible, au-delà de toute naïveté. Et démontrons-le par nos actes !

Au moment de conclure, j'aimerais remercier chaleureusement les membres du Secrétariat général du Grand Conseil pour leur amabilité et leur professionnalisme à toute épreuve. C'est un compliment que j'étends volontiers à tous les services du canton. Au-delà des polémiques et inévitables couacs ici et là, notre administration fait honneur à notre canton. Merci, et bravo !

Chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Etat, je vous remercie chaleureusement pour ces années passées en votre compagnie et espère vous retrouver très bientôt en d'autres occasions — le monde est si petit, dit-on. En tous les cas je vous souhaite plein succès pour la poursuite de votre travail au service de notre population.

Avec mes cordiaux messages. »

**La présidente :** — Monsieur le député, cher Axel, à vous aussi j'adresse les plus sincères remerciements du plénum pour votre engagement depuis votre arrivée au Grand Conseil, à l'issue des élections cantonales de 2012. Quelle sacrée cuvée ! En rejoignant les rangs de notre Parlement, vous avez assumé le rôle peu évident de faire entendre la voix du PDC. Votre finesse d'esprit, doublée de connaissances politiques indéniables, est très certainement imputable à votre métier d'historien. Nous serons guidés à atteindre ces objectifs, en adepte de Lao She qui a déclaré : « Le courage de la goutte d'eau, c'est qu'elle ose tomber dans le désert. »

Tout comme Mme Meldem, votre activité parlementaire reste raisonnable ; quoiqu'avec vingt-deux dépôts en huit ans pour une moyenne de 2,75 par année, soit le double de Mme Meldem, je suis inévitablement tentée d'y voir une démonstration de l'occupation masculine de l'espace. Vous avez siégé dans cinquante-sept commissions ad hoc, ainsi qu'au sein de la Commission des finances et des Commissions thématiques de santé publique, de la politique familiale, des affaires extérieures et des affaires juridiques. Et, à défaut de pouvoir siéger dans la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO où votre groupe politique a choisi de ne pas être représenté, vous allez en devenir le Secrétaire général. On pourra dire que vous avez connu un grand nombre de facettes du Grand Conseil ! Une autre belle démonstration du don d'ubiquité exigé des membres des petits groupes politiques de notre Parlement.

Vous vous prétendez politicien généraliste. Toutefois, certains sujets que vous avez choisis de porter devant le plénum sont récurrents ou se démarquent des autres : la classe moyenne, la toxicomanie, la

métropole lémanique, l'instauration d'une Journée cantonale pour le climat, les tarifs des actes notariés, les transports publics lausannois (tl), plus généralement les émoluments de l'Etat, ainsi que — que dis-je, surtout — une simple question déposée le 8 octobre 2019 qui restera dans les annales du Parlement et qui témoigne, tout citoyen lausannois que vous êtes, de votre attachement au patrimoine vaudois : « Le verre à vin blanc vaudois va-t-il disparaître ? ». Pour une fois, la réponse du Conseil d'Etat ne s'est pas fait attendre. Survenue le 20 novembre — si l'on tient compte des deux semaines de vacances d'octobre, fait rarissime, cette réponse était même dans les délais — la réponse à votre question a été assez simple : le vin vaudois s'est bonifié ; dans sa mue, il a laissé la page des vins ouverts des restaurants d'outre-Sarine aux productions viticoles en provenance d'autres cantons romands et il se déguste désormais dans un verre à pied. Puisque vous êtes sensible à la durabilité, vous serez heureux d'apprendre que ce petit verre à vin des vigneron-encaveurs vaudois a réussi sa reconversion. Il a en effet devant lui une magnifique carrière de verre à *shot* auprès de la génération qui suit la vôtre.

Dans votre lettre, vous invitez vos collègues à voir le verre du Coronavirus à moitié plein et à saisir les opportunités politiques qui s'offrent à nous, plus particulièrement dans le domaine de la transition énergétique et écologique. En bon historien que vous êtes, vous savez qu'avec toute grande crise viennent de grands changements. Le hasard des résultats des élections et de la construction des listes fait que votre vint-ensuite est un député vert-libéral. Nul doute qu'il pourra se retrouver dans votre credo. En fin de compte, nul doute que vous contribuerez, d'une manière ou d'une autre, à cette transition écologique, puisque comme vous nous l'indiquez dans votre lettre de démission, votre engagement politique continuera de s'exercer en dehors du Parlement. D'ailleurs, Jacques Chirac, avec lequel vous avez un point commun, comme nous l'avons récemment découvert, a dit : « Un homme politique ne démissionne jamais. » Pour finir, il m'a été soufflé que l'annonce de votre départ avait particulièrement affecté le FC Grand Conseil, qui déplore la perte d'un milieu de terrain apprécié de tous. Merci encore, monsieur le député, pour votre contribution à nos débats et, au nom du Grand Conseil, je vous souhaite beaucoup de plaisir dans vos nouvelles fonctions au service de la HES-SO.

*(Applaudissements.)*

---

*La séance, levée à 12 heures, est reprise à 14 heures.*

---

**Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit additionnel de CHF 562'944.20 pour le bouclage du crédit de CHF 2'200'000.- accordé par le Grand Conseil le 10 février 2004 pour la correction routière de la RC 537b entre Thierrens et la Cerjaulaz sur les communes de Thierrens, Neyruz et Moudon (197)**

*Rapport de la Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité*

## **1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le jeudi 27 février 2020, à la Salle Romane, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mmes mes Carole Schelker, Circé Fuchs, Cloé Pointet, Alice Genoud, Nathalie Jaccard (qui remplace Anne-Laure Métraux-Botteron), Chantal Weidmann Yenny (qui remplace Stéphane Rezso), de MM. Jean-Luc Bezençon, Jean-François Cachin, José Durussel, Pierre-Alain Favrod, Alexandre Rydlo, Vincent Jaques, Pierre Dessemontet, Pierre Volet, et de M. Jean-François Thuillard, président. Mme Anne-Laure Métraux-Botteron et M. Stéphane Rezso étaient excusés.

Accompagnaient Mme Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat et cheffe du DIRH : M. Laurent Tribolet, Chef de la division entretien (DGMR).

M. Cédric Aeschlimann, secrétaire de la commission, a établi les notes de séances.

## 2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Madame la Cheffe de Département explique que cet EMPD concerne un bouclage qui nécessite un crédit additionnel, principalement lié à une question forestière. En effet, l'ouragan Lothar est survenu entre le moment où le budget a été établi et les travaux. D'une intervention mineure, il a fallu procéder à des travaux de reboisement, un poste qui a impliqué un important renchérissement, avec un montant doublé. La durée des travaux a également eu un impact sur le renchérissement. Les honoraires de l'ingénieur hydrologue n'étaient également pas prévus de manière aussi importante. Et enfin, la TVA a entre-temps changé de taux. Ces postes génèrent un surcoût de CHF 560'000. D'autres postes sont en diminution. Les divers et imprévus n'ont pas été utilisés pour cela. Il importe de régulariser cette dépense. Monsieur Pierre-Yves Gruaz est excusé, ayant annoncé son absence lors d'une séance précédente. M. Pierre Bays, chef de la division infrastructures, en charge du dossier, était absent pour raison de maladie. M. Laurent Tribolet s'est chargé de répondre aux questions concernant la DGMR.

Il est indiqué que l'EMPD de 2003 avait été établi sur la base de devis, et non de soumissions rentrées. Cette manière de faire n'a plus cours au sein de la DGMR. De plus, ce crédit a été octroyé par le GC en pleine période de moratoire sur les investissements. Personne n'a voulu dépenser ce montant malgré l'octroi. Le projet a ensuite été repris à l'interne quelques années plus tard, et les travaux se sont déroulés 10 ans après le devis. Toutes les mesures d'économies possibles ont été recherchées, mais la route avait continué à se dégrader. Le mauvais état a impliqué des surcoûts, à quoi se sont ajoutées des hausses conjoncturelles. Entre l'estimation de 2003 et la réalisation, l'adjudication des travaux a nécessité la réactualisation des chiffres du devis selon les indices des coûts de production (ICP), pour un montant de CHF 419'000. Entre le dépôt de l'offre de l'entreprise et la réalisation des travaux, une hausse de CHF 12'553 est également à relever. La demande de crédit permet de régulariser la situation.

## 3. DISCUSSION GENERALE

*Pour quelles raisons les montants n'ont pas été réactualisés entre la première étude en 2003 et la réalisation des travaux en 2013. Outre le surcoût de Lothar, les montants des honoraires d'ingénieurs étonnent. Pourquoi cet EMPD intervient 7 ans après la fin des travaux en 2013 ?*

La DGMR ne gère plus un projet de cette manière. Ce projet date d'avant la réforme du Service des routes (SR05). Les processus ont depuis été formalisés dans un manuel qui permet d'éviter ce type d'événement. Les montants n'ont pas été réactualisés parce que le GC avait pris une décision d'octroi de crédit en 2003. La décision prise alors a été de réaliser les travaux avec ce crédit. La route a été réalisée dans l'esprit de l'EMPD, en essayant d'optimiser partout où cela était possible, pour rattraper la mauvaise conception du projet de base. La DGMR ne referait plus pareil aujourd'hui. Concernant le délai, de nombreux objets ont dû être bouclés ces dernières années, et il s'agit du dernier objet qui arrive sous cette forme.

*L'appréciation de ce crédit additionnel est faussée, avec des postes pris dans le budget d'entretien qui ne permettent pas d'avoir la vue d'ensemble. Cet EMPD devrait mentionner l'intégralité du dépassement. L'exemple des montants d'achat de terrain est cité, qui ne figurent pas dans l'EMPD, et sont pris sur le budget d'entretien. Le crédit doit être refusé et ce dépassement financé avec le budget ordinaire.*

Cette réaction est comprise, mais il est souligné que les travaux ont été réalisés et que les entreprises ont été payées. Cet EMPD constitue une régularisation comptable exigée par la Loi sur les finances. L'ensemble des postes et des dépenses sont mentionnés. En fonction de leur nature, les dépenses de l'ordre de l'investissement ne vont pas pouvoir être amorties dans une rubrique d'entretien dans un budget annuel. Les organes compétents que sont la Cour des comptes, le CCF, et pour le GC la COFIN et la CTITM ne peuvent l'admettre.

*Des précisions sur le tronçon concerné sont demandées et il est confirmé qu'il ne va pas jusqu'au village de Thierrens, sur la commune de Montanaire. Lothar n'a pas eu d'effet sur tous les postes, et les plus-values sont minimales par rapport aux honoraires d'ingénieur. Pour quelles raisons les travaux supplémentaires réalisés n'ont pas été pris sur la somme dédiée aux travaux annexes, qui n'a pas été utilisée ?*

Certains postes ont été activés, d'autres optimisés et certains dépassés. L'EMPD présente la balance du projet, avec une image de ce qu'a coûté cet ouvrage, avec notamment des hausses conjoncturelles ayant conduit au dépassement mentionné. Il est rappelé l'historique de ce projet, adopté en 2003 dans le contexte d'un gel des investissements, avec une reprise du projet et des travaux réalisés entre 2011 et 2013.

*Pourquoi certains montants sont pris dans le budget de la division entretien et d'autres dans l'EMPD. Cette pratique est-elle habituelle ? Les chiffres concernant les terrains sont demandés. Sans disposer de tous les montants, il sera difficile d'accepter cette demande. Un complément d'information pour tous les montants qui ne sont pas mentionnés et qui devrait figurer dans le rapport de commission sont souhaités.*

*En vue des discussions au sein des groupes et pour connaître l'étendue des dépassements, il est souhaité que tous les montants apparaissent.*

Il est répété que cela ne correspond pas à la pratique actuelle de la DGMR. Il est ajouté que les rubriques payées par le budget de fonctionnement sont mentionnées dans l'EMPD. Il est précisé que c'est le dernier projet géré sans les procédures et les processus de la DGMR, avant SR05. En effet, le SR a été réorganisé entre 2005 et 2007 pour crédibiliser ses actions et ensuite celles de la DGMR, avec une gestion par projet. A l'époque, des boucllements de 5 projets ou plus faisaient l'objet d'EMPD de régularisation comptable devant le parlement. Cette manière de faire n'a plus cours.

*Il est remarqué par un commissaire que l'on fait appel à des écritures qui ont été traitées dans des budgets de fonctionnement intérieur, pour des exercices qui ont été régularisés par le législatif. Il conçoit que l'on ne parvienne pas à reconstituer toute l'histoire d'un dossier vieux de 15 ans. Il accepte d'aller rechercher ces montants, mais il estime aussi que le maximum de transparence semble avoir été établi par le département dans cet EMPD pour pouvoir clôturer ce projet, même si ce n'est pas satisfaisant.*

Les années 2004 à 2008, compliquées pour les finances cantonales, ont été évoquées. Avec 9 milliards de dettes, il a bien fallu commencer quelque part. Il est rappelé que les robinets ont été coupés, notamment pour le SR, et que l'assainissement des finances cantonales explique ainsi l'augmentation des nids de poules sur les routes vaudoises. Et même si le GC avait voté des crédits, il n'était parfois pas possible d'obtenir ces montants au CE. On peut imaginer que la volonté de bien faire du service, avec des procédures moins établies qu'aujourd'hui, l'a mené à réaliser ces travaux quand même, parfois en puisant dans les budgets de fonctionnement. La Cheffe de Département est mal à l'aise de présenter un tel EMPD, qui n'est pas conforme aux procédures qui sont pratiquées. Mais elle dit aussi son malaise par rapport aux acteurs de l'époque et aux conditions dans lesquelles ils ont travaillé. Elle fait également part d'expériences de boucllement de crédits au niveau communal, avec la patinoire de Morges, parce que les soumissions n'étaient pas rentrées. Cela a changé. Lorsque des travaux sont retardés, les soumissions doivent être discutées avec les entreprises, comme pour le tram actuellement. Il faut ancrer cela dans l'histoire d'une politique d'austérité assez forte à l'encontre des routes cantonales, dont cet EMPD est le dernier volet.

*Un Syndic évoque des situations similaires qui peuvent se produire au niveau communal. Il n'est pas possible d'ajouter des montants dépensés sur les budgets ordinaires entre 2003 et 2020 dans un budget complémentaire d'investissement. Il est certainement faisable de retrouver ces montants, même si des surprises ne sont pas exclues. Mais cela peut représenter un travail considérable, pour des comptes qui ont été validés et classés.*

*Le projet a été voté en 2003, puis exécuté en 2011. Pourquoi un nouvel EMPD n'a pas été présenté à ce moment ?*

La raison est historique, parce qu'à l'époque, notamment au sein de la division des infrastructures, les processus n'étaient pas établis de cette manière. Il est rappelé que le choix a été fait de lancer les

travaux avec le crédit octroyé, avec des optimisations qui n'ont finalement pas permis de rentrer dans l'enveloppe. Dans les processus actuels, les dépassements sont immédiatement signalés, à l'image de la H144, qui a fait l'objet de crédits de régularisations, avec des procédures légales et internes respectées.

*Les diverses raisons du surcoût sont comprises, même si cela ne se justifie pas. Il est constaté que le service s'est réorganisé depuis 10 ans pour une meilleure clarté financière. Cet EMPD peut être accepté en demandant qu'à l'avenir, de tels surcoûts ne puissent apparaître dans un projet, et que les règles de conduite financière d'un projet soient établies, respectées, avec une fourchette d'acceptation des coûts tolérés par la SIA, de plus ou moins 10%. En raison des événements de l'époque, le canton a réduit ses dépenses d'entretien sur les routes. Les conséquences sont directes sur la gestion du patrimoine et sur le coût du cycle de vie de l'infrastructure patrimoniale routière. Des surcoûts découlent ensuite d'une mauvaise politique d'entretien, en raison de conditions financières mauvaises elles-aussi.*

La prise de conscience de la durabilité et de la nécessité d'entretien est récente. Il y a aussi une question de médiatisation, par rapport à la nouveauté. La presse ne parle pas des budgets d'entretien. La sensibilité à cette responsabilité est nouvelle, vis-à-vis de l'avenir et des ressources.

#### **4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS**

La discussion n'est pas demandée.

#### **5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES**

##### **5.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE**

**L'ART. 1 DU PROJET DE DECRET EST ADOPTE PAR 10 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 5 ABSTENTIONS.**

**L'ART. 2 DU PROJET DE DECRET EST ADOPTE PAR 12 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 3 ABSTENTIONS.**

##### **5.2. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET**

**LE PROJET DE DECRET EST ADOPTE 10 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 5 ABSTENTIONS.**

#### **5.3 ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET**

*La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.*

Froideville, le 22 mars 2020.

*Le rapporteur :  
(signé) Jean-François Thuillard*

*Premier débat*

**M. Jean-François Thuillard (UDC), rapporteur :** — Ce projet de décret concerne un bouclage qui nécessite un crédit additionnel principalement lié à une question forestière. En effet, l'ouragan Lothar — passé sur notre canton le 26 décembre 1999 — est survenu entre le moment de l'établissement du budget et les travaux. D'une intervention mineure, il a fallu procéder à des travaux de reboisement, un poste qui, comme la durée des travaux, a impliqué un important renchérissement. Les honoraires de l'ingénieur hydrologue n'étaient également pas prévus de manière aussi importante. Enfin, la TVA, entre temps, a également changé de taux. Ces postes génèrent un surcoût d'environ 560'000 francs. En outre, datant de 2003, ce projet de décret a été établi sur la base de devis et non de soumissions, cette manière de faire n'a désormais plus cours au sein de la Direction générale de la

mobilité et des routes (DGMR). De plus, ce crédit a été octroyé par le Grand Conseil en pleine période moratoire sur les investissements. Les travaux se sont déroulés dix ans après le devis. Toutes les mesures d'économie possibles ont été recherchées, mais la route avait continué à se dégrader. A quoi se sont ajoutées des hausses conjoncturelles. Enfin, ce crédit additionnel, discuté plus de vingt ans après un ouragan, a suscité un vif débat, d'où les abstentions de certains commissaires lors du vote final. On nous a assurés que les procédures ont changé et que c'était — si je puis me permettre — le dernier cadavre dans le tiroir de la DGMR. Lors du vote, l'entrée en matière a été approuvée à l'unanimité, et le projet de décret par 10 voix et 5 abstentions.

La discussion sur l'entrée en matière est ouverte.

**M. Pierre-Alain Favrod (UDC) :** — En effet, nous ne sommes jamais très contents de recevoir ce genre de crédits additionnels ; mais, en commission, cela nous a été extrêmement bien expliqué, car ce n'est plus du tout la manière de travailler de la DGMR. Il s'agit d'une régularisation comptable et la Loi sur les finances (LFin) l'exige. Je vous recommande — malgré le peu de goût que ce genre d'objets m'inspire — d'accepter le crédit additionnel et de régler cette vieillie.

La discussion est close.

L'entrée en matière est admise avec 1 abstention.

**Le projet de décret est adopté en premier débat à une large majorité.**

**M. Jean-François Thuillard (UDC), rapporteur :** — Afin de ne pas encore prolonger cet objet qui date d'il y a fort longtemps, je vous demande le deuxième débat immédiat.

Le deuxième débat immédiat est admis à la majorité des trois quarts (72 voix contre 4 et 9 abstentions).

*Deuxième débat*

**Le projet de décret est adopté en deuxième débat et définitivement par 76 voix contre 1 et 13 abstentions.**

---

**EMPD accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 2'120'000 pour financer l'assainissement des RC 751-IL-S et 752-IL-S entre Maraçon et La Rogivue et la création d'un passage à batraciens (195)**

*Rapport de la Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité*

## **1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le jeudi 30 janvier 2020, à la Salle Romane, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Carole Schelker, Circé Fuchs, Alice Genoud, Anne-Laure Métraux-Botteron, de MM. Jean-Luc Bezençon, Jean-François Cachin, José Durussel, Pierre-Alain Favrod, Stéphane Rezso, Alexandre Rydlo, Vincent Jaques, Pierre Dessemontet, Daniel Ruch (qui remplace Pierre Volet), Régis Courdesse (qui remplace Cloé Pointet), et de M. Jean-François Thuillard, président. Mme Cloé Pointet et M. Pierre Volet étaient excusés.

Mme Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat et cheffe du DIRH, était excusée. Etaient présents : MM Pierre-Yves Gruaz, directeur général de la DGMR, Laurent Tribolet, Chef de la division entretien (DGMR).

M. Cédric Aeschlimann, secrétaire de la commission, a établi les notes de séances.

## 2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Monsieur le Directeur général de la DGMR explique cet EMPD qui concerne des travaux d'entretien. Ce projet est particulier dans le cadre de l'entretien routier, avec une conjonction de travaux qui peuvent être réalisés en même temps, soit l'entretien routier et la création d'un passage à batraciens. Un passage similaire a déjà été réalisé en 2014, dont la qualité et l'efficacité a pu être mesurée. Cet endroit entre Maraçon et La Rogivue est particulier, car il s'agit d'un site d'importance nationale pour les batraciens. Il s'agit de la seconde étape de ces ouvrages, en convergence avec l'entretien routier, par suite des choix résultants de l'analyse de l'état des routes. Le passage est cofinancé par la Confédération.

Un point d'attention concerne le thème des itinéraires cyclables, avec une analyse détaillée, réalisée pour cette intervention, des itinéraires cyclables, des charges de trafic et de l'intérêt d'intégrer ces itinéraires cyclables par une modification routière. L'analyse et la pesée d'intérêts concluent que pour ce projet, des itinéraires cyclables n'ont pas été intégrés en termes d'aménagements supplémentaires, pour des raisons financières et en raison de l'impact écologique lié aux SDA. 1'800 m<sup>2</sup> de SDA devraient être touchés pour réaliser des bandes ou pistes cyclables supplémentaires. Or, il y a peu de trafic à cet endroit, entre 900 et 1'300 véhicules par jour, des chiffres raisonnables qui permettent au trafic routier de cohabiter avec les cycles.

Monsieur le Chef de la division entretien (DGMR) explique qu'il s'agit à la base d'un projet d'entretien du réseau routier. Ce tronçon est largement dégradé et arrive en fin de vie. La nécessité de cet entretien se base sur plusieurs relevés (indice des mesures de déflexion, de la portance de la route, études de laboratoire pour étudier les couches qui composent cette chaussée).

Lorsque ce tronçon est entré dans la priorisation, la DGMR a collaboré avec la DGE, en lien avec le marais des Mosses. Chaque année, des bénévoles posent des barrières pour favoriser la migration des batraciens pendant l'hiver, pour empêcher qu'ils ne traversent la route et se fassent écraser sur la chaussée. Par suite du crédit d'étude, validé par le Conseil D'Etat, le projet élaboré prévoit la construction de 17 traversées de route, pour pouvoir laisser passer les batraciens. Des expériences sont déjà disponibles dans le secteur, avec des ouvrages existants plus modestes, en direction du hameau du Jordil. La même thématique et les mêmes aménagements seront reproduits, en capitalisant sur les expériences. Ces traversées vont permettre de collecter les batraciens là où est situé le plus grand flux, avec une courbe de répartition. Ainsi, 100% des batraciens ne pourront être récoltés, mais cela concerne le gros de la migration, avec des espèces protégées. Un biologiste conseille la DGMR sur la qualité des matériaux à mettre en place, et sur certains détails constructifs. Par exemple, l'ensemble des passages à batraciens doit rester sec, car s'il y a des flaques d'eau lors de la migration, les batraciens iront au mauvais endroit. Ces batraciens vivent dans la forêt ou les prairies situés au-dessous de la route et migrent fin février-début mars, en quelques nuits, pour pondre dans les marais. La migration de retour est beaucoup plus diffuse. Ces 17 tunnels de franchissement comptent une section de 1 m de large par 60 cm de hauteur, permettant d'éviter que les crapauds ne se cognent en passant. 1500 m de caniveaux sont répartis des deux côtés de la route, composés d'éléments préfabriqués, de 40 cm de hauteur, qui empêchent les batraciens de migrer. L'orientation de ces éléments est importante, car elle doit permettre de guider les batraciens vers le tunnel, et de nombreux détails doivent être réglés. En effet, une aspérité dans les matériaux peut stopper la migration, les batraciens étant sensibles aux obstacles. Quelques caniveaux avec des grilles seront installés pour les franchissements des accès privés, selon l'illustration en page 8 de l'EMPD.

Concernant la route elle-même, il s'agit d'une réfection traditionnelle. Les couches polluées seront fraisées et évacuées, soit 1'000 tonnes de matériaux. Les matériaux nobles évacués pourront à nouveau entrer dans une chaîne de fabrication. Les couches de liaisons, de base et de roulement seront renouvelées avec des matériaux recyclés. Les soumissions sont rentrées, ce qui permet de prévoir 2'700 tonnes de déchets issus de la déconstruction. 4'800 tonnes de granulats vont être introduits. Le bilan de ce chantier est donc très favorable, avec un coefficient de recyclage de 2.87. Les collecteurs existants seront également entretenus, de même que le passage de deux ruisseaux, déjà existants, qui seront rénovés. Le gabarit de la route sera porté à 6 m de largeur utile, ce qui correspond à une largeur suffisante pour ce type de tronçon. Il confirme que l'analyse des besoins cyclables a conclu que le partage de la chaussée avec les autres usagers était adapté pour ce tronçon.

Les conséquences et les besoins d'une installation de deux bandes cyclables ont été chiffrés. Le coût de l'élargissement de 2.5 m de la chaussée serait de CHF 3'520'000 en plus du projet présenté. A cet impact financier s'ajoutent 8000 m<sup>2</sup> de terres agricoles qui devraient être soustraites à l'exploitation à exproprier, dont 1675 m<sup>2</sup> de SDA, et un défrichement de 412 m<sup>2</sup> de forêts. La conclusion est qu'une largeur à 6 m était suffisante par rapport au trafic cyclable.

### 3. DISCUSSION GENERALE

Il est confirmé que l'élargissement prévu de 5.5 m à 6 m est situé sur le domaine public. Une mise à l'enquête a été nécessaire, sachant que les traversées de route et les éléments pour recueillir les batraciens étaient en préparation. Les éléments en L empiètent sur le domaine privé des riverains, une situation réglée à l'aide de servitudes et de conventions avec les propriétaires. Le projet n'a pas fait l'objet d'oppositions ni de remarques. L'ensemble des propriétaires ont déjà signé les conventions qui vont mener à l'inscription de la servitude des ouvrages cités.

A la question du nombre de passage à batraciens dans le Canton, il est répondu qu'un premier ouvrage a été construit sur la route des rives du lac entre Yverdon et Yvonand, le long de la Grande Caricaie. Cet ouvrage historique a plus de 40 ans. Il en existe d'autres : à Gimel, avec un gros ouvrage à l'entrée de Gimel ; près du Mormont, sur la RC qui vient de Orny et part en direction de Bavois ; près de La Rogivue, sur la branche qui monte en direction du hameau de Jordil ; à la sortie de Cossonay, en direction de La Chaux, avec un marais et un ouvrage assez important. Les autres ouvrages sont plus ponctuels.

*La portion, qui compte 17 passages pour les batraciens, n'est pas très longue. Comment les distances entre chaque passage sont définies. Ne serait-il pas mieux d'en faire moins, mais partout ?*

Les 17 passages sont répartis sur une distance d'environ 800 m, soit un tous les 50 m. Cette distance est déterminée par les expériences avec les autres ouvrages comme étant supportable pour le batracien, afin de ne pas le perdre pendant la migration. La DGE a fixé les priorités d'assainissement sur l'ensemble du canton. Le marais des Mosses est un site d'importance nationale et stratégique. Le projet suivant sera situé à Crassier, proche de la frontière française. La priorité est fixée en termes de rapport coût-efficacité. La politique n'est pas d'en mettre partout, mais là où c'est nécessaire pour préserver des espèces rares et en danger.

Réaliser quelques passages de temps en temps n'est pas la bonne solution. La dimension de l'intervention est conséquente, avec un investissement important, même s'il est subventionné, ciblé sur les sites d'importance nationale.

*Ces nouveaux passages, tous en L, nécessitent plus de travail de curage. Des précisions sur le nettoyage et le fauchage sont souhaitées.*

La technique en L est plus simple pour conduire les batraciens vers les points de passage. L'inclinaison des murs permet de les mener vers les tunnels. L'entretien est réglé avec les voisins agriculteurs. Les employés d'entretien vont s'occuper du nettoyage de l'élément en L juste avant la migration, pour éviter les empierrements ou la végétation. L'engagement de petites fraises à neige peut être nécessaire, au besoin, pour permettre au flux de passer.

Concernant l'organisation de la communication, il est indiqué qu'un communiqué de presse a été publié le 19 décembre dernier. Il n'a pas été repris par les médias. Il faudra être attentif à ce point lors de la réalisation. Sur le lieu même, le marais des Mosses comprend un lieu d'accueil, géré par Pro Natura, qui organise des visites, y inclus un passage devant les premiers crapauds qui ont été réalisés.

*Deux ruisseaux traversés sont canalisés. Ces conduites sont-elles de bonnes qualités et seront maintenues telles quelles, car il n'y a aucune mention de travaux de génie civil de ce type ?*

Les travaux de rénovation sont compris dans les chiffres du chapitre 1 de l'EMPD, soit le montant de CHF 1.4 mio. Les travaux de réfection seront sommaires, car il n'y a pas besoin de reconstruire un ouvrage pour ces traversées.

#### 4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

(Seuls les chapitres ayant fait l'objet de remarques sont mentionnés)

##### **1.1 Généralités**

Concernant les passages à batraciens réalisés en 2014, il est répondu que le succès est plein, notamment par rapport au monitoring des migrations. En effet, les voitures posaient problèmes lors des migrations. Les passages sont beaucoup plus efficaces que les barrages que posaient les volontaires. Les données récoltées lors des migrations sont plus fiables sur l'état des populations. L'amélioration en termes d'entretien de la chaussée est aussi à signaler.

##### **1.3 Assainissement des RC 751-IL-S et 752-IL-S entre Maraçon et la Rogivue**

*L'usage des matériaux recyclés est salué et il est demandé si les entrepreneurs sont aussi sensibles à l'effort des mandants et des mandataires en matière de recyclage ?*

La DGMR est incitative dans ses appels d'offre. Les enrobés tièdes ou basse température sont imposés depuis plusieurs années. A travers les critères d'adjudication, 40 points concernent le recyclage, notamment la fourniture de graves. Ainsi, des plus-values pour des graves d'origine suisse, et des plus-values pour des graves recyclés d'origine suisse figurent dans les appels d'offre. Les incitatifs sont bien repris par les entreprises.

Concernant les comptages, ils sont quinquennaux. Les postes de comptages seront à nouveau visibles dès fin mars 2020 pour une mise à jour. Les chiffres des trois derniers comptages sont disponibles sur le portail geoplanet dans la couche mobilité ([https://www.geo.vd.ch/theme/mobilite\\_thm](https://www.geo.vd.ch/theme/mobilite_thm)). La nouvelle campagne donnera des chiffres mis à jour pour les prochains projets.

##### **1.4 Besoins cyclables**

*Le fait de dessiner des bandes cyclables a-t-il aussi été pris en compte, ce qui ne nécessiterait pas d'élargissement, tout en permettant une visualisation des vélos ? L'itinéraire la Suisse à vélo passe sur une partie du tronçon. Le problème de sécurité du au trafic n'est pas ressenti et il est constaté qu'il y avait pas mal de vélos sur le tronçon en été.*

La réflexion a été menée, et en tenant compte du rapport coût-efficacité, la chaussée proposée est de 6 m. Pour marquer des bandes cyclables aujourd'hui, il n'est pas possible d'imbriquer les gabarits des véhicules avec celui des cycles. Intégrer des bandes cyclables rend obligatoire l'élargissement de la chaussée à 8.5 m.

En complément d'explications, le Grand Conseil a voté un crédit pour appuyer le développement du réseau cyclable, avec un ETP pour travailler au développement de la révision de cette stratégie qui date d'octobre 2010 avec un horizon 2020.

L'année 2020 sera celle de la révision de stratégies sectorielles, celles des deux roues notamment. Elle intégrera l'évolution de ce type de trafic, avec les vélos électriques, qui changent la donne en matière de typologie des aménagements. La nouvelle vision sera plus volontariste que celle de 2010, avec des conséquences au niveau financier.

##### **1.5 Passage à batraciens**

*La solution des servitudes implique qu'il n'y a pas d'achat de terrain ni de perte de surface agricole pour les agriculteurs. Il est évoqué le problème croissant, lors d'expropriation routières, de l'acquisition du terrain aux agriculteurs, qui perdent de la surface agricole utile ou des SDA. La fiscalité agricole joue également un rôle, de même que le prix du terrain. Des discussions ont lieu au niveau fédéral pour que le prix du terrain ne soit pas le prix licite cantonal, mais entre 3 et 5 fois plus, pour les expropriations fédérales. Il est demandé ce qui va se passer au niveau cantonal, car cela va poser des problèmes, notamment lors de signatures de convention.*

Ces préoccupations sont partagées par le Département et c'est une des raisons pour laquelle une pesée d'intérêt a lieu pour chaque dossier sur l'opportunité de mettre des aménagements.

## 5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DÉCRET ET VOTES

### 5.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

### 5.2. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DÉCRET

Le projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

### 5.3 ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DÉCRET

*La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.*

Froideville, le 23 février 2020.

*Le rapporteur :  
(Signé) Jean-François Thuillard*

#### *Premier débat*

**M. Jean-François Thuillard (UDC), rapporteur** : — Ce projet de décret particulier concerne l'entretien routier par des travaux qui peuvent être réalisés simultanément, soit l'entretien routier et la création d'un passage à batraciens cofinancé par la Confédération ; un passage similaire a déjà été réalisé en 2014 dont la qualité et l'efficacité ont pu être mesurées. Cet endroit entre Maraçon et la Rogivue est particulier, car il s'agit d'un site d'importance nationale pour les batraciens.

Un point d'attention concerne le thème des itinéraires cyclables avec une analyse détaillée réalisée pour cette intervention. L'analyse et la pesée d'intérêts concluent que pour ce projet d'itinéraire cyclable, les aménagements supplémentaires n'ont pas été intégrés pour des raisons financières en raison de l'impact écologique lié aux surfaces d'assolement (SDA). Chaque année, des bénévoles posent des barrières pour favoriser la migration des batraciens pendant l'hiver et pour empêcher qu'ils ne traversent la route et se fassent écraser. Le projet élaboré prévoit la construction de dix-sept traversées de route pour pouvoir laisser passer les batraciens.

Concernant la route elle-même, il s'agit d'une réfection traditionnelle. En commission, des compléments sur la technique de ces passages à batraciens nous ont été donnés, tout comme sur les matériaux recyclés et évidemment, comme pour chaque projet, sur les besoins cyclables. Finalement, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande d'accepter ce projet que ce soit l'entrée en matière ou le vote final.

La discussion sur l'entrée en matière est ouverte.

**M. Pierre-Alain Favrod (UDC)** : — Quand on parle d'un passage à batraciens, ce n'est pas tout à fait correct, car il y aura, comme l'a dit notre président, dix-sept traversées sur 850 mètres de long, soit une traversée tous les 50 mètres, aux endroits où le flux est le plus important. Ces passages d'un mètre de large et de 60 centimètres de haut — afin que les crapauds ne se tapent pas la tête — ont été calculés au mieux pour la survie de ces petites bêtes. Vu que tout a été pris en compte dans ce projet pour le bien de tous, je vous recommande, tout comme le groupe UDC, de l'accepter.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC)** : — Merci à notre collègue Favrod pour son explication. A quelques centaines de mètres au nord de cette route se trouve, sur le territoire de la commune de la Rogivue, une zone humide qui est grande pourvoyeuse de ces animaux. Pour la petite histoire, mais qui a été la grande histoire pendant plusieurs générations, ces passages se situeront de part et d'autre de la scène du crime de Maraçon, de 1949, qui avait été, toute proportion gardée, notre affaire Dominici à nous.

Je terminerai en signalant que les travaux s'arrêtent après un giratoire qui sert également de frontière avec le canton de Fribourg, respectivement la commune de Semsales ; pour la bienfaisance des travaux et dans un esprit véritablement vaudois, nous voulons aller quelques dizaines de mètres au-delà — et

c'est tout à l'élégance du service — de la stricte frontière cantonale. Je me demandais d'ailleurs si les Fribourgeois et les habitants de Semsales avaient spontanément offert de participer symboliquement à ces travaux, mais je crois que nous devons plutôt ce prolongement à l'élégance du geste du canton de Vaud.

La discussion est close.

L'entrée en matière est admise à l'unanimité.

**Le projet de décret est adopté en premier débat à l'unanimité.**

**M. Jean-François Thuillard (UDC), rapporteur :** — Pour que les travaux puissent commencer rapidement, je vous propose un deuxième débat immédiat.

Le deuxième débat immédiat est admis à la majorité des trois quarts (88 voix contre 3 et 5 abstentions).

*Deuxième débat*

**Le projet de décret est adopté en deuxième débat et définitivement à l'unanimité.**

---

**Exposé des motifs et projet de décret/projet de loi modifiant le décret du 5 novembre 2013 accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 40'000'000.- pour le financement des projets communaux portant sur les routes cantonales en traversée de localité, pour les années 2014 à 2020**

et

**Rapport du Conseil d'Etat sur la motion Philippe Modoux et consorts – Subvention pour les routes cantonales en traversée de localité : que tout l'argent promis aille aux communes ! (17\_MOT\_107) (178)**

*Rapport de la Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité*

## **1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le jeudi 27 février 2020, à la Salle Romane, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mmes mes Carole Schelker, Circé Fuchs, Cloé Pointet, Alice Genoud, Nathalie Jaccard (qui remplace Anne-Laure Métraux-Botteron), Chantal Weidmann Yenny (qui remplace Stéphane Rezso), de MM. Jean-Luc Bezençon, Jean-François Cachin, José Durussel, Pierre-Alain Favrod, Alexandre Rydlo, Vincent Jaques, Pierre Dessemontet, Pierre Volet, et de M. Jean-François Thuillard, président. Mme Anne-Laure Métraux-Botteron et M. Stéphane Rezso étaient excusés.

Accompagnaient Mme Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat et cheffe du DIRH : M. Laurent Tribolet, Chef de la division entretien (DGMR).

M. Cédric Aeschlimann, secrétaire de la commission, a établi les notes de séances.

## **2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

Madame la Présidente du Conseil d'Etat indique que cet EMPD est une réponse à la motion Philippe Modoux, ancien président de la CTITM, qui avait déposé la motion au nom de la commission. Cette motion a pour objectif de pérenniser les montants négociés lors du précédent accord entre le canton et les communes. Dans le cadre de cette négociation, le moratoire sur la subvention par le canton pour les routes cantonales en traversée de localité propriété des communes avait été abrogé. Avant ce moratoire, par son budget de fonctionnement ordinaire, le canton versait entre CHF 800'000 et 1 mio par an aux communes pour les aider dans leurs travaux d'entretien et de rénovation du réseau en

traversée de localité. A la faveur d'un accord avec les communes, ce moratoire avait été abrogé et une aide substantielle aux communes avait été accordée, en modifiant de manière pérenne le budget d'entretien des routes cantonales, passant progressivement de CHF 1 à CHF 5 mio chaque année dans le budget de la DGMR. Par ailleurs, avec des préfinancements, la somme de CHF 40 mio avait été accordée, à dépenser jusqu'en 2020.

Les communes ont entrepris des travaux et conduit des projets, mais tous les travaux ne se réalisent pas immédiatement. Parfois, des coordinations sont nécessaires avec des autres travaux d'entretien. Il y a aussi des oppositions, des difficultés ou des problèmes budgétaires qui font que ce montant ne sera pas dépensé en fin 2020.

En accord avec la commission qui avait déposé la motion, elle propose de modifier les règles de financement qui avait été prévues, et de déroger à la limite de 2020, en permettant aux communes de déposer des projets jusqu'à épuisement de la somme de CHF de 40 mio, à l'horizon 2028.

Le chef de la division entretien précise que depuis 2014, le nombre de dossiers traités se monte à 417 au 31 décembre 2019. Leur nombre oscille entre 58 et 83 dossiers par année. Le délai de traitement d'un dossier complet est de 3 semaines pour une réponse par rapport à une proposition de convention d'octroi de subvention. Le plan de financement prévu dans l'EMPD, qui accordait le montant de CHF 40 mio, prévoyait que CHF 10 mio seraient dépensés la première année, et ensuite CHF 5 mio par an jusqu'en 2020. En parallèle, le plan de financement prévoyait des montants en augmentation, jusqu'à CHF 5 mio, sur le budget de fonctionnement de la DGMR. L'enveloppe globale 2014-2020 se portait à CHF 59 mio.

A ce stade, les dépenses effectives sont loin de l'objectif. Le total des paiements sur le budget de fonctionnement correspond à CHF 22 mio. Sur les CHF 40 mio à disposition dans le décret d'investissement, près de CHF 14,5 mio ont été payés. Le total avoisine ainsi les CHF 36.5 mio. Or, le budget prévisionnel prévoyait CHF 59 mio au 31 décembre 2019. L'écart est d'environ CHF 22 mio, qui n'ont pas été payés aux communes parce que les projets ne sont pas réalisés, facturés ou pas même encore conçus. En conclusion, l'EMPD propose que « tout l'argent promis aille aux communes ». La limitation de la loi sur les finances ne permet pas de poursuivre les engagements et les paiements sur le crédit. Il s'agit dès lors de décaler les dates d'engagements et de paiements. L'EMPD permettrait d'avoir une date de péremption en 2028 à la place de 2023.

### **3. DISCUSSION GENERALE**

La discussion n'est pas demandée.

### **4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS**

La discussion n'est pas demandée.

### **5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES**

#### **5.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE**

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **5.2. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET**

Le projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **5.3 ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET**

*La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.*

Froideville, le 22 mars 2020.

Le rapporteur :  
(Signé) Jean-François Thuillard

Premier débat

**M. Jean-François Thuillard (UDC), rapporteur** : — Ce projet de décret est une réponse à la motion Philippe Modoux, ancien président de la Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité, qui avait déposé cette motion au nom de la commission. Cette dernière a pour objectif de pérenniser les montants négociés lors du précédent accord entre le canton et les communes. En accord avec la commission qui avait déposé la motion, il est proposé de modifier les règles de financement prévues et de déroger à la limite de 2020, permettant ainsi aux communes de déposer des projets jusqu'à épuisement de la somme de 40 millions, à l'horizon 2028. Il est précisé que, depuis 2014 et jusqu'au 31 décembre 2019, le nombre de dossiers traités s'élève à 417, leur nombre annuel oscillant entre 58 et 83 dossiers. A ce stade, les dépenses effectives sont loin de l'objectif, puisque le total des paiements sur le budget de fonctionnement correspond à 22 millions. Sur les 40 millions à disposition dans le décret d'investissement, près de 14,5 millions ont été payés.

Le projet de décret propose que tout l'argent promis aille aux communes, la limitation de la Loi sur les finances (LFin) ne permet pas de poursuivre les engagements et les paiements sur le crédit. Dès lors, il s'agit de décaler les dates d'engagement et les paiements. Le projet de décret permettra d'avoir une date de péremption en 2028 plutôt qu'en 2023.

Aucune discussion n'a été engendrée au sein de la commission, toutes et tous étant favorables à la proposition. Par conséquent, nous vous proposons d'accepter l'entrée en matière et le projet de décret en vote final.

La discussion sur l'entrée en matière est ouverte.

**M. Hadrien Buclin (EP)** : — Le groupe Ensemble à Gauche-POP, qui n'était pas représenté dans la commission, amène une proposition pour améliorer quelque peu l'orientation de ce crédit, puisque nous sommes soucieux de relayer au sein de cet hémicycle les préoccupations des grands mouvements sociaux qui demandent une action vigoureuse contre le réchauffement climatique. Nous prenons aussi au sérieux l'urgence proclamée par le Grand Conseil par le biais du vote d'une résolution soutenue par une large majorité des députés. Dans ces conditions, nous estimons qu'il ne peut être question de poursuivre les investissements routiers sans tenir compte de cette urgence, sachant que le trafic individuel motorisé constitue près du tiers des émissions de CO<sub>2</sub> en Suisse.

Si des travaux d'entretien routier sont certes nécessaires, notamment pour des raisons de sécurité des usagers, il s'agit cependant de donner une impulsion forte pour qu'ils s'accompagnent d'un développement de la mobilité douce. Nous avons déjà eu l'occasion d'intervenir en ce sens lors du précédent crédit routier et nous proposons un amendement portant sur l'article 2a, qui vise à restreindre le financement cantonal à des projets qui incluent une amélioration concrète de la mobilité douce sur les tronçons faisant l'objet d'un entretien. J'espère que vous lui réserverez bon accueil.

« **Art. 2a.** — Al. 1 : En dérogation à l'art. 33 al 2 LFin, le crédit-cadre pourra être engagé et dépensé jusqu'à son épuisement, à la condition que les projets communaux portant sur les routes cantonales en traversées de localité prévoient une amélioration de la mobilité douce. »

**M. Pierre-Alain Favrod (UDC)** : — Cette motion demandait que les 40 millions acceptés par le Grand Conseil en 2013 pour les routes cantonales en traversée de localité soient totalement destinés aux communes. La validité de ce décret était limitée à 2020 ; la motion souhaite simplement prolonger le délai, et ce que nous propose le Conseil d'Etat via une modification de l'article 1 va dans le bon sens. Je vous recommande, tout comme votre commission, d'accepter cette modification. Par ailleurs, j'aimerais vous dire que le motionnaire, M. Modoux, est entièrement satisfait.

**Mme Pierrette Roulet-Grin (PLR)** : — Dans son rapport du 22 mars dernier, la Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité parvient au même constat que le Conseil d'Etat : sur les 40 millions mis à disposition des communes pour financer les routes cantonales en traversée de localité entre 2014 et 2020, seuls 9 millions de francs avaient été mis à contribution fin 2018.

Déclenchée par la motion déposée en 2017 par notre ancien collègue Philippe Modoux, la réflexion a amené le gouvernement à revoir l'attribution de cet important relief qui ressortait d'une négociation canton-communes de 2013. Vu la lenteur des opérations nécessaires pour créer, entretenir et améliorer une route de ce genre — étude, projet, mise à l'enquête, demande d'offres, ouverture aux marchés publics, travaux, facturation — le gouvernement et la commission s'accordent pour constater que la somme de 40 millions de francs convenue en 2013 ne sera pas dévolue à l'objectif fixé, dans le temps voulu, soit fin 2020.

Suivant le leitmotiv du motionnaire — que tout l'argent promis aille aux communes — le Conseil d'Etat propose aujourd'hui qu'en dérogation à l'article 33 alinéa 2 de la Loi sur les finances (LFin), le crédit-cadre puisse être dépensé jusqu'à son épuisement pour le financement des routes cantonales en traversée de localité, et ce d'ici 2028.

Agréé à l'unanimité par la commission, ce projet de décret ouvre ainsi la porte à des projets en cours, non encore facturés, voire non encore conçus.

A son article 7, la Loi sur les routes (LRou) stipule que « Les routes cantonales sont la propriété du canton, alors que les routes communales en traversée de localité sont la propriété des communes territoriales ». En conséquence, je remercie le Conseil d'Etat de répondre à deux questions précises :

1. Pour une ville de plusieurs dizaines de milliers d'habitants — Yverdon —, ville à faible capacité financière, mais labellisée « centre cantonal » selon le Plan directeur cantonal, ville centre entourée de nombreux bourgs et villages, quelles sont les caractéristiques à réunir pour qu'une avenue urbaine allant de part et d'autre de la ville soit qualifiée de « route cantonale en traversée de localité », ce qui lui permettrait d'avoir accès au subventionnement ad hoc ?
2. Qui décide du tracé d'une route cantonale en traversée de localité à l'intérêt régional évident, notamment quand le plan de circulation de la ville est largement obsolète, datant de plus de 15 ans ?

**Mme Séverine Evéquo (VER) :** — Je souhaite soutenir pleinement la proposition d'amendement de notre collègue Hadrien Buclin. En effet, quand il s'agit de mettre en place des pistes cyclables ou des aménagements pour la mobilité douce, survient souvent la question de leur financement et de la répartition entre le canton et les communes, et souvent le bât blesse. J'estime que cet amendement permettrait de mettre un peu de pression positive sur les communes pour que ces aménagements puissent être entrepris. Par ailleurs, j'aimerais mentionner que les questions d'entretien doivent être réglées entre le canton et les communes. Soutenir cet amendement permettrait de régler l'un des nombreux problèmes qui freinent le développement des pistes cyclables et de la mobilité douce dans notre canton.

**M. Daniel Ruch (PLR) :** — Je félicite le Conseil d'Etat de proposer de rallonger le délai pour dépenser ces 40 millions jusqu'à épuisement. Par rapport au subventionnement et à la capacité financière des communes, si nous prenons une moyenne entre 27 et 30 %, si 13 millions ont déjà été dépensés, ce ne sont pas moins de 40 millions qui ont été investis pour les routes. Cela génère du travail, et c'est très opportun. Au nom du groupe PLR, je vous propose d'accepter ce projet de décret.

**M. Alexandre Rydlo (SOC) :** — La réflexion de M. Buclin est pertinente. En effet, aujourd'hui, un certain nombre de communes réfléchissent à un réaménagement de leurs routes à l'intérieur de leurs frontières communales et pensent à la mobilité douce amenant des plus-values pour les habitants de leurs quartiers en termes de réduction de pollution et de nuisances sonores en adaptant les limitations de vitesse, en favorisant plutôt les deux roues, ce qui n'est pas encore le cas de beaucoup de communes, quand bien même la logique le voudrait.

La logique proposée par M. Buclin va dans le sens d'une amélioration assez évidente pour les habitantes et les habitants, mais n'est pas forcément contraire à un développement intelligent de l'infrastructure publique routière, et pourrait par conséquent être acceptée. Il ne faut pas perdre de vue que les divers projets d'aménagement dans les communes sont soumis à un certain nombre de règles normatives, les normes de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS) ou édictées par les différents organismes cantonaux ou fédéraux, et que par conséquent, lors des

soumissions des projets, les services rendent des préavis et indiquent les aménagements nécessaires, les éléments à corriger, mais qui n'ont pas toujours une valeur dirigeante.

En conclusion, je vous invite à soutenir cet amendement et le crédit supplémentaire accepté par la commission.

**M. Jean-François Thuillard (UDC), rapporteur** : — M'exprimant à titre personnel et non comme président de la commission, je déclare mes intérêts : je suis syndic d'un petit village de notre canton. Pour moi, cet amendement convient uniquement pour des agglomérations ou des villes dont le gabarit est suffisant pour permettre d'y faire de la mobilité douce. Or, souvent les gabarits des routes de villages dits de l'arrière-pays ne permettent même pas d'y faire un trottoir. A chaque fois, il est nécessaire d'aller négocier avec les privés pour pouvoir aménager un bout de trottoir. Si pour toucher les subventionnements pour faire les bas de roulement dans nos traversées de localités, il faut encore y joindre la mobilité douce, je ne sais pas trop comment nous nous allons faire. Par conséquent, le reste du financement de ce projet de décret irait uniquement à des villes d'une certaine importance. Je vous propose de refuser l'amendement de notre collègue Buclin, car je ne considère pas qu'il s'agisse du moyen approprié pour financer la mobilité douce.

**M. Julien Cuérel (UDC)** : — Tout en déclarant mes intérêts comme syndic d'un petit village, je vous demande de refuser l'amendement de M. Buclin. Lorsque le décret avait été accepté, les conditions nous avaient déjà été données, et il s'agit uniquement d'une prolongation de délai. Je ne comprendrai pas qu'on modifie maintenant les directives qui permettraient de subventionner les projets.

Un projet de réfection globale d'une route dans une commune ne prend pas seulement quelques semaines ou mois, mais peut s'étendre sur plusieurs années. En effet, il faut mettre en place l'ensemble des services, tenir compte, après consultation — souvent des allers et retours — des services de l'Etat, des risques d'inondation, il s'agit de toute une série d'études qui doivent être menées, des études complémentaires au simple projet routier que vous voulez mettre en œuvre ; cela peut prendre plusieurs années.

Aujourd'hui, cela impliquerait de recommencer les projets en cours, de mener de nouvelles études pour pouvoir bénéficier de subventions. Dès lors, je ne pense pas qu'il est opportun, pour un décret dont les règles étaient préexistantes, d'en fixer de nouvelles, alors qu'il s'agit simplement d'une prolongation de délai.

**M. Maurice Mischler (VER)** : — Je considère que la prolongation du délai constitue un excellent et pragmatique projet. En revanche, et je déclare mes intérêts comme syndic d'une commune, l'amendement Buclin me paraît tout à fait souhaitable, il va dans le sens de la politique que nous sommes en train de mettre en place. En effet, le canton a investi 900'000 francs pour développer les pistes cyclables hors localités ; c'est par conséquent un excellent moyen de faire le raccord avec les localités, même avec les petites. Comme cycliste, même lorsqu'on est dans une petite localité, cela s'avère bien agréable et sécurisant de pouvoir bénéficier de trajets et de tracés sûrs pour les vélos. Les communes gagneraient à «mettre la sauce» sur ces aménagements. Dire que cela est trop compliqué constitue une solution de facilité, et en tant qu'élue communal, je considère que consacrer du temps à la mobilité douce permet d'en gagner en ce qui concerne notamment la sécurité et la prévention des accidents.

**Mme Cloé Pointet (V'L)** : — J'aimerais poser deux questions sur les effets que produirait cet amendement. La première concerne les infrastructures qui ne permettraient pas d'aménagement de la mobilité douce ; on l'a vu au point 25 de l'ordre du jour, avec le projet de décret hors localités pour lequel on pouvait retourner le projet dans tous les sens possibles et imaginables, il n'était pas possible d'y apporter quelque chose pour les cyclistes. Les communes qui n'auraient pas la possibilité d'aménager des pistes cyclables n'auraient-elles pas accès aux subventions ? Ensuite, si la commune possède déjà des aménagements de mobilité douce bien pensés et optimaux, un projet visant à les conserver serait-il suffisant ou faudrait-il encore essayer d'améliorer ce qui est déjà bon ?

**M. Hadrien Buclin (EP)** : — En réponse à MM. Thuillard et Cuérel concernant les petites localités, même sur les routes dont les gabarits ne sont pas suffisants pour introduire des trottoirs, vous pouvez imaginer avec un peu de créativité des installations ou des mesures qui favorisent la mobilité douce. Je

pense par exemple à une réduction de vitesse à 30km/h qui pourrait entrer dans cette acception de mobilité douce ; peut-être cela répond-il aussi à l'objection soulevée par Mme Pointet. On peut également penser à des aménagements comme des dos-d'âne ou autres ralentisseurs, voire plus simplement à une signalisation incitant à être attentifs aux enfants qui traversent, aux écoliers. La notion de mobilité douce me paraît suffisamment large pour permettre un important subventionnement des projets dans les communes.

**M. Jean-Louis Radice (AdC) :** — Je suis plutôt favorable à l'amendement proposé par notre collègue Buclin ; pourtant, le problème réside dans le fait que parfois le mieux est l'ennemi du bien, et que pour avoir entendu les remarques formulées par différents préopinants, et malgré toute la bonne volonté du monde, il s'avère que pour des questions urbanistiques — à moins de se métamorphoser en Napoléon III ou en Hausmann — des impossibilités vont parfois à l'encontre de ce qu'on souhaiterait réaliser.

Ainsi, subordonner l'octroi de subventions à l'application rigoureuse de cet amendement serait regrettable. Par conséquent, je m'abstiendrai, tout en proposant peut-être de pondérer cet amendement de manière à ce qu'on ne sanctionne pas les collectivités qui mettent tout en œuvre pour améliorer la mobilité douce sans pouvoir y parvenir, sans prendre des mesures draconiennes allant à l'encontre d'un autre genre d'intérêt public.

**M. Vincent Jaques (SOC) :** — Je partage l'état d'esprit de M. Radice et déclare mes intérêts en tant que syndic d'une ville. J'ai aussi le plaisir de pouvoir faire en sorte que l'encouragement à la mobilité douce soit un souci permanent, tout en me rendant compte des limites de l'exercice auquel nous sommes confrontés lorsqu'il est question d'envisager des expropriations qui, croyez-moi, pourraient retarder considérablement l'avancement des projets. C'est d'ailleurs pour permettre aux communes qui sont en cours d'élaboration de projets que le Conseil d'Etat propose de prolonger les délais, pour qu'elles puissent les mener à bien et recevoir ces subventions.

Toutefois, il faut se rendre compte que ce n'est que grâce à des petits miracles temporels que l'on peut tracer des bandes cyclables provisoires — et je suis bien placé pour le dire, parce qu'en ce moment même ma commune est en train de tracer trois kilomètres de bandes cyclables provisoires. L'adjectif « provisoire » nous rappelle que si l'on devait convoquer toutes les bases légales fédérales, peut-être serions-nous contraints de revoir notre spontanéité.

En outre, s'il s'agit d'aménager des tracés de mobilité douce dans des villes historiques — M. Radice l'a dit, Hausmann appartenait à une autre époque — je me vois mal commencer à repousser les limites d'une ville historique pour permettre la création pérenne de bandes cyclables. Ainsi, comme M. Mischler, je considère que nous devrions en rester aux questions de pragmatisme et traiter cet objet tel qu'il nous est proposé, c'est-à-dire relativement à la prolongation du délai pour l'octroi de ces subventions. Quant au fait de favoriser et d'encourager la mobilité douce autant que possible, d'autres textes nous permettront d'avoir une influence plus considérable sur ces éléments. Par conséquent, je refuserai l'amendement de M. Buclin.

**M. Jean-Rémy Chevalley (PLR) :** — Je peine à comprendre nos collègues d'extrême gauche qui réagissent négativement à la réfection et à l'amélioration du réseau routier qui accueille aujourd'hui certes une majorité de véhicules thermiques, mais qui seront dans un avenir proche remplacés par des véhicules électriques ou à hydrogène, respectueux de l'environnement, même s'ils occuperont exactement la même place sur le réseau routier.

Quant à la mobilité douce, pour prétendre à une subvention, les projets présentés par les communes doivent déjà inclure une proposition allant dans ce sens, dans la mesure du possible. Pour rappel, nous devons aujourd'hui nous prononcer sur la prolongation de validité d'un crédit-cadre déjà voté et non pas sur une augmentation de crédit. Je vous encourage à refuser l'amendement de M. Buclin.

**Mme Christine Chevalley (PLR) :** — Comme syndique, je ne suis pas opposée à ce qu'on étende les mesures de mobilité douce, mais comme l'a évoqué mon collègue M. Radice, il y a des impossibilités. Lorsque vous ajoutez sur une route cantonale des arrêts de bus, qui sont maintenant le plus souvent des arrêts bloquants, on peut mettre une bande cyclable à certains endroits, mais guère davantage. Il arrive un moment où la largeur de la route, entre le bus, les voitures et les vélos est insuffisante. Par conséquent, je ne voterai pas non plus cet amendement, car les communes sont assez responsables

pour savoir quand cela est possible et s'y emploient volontiers, mais que certains endroits ne s'y prêtent pas du tout.

**Mme Nuria Gorrite, conseillère d'Etat :** — En réponse à Mme Roulet-Grin qui fait ici spécifiquement référence à un dossier à propos duquel je n'entrerai pas dans le détail, dès lors que nous sommes en procédure auprès du Tribunal fédéral contre la commune d'Yverdon — elle a donné suffisamment d'indices pour que je puisse le dire. En effet, la commune d'Yverdon fait recours contre la décision du Tribunal cantonal, qui avait donné raison à l'Etat. Raison pour laquelle je ne me permets pas d'entrer en matière sur sa question.

S'agissant de l'amendement de M. Buclin, vous connaissez ma sympathie pour les bandes cyclables. Le canton de Vaud a démontré sa capacité de volontarisme, d'inventivité, de créativité et de détermination : nous venons de tracer deux cents kilomètres de bandes cyclables — provisoires s'il en est. Sur certains tronçons, le provisoire va durer. En cela, nous nous sommes montrés très volontaristes et avons assorti cette démarche d'un appel à projet auprès des communes vaudoises pour qu'elles fassent de même sur leur territoire ; nous avons d'ailleurs fourni un kit à l'intention des communes pour les accompagner dans la démarche, comme la commune de Morges qui vient de s'exprimer par la voix de son syndic.

Je précise qu'il s'agit ici d'un accord canton-communes, qui a été scellé à l'époque. Ces 40 millions avaient fait l'objet d'un accord avec la plateforme canton-communes, avec l'Union des communes vaudoises (UCV) et l'Association de communes vaudoises (AdCV) dans le périmètre des négociations de 2014. Il était question que nous puissions aider l'ensemble des communes et lever ce qui avait été en son temps mal perçu par les communes, à savoir le moratoire sur le subventionnement des routes cantonales en traversée de localité, puisque la loi prévoit la possibilité de subventionner ces ouvrages lorsqu'il y a des travaux — j'indiquerai la nature des travaux tout à l'heure, car cela a son importance — cependant, la matérialité des subventions avait été suspendue dans le cadre des assainissements financiers de l'Etat. Dans le cadre de ce périmètre, le canton avait scellé un accord canton-communes pour véritablement aider les communes lors de réfections qui peuvent être importantes pour les routes cantonales en traversée de localité.

Le Conseil d'Etat s'est doté d'une loi, et vous avez voté des crédits-cadres pour accompagner la réalisation de ces infrastructures de mobilité douce, notamment pour les communes. Vous avez soutenu il y a peu un crédit-cadre de 13,5 millions et récemment un crédit d'investissement de 17,3 millions pour subventionner précisément les communes dans la réalisation de leurs infrastructures de mobilité douce. Ainsi, cet amendement pose une première « colle », car la LFin empêche les financements croisés. Ainsi, il faudrait retrancher — vous imaginez aisément l'appareil administratif — des subventions auxquelles auraient droit les communes dans le cadre des crédits d'investissement votés par le Grand Conseil les montants qui seraient octroyés aux dites communes dans le cadre de cet amendement. Nous aurions véritablement un double subventionnement impossible aux yeux de la LFin, il nous faudrait donc retrancher. En outre, il existe une autre difficulté exprimée par plusieurs députés, notamment par Mme Pointet. En effet, l'article 56 de la Loi sur la mobilité permet le subventionnement des routes cantonales en traversée de localité pour des travaux de reconstruction. En effet, pour certaines communes, cela il est important de reconstruire des routes qui sont très endommagées, des requalifications, ou de cofinancer également du simple entretien de revêtement de chaussée ou des ouvrages d'art. Dans certaines communes, certains ponts — des ouvrages d'art — doivent être mis aux normes des 40 tonnes par exemple, cela représente des investissements colossaux pour certaines communes, qui ont besoin du subventionnement de l'Etat.

Il est aisément compréhensible que conditionner le subventionnement à la réalisation d'infrastructures de mobilité douce empêcherait de subventionner de simples entretiens, un simple entretien bitumineux, par exemple, ou encore le subventionnement d'ouvrages d'art pour lesquels un élargissement ne serait pas prévu. Vous vous rendez compte que cela générerait une inégalité de traitement entre les communes, inégalité fort éloignée de l'esprit qui a prévalu lors de l'accord canton-communes sur ces 40 millions.

Enfin, cela contraindrait les communes, si elles entendent toucher la subvention de l'Etat pour entretenir leur réseau cantonal en traversée de localité, à développer des bouts de mobilité douce, alors

même qu'on sait que les réseaux de mobilité douce ne passent pas toujours par les routes cantonales en traversée de localité. Pour beaucoup de communes, il s'agit de réseaux communaux. Lorsqu'on fait du vélo, on a besoin d'un itinéraire continu. En effet, cela confinerait à l'absurde d'obliger des communes à mettre en place des portions de pistes cyclables, alors même que l'itinéraire cyclable passe potentiellement par des routes communales. In abstracto, des portions de bandes cyclables auraient été rendues obligatoires pour prétendre au financement.

Si nous pouvons nous rallier à cette louable intention, à savoir une amélioration permanente forte et volontariste des réseaux cyclables sur tout le territoire vaudois, l'instrument utilisé est beaucoup trop contraignant et peut même conduire à des dépenses qui seraient jugées absurdes. Raison pour laquelle et contrairement au soutien que l'on pourrait vouloir signifier d'emblée, la matérialisation de celui-ci au moyen de cet amendement me semble contraire à l'esprit de la négociation canton-communes, mais également à la dépense efficiente des moyens et des deniers publics.

**M. Georges Zünd (PLR) :** — Etant favorable à la paix des ménages, je suis partisan d'une cohabitation saine sur la chaussée, de bandes et de pistes cyclables. Quand ferons-nous de la prévention ou de la répression afin d'éviter des accidents ? La COVID a désinhibé pratiquement tous les cyclistes. Je ne soutiendrai pas cet amendement.

**M. Laurent Miéville (V'L) :** — Fort des différentes remarques émises en particulier par M. Radice et M. Jaques, je propose un sous-amendement permettant d'aller dans le sens des inquiétudes exprimées, par l'ajout suivant :

« **Art. 2a.** — Al. 1 : (...) dans la mesure où cela est réalisable de manière proportionnée (...) »

**M. Alexandre Rydlo (SOC) :** — Nous faisons beaucoup d'amalgames entre les pistes cyclables et le principe de mobilité douce. En effet, cette dernière ne se limite pas aux pistes cyclables ; il s'agit aussi de réductions de vitesse, de zones de rencontre, de zones 30km/h avec des règles de priorité qui peuvent évoluer et que beaucoup d'automobilistes, de cyclistes ou de piétons ne connaissent pas forcément. Par conséquent, des aménagements sont aussi possibles dans les petites communes qui n'ont peut-être pas le gabarit, la taille ou le dimensionnement suffisants pour faire de gros projets comme on pourrait les retrouver sur de grandes routes dans les villes. Je ne vois pas d'incompatibilité entre cet amendement et l'intention d'amener des améliorations pour ceux qui roulent, utilisent le macadam ou le trottoir et ceux qui vivent autour de ces infrastructures.

Bien entendu, la problématique mentionnée par Mme Gorrite concernant les négociations canton-communes — la problématique des financements croisés — relève d'une problématique technique financière qui peut poser un certain nombre de problèmes. En outre, le sous-amendement proposé par M. Miéville est intéressant, parce qu'il permet d'aller dans la direction de M. Buclin, tout en limitant les éventuelles incohérences ou incompatibilités d'usage technique administratif ou financier qui pourraient être soulevées par la proposition de M. Buclin. Par conséquent, je soutiens à la fois l'amendement Buclin et le sous-amendement Miéville.

**M. Julien Cuérel (UDC) :** — J'entends bien les quelques exemples donnés. Peut-être la présidente du Conseil d'Etat me contredira-t-elle : sommes-nous bien en train de parler de routes cantonales et de traversée de localité ? En effet, je doute que sur une route cantonale en traversée de localité nous puissions aménager des zones 30, des zones de rencontre, des dos-d'âne... Un projet routier doit être approuvé par CarPostal, par exemple. Ainsi, je vous laisse aller demander aux responsables des lignes de transports publics ce qu'ils pensent des dos-d'âne... Je conviens que tous les exemples donnés pour les villages sont très pertinents. Toutefois, on s'emploie à des aménagements pour la mobilité douce lorsqu'on refait des routes, lorsqu'il y a des plans directeurs ; alors, on organise un plan de mobilité. Mais on ne peut penser la mobilité douce seulement au niveau d'une route cantonale en traversée de localité. Par conséquent, comme l'a dit Mme la conseillère d'Etat, on organisera un petit bout de piste cyclable, et pour le reste du réseau routier qui arrive sur cette route principale on ne fera rien. Un tel amendement me paraît absurde. Les communes organisent des plans de mobilité pour l'ensemble d'un territoire et non pas seulement pour un tronçon de route. Tous les exemples donnés me semblent davantage concerner les routes communales et pas les cantonales en traversée où des bus, des cars ou des camions doivent pouvoir passer.

**Mme Pierrette Roulet-Grin (PLR) :** — Pour étayer le débat plutôt que de rester dans l’imaginaire, vous me permettez de préciser le cas pratique évoqué plus avant. Une longue route en traversée de localité — traversant de part et d’autre une ville — ne peut se construire qu’en plusieurs étapes. Imaginez un premier tronçon qui aurait été mis à l’enquête en 2011, accepté en votation populaire en 2012, dont les oppositions ont été levées en 2013. En 2012, la route a été agréée en votation populaire à plus de 60 % de l’électorat. Cette route comporte — en site propre — une piste pour cycles et piétons sur 400 mètres. Mme la conseillère d’Etat n’a pas répondu à ma question sur qui décide du tracé d’une route cantonale en traversée de localité... les 400 premiers mètres seront inaugurés en octobre prochain... Je remercie la conseillère d’Etat de répondre à toutes les questions posées.

**M. Vincent Jaques (SOC) :** — J’analyse le sous-amendement de M. Miéville avec bienveillance, mais il est vrai qu’introduire un élément aussi potestatif dans les intentions me laisse un peu perplexe. C’est à croire que les intentions des exécutifs de nos communes balaient les soucis de mobilité d’un revers de main. Comme M. Cuérel, je crois que les projets d’aménagement urbain s’élaborent en concertation non seulement avec des mandataires professionnels, mais aussi avec des associations, des lobbies — ProVélo notamment — qui ne manquent pas une occasion de venir indiquer aux communes si les projets qui sont proposés intègrent les préoccupations cyclables. En l’état, il serait plus sage de refuser ces amendements et d’en rester à la proposition acceptée par la commission et d’éventuellement revenir avec des intentions plus fermes dans un autre texte.

**Mme Séverine Evéquoz (VER) :** — Je ne sais trop par où commencer tant j’ai d’arguments dans ce débat. D’abord, j’aimerais exprimer une conviction. La période que nous venons de vivre a vu beaucoup de gens me transmettre des interrogations sur le non-avancement de la création de pistes cyclables. Pourquoi n’y a-t-il pas davantage de pistes cyclables ? Pourquoi sommes-nous dans cette situation depuis si longtemps ? Beaucoup m’ont communiqué leur envie de faire du vélo ou du vélo électrique. Les magasins de vélos sont saturés et n’ont plus assez de personnel pour donner suite à la demande. On constate donc une recrudescence de vélos. Je considère que les gens ont davantage envie d’utiliser ce moyen et nous avons toutes et tous réfléchi à comment faire évoluer notre mode de vie à notre niveau individuel. Le vélo constitue une réponse pragmatique et tout le Grand Conseil partage ce constat — en tous les cas, je l’espère.

La semaine dernière, le Plan climat annoncé a donné un axe fort à la mobilité en transports publics pour permettre de se rendre dans chacune des communes vaudoises. Ce serait l’occasion de penser à l’ensemble des communes vaudoises, puisque le crédit d’investissement annoncé en 2018, qui vient d’être mentionné par Mme la conseillère d’Etat, ne concerne que les zones d’agglomérations. Ainsi, toutes les autres communes du canton ne sont pas concernées par ces deux crédits d’investissement.

Le prolongement du crédit de 13,5 millions voté en 2011 n’était utilisé en 2017 qu’à 50 %. En effet, cela avance lentement. Plusieurs d’entre vous ont mentionné les difficultés et les raisons de cette situation, et je ne doute pas qu’il n’est pas simple de faire progresser cette thématique au sein des communes. Madame la conseillère d’Etat, il n’y aurait à mon sens pas de doublon dans les subventions, ce qui rendrait assez cohérente l’acceptation de ce texte, dans la mesure où il a été amendé par M. Miéville de façon très pragmatique, incluant « quand cela est réalisable et de manière proportionnée ». On procédera à une pesée d’intérêts. Et si cela ne fonctionne pas, pour les multiples raisons annoncées dans ce plénum, on renoncera, mais au moins, il faut essayer ! Or, nous sommes déjà en train d’arguer que cela ne fonctionnera pas, alors que nous recherchons tous à faire avancer la cause du climat. L’outil de M. Buclin est assez ingénieux, car il pose une condition à la subvention qui va dans le sens des récentes discussions et du Plan climat que l’ensemble du Conseil d’Etat a annoncé la semaine dernière. En conclusion, je vous encourage à soutenir tant l’amendement Buclin que le sous-amendement Miéville.

Enfin, je précise que les zones 30 sur des routes cantonales sont possibles ; cela existe déjà à Vionnaz, en Valais. Sur cette route cantonale, qui entre en localité, une zone 30 permet aux voitures de ralentir. Des solutions existent, il faut cesser de ne considérer que les points négatifs et essayer ! La stratégie vélo pourra ancrer cet élément et nous pourrons ensuite estimer s’il s’agissait d’une bonne idée ou non.

**M. Pierre-Alain Favrod (UDC) :** — Je déclare mes intérêts comme municipal de ma commune, et je suis très étonné d'apprendre que certains syndics veulent s'asseoir sur des accords canton-communes acceptés il y a peu. Ce n'est pas simplement une ligne jaune qui sécurise la mobilité douce. En effet, aux endroits où l'espace en largeur n'existe pas, cela devient plus dangereux. Certaines communes proposent d'autres itinéraires pour la mobilité. J'aimerais rappeler à Mme Evévoz que la commune de Vionnaz se situe de l'autre côté du Rhône en Valais, et que cette zone 30 a été créée à l'intérieur de la localité et non pas en traversée. Je vous recommande de refuser l'amendement Buclin ainsi que le sous-amendement Miéville.

**M. Jean-Louis Radice (AdC) :** — Le sous-amendement proposé par Laurent Miéville apporte la pondération qui manquait à la proposition de M. Buclin, et de contrainte, on passe plutôt à une vision incitative, à un encouragement, tel que proposé par les personnes qui sont très sensibles à la mobilité douce. Sans vouloir apporter de commentaires sur toutes les mesures possibles qui accompagnent la mobilité douce, celle qui retient particulièrement notre attention porte sur la largeur des chaussées qui permettent de mettre en place soit des voies cyclables soit des pistes. Je soutiendrai le sous-amendement, l'amendement et les conclusions du projet de décret.

**M. Maurice Mischler (VER) :** — En effet, il y a eu un accord canton-communes, mais des négociations sont en cours pour d'autres accords. Je ne considère pas qu'une petite modification de cet accord mettra l'entier de nos négociations à bas, simplement à cause de la mobilité douce. Ensuite, il s'agit de faire preuve de pragmatisme. Le sous-amendement de M. Miéville montre qu'il est nécessaire de mettre l'accent sur cette fameuse sécurité, car beaucoup de gens hésitent à passer de la voiture au vélo. Ainsi, il s'agit de donner un signe fort pour montrer que cela est possible au niveau politique, que nous avons envie de faire en sorte que la mobilité des vélos ou des piétons soit possible, qu'on peut aménager un trottoir ou un passage. L'idée consiste à montrer un engagement précisément politique ; après l'intendance suivra : quand on veut on peut.

Lorsqu'il s'agit pour les enfants d'aller à l'école à pied plutôt qu'en voiture, les parents nous répondent que d'aller à pied est beaucoup trop dangereux, alors que précisément ils contribuent à la dangerosité du trajet... un cercle vicieux. Avec le sous-amendement de M. Miéville, l'idée consiste, de façon pragmatique, à montrer aux communes et au canton que nous sommes prêts à collaborer pour mettre en place quelque chose de cohérent concernant la mobilité douce.

**M. Alexandre Rydlo (SOC) :** — Par rapport à la question des zones et des modifications autres que les pistes cyclables en traversée de localité sur des routes de type cantonal, il existe aussi la méthode 50/30, c'est-à-dire 50km/h la journée et 30km/h la nuit. Il existe un certain nombre de mesures faisables avec des adaptations conséquentes sur la chaussée et qui sont certainement finançables via ce projet de décret, légèrement modifié par cet amendement, qui se veut incitatif, et modulé intelligemment par M. Miéville.

**M. Vassilis Venizelos (VER) :** — Depuis longtemps, dans nos villes et nos villages, la voiture occupe tout l'espace physique, sonore, l'air... C'est considéré comme normal, une sorte de hiérarchie divine ou nobiliaire avec la voiture pour reine et le SUV pour roi... c'est peut-être une question de poids ou de taille ! Mais les temps ont changé, et la mobilité douce est acceptée, perçue par une majorité de la population comme un mode de déplacement valable. Certaines des déclarations entendues sur la place de la voiture et sur la question de la mobilité douce en traversée de localité sont selon moi d'un autre âge.

Néanmoins, on comprend bien qu'il existe des complications, que parfois la taille de la chaussée ne permet pas de répondre à l'impératif posé par M. Buclin. Par conséquent, je remercie M. Miéville pour sa proposition. Il est essentiel de tenir compte de la vision d'ensemble, de la stratégie de mobilité douce de la commune, voire de l'intercantonalité. L'amendement de M. Miéville renverse cette logique qui place la voiture en reine ; in fine, nous réfléchissons peut-être à une portion d'espace pour la mobilité douce. Ces différents modes de déplacement placés à égalité me paraissent intéressants et tiennent compte des contraintes évoquées par Mme la conseillère d'Etat. Par conséquent, je vous invite à soutenir le sous-amendement Miéville.

**M. Yves Ferrari (VER) :** — Je suis passablement surpris d'entendre certains d'entre vous, syndics de différents villages revendiquer le fait que tout ce qui est possible d'entreprendre dans leur village a

déjà été fait. Si c'est le cas, pourquoi y a-t-il aussi peu de place pour la mobilité douce ? On peut légitimement se poser la question. Cela est sans doute lié à une vision assez passéiste des années 70 du « tout à la voiture » avec l'absence de volonté de vouloir partager, car nous ne sommes pas en train de jouer les transports motorisés contre la mobilité douce, mais en train de faire cohabiter l'un avec l'autre. En effet, il ne s'agit pas d'en supprimer une partie, mais que tous deux puissent utiliser un espace qui finalement appartient à tout le monde, aussi bien aux automobilistes qu'à la mobilité douce.

A l'argument qui consiste à dire que le caractère obligatoire va poser des problèmes, un sous-amendement assez intelligent le rend plus potestatif ; pourtant, à ce denier on oppose un « mais qui va décider de comment cela se passe » ? Il est normal que les règles changent et que les accords soient remis en question. S'il y a bien un endroit qui y est destiné, c'est ce plénum ! Nous représentons le peuple et nous pouvons, à certains égards, modifier les choses. J'ignore ce qu'il en est pour vous, mais j'ai personnellement vécu diverses manifestations, participé à certaines d'entre elles, et pu voir que la population était lassée de la manière dont on continuait à gérer notre canton, notre monde et notre terre. Continuer à refuser ce type d'amendement, persister à faire comme si de rien n'était... Continuons donc à penser que la vie est au « tout bagnole ! ». Dans l'immédiat, je vous encourage à soutenir le sous-amendement, l'amendement et le décret.

**Mme Alice Genoud (VER) :** — L'amendement de M. Miéville permet une réflexion sur les questions de mobilité douce. Ceux qui ont la chance de siéger à la commission qui a traité ce projet de décret ont pu très utilement observer comment s'établit le travail mené avec les excellents services de la DGMR. Ainsi, des réflexions sont menées sur la mobilité douce, et je n'estime pas qu'il y ait du « forcing » lorsque cela s'avère impossible. J'aurais de la peine à comprendre que cette dynamique extrêmement positive change si nous votons ce projet de décret amendé, alors que cela permettrait à la réflexion d'être menée pour tous les tronçons.

Les traversées de localité sont aussi des endroits où les gens vivent, où il y a parfois des magasins, des centres de villages, des lieux importants. Il ne faut donc pas uniquement considérer des bandes cyclables, mais aussi des aménagements destinés aux piétons. M. Buclin l'a dit avec pertinence, lorsqu'on parle de mobilité douce, cela ne concerne pas uniquement les vélos. Cette réflexion peut être menée même sur de petites réfections de traversée de localités. Ce ne sont d'ailleurs pas toujours des projets extrêmement onéreux pour les communes ou le canton, mais qui peuvent amener un plus. En conclusion, je vous invite à accepter le projet de décret, l'amendement et le sous-amendement qui expriment les préoccupations de nombreuses Vaudoises et de nombreux Vaudois.

**M. Jean Tschopp (SOC) :** — Nous avons tous constaté que les magasins et autres commerces de vélos, standard ou électriques, ont été littéralement assaillis pendant cette période de semi-confinement, ce qui exprime la volonté d'une partie de la population de s'interroger sur les moyens de mobilité douce pour se rendre sur son lieu de travail ou privilégier ce mode de transport dans le cadre des loisirs. Il m'apparaît que le Conseil d'Etat en a pris la juste mesure en faisant preuve de beaucoup de réactivité et d'à-propos. Il suffit de constater l'extension des pistes cyclables décidée très rapidement pour répondre à la demande massive. Le Plan climat identifie cet aspect, et j'ai le sentiment que le sous-amendement de notre collègue Miéville place le curseur au bon endroit en donnant une volonté, une incitation à pousser les communes et les collectivités publiques à faire leur possible, dans le respect du cadre légal, pour favoriser la mobilité douce. Je vous invite à soutenir ce sous-amendement.

**M. Daniel Meienberger (PLR) :** — Je n'aurais pas pensé que nous puissions discuter aussi longtemps de ce sujet. Je vous invite à vous rendre sur le site [www.geo.vd.ch](http://www.geo.vd.ch) et à consulter l'onglet mobilité. Vous pouvez y voir des traits rouges qui traversent les localités concernées. Comme syndic d'une commune qui est parvenue à faire déplacer la route cantonale en traversée, je vous parle d'expérience. A Saint-Saphorin-sur-Morges, la route cantonale traversait le village ; et, bien entendu, tout le monde y roulait trop vite. Il fallait donc des aménagements. Beaucoup de villages sont traversés par des bus, même des articulés, qui doivent croiser des automobiles, une certaine largeur de chaussée est nécessaire. Que s'est-il passé pour mon village ? Il n'a pas accepté que les véhicules traversent le village et roulent trop vite. Nous sommes parvenus à faire déplacer la route cantonale ! Et nous avons

placé ce chemin en zone 30. A l'époque, on nous avait dit qu'une route cantonale ne pouvait pas être en zone 30, mais peut-être pourrions-nous avoir l'éclairage de Mme la conseillère d'Etat à ce sujet ?

**Mme Céline Baux (UDC) :** — J'ai le sentiment que nous nous trompons d'endroit pour mener ce débat. Le but de ce projet de décret, tout comme la demande de M. Modoux, consistait à alléger et à aider les communes à financer leurs traversées. Or, ce qu'on veut aujourd'hui exiger des communes équivaut à davantage d'études pour évaluer leur droit à une subvention cantonale. Il est vrai que la mobilité est importante, et le canton a demandé aux communes une étude sur la mobilité. Il est également vrai que le vélo constitue un sujet d'actualité ; il l'était déjà avant le COVID dans des régions décentrées qui comptent beaucoup de sportifs qui s'entraînent. Toutefois, ce sont des plans généraux qui sont nécessaires et non pas des aménagements sur de petites portions. On peut très bien anticiper ce qui va se passer si cet amendement est accepté : les communes vont vouloir refaire leur traversée de localité, mais devront s'acquitter en plus de frais pour pouvoir prouver qu'elles ne peuvent pas agrandir leur largeur de route pour que les vélos puissent passer. Je vous invite à refuser cet amendement et à pousser les communes à établir leur plan de mobilité générale avec le canton, car lorsqu'on a une petite traversée de localité et des deux côtés une route cantonale étroite entre deux gorges, je ne vois pas vraiment en quoi cela va aider la mobilité douce.

**M. Jean-Rémy Chevalley (PLR) :** — Nous nous trompons de débat, je n'ai absolument rien contre la mobilité douce, j'y suis même très favorable, mais ce n'est guère la question posée aujourd'hui, puisqu'elle consiste à savoir si nous sommes d'accord de prolonger le délai d'un crédit-cadre qui a déjà été validé et qui dépend d'un accord canton-communes. Pour ce qui de la mobilité douce et d'un Plan cantonal à cet effet, il faut traiter cette question via un autre objet parlementaire, motion, ou interpellation. Mme la présidente, je vous demande de recentrer ce débat.

**M. Hadrien Buclin (EP) :** — J'aimerais remercier M. Miéville pour son excellente correction de ma proposition qui permet de résoudre les problèmes relevés par la conseillère d'Etat s'agissant de l'entretien des ouvrages d'art, par exemple, qui pourraient continuer à être financés par le canton en dépit de cette proposition. Enfin, j'aimerais rappeler que cette dernière décennie, le trafic individuel motorisé s'est taillé la part du lion dans les subventions publiques en faveur de la mobilité. Le Grand Conseil, qui est l'autorité suprême selon la Constitution, et qui peut primer sur les accords canton-communes, procèderait à un modeste rééquilibrage en faveur de la mobilité douce.

**M. Jean-François Thuillard (UDC), rapporteur :** — La commission n'est pas opposée à la mobilité douce ni moi non plus. Sur ces 40 millions, la moitié est déjà dépensée ou promise, grand nombre de projets sont à l'étude au sein des administrations communales ou des bureaux d'études, tout ceci prend du temps. Or, ceux qui ont proposé des amendements souhaitent changer les règles du jeu en cours de partie. Je crois qu'on se trompe de combat. La discussion a été très brève au sein de la commission, car l'argument de Mme la conseillère d'Etat sur la prolongation était tellement convaincant que cela n'a suscité aucun débat. Le contexte n'était pas du tout celui de la mobilité douce. Bien que n'ayant pas l'intention de prolonger encore le débat, j'aimerais tout de même demander aux rédacteurs des amendements comment ils envisagent l'application de ces propositions en cours de partie. Pour ma part, cela est impossible sur cet objet. Je vous remercie de suivre le vote de la commission sans amendement et sans sous-amendement.

**Mme Nuria Gorrite, conseillère d'Etat :** — Ce sont des questions émotionnelles et je crois que la question de la mobilité douce va rejoindre la grande famille des débats enflammés. Entretenir le réseau cantonal en et hors traversée de localité signifie aussi agir en faveur de la mobilité douce ; en effet, beaucoup de bus circulent sur ces routes cantonales. Beaucoup d'entre vous se sont référés au Plan climat du canton de Vaud, et il ne vous aura pas échappé qu'une des mesures structurantes de ce dernier s'articule autour des questions de mobilité. La proposition phare à laquelle nous allons consacrer 50 millions de francs concerne précisément l'augmentation du nombre de bus, leur cadence, leur fréquence dans toutes les régions du canton, raison pour laquelle il est important que ce réseau de routes cantonales soit correctement entretenu pour y faire circuler davantage de bus. On dit de notre canton que c'est un pays, parce qu'il a des régions de plaine, de ville, mais aussi des régions de montagne dont les conditions météorologiques mettent à mal le réseau structurant des routes et pour lequel un entretien est nécessaire.

Je me réjouis que le Parlement rejoigne le gouvernement dans sa volonté d'accélérer la mise en œuvre de la mobilité douce au sens des deux roues ; pour cela vous avez toujours validé notre stratégie, puisque vous nous avez confié des moyens importants pour réactualiser notre stratégie vélo. Comme l'a évoqué Mme Evéquoz, il existe de nouvelles pratiques, des endroits où auparavant en l'absence du vélo électrique il était difficile d'imaginer accéder en deux roues, alors que maintenant grâce à ces nouveaux moyens d'impulsion, on peut imaginer étendre les zones accessibles à vélo. Par conséquent, il y a lieu de réviser la stratégie cantonale du vélo. Mais, cela nécessite un minimum de concertations, de poser sur une carte quels sont les itinéraires les plus pertinents. Obliger les communes à organiser des bouts de bandes ou de pistes cyclables — le cas échéant au milieu de nulle part — est très prétextant, principalement pour celles et ceux qui font du vélo. Je n'ai pas saisi si M. Buclin retirait son amendement au profit de celui de M. Miéville, mais je le verrais d'un bon œil, puisque vous avez dit tout le bien que vous pensiez du sous-amendement — qui deviendrait l'amendement principal. En effet, votre amendement aurait pour conséquence d'empêcher certaines communes de toucher de l'argent, lorsqu'elles procèdent à de l'entretien pour des routes cantonales ou de l'entretien d'ouvrages d'art pour lesquels il est important qu'elles puissent compter sur l'engagement financier de l'Etat.

Bien entendu, monsieur Mischler, on peut sans cesse tout remettre en question, mais il se trouve qu'il s'agit d'un point majeur, de 40 millions sur lesquels nous viendrions amputer le droit de certaines communes de toucher cet argent. Or, elles ont signé un accord très clair et beaucoup d'entre elles comptent sur cet argent. Certaines communes ont déjà élaboré leur projet, déposé des demandes. Ce serait important pour elles que nous puissions confirmer que, par rapport à leur prévisibilité financière, elles puissent compter sur l'argent qui leur a été promis en 2014, déjà.

Sur la question plus spécifique de savoir si l'on peut placer des zones 30 sur des routes cantonales, la réponse est principalement négative, parce qu'elles ont pour vocation de faire rouler plus massivement les véhicules, que pour beaucoup d'entre elles, y compris en traversée de localité, ce sont des itinéraires de circulation pour les poids lourds et les 40 tonnes. Il est donc difficile d'imaginer des zones 30 sur beaucoup de routes cantonales. Pourtant, il existe certaines exceptions à ce principe ; elles concernent principalement des bourgs comme Morrens. Par exemple, le coude du Bourg d'Aubonne est en zone 30, mais vous conviendrez qu'il s'agit de quelques exceptions à la règle.

Pour répondre à Mme Roulet-Grin, il incombe au Conseil d'Etat de décider de la classification des routes cantonales. Même si votre Grand Conseil souhaite aller dans le sens d'un appel, d'une intention que nous devrions thématiquer systématiquement aux communes — chose que nous faisons déjà soit dit en passant — il demeure néanmoins absurde qu'un itinéraire cyclable cantonal s'arrête aux frontières de la commune. Lorsque nous procédons à des travaux sur nos routes cantonales, nous le faisons toujours en concertation avec les employés de la voirie et les municipalités pour coordonner ces travaux et les itinéraires cyclables hors et en localités.

Dans le cas des projets des communes — au sens de l'article 56 — qui ne concernent pas une simple réfection de bitume, car parfois le gabarit ne permet pas de faire davantage, lorsqu'il y a mise à l'enquête de projets plus lourds, alors systématiquement nous travaillons avec les communes pour leur poser la question de savoir si elles entendent réaliser une piste ou bande cyclable, pour assurer la continuité de l'itinéraire.

Monsieur Miéville, si votre sous-amendement présente l'avantage d'un certain œcuménisme, il comporte, à mes yeux, un défaut. Notez que c'est mon rôle d'identifier ces détails, de vous y rendre sensible. J'ai exprimé à l'intention de Mme Roulet-Grin que nous sommes au Tribunal avec une commune, parce que ces subventions sont soumises à recours. Les décisions du Conseil d'Etat sont notifiées aux communes, et nous indiquons les voies de droit aux communes qui peuvent ensuite recourir contre notre décision. Or, si votre amendement présente l'avantage de l'œcuménisme, vous conviendrez qu'il a néanmoins l'inconvénient d'une large interprétation possible qui ouvre la porte à une forme d'arbitraire, parce que la subvention est coordonnée à quelque chose qui doit ensuite être apprécié dans sa proportionnalité, il faudra encore que nous puissions définir ce qui est proportionnel. Les juristes dans la salle ne me contrediront pas, la sécurité du droit n'est pas garantie pour les communes.

Je vous remercie de permettre au Conseil d'Etat de continuer à verser l'argent aux communes pour que l'entier des 40 millions négociés avec elles à l'époque puisse leur revenir, alors que des projets ont pris du retard précisément parce que les procédures sont parfois complexes, lorsqu'il s'agit d'expropriations ou de travaux lourds, de mise à l'enquête avec des oppositions de voisins, par exemple. Ce sont ces raisons qui font que beaucoup de communes n'ont pas pu tenir le délai qui avait été fixé à 2020. Par conséquent, j'estimerai correct que nous puissions tenir nos engagements financiers, s'affranchir de la limite temporelle, ce que nous vous proposons par le biais de ce projet de décret.

La discussion est close.

L'entrée en matière est admise par 110 voix contre 2 et 2 abstentions.

Il est passé à la discussion du projet de décret, article par article, en premier débat.

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

**Art. 2a.** —

**La présidente :** — Je considère que nous sommes en présence d'un amendement conjoint Buclin/Miéville :

« **Art. 2a.** — Al. 1 : En dérogation à l'art. 33 al 2 LFin, le crédit-cadre pourra être engagé et dépensé jusqu'à son épuisement, à la condition que les projets communaux portant sur les routes cantonales en traversées de localité prévoient, dans la mesure où cela est réalisable de manière proportionnée, une amélioration de la mobilité douce. »

**M. Jean-Marc Genton (PLR) :** — Je déclare mes intérêts comme municipal et je vous invite à refuser cet amendement, car ces 40 millions sont faits pour subventionner les traversées de village. Si les communes peuvent faire des pistes cyclables, elles le feront ; mais si vous voulez que les traversées de villages aient des nids de poule, il faut continuer ainsi, les communes ne feront plus rien et même les vélos auront de la peine à traverser nos villages.

L'amendement Buclin/Miéville est refusé par 59 voix contre 54 et 2 abstentions.

**Mme Séverine Evéquo (VER) :** — Je demande le vote nominal.

Cette demande est appuyée par au moins 20 députés.

**La présidente :** — Si vous acceptez l'amendement Buclin/Miéville, vous votez oui. Si vous le refusez, vous votez non. Les abstentions sont possibles.

Au vote nominal, l'amendement Buclin/Miéville est refusé par 59 voix contre 54 et 2 abstentions.

*(Voir annexe en fin de séance.)*

L'article 2a est accepté avec quelques avis contraires et abstentions.

Les articles 2 et 3, formule d'exécution, sont acceptés à une large majorité.

**Le projet de décret est adopté en premier débat.**

**M. Jean-François Thuillard (UDC), rapporteur :** — Malgré un débat nourri et afin que les communes puissent continuer à toucher les subventions, je vous propose un deuxième débat immédiat avant la pause estivale.

**Mme Séverine Evéquo (VER) :** — Je propose que nous prenions le temps d'un second débat à la rentrée.

Le deuxième débat immédiat est refusé, la majorité des trois quarts n'étant pas atteinte (75 voix contre 25 et 14 abstentions).

*Le deuxième débat aura lieu ultérieurement.*

## Démission du 1<sup>er</sup> juillet 2020

*Grand Conseil – M. Régis Courdesse, député*

**La présidente** : — Je vous donne lecture de la lettre de démission de notre collègue Régis Courdesse :  
« J’aurais connu les débats du Grand Conseil à Rumine, à la Place du Château et à La Marive, tout cela en presque 16 ans de participation. Entré en cours de la législature 2002-2007, première législature à cinq ans, je vais quitter votre docte assemblée pendant l’été.

Que retenir de cette importante tranche de vie ?

Arrivé au Grand Conseil lors de la fameuse affaire des 523 requérants d’asile et de la motion Melly, j’ai pu, en tant que libéral, prendre une position humaniste. Les questions de l’environnement et de l’énergie m’ont placé dans une posture de libéral vert. L’écologie libérale ayant occupé une partie de ma vie, c’est tout naturellement que j’ai pu cofonder la section vaudoise des Vert’libéraux il y a de cela un peu plus de dix ans.

Patron de PME et ancien membre d’un exécutif communal, donc habitué aux décisions nettes et rapides, je me suis passionné pour le travail de fond d’un législatif cantonal. Il est sûr que la patience est une des plus grandes qualités que doit posséder un député ! Dans le rapport 2019 de la Commission de gestion, j’ai retrouvé un postulat que j’ai déposé en 2013 et qui attend encore une réponse ... Mais d’autres collègues ont attendu plus longtemps !

J’ai pu participer à de nombreuses commissions dans les domaines de l’aménagement du territoire et de l’énergie, mes deux passions professionnelles et politiques. La Loi sur l’énergie 2006, celle de 2013, le Plan directeur cantonal 2008 et ses différentes adaptations, spécialement la quatrième qui a bouleversé et bouleverse encore plus de la moitié des communes du canton !

Dans le domaine juridique et judiciaire, j’ai fait partie de la Commission de présentation pendant 8 ans, de la Commission des affaires juridiques pendant la dernière législature et je termine le mandat de cinq ans de président de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal.

Toutes ces participations m’ont montré la diversité du paysage politique vaudois. J’ai beaucoup apprécié les échanges avec les députés de tous bords. Je crois qu’à un moment ou un autre, j’ai pu soutenir des objets parlementaires déposés par chacun des groupes du Grand Conseil. Et en 2019, j’ai même développé devant le plénum une motion déposée par M. Dolivo ! Auparavant, j’avais défendu à huis clos une candidature de juge UDC.

Pour jouer un peu les prolongations, je vais démissionner du Grand Conseil pour le 15 août 2020, afin qu’il n’y ait pas de vacances dans le groupe vert’libéral pendant l’été.

Dans ma carrière, je pense que j’ai pu côtoyer entre 300 et 400 députés au gré des renouvellements, mais relativement peu de conseillers d’Etat. De ces derniers, je relève que depuis le début de mes mandats, seul M. Broulis est resté fidèle au poste. Quant aux députés qui m’ont vu surgir en août 2004, il en reste encore une dizaine de rescapés.

Enfin, j’aimerais encore remercier du fond du cœur toutes les personnes que j’ai pu rencontrer dans l’exercice de mon mandat, soit secrétaires généraux du Grand Conseil et leurs collaborateurs, toujours efficaces et discrets, les présidentes et présidents du Grand Conseil. Je remercie aussi mes collègues de groupes : je parle du groupe libéral 2004-2007, de l’Alliance du Centre 2007-2012 et du groupe vert’libéral depuis 2012.

A vous toutes et tous que je vais quitter, je souhaite une belle suite de législature et d’actions climatiques en faveur des Vaudoises et des Vaudois. »

**La présidente** : — Monsieur le député, cher Régis. Je pense que chacune et chacun de nous comprendra qu’en prenant congé de vous, nous prenons le temps de remercier un député qui aura marqué notre canton et ses institutions, et ce, à plus d’un titre. Vous comptez parmi ce cercle restreint des créateurs du groupe vert’libéral au sein du Grand Conseil. Pour mieux comprendre, quoi de mieux qu’un peu d’Histoire ? Incontournable dans votre Gros-de-Vaud, vous avez rejoint le Grand Conseil

en août 2004 sous la bannière libérale, choix totalement congruent avec votre activité d'indépendant ayant créé et dirigeant un des bureaux d'ingénieurs et géomètres les plus reconnus dans notre canton. En 2010, avec deux autres figures marquantes de notre Parlement, Isabelle Chevalley et Jacques-André Haury, vous fondez le groupe vert'libéral, dont dix ans plus tard, les jours semblent plus que prometteurs. En 16 ans d'activités au Grand Conseil, vous avez déposé 77 objets parlementaires, dont le dernier hier. Vous avez été plutôt productif, sans pour autant dégainer des interventions à tout vent. Pour tout vous dire, cher Régis, je n'ai pas trop envie de prononcer, devant le mathématicien fêru de statistiques et amoureux des chiffres que vous êtes, la moyenne annuelle de vos dépôts, toutes interventions parlementaires confondues, sans tenir compte d'une unité de mesure. Pour l'ingénieur-géomètre précis et rigoureux que vous êtes, j'imagine l'hérésie. De multiples questions se posent : comment effectuer ce calcul, alors qu'il porte sur un mélange hétéroclite de simples questions, d'interpellations, de motions et de postulats. Faut-il normaliser les données ? Si oui, quel étalon prendre ? Doit-on imaginer une pondération ? En quels cas, selon quels critères ? Dans quelles mesures serait-il pertinent de tenir compte, par exemple, de la suite donnée, voire du temps de réponse pris par le Conseil d'Etat ? Mais, puisqu'apparemment un nombre est attendu, alors pour le plaisir de l'absurde, on dira que  $n$  est plus grand que 19 quarts.

Après cette discrétion, revenons à vous. Vous avez occupé d'importantes fonctions au sein du Grand Conseil : président du groupe Alliance du centre à ses débuts, puis du groupe vert'libéral. Suivant les législatures, vous avez été membre de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal, que vous présidez jusqu'à la fin de ce mois de juillet, de la Commission thématique des affaires judiciaires, de la Commission thématique des systèmes d'information, de la Commission de présentation, de deux commissions interparlementaires et membre de 116 commissions *ad hoc*.

Vos sujets de prédilection auront été, outre l'organisation de la justice, l'aménagement du territoire, l'énergie et l'environnement, ce qui pourrait servir d'inspiration au Grand Conseil, à quelques mois de devoir réfléchir sur l'institution des commissions thématiques de la prochaine législature.

Relevons deux distinctions particulières, avec des issues très différentes. Tout d'abord, l'échec. Vous ne serez pas parvenu à installer des panneaux solaires sur le toit du nouveau parlement. Les mauvaises langues seraient tentées de dire « heureusement », car nous serions actuellement en exil à La Marive à cause du trop de proximité au Palais de Rumine.

Ensuite, le succès. Votre question orale pour savoir dans quelle pile se trouvait votre simple question a changé le cours de l'Histoire. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat met l'énergie requise pour traiter les simples questions dans les délais, à tel point que l'une d'entre elles, déposée mardi dernier, a déjà reçu réponse, à peine deux jours plus tard. Votre personnalité faite de rigueur, souriante, avec un timbre de voix appelant au compromis, vous aura valu de beaux succès lors de débats, que nous avons connus sur plusieurs lois ou décrets, notamment le Plan directeur, pour n'en citer qu'un.

A vous regarder de plus près, si nous étions adeptes de physionomie, je dirais que vous pourriez endosser le rôle de mousquetaire, et pourquoi pas de d'Artagnan. Vous avez su manier le fleuret et faire avancer par touches mouchetées notre législation, et ce, dans l'intérêt général. Par votre indépendance d'abord, et par votre capacité à nous mettre souvent d'accord, votre parcours inspire le respect. Je vous souhaite le meilleur pour les années à venir, en particulier une santé préservée. Merci de votre engagement.

*(Applaudissements.)*

**Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 3'293'000 pour financer la mise en place d'une solution de recrutement au sein de l'ACV (200)**

*Rapport de la Commission thématique des systèmes d'information*

## 1. PREAMBULE

La Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) s'est réunie le lundi 4 mai 2020 en visioconférence, pour traiter de cet objet, la crise sanitaire due au COVID-19 ne permettant pas de tenir une séance en présentiel.

Elle était composée de M. Maurice Neyroud (président et rapporteur), de Mmes les députées Taraneh Aminian, Céline Baux, Carine Carvalho, Carole Schelker, et de MM. les députés Stéphane Balet, Jean-François Chapuisat, Nicolas Croci Torti, Yann Glayre, Didier Lohri, Daniel Meienberger, Etienne Räss, Alexandre Rydlo.

Excusés : MM. Maurice Gay et Philippe Jobin

Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite, cheffe du département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), a également assisté à la séance, accompagnée de MM. Ludovic Bruchez, responsable du centre de compétences « Gouvernance des données et SIRH » et Patrick Amaru, directeur général de la direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI).

M. Yvan Cornu, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions.

## 2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat insiste sur l'importance du projet en termes de gestion du personnel, en particulier dans le domaine du recrutement et de son suivi administratif. Cet EMPD a notamment pour objectif la modernisation des processus de recrutement et la mise en place d'outils de pilotage. Il constitue la phase 2 du projet SIRH qui consistait au remplacement du moteur de paie et qui est maintenant en production.

Cette solution pour le recrutement est très attendue par les services de l'Etat afin de disposer d'un système standardisé et moderne, permettant notamment le suivi des candidatures en ligne et la gestion électronique des dossiers. L'un des buts est de limiter les développements spécifiques qui ne permettent pas une gestion harmonisée du recrutement au sein de l'administration cantonale vaudoise (ACV), alors qu'une solution globale visera notamment à favoriser la mobilité interne et le suivi des compétences.

Cet EMPD concerne l'ensemble des services de l'ACV, à l'exception :

- du CHUV qui a déjà mis en place son propre outil de recrutement ;
- de la Police cantonale, dont le recrutement des aspirants fait l'objet d'un processus spécifique ;
- des entités autonomes (HEIG-VD, HEP, ECAL, HESAV, MCBA et UNIL) qui possèdent pour certaines leur propre outil de recrutement.

Un tel outil permettra d'harmoniser les pratiques concernant l'activité de recrutement qui est actuellement décentralisée dans les services et les départements. Cette situation occasionne des différences importantes dans les modes de postulation à disposition des candidats et dans le traitement des dossiers. Les outils utilisés sont en effet très disparates, par exemple des tableaux Excel créés et gérés de manière indépendante par les services.

La solution proposée doit donner la possibilité de gérer tout le processus de recrutement : de publier les postes, communiquer de manière pertinente notamment sur les réseaux sociaux, gérer les candidatures, organiser et suivre les entretiens, enregistrer les données des candidats retenus dans le SIRH, générer des tableaux de bord et des indicateurs. Aujourd'hui, l'Etat ne dispose pas des outils nécessaires pour produire des statistiques sur le personnel qui sont pourtant nécessaires au pilotage

d'une administration de la taille de celle de l'Etat de Vaud, tout de même le plus grand employeur du canton.

Cette solution rendra possible de passer aux candidatures entièrement en ligne et à une gestion automatisée de la procédure de recrutement, notamment un suivi du statut de la candidature. Ce système assurera l'unicité de la saisie des données en particulier par les candidats et l'optimisation des personnels de recrutement.

La cheffe du DIRH conclut en insistant sur l'importance d'améliorer l'image d'un Etat employeur attractif, moderne et dynamique, notamment pour attirer les jeunes générations et les talents.

Le Conseil d'Etat propose cette solution au terme d'une phase pilote auprès de trois services importants, le Service pénitentiaire (SPEN), le Service des automobiles et de la navigation (SAN) ainsi que les postes administratifs de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), dont tous les retours sont très positifs. Le recrutement du personnel enseignant nécessitera des paramétrages différents, mais la même solution pourra être utilisée à terme.

La solution de recrutement proposée est :

1. en cohérence le schéma directeur et le SIRH-1 déjà en place ;
2. testée avec succès dans des grands services consommateurs (projet pilote) ;
3. conforme à la stratégie de l'Etat qui vise à la dématérialisation sécurisée de l'administration cantonale.

Pour la phase pilote, c'est la solution Otac d'Oracle qui a été choisie, et même si la partie des coûts a été calculée selon cette option, il est encore possible de se décider pour la solution HCM Cloud (human capital management) également proposée par Oracle, plus moderne et probablement mieux adaptée aux exigences futures.

### **3. DISCUSSION GENERALE**

#### **Nouveau portail emploi**

Sur la page des offres d'emploi du site vd.ch de l'Etat de Vaud, il est déjà proposé de *découvrir le nouveau portail Emploi*<sup>5</sup> ouvert pour les postes des trois services pilotes, le SPEN, le SAN, et les emplois administratifs de la DGEO.

#### **Garantir la protection et la sécurité des données**

Le Conseil d'Etat se montre très sensible aux questions de souveraineté des solutions Cloud ainsi qu'à la confidentialité des données. Toutes les solutions actuelles et modernes d'Oracle sont effectivement offertes sur Cloud, mais il existe une possibilité de négocier l'hébergement des données en Suisse si l'on choisit la solution HCM, ce qui n'est pas le cas avec Otac qui propose de stocker les données en Europe. Entre ces deux options la décision reste ouverte.

Il convient de préciser que dans un Cloud public, plusieurs clients se retrouvent sur les mêmes serveurs et deviennent une cible privilégiée alors que dans un Cloud privé, c'est l'entreprise ou l'administration elle-même qui exploite le Cloud adapté à ses besoins. L'utilisateur du Cloud public peut difficilement exercer une influence sur la localisation des serveurs.

Sans trahir les secrets des débats, on peut certainement écrire que la CTSI considère inacceptable que des données sensibles de l'Etat de Vaud soient stockées aux Etats-Unis ou ailleurs en Europe. La législation étant favorable, il apparaît beaucoup plus intéressant de stocker ces données en Suisse. Du point de vue de la sécurité et de la protection des données, celles liées au recrutement sont particulièrement vulnérables.

Opter pour un Cloud privé 100% suisse, au-delà des aspects juridiques, il s'agit d'une question de principe !

<sup>5</sup> <https://etatdevaud-emploi.taleo.net/careersection/externes/jobsearch.ftl?lang=fr>

Le Conseil d'Etat partage entièrement les préoccupations exprimées par la CTSI quant à la sécurité des données, c'est pourquoi il avait même suspendu temporairement ce projet de recrutement ne voulant pas d'une solution d'hébergement aux Etats-Unis. Force est de constater qu'il existe peu de fournisseurs qui garantissent des données hébergées 100% en Suisse.

La discussion a alors porté sur la possibilité pour l'Etat de Vaud de se doter de son propre Cloud privé avec un environnement dédié, hébergé ici, pour autant que le volume de données à gérer et à stocker soit supportable. Préoccupé par cette thématique, le Conseil d'Etat travaille depuis plus d'une année avec la Confédération sur un projet de Cloud sécurisé au niveau suisse pour l'hébergement de données des administrations publiques.

#### **Accès aux données RH centralisées**

Une députée craint que la centralisation des dossiers aux RH puisse permettre de regrouper des informations sur un candidat. Elle s'interroge aussi quant à la traçabilité des diverses postulations sur la plateforme de l'Etat.

Le spécialiste du SPEV confirme que le droit à l'oubli est une question fondamentale, surtout pour des solutions qui stockent les données dans le Cloud. Aujourd'hui, le SPEV n'a pas de contrôle sur le traitement et la conservation des dossiers papier dans les divers services. Il explique que les données des candidats non retenus ne seront pas versées dans le SIRH, mais seront entièrement supprimées. Toutefois, si les candidats le souhaitent, leur dossier peut être conservé pour un autre poste intéressant, mais au maximum jusqu'à 6 mois, de nouvelles dispositions du droit fédéral pourraient même réduire ce délai à 3 mois.

Il est également garanti une vraie séparation pour les personnes qui travaillent à l'Etat et qui postulent pour un emploi dans un autre service. Dans ces cas, le service qui recrute n'aura pas accès au dossier RH du collaborateur, afin d'éviter de lui porter préjudice. Il n'y aura transfert d'informations personnelles que suite à un éventuel engagement.

#### **Gestion des carrières**

Le schéma directeur du SIRH prévoyait de présenter plusieurs projets à la suite du remplacement du moteur de paie (SIRH-1), notamment pour le recrutement (SIRH-2), puis suivront des solutions pour la gestion des carrières, la gestion des compétences et la formation (SIRH-3), étape à laquelle se joindra en principe le CHUV. Toutes ces informations sont indispensables dans l'optique de mettre en œuvre une gestion des carrières. A l'avenir, le SIRH permettra aussi de gérer informatiquement les notes de frais pour tout l'Etat.

Avec ces outils, l'Etat vise à mettre en place une bourse des compétences, notamment pour faire face au départ de près d'un tiers de ses cadres dans les dix à quinze prochaines années. En d'autres termes, l'objectif consiste à identifier, sélectionner et fidéliser les talents.

#### **Egalité des chances et égalité salariale**

L'Etat conduit des politiques publiques en faveur de l'égalité salariale et de l'égalité d'accès aux postes de cadres, mais aujourd'hui les données documentées font défaut pour pouvoir convenablement piloter ces politiques publiques. Les données statistiques anonymisées pourront faire l'objet de publications en collaboration entre le SPEV et le Bureau de l'égalité. Pour une députée, il serait par exemple intéressant de savoir si les femmes postulent aux postes de cadres et si elles le font, pourquoi elles ne sont pas choisies.

#### **Intégration du recrutement des enseignants dans le périmètre**

Concernant le périmètre du projet et l'uniformisation des processus, plusieurs commissaires s'interrogent sur les particularités du recrutement du personnel enseignant et le fait que le DFJC doive continuer à travailler avec d'autres applications. Il est expliqué que la DGEO utilise des outils avec

des fonctionnalités spécifiques (LAGEPEO<sup>6</sup>, MIREO<sup>7</sup>), ce qui nécessitera la mise en place d'interfaces avec la solution recrutement SIRH.

Il est assuré à la CTSI que le recrutement du personnel enseignant fixe sera à terme géré par la solution SIRH-2, seul le processus pour les remplaçants continuera d'être administré sur un autre outil. Il est également confirmé que la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) entre entièrement dans le schéma de recrutement de l'ACV et sera intégrée dans cette solution informatique.

#### **Nombre annuel de recrutements**

Un commissaire demande quel est le total des postes effectifs de l'Etat de Vaud qui seront concernés par cette solution de recrutement, car sont exclus des services très importants au niveau du nombre de collaborateurs tels que le CHUV, la Police cantonale, les hautes écoles y compris l'UNIL qui semblent tous déjà avoir leur propre système. La conseillère d'Etat indique qu'environ 2'000 recrutements sont effectués par année, qui génèrent chacun entre 100 et 300 postulations selon la nature des postes, on compte 2'000 recrutements supplémentaires pour le personnel enseignant fixe. Le député s'intéresse à connaître le ratio entre le nombre de collaborateurs et le nombre de recrutements (rotation du personnel), car il tient à s'assurer que la solution proposée ne soit pas surdimensionnée.

Au niveau de la Police cantonale, seul l'engagement des aspirants, 30 à 40 par année, est traité dans un système spécifique, tous les autres recrutements au sein de la Polcant se feront dans le nouvel outil SIRH-2.

Le CHUV, l'UNIL ou l'HEP par exemple travaillent sur des applications d'autres fournisseurs avec lesquels il n'existe pas de passerelle avec la solution d'Oracle, ce qui obligera le SPEV à demander ces informations aux entités concernées. La solution proposée sera un outil centralisé pour le reste des services de l'Etat. Il n'est actuellement pas possible de connaître le nombre de postulations à l'Etat, il ne s'agit que d'estimations, chaque service appliquant ses propres processus. On ne connaît par exemple pas l'âge moyen des personnes qui postulent pour un certain type de fonctions, ni leur niveau de formation, ni le nombre d'hommes et de femmes, etc. Toutes ces données peuvent éclairer le pilotage d'une politique RH, c'est pourquoi l'Etat a besoin d'un outil qui permette de documenter sur le profil des gens intéressés par les postes.

#### **4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS**

*(Seuls les points débattus en complément de la discussion générale sont mentionnés ci-dessous)*

##### **4.1. POINT 1.2.4 DE L'EMPD : POSITIONNEMENT / PLAN D'ÉGALITÉ SALARIALE**

Parallèlement à la mise en place de cette nouvelle solution de recrutement, un nouveau calcul de l'égalité salariale est déjà planifié, en y intégrant cette fois la dimension de la formation, paramètre qui n'avait pas pu être inclus dans la première évaluation. L'Etat de Vaud tend à être certifié dans ce domaine, pour cette raison il va procéder à une nouvelle évaluation, plus complète.

##### **4.2. POINT 1.7 DE L'EMPD : SOLUTION PROPOSÉE**

Comme il s'agit d'un système centralisé et transversal pour tous les services de l'Etat de Vaud, la commission tient à être rassurée quant à la gestion des droits d'accès aux données. En complément de la discussion générale, le responsable du SPEV confirme que le fonctionnement est clairement étanche entre les services, ce qui est d'ailleurs déjà le cas avec le SIRH-1. Il n'y a aucune possibilité pour un service de voir les informations d'un autre service, c'est-à-dire que qu'un recruteur ne peut ainsi voir que les candidats pour le poste qu'il a mis au concours, il n'existe pas de *réservoir* de candidatures ouvert à plusieurs recruteurs, ce qui aurait effectivement pu poser des problèmes de protection des données.

<sup>6</sup> Logiciel d'aide à la gestion administrative et pédagogique de l'enseignement obligatoire.

<sup>7</sup> Module d'inscription des remplaçants de l'école obligatoire.

#### 4.3. POINT 1.7.1 DE L'EMPD : TABLEAUX DE BORD

Dans ce chapitre, il est fait référence à des tableaux de bord pour l'évaluation de l'activité et l'amélioration continue, il est demandé si au-delà de la phase de recrutement, il pourrait s'agir d'outils de gestion et de suivi du travail notamment pour la quantification du télétravail. La conseillère d'Etat explique que cet outil de recrutement concerne le traitement administratif du recrutement, de la candidature jusqu'à l'embauche, et qu'il n'est pas prévu pour l'évaluation du travail. Le futur module SIRH-3 s'occupera plus particulièrement de l'évaluation annuelle, de la gestion des temps de travail, etc.

#### 4.4. POINT 1.7.1 DE L'EMPD : BOURSE DES EMPLOIS

Le responsable du SPEV explique qu'actuellement la bourse d'emplois internes n'en est qu'à ses balbutiements. Par exemple, un collaborateur de l'Etat qui veut postuler doit passer par la même voie qu'un candidat externe, il est toutefois possible de proposer les postes de cadres dix jours à l'avance à l'interne. La solution proposée part du même principe, mais avec une vraie bourse d'emplois internes où les collaborateurs auront la possibilité de postuler directement.

Une députée trouve très réjouissant de mettre en place une vraie bourse d'emplois internes qui va ainsi permettre d'identifier les talents au sein de l'Etat et d'offrir de réelles opportunités de mobilité.

#### 4.5. POINT 1.7.2 DE L'EMPD : LE PROCESSUS DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Une députée relève qu'il est indiqué que *le reste des fonctionnalités nécessaires au désengagement de l'outil de gestion du personnel enseignant (GM) fera l'objet d'une autre demande de financement*. Cela laisse à penser qu'une fois que cet EMPD (200) sera accepté, une nouvelle demande de crédit sera soumise au Grand Conseil.

Des explications ont déjà été données pendant la discussion générale et il est précisé qu'il s'agit d'outils extrêmement différents. Gestion des maîtres (GM) est une application historique de plus dix ans qu'il faudra de toute manière remplacer. Il y aura de nouveaux paliers avec SIRH-3, ainsi que des évolutions de LAGAPEO et GM. La stratégie de la DGNSI consiste à avancer en parallèle avec ces différentes applications pour s'assurer qu'elles soient pleinement intégrées. Dans ce cadre, GM pourrait même devenir un nouveau module de SIRH, voire de LAGAPEO.

#### 4.6. POINT 1.7.3 DE L'EMPD : GED (GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS) AVEC WORKFLOW

Il est confirmé que les documents fournis par le candidat (CV, lettre de motivation, etc.) seront exclusivement sous forme numérique, non plus sous forme papier.

#### 4.7. POINT 1.8 DE L'EMPD : COÛTS DE FONCTIONNEMENT (FIG. 2) / GAIN DE PRODUCTIVITÉ

La nouvelle solution va engendrer des charges annuelles supplémentaire nettes de CHF 553'000 qui paraissent plutôt élevées, mais le projet va aussi induire des économies de charges au sein de départements. Il est relevé que la grosse partie des charges nouvelle concerne le logiciel et l'abonnement annuel au Cloud qui est de CHF 384'000, mais les conditions de résiliation sont en négociation et rien n'est encore contractualisé. Au niveau des économies, la conseillère d'Etat parle d'optimisation de postes, car le nouveau système informatique permettra aussi de réaliser des tâches nouvelles et un volume supplémentaire.

La facilitation dans la sélection des dossiers de candidature rendra possible d'établir des tableaux pour évaluer les candidats. La solution informatique proposée va permettre de répondre plus efficacement à l'augmentation du nombre de postulations à l'Etat, notamment à cause de nombreux départs à la retraite prévus.

Il est d'ailleurs indiqué à la p. 18 de l'EMPD que : *La mise en place d'un outil informatique métier ne permet pas de faire des gains de productivité massifs, mais plutôt des gains d'efficacité*. Plus loin, à la p. 23, il est tout de même fait mention qu'*une diminution de la charge de travail liée aux tâches administratives permet une réduction de charge de 5% environ. Ce gain de productivité sera répercuté dans l'ensemble des services de l'administration. Compte tenu de la dispersion des moyens*

actuellement consacrés au recrutement, il n'est pas envisageable de procéder à des suppressions de postes partiels.

#### 4.8. POINT 3.5 DE L'EMPD : AUTRES CONSÉQUENCES SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Une coquille s'est glissée à la Fig. 8 - Tableau des autres coûts de fonctionnement annuels prévus (hors RH, amortissements, intérêts et service de la dette) ; en effet il manque un signe négatif « - » devant le total : **CHF -458'0000**.

#### 4.9. POINT 3.15 DE L'EMPD : PROTECTION DES DONNÉES

Il est noté que le Copil, sur la base de la phase pilote, a validé le fait que cette solution informatique répond aux dispositions légales en matière de protection des données. Pour la commission, l'aspect sécuritaire, notamment par rapport à l'hébergement des données dans le Cloud, nécessite une analyse poussée des risques et une protection adéquate des données conforme aux exigences en vigueur en Suisse.

Le directeur général de la DGNSI informe la commission de l'institution d'un Comité de huit experts délégués au numérique (CEDN) pour soutenir la DGNSI, et les services métier concernés, dans les mesures à mettre en place afin de respecter les dispositions légales en matière de protection des données. La préposée à la protection des données, fait d'ailleurs partie du CEDN. La conseillère d'Etat précise que ce groupe d'experts a été réactivé en raison de ce projet, alors qu'il avait initialement été constitué pour la préparation de la stratégie numérique,

C'est d'ailleurs suite à la consultation du CEDN que la DGNSI a préféré laisser encore ouvert le choix entre les outils Opac et HCM, et de poursuivre les discussions avec le fournisseur. Au niveau des données hébergées à l'étranger, la fermeture des frontières constitue un des problèmes majeurs d'accès ou de réquisition, la crise du COVID-19 est là pour confirmer ce risque. En conclusion, le directeur général de la DGNSI atteste que les aspects de protection des données sont déjà inclus dans le crédit d'investissement.

### 5. VOTES SUR LE PROJET DE DECRET (EMPD 200)

#### VOTE SUR LE PROJET DE DECRET

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

L'art. 3 du projet de décret (formule d'exécution) est adopté à l'unanimité.

#### ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET

*La commission thématique des systèmes d'information (CTSI) recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité.*

Chardonne, le 22 mai 2020.

*Le rapporteur :  
(Signé) Maurice Neyroud*

*Premier débat*

**M. Maurice Neyroud (PLR), rapporteur :** — La Commission thématique des systèmes d'information s'est réunie le lundi 4 mai 2020 en visioconférence. Ce projet est important, il constitue la deuxième phase du projet de modernisation des services d'informatisation des ressources humaines. Le premier volet consistait à renouveler le moteur de paies, qui est aujourd'hui en production. A l'heure actuelle, chaque service a sa propre manière de faire lors de l'engagement et de recherche de personnel — cela va du tableau Excel aux solutions, qui sont différentes d'un service à l'autre. Il est aujourd'hui impossible de produire des statistiques sur les candidats, leur nature, âge, nombre, outils pourtant indispensables à une bonne gestion des ressources humaines. On assiste à une grande évolution dans la manière de gérer les processus d'engagement. Il s'agit d'être plus attractif vis-à-vis des collaborateurs potentiels, de donner une meilleure image, plus moderne, et de pouvoir mieux

communiquer sur les avantages que peut offrir un employeur. L'époque où une personne faisait l'entier de sa carrière dans une même entreprise est révolue. Il s'agit de s'adapter, d'être plus agile et plus réactif face à cette évolution. Ainsi, par exemple, proposer une candidature en ligne, au travers d'un guichet virtuel, est aujourd'hui indispensable. Toutes les grandes entreprises proposent cette possibilité. L'Etat de Vaud étant le plus grand employeur du canton, il doit se doter d'un tel outil. Il s'agit de gérer environ 2'000 recrutements par an avec, pour chaque offre, 100 à 200 candidatures. La solution qui vous est proposée rendra possible de passer aux candidatures entièrement en ligne et à une gestion automatisée de la procédure de recrutement, notamment un suivi du statut de la candidature. Il permettra également de créer une bourse d'emploi interne et de favoriser ainsi l'agilité entre les services, tout en garantissant la confidentialité. Ainsi, une candidature proposée dans un service ne sera visible que par le service concerné.

La commission s'est préoccupée de la sécurité et de la confidentialité et souhaite vivement que les données soient stockées en Suisse. Néanmoins, il faut dire qu'il existe peu de fournisseurs qui garantissent un hébergement 100 % suisse. Les données seront donc stockées en Europe, majoritairement en Allemagne, avec des garanties du fournisseur quant au respect des règles en matière de sécurité des données. Le canton et la Confédération travaillent à la mise en place d'un *cloud* suisse.

Au niveau des coûts, l'outil va générer une charge annuelle de 553'000 francs et permettra de faire des économies en temps, au travers des services, qui sont estimés à environ 5 %. En revanche, et c'est important, un réel gain sera acquis en productivité et en efficacité. De nouvelles possibilités, et le fait de pouvoir absorber l'augmentation des renouvellements de postes, justifient largement la dépense. En conclusion, la Commission des systèmes d'information, à l'unanimité, vous recommande d'entrer en matière sur cet investissement.

La discussion sur l'entrée en matière n'est pas utilisée.

L'entrée en matière est admise à l'unanimité.

**Le projet de décret est adopté en premier débat à l'unanimité.**

**M. Maurice Neyroud (PLR), rapporteur :** — Je demande le deuxième débat immédiat.

Le deuxième débat immédiat est admis à la majorité des trois quarts (71 voix contre 4 et 2 abstentions).

*Deuxième débat*

**Le projet de décret est adopté en deuxième débat et définitivement par 96 voix contre 1 et 1 abstention.**

---

**Motion Claire Richard – Pour une aide urgente aux parcs animaliers vaudois au sens large  
(20\_MOT\_142)**

*Texte déposé*

Le canton de Vaud compte plusieurs parcs animaliers d'importance sur son territoire, qui accueillent une palette très diverse d'animaux. Certains sont consacrés à la préservation de la faune locale, certains à une faune plus exotique, voire aquatique. Certains participent à des programmes de reproduction d'espèces en danger d'extinction et/ou disposent d'un centre de soin pour recueillir des animaux blessés et, si possible, les relâcher après guérison.

Ces parcs animaliers jouent un rôle très important pour les animaux, souvent indigènes. Mais ils assurent en outre de nombreux services au bénéfice de la population, notamment didactiques par la

sensibilisation des enfants et des visiteurs à la biodiversité et à l'importance de la préservation des milieux naturels et de leurs résidents à poils, plumes ou écailles.

Ces parcs ne doivent leur survie qu'à un équilibre financier délicat, dont une source majeure est constituée du prix des billets d'entrée du public et des enfants des écoles. Or, depuis mi-mars, en raison du confinement quasi général provoqué par la crise du COVID-19, ces organismes sont fermés au public et ne touchent plus aucun revenu des entrées.

Par ailleurs, pour une raison difficile à saisir, le Conseil fédéral a décidé qu'ils ne peuvent pas rouvrir le 11 mai comme les musées et restaurants par exemple, mais qu'ils doivent encore attendre le mois de juin pour espérer accueillir à nouveau leur public, au moins partiellement et pour autant qu'il n'y ait pas de rebond de la pandémie d'ici là.

Les mois printaniers sont ceux qui voient la plus grande affluence dans les parcs animaliers. Les revenus générés par cette période sont très importants pour assurer les activités des mois plus creux de saisons moins clémentes. Par ailleurs, pendant cette période de crise, les parcs animaliers ne peuvent bénéficier des mesures de réduction de l'horaire de travail (RHT) que pour le personnel non spécialisé — accueil ou cafétéria par exemple. Mais les soigneurs et vétérinaires doivent continuer leurs activités, les animaux nécessitant journallement de recevoir des soins et de la nourriture. A ce titre, la nourriture et les médicaments, cas échéant, continuent à être livrés et les factures des fournisseurs doivent également être assumées. On comprend que cette situation n'est pas tenable et qu'une aide d'urgence est indispensable pour combler les pertes importantes subies par les parcs.

Comme pour toute entreprise, l'obtention d'un crédit transitoire est possible aussi pour les parcs et leur offre un répit. Mais le remboursement obligatoire de ce crédit ne fait que repousser le problème, et ne compense de loin pas les pertes sèches subies, sans espoir de récupération lors des saisons moins favorables qui vont suivre la réouverture des parcs.

La Confédération a décliné la demande d'aide des parcs et zoos et refusé toute aide spécifique. Au moins par subsidiarité, il est donc indispensable que le Canton de Vaud consente à l'octroi d'une aide financière à fonds perdu en faveur des parcs animaliers vaudois au sens large.

**Dès lors, les députés soussignés demandent au Conseil d'Etat de leur soumettre, dans le cadre des mesures urgentes de lutte contre les effets économiques de la crise du COVID, un décret prévoyant un soutien à fonds perdu aux parcs animaliers vaudois au sens large, suffisant pour leur permettre de faire face à leurs obligations salariales et au paiement des fournitures pour les animaux, ceci au minimum pour toute la durée de fermeture obligatoire des parcs.**

Vu l'urgence de la situation, les soussignés demandent un renvoi direct au Conseil d'Etat.

*Prise en considération immédiate.*

*(Signé) Claire Richard  
et 24 cosignataires*

*Développement*

**Mme Claire Richard (V'L) :** — Je déclare mes intérêts : je suis membre du comité de l'Association des amis de La Garenne, après en avoir été la présidente. Si le groupe vert'libéral a déposé cette motion urgente, c'est pour venir en aide à un pan un peu particulier de notre économie et de notre vie culturelle ou d'animation vaudoise.

Les parcs animaliers, comme toute entité ou commerce, ont bien sûr été fermés dès la mi-mars. Ils n'ont pu rouvrir, selon décision fédérale, que le 6 juin, contrairement à d'autres organismes, par exemple les musées, qui ont rouvert le 11 mai. Pendant presque trois mois, sans aucune recette, les parcs animaliers ont dû continuer à nourrir et soigner les animaux qu'ils hébergent, qui évidemment continuent à vivre même en l'absence totale de visiteurs. Le personnel spécialisé pour les soins aux

animaux n'a ainsi pas pu bénéficier des réductions d'horaire de travail (RHT), puisqu'il a continué à travailler comme d'habitude. Et les factures des fournisseurs, notamment pour la nourriture des animaux et d'éventuels médicaments, ont également dû être payées régulièrement, alors même que les recettes étaient tombées à zéro.

Or, ces recettes, constituées essentiellement par les entrées des visiteurs, représentent un poste très important du budget des parcs, *a fortiori* pendant un trimestre printanier, où les visiteurs sont plus nombreux que le reste de l'année, notamment par le biais des écoles. Ce manque à gagner sec et sonnante ne pourra certainement pas être compensé ces prochains mois, ou très partiellement, même si la vie des parcs a pu reprendre son cours avec leur réouverture il y a moins d'un mois. Ce trou béant dans le budget des parcs deviendra lancinant dès l'automne, avec la baisse saisonnière habituelle de la fréquentation. Il sera difficile, voire impossible, pour les parcs de passer l'hiver prochain sans aide, au risque de se trouver en cessation de paiement.

Or, les parcs animaliers jouent clairement un rôle d'utilité publique :

- Les parcs accueillent de nombreux enfants dans le cadre des écoles ou avec leurs parents, et jouent un rôle important d'enseignement, d'éducation et de sensibilisation à la biodiversité et au respect de la nature et des animaux.
- La plupart d'entre eux prennent soin des animaux accidentés. Il est fréquent que les employés de la voirie, communale ou cantonale, fassent appel à eux lorsque c'est nécessaire.
- Certains parcs ont également un rôle scientifique important à jouer, notamment dans le cadre de la reproduction de certaines espèces locales disparues, en vue de leur réintroduction.

Par ailleurs, ce sont des entreprises économiques locales, qui, sauf fermeture totale imprévue comme cette année, arrivent à tourner financièrement grâce à diverses sources de revenus essentiellement privés. Enfin, la faillite d'un parc serait très dommageable pour les animaux, qui sont des êtres vivants avant tout et ne doivent pas être déracinés.

Les parcs, dont le nombre n'excède pas cinq ou six dans le Canton de Vaud, s'accordent à dire que le manque total de recettes a provoqué des pertes supérieures à 100'000 francs par mois de fermeture totale. Comme toute entreprise commerciale, ils ont pu faire appel aux crédits transitoires pour obtenir une bouffée d'air. Mais ces aides étant remboursables, elles ne font que repousser le problème. De plus, elles ne compensent de loin pas le manque à gagner subi réellement. Aucune autre aide n'a été consentie sur le plan fédéral.

Il est donc urgent de reconnaître au niveau cantonal le problème spécifique aux parcs animaliers dans le cadre du semi-confinement dont nous sommes sortis récemment. Et il est temps de plancher sur une aide à fonds perdu leur permettant de passer le cap de 2020, telle que formulée par la présente motion. Le groupe vert-libéral n'a pas pour habitude de recourir à des motions avec renvoi direct au Conseil d'Etat, surtout pour des objets complexes. Mais dans le cas présent, il s'agit d'une problématique relativement simple et réellement urgente. Dès lors, nous vous proposons un renvoi direct au Conseil d'Etat afin de gagner un temps précieux. Nous vous invitons à en faire de même et vous remercions de votre soutien et de votre attention.

La discussion est ouverte.

**M. Daniel Ruch (PLR) :** — Je soutiens cette motion et les propos tenus par Mme Claire Richard. En cas d'acceptation de cette motion, j'espère que tous les parcs animaliers seront pris en compte pour toucher une indemnité. En effet, ils ont beaucoup perdu durant cette période de fermeture, avec tous les passeports vacances qui étaient prévus.

**Mme Amélie Cherbuin (SOC) :** — Je déclare mes intérêts : je fais partie du conseil de fondation du parc de la Garenne. Cela a été dit par les spécialistes, la lutte contre le réchauffement climatique et les risques de pandémie passent par le maintien de la biodiversité. Or, c'est précisément l'objectif de ces parcs animaliers : ils permettent la préservation d'espèces qui, sans eux, auraient disparu depuis longtemps. Les divers rapports sur l'importance de la préservation des écosystèmes montrent que toute action dans ce sens permet de lutter contre les zoonoses — ces maladies ou infections qui se transmettent de l'animal à l'humain. Or, l'émergence de ces maladies zoonotiques est associée aux

changements environnementaux. Dès lors, soutenir toutes les actions menées par ces parcs animaliers, tant dans leurs missions pédagogiques, de soins aux animaux sauvages, de réintégration d'espèces en voie de disparition, ou de préservation des flores anciennes, c'est faire un pas positif pour l'environnement et c'est permettre à ces parcs de ne pas devoir réduire leur cheptel ou faire faillite. Cela conduirait peut-être même à la mise à mort d'animaux sous leur protection, ne pouvant plus les nourrir. En tout bon sens, je vous prie de soutenir cette motion en faveur des parcs animaliers.

**M. Vincent Keller (EP) :** — La motion Claire Richard part d'une bonne intention. Elle a des intérêts en tant que membre du comité du parc animalier de la Garenne. Ce parc est l'un des établissements exemplaires de ce canton, dont l'objectif est principalement de soigner des représentants d'espèces endémiques, blessés ou malades, pour les relâcher une fois guéris. Ce n'est qu'une des nombreuses actions importantes menées par ce parc pas comme les autres, comme la sauvegarde et la réintroduction d'espèces d'animaux menacés ou la présentation de la faune suisse et l'éducation. Nous sommes loin d'une telle pratique dans le cadre d'autres très grandes structures qui présentent des poissons exotiques, des tigres de Sibérie, des dragons de Komodo, des panthères, des mygales d'Amazonie, des piranhas ou des manchots du Cap. De sympathiques pensionnaires prisonniers qui ne verront plus jamais leur habitat naturel, même si toutes proportions gardées, la plage de Vidy peut parfois ressembler à celle du Cap, Glacier 3000 à une steppe sibérienne ou la place de la Riponne au désert de Gobi. Le groupe Ensemble à Gauche ne soutiendra donc pas le renvoi de cette motion. Notre groupe trouve pour le moins regrettable l'approche arrosoir choisie par Mme Richard, qui serait certes d'un grand soutien pour des structures telles que la Garenne, mais aussi pour d'autres qui ont une approche beaucoup moins locale et en faveur du relâchement des animaux en difficultés.

**Mme Monique Ryf (SOC) :** — Je m'exprime à titre personnel pour soutenir cette motion. En effet, on peut apprécier, ou pas, de voir et d'avoir des animaux dans des zoos — ce n'est pas l'objet du débat. Ces structures existent. Si je prends l'exemple du zoo de Servion, qui a fait beaucoup d'efforts pour agrandir le territoire des animaux ces dernières années, on sait que les pertes des mois de mars, avril et mai sont extrêmement conséquentes. Ces trois mois représentent, en 2017, 2018 et 2019, à chaque fois 30 % des rentrées payantes. C'est un manque à gagner qui ne pourra pas être récupéré. On peut apprécier ou pas de visiter ces zoos, mais la structure étant existante, il est important de leur permettre de continuer ce travail, ne serait-ce que pour garantir l'existence des animaux.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** — Je déclare mes intérêts : je n'en ai aucun — matériel, direct ou financier — avec l'institution Aquatis. J'espère simplement qu'elle sera intégrée à la réflexion.

**M. Pierre-André Romanens (PLR) :** — Je ne vais pas répéter ce qui a été dit. Je remercie Mme Claire Richard et son groupe, puisqu'ils ont pensé à la partie animale qu'on oublie très facilement : les charges qui incombent à la gestion de l'endroit. La discussion n'est pas de savoir si ce sont de bons ou de mauvais animaux par rapport à un site du canton de Vaud. Il s'agit de mesures urgentes. Si vous le désirez, monsieur Keller, une deuxième discussion pourra avoir lieu, mais aujourd'hui, il faut soutenir fermement cette motion.

**Mme Séverine Evéquo (VER) :** — Le groupe des Verts soutient cette proposition de Mme Claire Richard. Malgré les a priori que l'on peut avoir sur Aquatis, si vous avez visité ce lieu, vous aurez remarqué que toute une part de l'exposition et des animaux présentés met en valeur les milieux aquatiques locaux et la faune locale, avant de présenter des poissons et animaux plus exotiques. Il est important de soutenir ces établissements.

La discussion est close.

**La motion, prise en considération, est renvoyée au Conseil d'Etat par 86 voix contre 10 et 7 abstentions.**

**Motion Jérôme Christen – Pour un soutien aux commerces et cafés-restaurants illusoirement plus solides (20\_MOT\_143)**

*Texte déposé*

Le Conseil d'Etat a négocié un accord qui permet de réduire la charge locative des petits commerçants et restaurateurs, durement affectés par la crise du coronavirus dès lors qu'ils ont été contraints de fermer leur enseigne de manière intempestive. Si un accord est trouvé entre les deux parties, les locataires ne devront plus s'acquitter que de 25% de leur loyer pour les mois de mai et juin.

Les deux parties doivent signer une convention, selon laquelle le bailleur renonce à 50% du loyer. Le locataire en paie 25% et l'Etat de Vaud prend en charge les 25% restants. L'aide du canton pour les deux mois à venir est estimée à 20 millions de francs. Ce premier pas mérite d'être salué, mais il est insuffisant autant dans son champ d'application que dans sa durée.

Il a en effet été décidé que le soutien de l'Etat ne s'appliquerait qu'aux baux commerciaux dont le loyer mensuel fixe — hors charges — n'excède pas 3500 francs, respectivement 5000 francs pour les restaurateurs. Si paraît défendable que soit fixé un montant maximum de l'aide accordée, on peine à comprendre que ceux qui ont un loyer dépassant le palier de respectivement 3500 et 5000 francs soient exclus de tout soutien. S'il existe inéluctablement des effets de seuil dans de multiples aides de l'Etat et sur le plan fiscal, il n'est pas soutenable qu'un locataire payant 5001 francs — et plus — de loyer mensuel bénéficie d'une aide de zéro, alors que celui qui assume un loyer de 5000 francs — et moins — verra sa charge réduite de 75% du montant correspondant.

Pour justifier ce plafonnement, le Conseil d'Etat avance deux arguments : il ne veut pas d'un système de calcul trop compliqué générant d'importantes charges administratives et il souhaite limiter son aide aux petits commerces et restaurants. Même si l'intention de privilégier avant tout les plus petites structures partait d'une bonne intention, nous estimons que le curseur n'a pas été fixé au bon endroit.

Si le premier argument est recevable — mais résolvable — le deuxième ne l'est pas, car il ne tient pas compte de la réalité du marché de la location immobilière. Selon Gastrovaud, la moyenne des loyers des cafés-restaurants est de 4000 à 4500 francs. Quelque 38% des restaurateurs ne recevront rien en raison de leur loyer, qui dépasse le plafond de 5000 francs fixé par l'Etat. Ils seraient donc doublement pénalisés : ils paient souvent un loyer fort en raison d'un marché spéculatif et ne recevraient pas un centime d'aide.

Plafonner le montant de l'aide, et non pas sa limite d'octroi, permettrait d'aider des commerces et des restaurants qui sont autant dans une situation difficile et périlleuse que ceux qui disposent d'une surface réduite et assureraient — grâce à une aide limitée — d'éviter de tomber dans le piège d'une prime au marché spéculatif ou de soutien disproportionné à des grandes entreprises.

La présente motion demande au Conseil d'Etat d'abandonner l'idée d'un plafonnement du critère d'octroi pour faire le choix d'un plafond du montant de l'aide. Subsidiairement de déplacer le curseur afin d'aider une plus large palette de bénéficiaires.

Par ailleurs, il est évident que, compte tenu des contraintes posées aux établissements pour leur réouverture et de la fragilité de la branche, les commerces et établissements ne sont pas prêts de retrouver une situation de retour à la normale de leur chiffre d'affaires qui sera durablement impacté et qu'il convient d'étudier un nouveau délai de l'extension des mesures prises à quelques mois supplémentaires, à déterminer en fonction de l'évolution de la situation.

**Conclusion :** cette motion demande au Conseil d'Etat de : déplafonner les critères d'octroi de soutien de l'Etat aux commerces et cafés-restaurants qui ont dû fermer leur enseigne durant la période de

semi-confinement du COVID-19, d'étendre cette aide dans le temps et de présenter un projet en ce sens dans le cadre des mesures urgentes de lutte contre les effets économiques de la crise COVID-19.

*Prise en considération immédiate.*

(Signé) Jérôme Christen  
et 31 cosignataires

*Développement – Motion transformée en postulat (20\_POS\_223)*

**M. Jérôme Christen (AdC) :** — Après huit semaines de fermeture forcée, une réouverture extrêmement compliquée, les commerçants et café-restaurateurs sont dans une situation financière périlleuse. Nous estimons que les mesures décidées par le Conseil d'Etat sont insuffisantes et nous proposons de les élargir, en déplaçant les critères d'octroi de soutien à ces commerces et café-restaurants qui ont dû fermer leur enseigne durant cette période de semi-confinement, d'étendre cette aide dans le temps, de présenter un projet dans ce sens dans le cadre des mesures urgentes prévues à cet effet. Si des limites et un plafond du montant d'aide doivent être fixés, nous estimons qu'il n'est pas judicieux d'accorder une aide de 75 % jusqu'à 3'000 francs pour les commerces et 5'000 francs pour les cafés-restaurants, mais malheureusement de 0 % dès 3'001 francs et 5'001 francs. Les mesures décidées par le gouvernement ne tiennent pas compte des réalités du marché de location de surfaces de plain-pied. C'est un large pan du tissu économique de notre canton qui est en danger, avec tous les effets que cela comporte. D'autres mesures ont été prises par le Conseil d'Etat, nous en avons discuté hier avec la plateforme Qoqa. A la réflexion, on pourrait étendre les mesures et faire des propositions qui vont bien au-delà de ce qui est proposé ici, notamment sur le déplacement à la hausse du curseur, qui a été placé à 3'500 francs pour les commerces et 5'000 francs pour les cafés-restaurants. Charge au Conseil d'Etat de proposer des mesures mieux adaptées en fonction des remarques et critiques enregistrées ces dernières semaines. Pour ce motif, et en raison des débats en cours au niveau fédéral, je vous propose de transformer ce texte en postulat. Cela permettra d'ouvrir le champ des mesures possibles que pourrait nous proposer le Conseil d'Etat. Je vous propose de renvoyer ce texte directement au Conseil d'Etat.

La discussion est ouverte.

**M. Pierre Zwahlen (VER) :** — Je déclare mes intérêts : je suis membre du bureau de l'Asloca Vaud. J'ai pu suivre, puisque j'ai été élu à ce bureau le 10 avril dernier, la fin des négociations et j'ai vu à quel point c'est une négociation qui a pu être arrachée *in extremis*. Je remercie le Conseil d'Etat, qui a été l'un des pionniers en la matière, pour trouver une solution raisonnable en faveur des petits commerces et des cafés-restaurants. Mais je sais aussi que cette négociation a été suffisamment difficile avec les autres partenaires, notamment avec les représentants des bailleurs, pour comprendre et soutenir le postulat de notre collègue Jérôme Christen. Il y a effectivement eu un problème de plafonnement de cette aide. Je n'en fais aucun reproche au gouvernement. L'accord a dû être négocié rapidement, immédiatement après le weekend pascal, dans des conditions où nous n'avions pas une vision complète des données relatives à ces commerces et cafés-restaurants. On le voit à la lumière des motions qui ont été acceptées par les Chambres fédérales, le plafond est beaucoup plus important : il est fixé à 20'000 francs par mois. Nous, Vaudois, l'avons négocié à 3'500, respectivement 5'000 francs pour les cafés-restaurants. Cela ne touche qu'une partie des milieux que nous voulons soutenir. Ils ont dû fermer pendant le pic de la crise sanitaire. Ils ont vu leurs activités être réduites, même au moment de la réouverture. On sait à quel point la clientèle est revenue très progressivement à la fin du printemps. Dans ces conditions, d'autant plus si M. Christen transforme sa motion en postulat, il est indispensable que nous la transmettions au Conseil d'Etat, pour qu'il puisse, avec souplesse, examiner la forme la plus performante qui réponde le mieux aux besoins. Je tiens à préciser qu'il y a une importante marge de manœuvre ; ce sont des milieux qui méritent d'être soutenus face à ce qu'ils ont dû endurer ces derniers mois. Comme nous l'avons fait hier pour les milieux touristiques, il importe que les petits commerces, les restaurateurs, puissent recevoir une aide de l'Etat calibrée, ciblée au mieux. Cet été déjà, le Conseil d'Etat pourra s'y atteler.

Quant à l'aide fédérale, elle n'entrerait en vigueur qu'en 2021. D'ici là, combien de faillites peuvent s'être produites ? Il importe que le gouvernement cantonal ait les moyens d'une action rapide. Je vous invite à transmettre cette motion transformée en postulat au Conseil d'Etat.

**M. Jean Tschopp (SOC) :** — Notre collègue Christen revient sur le périmètre d'un accord qui a été convenu entre les différentes parties il y a plusieurs mois en arrière. En temps normal, la situation n'est déjà pas simple pour les cafetiers-restaurateurs et commerces. Naturellement, ils souffrent d'autant plus depuis la pandémie.

Nous n'avions pas l'information que notre collègue Christen allait transformer sa motion en postulat, mais je pense qu'un postulat donne la latitude au Conseil d'Etat pour discuter avec les partenaires, pour faire le point de la situation. Nous sommes dans une période de grande incertitude, nous ne savons pas s'il y aura une deuxième vague de coronavirus, nous ne savons pas la manière dont seront impactés les commerces et cafés-restaurants dans le cadre de cette pandémie. Je vois donc ce postulat comme l'occasion de remettre les partenaires autour de la table, de voir ce qu'il en est — combien de faillites ont déjà eu lieu ? Nous verrons ensuite si le périmètre de cet accord peut être reconduit, si des plafonds peuvent être revus à la hausse ou déplafonnés. Dans ces conditions, nous pouvons soutenir ce postulat et le renvoi direct au Conseil d'Etat.

**M. Eric Sonnay (PLR) :** — Je remercie M. Christen pour la transformation de sa motion en postulat. Toutefois, je demande de renvoyer ce texte en commission. En effet, les petits commerces, les cafetiers-restaurateurs, sont des entités très complexes. On a déjà aidé. Des motions concernant les vigneronnes vaudoises vont être développées. Je pense qu'il y a des discussions à avoir dans le cadre d'une commission. Soutenir, certes, mais cela doit passer par une commission et non par un renvoi direct au Conseil d'Etat.

**M. Alexandre Berthoud (PLR) :** — J'ai aussi une autre lecture par rapport à ces aspects. Il est temps que notre Parlement reprenne la main sur ces derniers. Je salue la proposition de M. Christen de transformer cette motion en postulat. C'est le moment pour le Conseil d'Etat de nous dire les mesures qu'il a prises. Si nous renvoyons ce texte au Conseil d'Etat, nous ne maîtriserons pas la valeur temporelle. Or, le Bureau du Grand Conseil peut aujourd'hui prendre la main sur celle-ci. Il faut que ce texte aille rapidement en commission — on l'a démontré avec la Commission des finances, on peut aller très vite. Pour répondre à ce texte le plus rapidement possible, vu que la valeur temporelle est très importante, il faut prendre la main sur ce postulat au sein du Parlement. Cela permettrait de débattre entre nous et d'étendre le texte à d'autres aspects, tels que la viticulture ou d'autres activités. Un transfert en commission serait plus prolifique et intéressant. Cela permettrait à notre Parlement de garder la main et la valeur temporelle sur cet objet. Je propose à M. Christen d'accepter le renvoi de son texte en commission.

**M. Jérôme Christen (AdC) :** — A ce stade de la procédure, la décision appartient à notre Parlement, du moins à ceux qui ont cosigné ce postulat. Je ne me vois pas prendre cette décision à titre personnel. La question sera tranchée après le vote.

**M. Pierre Zwahlen (VER) :** — J'aimerais vous mettre en garde : si nous connaissons les délais du Parlement, qui tient à nos fonctionnements internes, la séance de commission n'aura pas lieu avant la rentrée, voire peut-être même tard en automne. Le rapport de la commission doit ensuite être rédigé. D'ici que cela puisse être traité et vienne à l'ordre du jour, puis que cela soit traité en séance, nous serons probablement en hiver. D'ici là, la situation sur le plan fédéral aura été éclaircie, certes. Mais, entretemps, de nombreux petits commerces, de nombreux restaurants ou cafés seront en grave situation financière. Je ne veux pas crier faillite, mais il y aura des gens qui seront vraiment à la peine. L'intérêt d'une transmission directe au Conseil d'Etat est que ce dernier dispose de la pause estivale pour travailler et revenir avec une proposition calibrée. Je vous invite à transmettre ce texte directement au Conseil d'Etat.

**Mme Graziella Schaller (V'L) :** — Pour aller dans le même sens que mon préopinant, il me semble que l'on ne peut pas attendre la réunion d'une commission, puis un rapport. La question est vraiment urgente. Je vous invite à le renvoyer directement au Conseil d'Etat. Si on attend, on aura forcément des situations plus graves. D'ailleurs, on a appris aujourd'hui une nouvelle augmentation des cas de

COVID. On ne sait pas où cela va nous mener. Il ne faut pas tarder pour traiter ce genre de demandes. Je vous invite à le renvoyer directement au Conseil d'Etat.

**M. Alexandre Berthoud (PLR) :** — Au contraire, c'est l'occasion pour nous de prendre la main et de maîtriser la valeur temporelle. Il faut être capable de traiter ce texte au Parlement et d'aller très rapidement sur des propositions, tout en écoutant le Conseil d'Etat qui a probablement des choses à nous dire, des bilans à poser. Nous recommençons fin août, mais je vous rappelle que le Conseil d'Etat ne va plus siéger avant le mois d'août. Je vous rappelle que des textes ont été déposés le 12 mai et n'ont toujours pas été développés ici. On a le texte de M. Christen, la main sur la valeur temporelle. Il est important de le renvoyer en commission. Libre à vous de croire ce que je vous dis. On décidera cela au vote.

**M. Georges Zünd (PLR) :** — Il y a encore beaucoup de choses qui vont arriver. Il ne sert à rien de prendre vingt-cinq chemins. M. Berthoud l'a dit : faisons le bilan de tout ce qui nous arrive, et décidons ensuite en ayant une vision complète. Je ne dis pas cela, car je fais partie de la Commission des finances, mais je pense que l'on a une bonne vision de tout ce qui se fait. Le délai de réaction de cette commission est relativement bon. Je vous invite à suivre cette option, à tout collecter et à tout proposer d'ici la rentrée.

**M. Pierre-François Mottier (PLR) :** — Je déclare mes intérêts : depuis huit ans, je suis gestionnaire d'un restaurant à vue touristique dans ma région. En effet, à l'heure actuelle, la situation n'est pas très sympathique. Je remercie le Conseil d'Etat pour ce qui a été mis en place. Les mois de mai et juin ont pu être avantageux pour les locataires — à condition que les bailleurs soient d'accord. Cela nous a donné un bon coup de pouce. Je soutiendrai le postulat Christen. Nous espérons quand même que le COVID ne reprendra pas lors de la période plus fréquentée de juillet et août, nous aurons probablement le temps de travailler un peu, pour autant qu'il n'y ait pas une période de fermeture. Je soutiendrai le renvoi du postulat à une commission, qui pourrait ratisser plus large et permettrait à d'autres secteurs de l'économie, notamment les vigneron, d'avoir un impact sur ce postulat. Je vous invite à le renvoyer à une commission.

La discussion est close.

**La présidente** rappelle que l'auteur demande le renvoi direct au Conseil d'Etat et que des députés demandent le renvoi en commission.

**Le renvoi direct au Conseil d'Etat, opposé au renvoi à l'examen d'une commission, est choisi par 51 voix contre 49 et 3 abstentions.**

**M. Alexandre Berthoud (PLR) :** — Je demande un vote nominal.

Cette demande est appuyée par au moins 20 députés.

**La présidente :** — Si vous privilégiez le renvoi direct au Conseil d'Etat, vous votez oui. Si vous préférez un passage en commission, vous votez non. Les abstentions sont possibles.

**Au vote nominal, le renvoi direct au Conseil d'Etat, opposé au renvoi à l'examen d'une commission, est choisi par 55 voix contre 47 et 2 abstentions.**

*(Voir annexe en fin de séance.)*

**Le postulat est pris en considération et renvoyé au Conseil d'Etat par 67 voix contre 32 et 8 abstentions.**

**Motion Philippe Ducommun et consorts – Pour soutenir nos restaurateurs, renonçons à percevoir les droits de patente en 2020 ! (20\_MOT\_145)**

*Texte déposé*

Pour lutter contre la pandémie du Coronavirus, les milieux de la restauration ont dû fermer les établissements et font clairement partie des branches les plus durement touchées par la crise. Nombre d'établissements vaudois — et d'emplois dans notre canton, par voie de conséquence — craignent pour leur survie.

A l'instar du Gouvernement jurassien qui propose d'introduire une disposition transitoire pour l'année 2020 dans le décret concernant les taxes perçues en matière de patentes d'auberges, de licences d'alcool et d'autorisations de spectacle, et en vue d'atténuer quelque peu l'impact économique engendré par les mesures prises pour lutter contre la propagation du COVID-19, nous demandons au Conseil d'Etat de renoncer à percevoir les droits de patente pour l'année 2020, pour soutenir la branche de l'hôtellerie et de la restauration.

Vu l'urgence de la situation, les soussignés demandent un renvoi direct au Conseil d'Etat.

*Prise en considération immédiate.*

*(Signé) Philippe Ducommun  
et 23 cosignataires*

*Développement*

**M. Philippe Ducommun (UDC) :** — Pour lutter contre la pandémie de coronavirus, les milieux de l'hôtellerie et de la restauration ont dû fermer des établissements et font clairement partie des branches les plus durement touchées par la crise. Le gouvernement jurassien vient de proposer d'introduire une disposition transitoire, pour l'année 2020, concernant les taxes perçues en matière de patentes d'auberges, de licences d'alcool et d'autorisations de spectacles en vue d'atténuer l'impact économique engendré par les mesures prises pour lutter contre la propagation du COVID-19.

Par cette motion, avec l'appui du groupe UDC, je demande au Conseil d'Etat de renoncer à percevoir les droits de patente, pour l'année 2020, pour soutenir la branche de l'hôtellerie et de la restauration. On ne parle pas de dizaines de millions de francs, mais d'un geste symbolique qui pourrait être largement apprécié. Concernant l'hôtellerie, le chiffre avoisinerait les 100'000 francs. Pour la restauration, notre collègue Gilles Meystre aurait pu nous indiquer ces montants avec précision, quand bien même les 3000 émoluments encaissés sont affectés à diverses missions. Cet objet est dans la droite lignée de la résolution (20\_RES\_040) « Impact des mesures visant à lutter contre le coronavirus : pour un suivi attentif de la situation et pour un suivi attentif de la situation et une action concrète en faveur de l'ensemble des acteurs de l'événementiel, de l'hôtellerie-restauration et du tourisme vaudois » déposée par le député Démétriades et votée il y a quelques jours. Tout comme le vote quasi unanime reçu par cette résolution et le vote précédent sur le postulat Jérôme Christen, je vous demande de soutenir cette motion et de la renvoyer directement au Conseil d'Etat.

La discussion est ouverte.

**Mme Carole Dubois (PLR) :** — Nous comprenons bien la préoccupation du motionnaire, qui souhaite alléger la charge des acteurs du milieu de l'hôtellerie et de la restauration. Néanmoins, permettez-moi de partager avec vous quelques chiffres issus de la Police cantonale du commerce. Le chiffre annuel des émoluments de surveillance cantonale se monte

à 2'748 000 francs — je vous fais grâce des centimes. Ce chiffre annuel se décompose en trois parties :

- des émoluments de base de 1'730'000 francs ;
- des émoluments liés à la Fondation pour la formation des métiers de bouche de 865 000 francs ;
- des émoluments dédiés à la surveillance pour le travail illicite.

Il faut aussi savoir que le 90 % des émoluments de base ont déjà été encaissés. En cas de remboursement, cela nécessiterait de réaliser pas loin de 3000 opérations comptables.

La motion de M. Ducommun, prise en l'état, priverait de financement des acteurs importants pour les filières des métiers de bouche — soit les bouchers, boulangers, hôteliers et les restaurateurs — et notamment les fonds consacrés à la Fondation pour la formation des métiers de bouche qui finance des formations continues, des brevets, des maîtrises et des salons d'apprentissage. A l'heure où les recrutements d'apprentis ont été rendus très difficiles en raison de la crise et à l'heure où la formation continue est indispensable au professionnalisme de ces branches, il n'est pas temps de fermer le robinet. Par ailleurs, la commission de surveillance du travail illicite est très importante, vu la situation économique : les contrôles sont primordiaux pour débusquer les mauvaises pratiques et certains moutons noirs.

En conséquence, le groupe PLR pense qu'il serait préférable d'en discuter afin de prendre en compte tous les éléments. C'est la raison pour laquelle nous demandons un renvoi en commission.

**M. Marc Vuilleumier (EP) :** — Dans le cadre de la pandémie, notre groupe est favorable à une aide au commerce et notamment aux cafetiers-restaurateurs, mais avec un peu de nuance. Si nous sommes disposés et enclins à aider les restaurants et les cafés de type familial, il n'en est pas du tout de même pour les établissements de grandes chaînes, américaines ou non. Si cette motion reste une motion et que son auteur ne change pas son intitulé, nous ne pourrions bien sûr pas accepter de la renvoyer immédiatement au Conseil d'Etat. Pour cette raison, nous soutiendrons le renvoi en commission.

**M. Jean Tschopp (SOC) :** — Les recherches faites par notre collègue Carole Dubois permettent de nuancer la portée de la motion. Je l'ai dit précédemment : le secteur de la restauration souffre et il s'agit de se pencher sur la situation de cette branche d'activité. Néanmoins, je pense qu'il y a lieu de passer par une commission pour pouvoir examiner de plus près la portée de la mesure proposée par notre collègue Ducommun.

**M. Eric Sonnay (PLR) :** — Je confirme mon regret que le sujet précédent ne soit pas passé par l'examen d'une commission. En discutant en commission et avec le Conseil d'Etat, nous aurions pu trouver des solutions. Pour la présente motion, nous allons demander le renvoi en commission, mais finalement, ce sont les mêmes qui recevront l'argent. Je ne soutiendrai donc pas la motion.

La discussion est close.

**La présidente** rappelle que l'auteur demande le renvoi direct au Conseil d'Etat et que des députés demandent le renvoi en commission.

**Le renvoi à l'examen d'une commission, opposé au renvoi direct au Conseil d'Etat, est choisi par 64 voix contre 32 et 4 abstentions.**

**La motion est renvoyée à l'examen d'une commission.**

**Postulat Gilles Meystre et consorts – Pour une aide complémentaire aux 3’320 francs accordés chichement aux salariés occupant une position assimilable à celle d’un employeur (20\_POS\_208)**

*Texte déposé*

Depuis le début de la crise liée au COVID-19, le Conseil d’Etat vaudois n’a pas ménagé ses efforts pour soutenir l’économie vaudoise. On notera en particulier la simplification et l’accélération des procédures permettant l’obtention des indemnités RHT et l’accord sur les loyers commerciaux qui, bien que limité par des plafonds d’éligibilité, offre une première solution bienvenue aux entreprises contraintes à la fermeture par ordre du Conseil fédéral.

D’autres problématiques demeurent pourtant toujours ouvertes faute de solutions apportées par le Conseil fédéral. Ces problématiques frappent de plein fouet de nombreuses entreprises et mettent en jeu leur survie, comme celle de milliers d’emplois, en Suisse et dans notre canton. Parmi elles, le forfait de 3’320 francs accordé aux salariés de sociétés anonymes (SA) ou de sociétés à responsabilité limitée (Sàrl) occupant une position assimilable à celle d’un employeur, s’avère à la fois peu équitable au regard d’autres catégories d’employeurs et injuste au regard notamment des cotisations payées à l’assurance chômage par ces employeurs-salariés. A tel point d’ailleurs que les cantons du Valais et de Genève ont choisi de corriger cette situation en introduisant une aide complémentaire, justifiée comme suit par l’Etat de Genève :

*« Cette somme [de 3’320 francs suisses] s’avère jusqu’à trois fois moindre que les compensations prévues pour leurs employé-e-s, qu’ils s’efforcent pourtant de protéger tout au long de la crise sanitaire liée au coronavirus, sans déroger à leur responsabilité entrepreneuriale. Pour des raisons d’égalité de traitement à l’égard des milliers de personnes qui représentent le poumon économique de notre canton, en engageant des apprenti-e-s et en créant des places de travail, le Département du développement économique a donc proposé au Conseil d’Etat d’ajuster de manière proportionnelle leur indemnité. »<sup>8</sup>*

Le tableau ci-après illustre la problématique, selon la forme juridique des entreprises concernées :

Mesures en faveur des employés	Mesures en faveur des employeurs (PME)	
	En SA ou Sàrl	En raison individuelle
		Avec obligation de fermeture légale

<sup>8</sup><https://www.ge.ch/actualite/covid-19-indemnite-complementaire-cadres-fonction-dirigeante-23-04-2020>

Cotisant à l'assurance-chômage	Cotisant à l'assurance-chômage	Ne cotisent pas à l'assurance-chômage	Ne cotisent pas à l'assurance-chômage
Indemnité mensuelle (RHT) : <b>max. CHF 9'880.-</b>	Indemnité mensuelle : <b>max. CHF 3'320.-</b>	Indemnité mensuelle : <b>max. CHF 5'880.-</b>	Indemnité mensuelle : <b>max. CHF 5'880.-</b>
80% de la rémunération passée, maximum CHF 12'350.-	Forfait	80% de la rémunération passée, maximum CHF 7'350.-	80% de la rémunération passée, maximum CHF 7'350.-

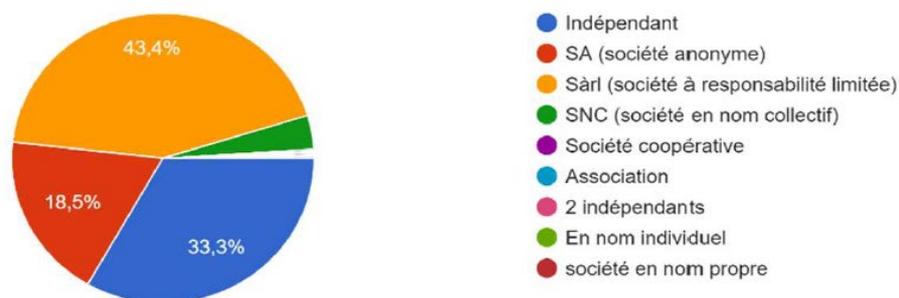
Si l'on peut se réjouir du sort des employés, sans lesquels les entreprises ne pourraient fonctionner, on doit toutefois s'inquiéter du sort des employeurs en SA ou Sàrl, dont l'indemnité mensuelle maximale est largement inférieure tant à celles de leurs employés (maximum 9'980 francs) qu'à celles des entrepreneurs en raison individuelle (maximum 7'350 francs).

Cette différence est d'autant plus discutable que l'entrepreneur contraint de fermer sa SA/Sàrl par ordre du Conseil fédéral :

- n'a pas choisi de mettre fin à ses activités ni pu anticiper le risque de fermeture ;
- a cotisé aux assurances sociales *proportionnellement* à son salaire, mais n'a droit qu'à une indemnité de type *forfaitaire* ;
- est défavorisé par le seul hasard de sa forme juridique : s'il avait choisi la raison individuelle, son indemnité serait à la fois plus proportionnelle et plus proche de sa rémunération passée ;
- joue le jeu de la solidarité en cotisant aux assurances sociales, mais sans en être récompensé.

On précisera enfin que pareille inégalité de traitement n'est pas anecdotique, puisque dans certaines branches touchées directement par l'ordre de fermeture du Conseil fédéral, SA et Sàrl composent la majorité des entreprises actives. Dans la restauration par exemple, ces deux formes juridiques sont celles de 61,9 % des entreprises vaudoises, comme le démontre le graphique suivant :

### Selon la forme juridique



Source : sondage GastroVaud réalisé auprès des membres de l'association, entre le 27 et le 30 avril 2020.

Dans les métiers de la construction, ce chiffre ascende à 75 % des membres affiliés à la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE).

Bien conscients du rôle joué par les entreprises dans le domaine de l'emploi et de la formation, les cantons susmentionnés ont tous deux proposé une indemnité complémentaire, selon les modalités suivantes :

**Valais (extrait)<sup>9</sup> :**

« L'indemnité fédérale à titre de réduction de l'horaire de travail (RHT) se monte à CHF 3'320 pour un poste à plein temps. L'indemnité complémentaire RHT-VS mensuelle versée à fonds perdus correspond au maximum à la différence entre, d'une part le montant touché de la Confédération (CHF 3'320) ainsi que d'autres entités publiques ou privées, et d'autre part, le maximum de CHF 5'880 prévu à titre d'Allocation perte de gain (APG) Coronavirus. Le montant se calcule sur le salaire brut soumis à l'AVS et doit correspondre à la demande de RHT fédérale déjà déposée par la société.

*Exemple de calcul*

Monsieur X est salarié de la Société Nova SA dont il est dirigeant et détenteur de droits de participation. Son salaire brut mensuel se monte à CHF 5'800. Le droit à l'indemnité complémentaire RHT-VS est fixé par rapport au 80% du salaire brut, soit  $CHF\ 5'800 \times 80\% = CHF\ 4'640$ . »

Le même modèle de calcul prévaut dans l'aide arrêtée par le canton de Genève.

**Par le présent postulat, les soussignés ont l'honneur de demander au Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité de mettre en place une aide inspirée des démarches genevoises et valaisannes, qui :**

- 1. soulage les employeurs salariés de leurs SA ou Sàrl juridiquement contraints de cesser leurs activités ;**
- 2. complète rétroactivement l'indemnité de 3'320 francs reçue durant le temps de la fermeture imposée ;**
- 3. s'adapte aux situations de reprise d'activité partielle et qui, à l'instar des RHT, puisse être accordée sous conditions à préciser, aussi aux employeurs qui, après fermeture imposée, ont redémarré leurs activités à compter du 11 mai 2020.**

Cette mesure ne permettra certes pas de résoudre les problèmes de trésorerie auxquels les employeurs salariés sont confrontés, tant s'en faut. Mais elle leur redonnerait un modeste pouvoir d'achat en cette période complexe.

Compte tenu de l'urgence, les soussignés demandent un renvoi direct de ce texte au Conseil d'Etat.

*Prise en considération immédiate.*

*(Signé) Gilles Meystre  
et 20 cosignataires*

<sup>9</sup><https://www.vs.ch/documents/508074/7217307/Covid-19+indemnisation+des+directeurs+des+soci%C3%A9t%C3%A9s.pdf/1db55934-3341-90ec-4015-b1d5c9275b54?t=1586925662575>

*Développement*

**La présidente :** — M. Meystre ayant dû s'absenter cet après-midi pour une urgence, il a demandé à Mme la députée Carole Dubois de développer cet objet. Par ailleurs, il renonce à une prise en considération immédiate de son postulat et souhaite un renvoi en commission.

**Mme Carole Dubois (PLR) :** — (*remplaçant M. Gilles Meystre, excusé*) Effectivement, je relaie ici les propos de mon collègue Gilles Meystre, absent cet après-midi. Depuis le début de la crise, le Conseil d'Etat n'a pas ménagé ses efforts pour soutenir l'économie vaudoise. Néanmoins, certaines problématiques sont encore ouvertes et c'est ce qui a motivé le postulant à déposer son texte. Parmi ces problématiques, le forfait de 3320 francs accordé aux salariés de sociétés anonymes (SA) et de sociétés à responsabilité limitée (Sàrl) occupant une position assimilable à celle d'employeurs est considéré comme inéquitable, en regard des cotisations payées à l'assurance-chômage par ces employeurs-salariés. Les cantons de Genève et du Valais ont d'ailleurs introduit des aides complémentaires. La différence est d'autant moins explicable que l'entrepreneur contraint de fermer sa SA ou Sàrl, qui n'a pas pu choisir ou anticiper sa fermeture, mais qui a cotisé proportionnellement à son salaire, ne reçoit qu'un forfait. Il est donc défavorisé par rapport aux entrepreneurs en raison individuelle. Pour toutes ces raisons, le postulant propose de débattre en commission de l'opportunité de mettre en place une aide inspirée de celle des cantons de Genève et du Valais.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**

---

**Résolution Vassilis Venizelos et consorts – Pour plus de transparence de la Banque Nationale Suisse (BNS) dans la gestion des risques liés au climat (20\_RES\_041)**

*Reporté à une séance ultérieure*

**La présidente :** — M. Broulis ayant dû s'absenter, M. Venizelos et lui-même se sont mis d'accord pour reporter le traitement de cet objet à la rentrée.

**Ce point de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.**

---

**Postulat Sabine Glauser Krug et consorts – Pour sortir de notre dépendance numérique américaine et reconstruire une informatique de confiance, locale et résiliente (20\_POS\_217)**

*Texte déposé*

Le terme GAFAM provient des cinq plus grandes multinationales du numérique (Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft). Les services de ces dernières sont tous basés sur la dématérialisation des outils dans le « nuage » (« cloud » en anglais). Physiquement, les centres de données (« datacenters » en anglais) qui forment ce cloud ne sont pas nécessairement situés sur sol helvétique et ne sont donc pas soumis aux lois de notre pays. S'agissant de multinationales américaines, elles sont en sus soumises à des lois restreignant drastiquement la protection des données. C'est le cas notamment du CLOUD Act (« Clarifying Lawful Overseas Use of Data Act », H.R. 4943), une extension du PATRIOT Act (« uniting and strengthening america by Providing Appropriate Tools Required to Intercept and Obstruct Terrorism Act » H.R. 3162). Ces lois autorisent l'administration

américaine à consulter nos données et métadonnées, à travers nos courriels, photos, chats audio et vidéos, historiques de navigation et de recherche. Les outils techniques ont été publiés par Shoshana Zuboff<sup>10</sup> et surtout Edward Snowden<sup>11</sup>.

Cette période de semi-confinement est propice à l'observation de notre utilisation accrue des services et outils des GAFAM, malgré les critiques qui leur sont adressées et leur hégémonie sur le marché des services et outils numériques.

Prenons l'exemple du choix d'un outil de visioconférence, le dilemme est posé entre avoir recours à l'un des outils appartenant aux GAFAM ou à des solutions élaborées pour garantir la protection des données des utilisateurs, mais n'offrant qu'une qualité d'échange insuffisante pour une utilisation en grand groupes. L'enseignement à distance s'est également vu utiliser plusieurs outils de communication qui ne sauraient respecter les données des élèves et de leurs enseignants (Whatsapp, Zoom, Skype, TeamUp,...). Même le système de visioconférence choisi pour les commissions du Grand Conseil appartient à un grand groupe informatique américain (CISCO) et donc, ne garantit pas la confidentialité des séances.

La transmission de données de géolocalisation au Conseil fédéral par Swisscom pourrait également constituer un précédent quant à l'exploitation induite de données personnelles. Un des risques étant d'arriver à une politique de surveillance large, non transparente et sans contrôle au nom de la sécurité et de la santé.

Même en temps normal, les possibilités des GAFAM de tracer des internautes sont omniprésentes, puisque la grande majorité des entreprises, mais aussi des services publics ont recours aux services de Google, par exemple, pour améliorer les fonctionnalités de leurs sites. Les GAFAM ont su se rendre omniprésentes pour tout le monde, qui a recours à leurs services et outils. Ceci rend très difficile de s'y soustraire, même si les condamnations pénales et les choix de ces entreprises peuvent scandaliser une partie de la population.

Dans sa stratégie numérique de 2018, le Conseil d'Etat s'est engagé dans une politique forte de protection des données personnelles et à doter le canton d'infrastructures sécurisées, disponibles et respectueuses de l'environnement. La stratégie d'accompagnement des entreprises veut appuyer le développement de solutions locales et la réduction de la dépendance du canton à l'égard des systèmes proposés par les entreprises occupant une position dominante sur le plan mondial.

Dans la perspective de supprimer notre dépendance aux GAFAM, notre canton devrait promouvoir le développement d'alternatives à leurs services, par exemple en développant un pôle de recherche à la HEIG-VD qui s'axerait sur des outils en source ouverte ou libre FOSS (« Free and Open Source Software »), ou en soutenant des initiatives déjà en cours comme les outils Framasoft ou Meet d'Infomaniak. Ces services offrent l'avantage de ne pas collecter les données des utilisateurs, contrairement à ceux des GAFAM.

Il pourrait mettre en place une campagne de sensibilisation auprès des entreprises et des privés concernant les mesures pouvant être prises pour éviter le traçage (les services et outils open source, les bloqueurs de traceur ou le cryptage, le renoncement aux interfaces applicatives externes (API) de Google et d'autres lors du développement d'applications). La population a besoin de prendre conscience que le choix d'utilisation de services des GAFAM implique non seulement sa propre surveillance (comme mentionnée dans les conditions d'utilisations, rarement lues<sup>12</sup>), mais aussi celles de ses contacts, consentants ou non, également au-delà des médias personnels.

---

<sup>10</sup> *The Age of Surveillance Capitalism : The Fight for a Human Future at the New Frontier of Power.* Shoshana Zuboff, Public Affairs, 2019, 704 p.

<sup>11</sup> *Mémoires vives*, Edward Snowden, Seuil, 2019, 378 p.

<sup>12</sup> En plus d'être longues et fréquemment renouvelées, les conditions d'utilisation des outils et services des GAFAM sont incompréhensibles pour la grande majorité de la population. Une étude, analysant 500 conditions d'utilisation, a montré que seules deux d'entre elles étaient accessibles à une personne lambda et qu'il fallait en moyenne 14 ans d'études pour comprendre les autres. Ceci explique que la plupart des utilisateurs renoncent simplement à les lire ([https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?Abstract\\_id=3313837](https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?Abstract_id=3313837)).

Du fait de l'article 13 de la Constitution suisse « Protection de la sphère privée », le renoncement aux outils et services de GAFAM par l'Etat et ses services semble incontournable autant pour la protection des données du personnel que parce que l'Etat détient de nombreuses informations sensibles sur la population. Cette démarche est la suite logique du renoncement aux outils externes Google pour le site de l'Etat de Vaud qui est actuellement en cours et aux orientations stratégiques du Conseil d'Etat en matière de système d'information<sup>13</sup>.

Une planification de sortie des GAFAM axée sur la Stratégie numérique du Conseil d'Etat, commençant par le renoncement à tout investissement alimentant le capitalisme de surveillance mis en place par les GAFAM serait ainsi une mesure de poids, avec de nombreux intérêts pour favoriser la résilience de notre économie, ainsi que l'égalité des chances, dans un contexte de durabilité environnementale.

Ces mesures permettraient au canton de Vaud de se démarquer dans son rapport au numérique en axant la qualité vaudoise sur un stockage local et des outils « open source », respectueux de la vie privée, proposant des conditions d'utilisation claires et accessibles à toutes et tous.

Il est clair, dans l'esprit des postulants, que toutes les mesures demandées dans cet objet parlementaire ne sauraient entrer en quelconque concurrence avec la volonté d'offrir un maximum de données sous format ouvert (« Open Access ») à la population. Ceci basé sur la devise de l'initiative « Public Code » pour qui argent public signifie code public<sup>14</sup>.

Ainsi, nous avons l'honneur de demander au Conseil d'Etat d'étudier un projet ambitieux visant à sortir de notre dépendance aux services et outils propriétaires ne respectant pas la législation suisse (notamment en matière de protection des données), et de promotion alternative d'outils numériques locaux, éthiques, résilients et respectueux des données et de la vie privée des utilisateurs.

#### Commentaire(s)

##### **Extrait de la Constitution suisse:**

##### **Art. 13. Protection de la sphère privée**

1. Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile, de sa correspondance et des relations qu'elle établit par la poste et les télécommunications.
2. Toute personne a le droit d'être protégée contre l'emploi abusif des données qui la concernent.

##### **Art. 11. Protection des enfants et des jeunes**

1. Les enfants et les jeunes ont droit à une protection particulière de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement.
2. Ils exercent eux-mêmes leurs droits dans la mesure où ils sont capables de discernement.

##### **Documents en lien avec le sujet:**

LaRevueDurable n° 63, automne-hiver 2019

nothing to hide, documentaire vidéo, 2017

<https://www.arte.tv/fr/videos/083964-008-A/le-dessous-des-cartes-l-intelligence-artificielle-un-instrument-de-puissance/>

<https://www.arte.tv/fr/videos/083310-000-A/tous-surveilles-7-milliards-de-suspects/>

loi fédérale sur la protection des données (LPD): <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19920153/201903010000/235.1.pdf>

*Prise en considération immédiate.*

<sup>13</sup> <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-des-infrastructures-et-des-ressources-humaines-dirh/direction-generale-du-numerique-et-des-systemes-dinformation-dgnsi/les-logiciels-libres-et-standards/>

<sup>14</sup> <https://publiccode.eu>

(Signé) Sabine Glauser Krug  
et 39 cosignataires

### Développement

**Mme Sabine Glauser Krug (VER) :** — A travers ce postulat, nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier un projet ambitieux visant à sortir de notre dépendance aux services et outils propriétaires qui ne respectent pas la législation suisse, notamment en matière de protection des données et de promotion alternative d'outils numériques locaux, éthiques, résilients et respectueux des données comme de la vie privée des utilisateurs. Depuis maintenant près d'une décennie, nous savons que nos activités sur Internet sont tracées, puis stockées, grâce à un jeu d'interprétation de la loi américaine sur la lutte contre la criminalité. Entre-temps, de nombreux pays se sont dotés de lois plus restrictives sur la protection des données, notamment dans l'Union européenne et prochainement en Suisse. Cela n'a pas empêché les Etats-Unis d'adopter, en 2018, le *Cloud Act* qui devait permettre de passer outre ces nouvelles lois, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, en requérant des entreprises ayant leur siège aux Etats-Unis de transmettre à la NSA également les données récoltées par leurs filiales étrangères. Ils légitiment ainsi la récolte de nos métadonnées par des entreprises du numérique — américaines pour la grande majorité — leur permettant de nous profiler et, selon leurs dires, de nous connaître mieux que nous-mêmes. Or, cette connaissance leur accorde aussi un énorme pouvoir de manipulation.

Les GAFAM — nommées selon leurs plus grands représentants : Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft — sont des entreprises du numérique qui basent leur modèle financier sur l'exploitation des données de leurs utilisateurs. Or, comme le disait notre cher collègue François Cardinaux dans le cadre du débat sur la gratuité des transports publics : rien n'est gratuit. Les services d'hébergement Gmail ou de blogs, Google Maps, YouTube, achats en ligne à prix cassé, *chats* ou réseaux sociaux, tous ces outils — ô combien utiles et bien conçus — auraient été généreusement mis à disposition des internautes ? Pourtant, il faut des fonds pour envoyer des satellites, par exemple pour Google Earth. Ils ont créé la culture de la gratuité numérique et aujourd'hui nous n'avons pas vraiment d'autre choix que de nous positionner, car aucune entreprise ne peut offrir des outils aussi performants, gratuitement, et respecter les données personnelles. Faut-il laisser couler, au risque de ne pas pouvoir respecter la Constitution suisse qui veut la protection de la sphère privée ? Faut-il revaloriser ces outils en les rendant payants ? Faut-il que l'Etat investisse pour offrir des outils sécurisés, malgré la culture de la gratuité ? Je pense que la solution se trouve quelque part entre les deux dernières options. Dernièrement, le Conseil d'Etat annonçait sa collaboration avec le canton de Genève pour mettre en place la *Trust Valley* lémanique. Je me réjouis qu'il prenne cette voie qui va dans le sens de ce postulat et l'en remercie. Néanmoins, en parallèle, et particulièrement ces derniers temps avec le semi-confinement, l'utilisation des outils des GAFAM a augmenté significativement et continue à augmenter de manière exponentielle, notamment en lien avec des décisions étatiques.

Nous avons demandé une prise en considération immédiate, car les individus perdent leurs droits, parfois par ignorance, parfois par découragement, la plupart du temps par résignation. Entre des conditions d'utilisation incompréhensibles et interminables et la récolte de nos données à travers nos contacts, il y a fort à parier que si nous ne nous engageons pas rapidement dans une voie ambitieuse : la sortie de notre dépendance à ces outils et services, la population va renoncer à son droit à la sphère privée. Or, il ne s'agit pas seulement d'un droit, mais d'un besoin fondamental. C'est pourquoi j'espère sincèrement que nous pourrions renvoyer ce postulat directement au Conseil d'Etat, pour plus de liberté, d'authenticité et de résilience.

La discussion est ouverte.

**M. Yann Glayre (UDC) :** — Cela fait trop longtemps que nous laissons les entreprises américaines prendre la main sur nos données qui sont, je le rappelle, le pétrole du XXI<sup>e</sup> siècle. Petit à petit, partis d'un ruisseau, c'est maintenant un océan de données qui est envoyé chaque jour dans d'autres pays, permettant à des entreprises privées d'accumuler des bénéfices mettant en danger la souveraineté des Etats. Trop gros, trop dominants, trop dangereux pour la démocratie, notre tolérance vis-à-vis de ces mastodontes doit cesser au plus vite. En 2018, l'entreprise Facebook a atteint un pic historique avec

une capitalisation boursière de 630 milliards de dollars. Cette unique entreprise représente 80 % des revenus mondiaux des réseaux sociaux.

Finalement, le problème n'est pas tant une entreprise en elle-même, mais bien la mainmise globale de ces entreprises sur notre numérique : ventes en ligne, messageries, hébergements de données, logiciels, j'en passe et des meilleurs. Avec leur puissance financière illimitée, ces entreprises représentent un danger pour la démocratie et elles empêchent toute concurrence locale, qui serait beaucoup plus saine et serait surtout sous notre contrôle politique. Leur puissance financière leur autorise toutes les gloutonneries, à savoir racheter toutes les entreprises intéressantes ou celles qui pourraient nuire à leurs intérêts.

Chaque année, des millions de francs s'envolent vers d'autres continents. A terme, nous pouvons récupérer ces millions de francs pour notre économie. Mais pour cela, il faut un signal : les entreprises basées dans notre canton doivent savoir que nous allons les soutenir dans leurs projets numériques. Rien ne changera sans un réveil des politiques, puis de la population. C'est le meilleur moment pour apporter votre soutien à ce texte. Le groupe UDC vous invite à le renvoyer directement au Conseil d'Etat.

**M. Vincent Keller (EP) :** — Voici un postulat qui devrait permettre d'avancer dans un problème majeur et que l'on voit grandir chaque jour : celui du fossé des connaissances numériques, entre des idées, des projets politiques et la réalité. Hier encore, nous avons eu un bel exemple lorsque nous discutons de la relance de l'économie vaudoise, avec l'arrêté Qoqa. Nous avons parlé d'Amazon et des suspects usuels dans l'infrastructure informatique : hors Google, Amazon, Apple, Facebook et Microsoft, point de salut.

Permettez-moi d'annoncer mes intérêts : je suis informaticien, diplômé de l'Université de Genève à l'époque où l'Université de Lausanne n'offrait pas une telle formation. J'ai modestement défendu une thèse à l'EPFL, intitulée *Optimal Application-Oriented Resource Brokering in a High Performance Computing Grid*, en 2008, sous le numéro 4221. Vous pouvez en prendre connaissance, car elle est en accès ouvert. Traduit en français et pour Jérôme Christen, cela donnerait : *Courtage* — au sens boursier — *optimal des ressources d'une grille de calcul*. En résumé, il s'agit de déterminer quelle machine est la moins chère, en fonction des besoins d'une application et d'un temps donné. La grille de l'époque était le prototype de ce que l'on appelle aujourd'hui le *Cloud*, c'est-à-dire le nuage. Je me rappelle encore des discussions, lors des conférences internationales : « C'est bien joli tout cela et nous sommes dans un environnement académique ; mais qui payera lorsque le produit deviendra commercial ? » Nous étions en 2005. En 2020, la preuve d'un concept académique est devenue un produit commercial.

Aujourd'hui le *business model* — le plan d'affaires pour Jérôme — est connu, mais un point est devenu majeur : la valeur des données, en regard de celle des algorithmes. Les premières valent énormément et les seconds très peu, exactement à l'opposé de la situation d'il y a quinze ou vingt ans. Il est donc facile d'offrir un service pour gagner deux fois plus de valeurs bien plus lucratives. En résumé, c'est toujours le bon vieux truc de grand-maman : si c'est gratuit, c'est que c'est toi le produit. Car cela a été dit : rien n'est gratuit. Ce qui est payé, dans ce contexte de gratuité alors que rien n'est gratuit, c'est ce qui est généreusement offert par un gouvernement qui ne s'appelle pas *Pravda* (*Vérité, en russe. N.d.l.r.*), comme le disait hier le député Buffat lors du débat sur Qoqa, mais la *National Security Agency* (NSA) ou la *Central Intelligence Agency* (CIA), bras armé outillé en technologie par le gouvernement des Etats-Unis. Hier, M. Buffat avait parfaitement raison : les Etats-Unis ne sont pas seuls sur le marché très lucratif des données. De très grandes démocraties, comme la Russie et la Chine, proposent aussi de tels services. Ces services sont financés par le biais des différents départements d'Etat ; dans l'exemple américain, le Département de la défense et d'autres financent massivement ces gentilles entreprises privées.

Je n'étais pas né, en 1961, lorsque le président Kennedy a lancé son fameux : *We choose to go to the Moon in this decade*, depuis le terrain de l'équipe de football de Rice University. Il n'expliquait pas que les Etats-Unis allaient tout mettre en œuvre pour écraser la domination totale de l'espace par les *Reds* — pas ceux de Liverpool, mais bravo pour le titre —, mais qu'il allait tripler le budget militaire américain ; qu'il allait lancer le plus grand développement d'armes atomiques de l'histoire et,

accessoirement, qu'il allait placer trois gaillards au sommet du plus grand missile balistique intercontinental du monde, pour le spectacle et pour faire passer la pilule financière. Cela dit, l'exploit est majeur et les dix-sept astronautes du programme Apollo méritent le respect. La suite du discours de 1961 a été oubliée par beaucoup : *We choose to go to the Moon in this decade and do the others things*. Aujourd'hui, le monde du *Cloud* et du *big data*, c'est la domination totale sur les données. Maîtriser les *big data*, voilà les missions Apollo de 2020.

Ce point de vue est-il définitif ? Notre canton, aussi modeste soit-il, peut-il régater dans cette course ? Je pense que la situation n'est pas définitive et que notre canton peut régater. Tout d'abord, le canton de Vaud regorge de compétences scientifiques, techniques et technologiques. J'ai toujours cru en la capacité d'innovation de ce canton et je crois, en la capacité de ce pays à être devant, à dépasser le vieux modèle, connu : « hors des GAFAM, il n'y a rien. » Dans le canton, nous avons presque tout : il ne manque, finalement, qu'une volonté politique, comme l'a dit mon collègue Yann Glayre. Ce pays et ce canton ont la chance de pouvoir offrir des éléments de sécurité qu'aucun autre pays européen n'est en mesure d'offrir : une constance dans l'approvisionnement énergétique, une stabilité économique, politique et sociale, qui attire déjà aujourd'hui des fournisseurs et développeurs de tels services.

La Suisse et le canton de Vaud ne sont pas les seuls, dans la « dégooglisation » du monde. Je n'aime pas ce terme ; je préférerais « suppression des liens gouvernementaux dans les services applicatifs publics », qu'ils soient américains, russes ou chinois. Ce postulat demande que toute l'informatique cantonale, payée par nos impôts, soit affranchie de l'ingérence de tout gouvernement étranger, en optant pour des logiciels et des services ouverts, qui sont donc par définition bien plus sécurisés que des logiciels propriétaires. Nous considérons qu'il est toujours possible de trouver une alternative, la plupart du temps beaucoup plus efficace et plus rapide, puisque mieux testée, à des solutions informatiques fermées.

Hier, M. Leuba n'avait pas bien compris que ce sont bien les immenses compétences des collaborateurs de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) que je soutenais. Je viens de ce milieu de l'informatique et par conséquent, je sais que les collaborateurs et collaboratrices de la DGNSI ont été touchés par les remerciements quotidiens du Conseil d'Etat et de l'Etat-major cantonal de conduite au sujet de leur magnifique travail durant la crise. Je les sais également capables d'aller bien au-delà. Demain peut-être, avec un projet de budget réaliste, ce plénum soutiendra une augmentation massive du nombre de collaborateurs de la DGNSI. Mais non, je ne suis pas candidat.

Ce postulat est signé par de nombreux députés de gauche, de droite et du centre, dont je fais partie. Nous demandons que cette motion soit prise en considération aujourd'hui et qu'elle soit envoyée directement au Conseil d'Etat.

**M. Alexandre Rydlo (SOC) :** — Je vous invite moi aussi à soutenir ce postulat. Il est vrai que, comme on le dit : « Qui maîtrise aujourd'hui les données et l'intelligence artificielle maîtrisera le monde ». Certains pays ont commencé à le comprendre il y a déjà quelques années. Ils développent de plus en plus ce domaine, y compris avec des entreprises privées, non accréditées à des gouvernements, mais qui travaillent de concert et dans les coulisses avec l'un de l'autre de ces gouvernements. Nous avons pu le voir dans un certain nombre de campagnes d'élections présidentielles, ces derniers temps : l'influence des médias sociaux et la maîtrise des données permettent d'influencer des votes. Il faut donc s'affranchir d'une certaine dépendance aux gros mécanismes algorithmiques de maîtrise de données au niveau international — on a beaucoup mis le focus sur les Etats-Unis, mais ailleurs aussi, il y a de grands groupes d'Etats qui cherchent à maîtriser, acquérir et manipuler les données, pour pouvoir influencer les gens dans un sens plutôt que dans l'autre. Il faut pouvoir s'affranchir de ce processus qui nous est défavorable en tant qu'Etat et en tant qu'entité administrative et populaire. Cela a été évoqué par M. Keller : dans cette machinerie mondiale gigantesque et qui prend de plus en plus d'ampleur, arriverons-nous à acquérir cette autonomie et cette indépendance ? Oui, nous avons des ressources. Oui, nous avons des compétences. Oui, nous avons un certain nombre d'infrastructures qui le permettraient. Mais il faut surtout, au départ, avoir une volonté.

Je me souviens qu'il y a quelques années, ce Grand Conseil votait l'acquisition d'un outil de gestion — SAP qui est devenu aujourd'hui une boutique mondiale pratiquement seule sur le marché. A l'époque, j'avais dit que si le canton de Vaud avait développé son propre système informatique, peut-être serions-nous aujourd'hui un concurrent de SAP ? Nous aussi serions peut-être milliardaires et nous pourrions faire bénéficier la population du fruit de ce travail. Je le rappelle pour dire qu'il convient de développer une volonté de s'affranchir. Je pense que dans tous les milieux intéressés par l'informatique et par la question des données, il y a cette volonté. Aujourd'hui, on se rend compte que les grosses entreprises — américaines ou d'ailleurs dans le monde — prennent beaucoup trop de place, et ont beaucoup trop d'influence sur nos vies. On voit qu'elles manipulent manifestement trop notre façon de vivre, notre façon d'acheter, de penser et évidemment, notre esprit critique se perd. Comme je le disais, au début de mon intervention, le jour où l'intelligence artificielle aura remplacé notre capacité à réfléchir et notre esprit critique, nous serons gentiment, mais sûrement, en train de nous autotuer. Il y a matière à développer ce postulat et à réfléchir à différents moyens. Comme il ne s'agit pas d'une motion, mais d'un postulat, le Conseil d'Etat a tout loisir pour y réfléchir, même si cela prendra un certain temps. Je vous invite donc à soutenir le postulat présenté.

**M. Laurent Miéville (V'L) :** — Je partage l'inquiétude des postulants ; je pense que nous sommes effectivement extrêmement dépendants, à tous les niveaux, de cette gestion des données personnelles. Aujourd'hui, qui ne travaille pas avec un portable, qui envoie pratiquement chaque seconde des informations qui seront utilisées par d'autres ? Je passe beaucoup de temps à réduire les *cookies* sur tous les sites Internet que je visite, mais il est difficile de se battre contre cela.

Je trouve cette proposition sympathique, mais je suis un peu plus sceptique quant aux termes « sortir de cette dépendance » qui me paraissent extrêmement ambitieux ! Demander au canton de Vaud de réduire cette dépendance est tout à fait faisable, mais il sera beaucoup plus difficile d'en sortir. Même la Communauté européenne, qui avait proposé un site de recherches parallèle à Google, n'a pas réussi à convaincre les utilisateurs d'y passer. Je pense que ce serait mettre beaucoup de pression sur le canton de Vaud que de lui demander de sortir de cette dépendance. En revanche, comme il s'agit d'un postulat, la proposition me semble pouvoir être soutenue. Personnellement, j'aurais préféré un passage en commission, étant donné les enjeux et l'importance de la discussion, mais je ne le proposerai pas même si je préférerais cette manière de faire, parce qu'il s'agit d'une discussion importante.

Pour terminer, je pense qu'il s'agit effectivement d'une bataille continue et qu'il faut la mener ; mais il faut simplement garder aussi en tête l'efficacité des services de l'Etat. Il n'est pas toujours possible de proposer des solutions alternatives et, parfois, il faut aussi ménager la chèvre et le chou. Dans certains cas, il faut prendre des décisions qui ne vont pas nécessairement dans le sens d'une protection complète des données, mais de l'efficacité qui doit aussi être celle du canton. Je soutiendrai donc le renvoi direct au Conseil d'Etat, mais j'aurais aussi soutenu le renvoi en commission.

**M. Maurice Neyroud (PLR) :** — J'ai aussi de la sympathie pour ce postulat. C'est un sujet qui préoccupe la Commission des systèmes d'information, à chaque demande de crédit et nous en discutons pratiquement pour toutes les demandes. En revanche, je regrette que l'on cherche à renvoyer ce postulat directement au Conseil d'Etat, sans passer par la Commission des systèmes d'information. Nous avons une commission, instituée pour faire ce travail et je ne crois pas que le sujet soit urgent au point d'éviter un passage en commission. Je soutiendrai donc le postulat, mais je demande qu'il soit renvoyé à une commission.

**Mme Nuria Gorrite, conseillère d'Etat :** — Je crois que, lorsqu'il a présenté sa stratégie numérique, le Conseil d'Etat a eu l'occasion d'inscrire son action et sa vision dans la perspective qui vient d'être énoncée par la postulante et par la totalité des députés qui se sont exprimés à cette tribune. Vous lui avez d'ailleurs confié un crédit d'étude de 400'000 francs, que nous sommes en train d'utiliser, avec l'ambition de faire du canton de Vaud le premier canton de Suisse à se doter d'une véritable politique de la donnée, car nous avons conscience qu'il y a lieu de réfléchir à cette matière première, à ce bien si précieux que sont les données. Il s'agit de se doter d'une politique de production, mais aussi de traitement et de diffusion des données. Aujourd'hui, les choses se font au fil de l'eau, sans véritable prise de conscience des enjeux et dans une grande dépendance à ces monopoles que sont les GAFAM. Le Conseil d'Etat a eu l'occasion de dire à quel point il développait, chaque fois que c'est possible,

des solutions alternatives en *open source*. Il a d'ailleurs massivement augmenté les solutions en *open source*, à l'Etat, ces dernières années, mais il a aussi une obligation de résultat. Vous nous la fixez en validant le plan directeur des systèmes d'information, avec des objectifs qui doivent tous faire l'objet de pesées d'intérêts. C'est ça la politique ; c'est concilier les grands enjeux avec les possibilités du moment. J'aime citer Jaurès qui disait qu'il allait à l'idéal en partant du réel. C'est exactement la problématique qui nous occupe aujourd'hui : nous allons à cet idéal en partant du réel.

Dans ce sens, cette discussion est importante et elle s'inscrit pleinement dans les objectifs du Conseil d'Etat. Je partage l'avis que cette discussion mérite un passage en commission. Vous avez une Commission permanente des systèmes d'information, avec des spécialistes qui connaissent bien les stratégies du gouvernement, les possibilités et les enjeux. A titre personnel, je suis favorable à l'adoption du postulat qui s'articule très bien avec notre stratégie numérique, avec notre politique de la donnée et avec tout le travail que nous faisons, avec la Confédération, dans le cadre du programme Melani. Vous venez de valider le projet de SiRh2, et je vous en remercie. Cela montre à quel point la politique de détention des données d'un certain nombre de solutions informatiques ne présente pas d'alternative à un hébergement étranger. La solution passe donc par l'élaboration d'un *Cloud* suisse. C'est ce projet que nous sommes en train de construire dans le cadre du programme Melani. Le canton de Vaud est l'un des cantons pilotes, dans le cadre de l'élaboration de ce projet stratégique de souveraineté nationale. N'ayons pas peur des mots : il s'agit vraiment de cela et de rien d'autre. Oui, nous avons, à la DGNSI, des compétences internes très actives en la matière. Nous avons d'ailleurs une nouvelle déléguée au numérique qui s'occupe de cela. Nous avons doté un pan entier de la DGNSI consacré à la protection des données, à la sécurité informatique et à la lutte contre les cyberrisques. Ces personnes travaillent avec la Confédération et avec l'armée suisse, dans le cadre du programme Melani, pour essayer de construire la solution à laquelle nous aspirons toutes et tous.

Bref, vous l'aurez compris, ce serait l'occasion d'en débattre avec vous dans le cadre d'une commission qui permet les échanges, dans le but de cerner les enjeux, mais aussi les attentes de votre Parlement, en la matière, pour que nous puissions établir un document sous la forme d'un rapport, en réponse à ce postulat — qui sera adopté, à n'en pas douter.

**Mme Sabine Glauser Krug (VER) :** — Réduire notre dépendance à ces outils ou quitter ces outils, c'est bien la question. En lisant la stratégie numérique du Conseil d'Etat, j'ai bien vu que la réduction de notre dépendance était déjà en route. Je pense pourtant qu'il est très important d'en sortir. C'est pour cette raison que je propose un nouveau texte et j'estime qu'il y a vraiment urgence. Nous savons qu'à la rentrée, les écoles fonctionneront sur Microsoft 365 qui appartient naturellement à Microsoft. Nous savons que tous les hébergements en Europe s'appuient sur la loi anglaise sur la protection des données. Or, dans le cadre de ce *Cloud Act*, les Etats-Unis ont un accord avec l'Angleterre. Nous avons parlé de Qoqa, qui a son serveur en Irlande du Nord et qui a aussi un accord avec les Etats-Unis dans le cadre du *Cloud Act*. *Team-up*, qui a été utilisé dans le cadre de l'école à distance, est aussi supervisé par Amazon, même si nous ne savons pas très bien pourquoi.

Par ailleurs, en dehors de l'Etat, j'avais envie de vous parler de *Wire*, un outil très utile qui remplace *WhatsApp*. Cet outil très sécurisé et élaboré en Suisse a été racheté par des Américains ; dorénavant, il n'est plus du tout sécurisé ! Il est tragique de se dire que des outils magnifiques, élaborés localement, sont rachetés par les Etats-Unis et perdent tout leur intérêt pour les utilisateurs. C'est la raison pour laquelle il me semble important de s'engager rapidement sur cette voie, avant de déplorer d'autres avancées qui feraient perdre la protection des données. Je vous propose d'adopter directement ce postulat et de passer par la commission au stade de la réponse du Conseil d'Etat.

La discussion est close.

**La présidente** rappelle que l'auteure demande le renvoi direct au Conseil d'Etat et que des députés demandent le renvoi en commission.

**Le renvoi à l'examen d'une commission, opposé au renvoi direct au Conseil d'Etat, est choisi par 57 voix contre 35 et 3 abstentions.**

**Le postulat est renvoyé à l'examen d'une commission.**

---

*La séance est levée à 17 h 30.*

---

TEXTE PROVISOIRE

## Titre de la séance: Grand Conseil du 30.06.2020 et 01.07.2020

---

Date	01.07.2020
Début	10:45:58
Fin	10:46:20
Type de vote	Vote 1 sur 3
Qui peut participer au vote ?	Uniquement les participants possédant un badge
Options de secret	Niveau global : Tous les opérateurs Niveau individuel : Participants
Sujet de l'ordre du jour	Point de vote 3.1 Enregistrement des présences, matin
Description	

---

### Résultat

[2] Oui	68/68
[3] Abst.	35/35
[4] Non	10/10
<b>Total des votants (participants/ pondération)</b>	113/113
<b>Total des non-votants (participants/ pondération)</b>	11/11
<b>Disposant du droit de vote (participants/ pondération)</b>	124/124

### Conclusion du vote

2 Oui

**Vote à l'unanimité** False

---

ID	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
7		Aminian Taraneh	SOC		Abst.[3]	1
89		Attinger Doepper Claire	SOC		Oui[2]	1
33		Baehler Bech Anne	VER		Oui[2]	1
88		Balet Stéphane	PSY, SOC		Oui[2]	1
32		Baux Céline			Abst.[3]	1
79		Berthoud Alexandre	PLR		Abst.[3]	1
78		Bettschart-Narbel Florence	PLR		Non[4]	1
87		Bezençon Jean-Luc	PLR		Abst.[3]	1
43		Bolay Nicolas	UDC		Abst.[3]	1

---

## Titre de la séance: Grand Conseil du 30.06.2020 et 01.07.2020

75	Bouverat Arnaud	SOC	Oui[2]	1
97	Buclin Hadrien	EP	Abst.[3]	1
6	Butera Sonya	SOC	✓	1
65	Byrne Garelli Josephine	PLR	Oui[2]	1
173	Cachin Jean-François	PLR	Oui[2]	1
179	Cala Sébastien	SOC	Oui[2]	1
27	Cardinaux François	PLR	Abst.[3]	1
63	Carvalho Carine	SOC	Oui[2]	1
45	Chapuisat Jean-François	V'L	Oui[2]	1
67	Cherbuin Amélie	SOC	Oui[2]	1
69	Chevalley Christine	PLR	Oui[2]	1
188	Chevalley Jean-Bernard	UDC	Oui[2]	1
82	Chevalley Jean-Rémy		Oui[2]	1
107	Chollet Jean-Luc		Oui[2]	1
100	Christen Jérôme	AdC	Abst.[3]	1
178	Clerc Aurélien	PLR	Oui[2]	1
26	Cornamusaz Philippe	PLR	Non[4]	1
49	Courdesse Régis	V'L	Oui[2]	1
111	Creteigny Laurence	PLR	✓	1
91	Cuendet Schmidt Muriel	SOC	Oui[2]	1
110	Cuérel Julien	UDC	Oui[2]	1
162	Deillon Fabien	UDC	✓	1
163	Démétriadès Alexandre	SOC	Oui[2]	1
176	Desarzens Eliane	SOC	Abst.[3]	1
177	Dessemontet Pierre	SOC	Abst.[3]	1
197	Develey Daniel	PLR	✓	1
194	Dubois Carole	PLR	Oui[2]	1
20	Ducommun Philippe	UDC	Non[4]	1
72	Durussel José	UDC	Abst.[3]	1
167	Echenard Cédric	SOC	Oui[2]	1
191	Eggenberger Julien	SOC	Oui[2]	1
10	Epars Olivier	VER	Oui[2]	1
93	Evéquoze Séverine	VER	✓	1
39	Favrod Pierre-Alain	UDC	Oui[2]	1
36	Ferrari Yves	VER	Oui[2]	1
13	Fonjallaz Pierre	VER	Oui[2]	1
8	Freymond Isabelle	SOC	Abst.[3]	1

## Titre de la séance: Grand Conseil du 30.06.2020 et 01.07.2020

104	Freymond Sylvain	UDC	Non[4]	1
44	Fuchs Circé	AdC	Oui[2]	1
199	Gander Hugues		Oui[2]	1
48	Gaudard Guy	PLR	Oui[2]	1
25	Gay Maurice	PLR	Oui[2]	1
40	Genoud Alice	VER	Abst.[3]	1
193	Genton Jean-Marc	PLR	✓	1
92	Germain Philippe	PLR	Abst.[3]	1
165	Gardon Jean-Claude	SOC	Non[4]	1
34	Glauser Krug Sabine	VER	Oui[2]	1
189	Glauser Nicolas	UDC	Oui[2]	1
38	Glavyre Yann	UDC	Oui[2]	1
101	Gross Florence	PLR	Abst.[3]	1
35	Guarna Salvatore	SOC	Abst.[3]	1
186	Induni Valérie	SOC	Abst.[3]	1
77	Jaccard Nathalie	VER	Oui[2]	1
180	Jaccoud Jessica	SOC	Oui[2]	1
90	Jaques Vincent	SOC	Abst.[3]	1
17	Jobin Philippe	UDC	Oui[2]	1
102	Karlen Dylan	UDC	Oui[2]	1
74	Keller Vincent	EP	✓	1
19	Liniger Philippe	UDC	Oui[2]	1
66	Luccarini Yvan	EP	Oui[2]	1
9	Mahaim Raphaël	VER	Oui[2]	1
98	Marion Axel	AdC	Abst.[3]	1
181	Mattenberger Nicolas	SOC	Oui[2]	1
174	Matter Claude	PLR	Oui[2]	1
52	Meldem Martine	V'L	Oui[2]	1
14	Métraux-Botteron Anne-Laure	VER	Non[4]	1
55	Miéville Laurent	V'L	Oui[2]	1
21	Mischler Maurice	VER	Non[4]	1
80	Mojon Gérard	PLR	Abst.[3]	1
161	Montangero Stéphane	SOC	Oui[2]	1
202	Mottier Pierre-François	PLR	✓	1
71	Neumann Sarah	SOC	Oui[2]	1
168	Neyroud Maurice	PLR	Oui[2]	1

## Titre de la séance: Grand Conseil du 30.06.2020 et 01.07.2020

31	Nicod Bernard	PLR	Oui[2]	1
37	Nicolet Jean-Marc	VER	Oui[2]	1
22	Pahud Yvan	UDC	Oui[2]	1
68	Pedroli Sébastien	SOC	Abst.[3]	1
70	Pernoud Pierre-André	UDC	Abst.[3]	1
169	Petermann Olivier	PLR	Oui[2]	1
99	Podio Sylvie	VER	Abst.[3]	1
81	Pointet Cloé	V'L	Oui[2]	1
183	Probst Delphine	SOC	Oui[2]	1
1	Radice Jean-Louis	AdC	Abst.[3]	1
16	Rey-Marion Alette	UDC	Oui[2]	1
86	Rezzo Stéphane	PLR	Oui[2]	1
59	Richard Claire	V'L	Abst.[3]	1
171	Rime Anne-Lise	PLR	Abst.[3]	1
30	Romanens Pierre-André	PLR	Abst.[3]	1
187	Romano-Malagrifa Myriam	SOC	Oui[2]	1
54	Roulet-Grin Pierrette	PLR CD, PLR	Oui[2]	1
15	Rubattel Denis	UDC	Oui[2]	1
28	Ruch Daniel	PLR	Oui[2]	1
175	Rydlo Alexandre	SOC	Oui[2]	1
184	Ryf Monique	SOC	Oui[2]	1
51	Schaller Graziella	V'L	Abst.[3]	1
182	Schelker Carole	PLR		1
172	Simonin Patrick	PLR	Abst.[3]	1
24	Soldini Sacha	UDC	Oui[2]	1
170	Sonnay Eric	PLR	Non[4]	1
42	Sordet Jean-Marc	UDC	Abst.[3]	1
23	Studer Léonard	VER	Abst.[3]	1
18	Stürner Felix	VER	Non[4]	1
195	Suter Nicolas	PLR	Oui[2]	1
84	Thalmann Muriel	SOC		1
103	Thuillard Jean-François	UDC	Oui[2]	1
29	Trollet Daniel	SOC		1
73	Tschopp Jean	SOC	Oui[2]	1
47	Venizelos Vassilis	VERTS	Oui[2]	1
192	Vuilleumier Marc	EP	Abst.[3]	1
109	Wahlen Marion	PLR	Oui[2]	1

## Titre de la séance: Grand Conseil du 30.06.2020 et 01.07.2020

---

196	Weidmann Yenny Chantal	PLR	Abst.[3]	1
12	Weissert Cédric	UDC	Oui[2]	1
56	Wüthrich Andreas	VER	Non[4]	1
94	Zünd Georges	PLR	Abst.[3]	1
164	Zwahlen Pierre	VER	Abst.[3]	1

# Titre de la séance: Grand Conseil du 30.06.2020 et 01.07.2020

Date	01.07.2020
Début	15:50:10
Fin	15:50:31
Type de vote	Vote 1 sur 3
Qui peut participer au vote ?	Uniquement les participants possédant un badge
Options de secret	Niveau global : Tous les opérateurs Niveau individuel : Participants
Sujet de l'ordre du jour	Point de vote 3.2 Enregistrement des présences, après-midi
Description	

## Résultat

[2] Oui	73/73
[3] Abst.	36/36
[4] Non	7/7
Total des votants (participants/ pondération)	116/116
Total des non-votants (participants/ pondération)	1/1
Disposant du droit de vote (participants/ pondération)	117/117

## Conclusion du vote

2 Oui

Vote à l'unanimité False

ID	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
89		Attinger Doepper Claire	SOC		Oui[2]	1
33		Baehler Bech Anne	VER		Oui[2]	1
88		Balet Stéphane	PSY, SOC		Oui[2]	1
32		Baux Céline			Abst.[3]	1
79		Berthoud Alexandre	PLR		Abst.[3]	1
78		Bettschart-Narbel Florence	PLR		Abst.[3]	1
87		Bezençon Jean-Luc	PLR		Oui[2]	1
43		Bolay Nicolas	UDC		Abst.[3]	1
75		Bouverat Arnaud	SOC		Oui[2]	1

# Titre de la séance: Grand Conseil du 30.06.2020 et 01.07.2020

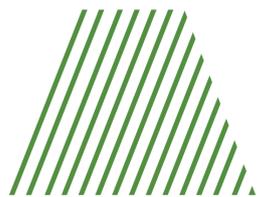
97	Buclin Hadrien	EP	Abst.[3]	1
6	Butera Sonya	SOC	✓	1
65	Byrne Garelli Josephine	PLR	Oui[2]	1
173	Cachin Jean-François	PLR	Oui[2]	1
179	Cala Sébastien	SOC	Oui[2]	1
45	Chapuisat Jean-François	V'L	Oui[2]	1
67	Cherbuin Amélie	SOC	Oui[2]	1
69	Chevalley Christine	PLR	Oui[2]	1
82	Chevalley Jean-Rémy		Oui[2]	1
107	Chollet Jean-Luc		Oui[2]	1
100	Christen Jérôme	AdC	Abst.[3]	1
178	Clerc Aurélien	PLR	Oui[2]	1
26	Cornamusaz Philippe	PLR	Oui[2]	1
49	Courdesse Régis	V'L	Oui[2]	1
200	Cretegy Laurence	PLR	Oui[2]	1
91	Cuendet Schmidt Muriel	SOC	Oui[2]	1
110	Cuérel Julien	UDC	Oui[2]	1
162	Deillon Fabien	UDC	Oui[2]	1
163	Démétriadès Alexandre	SOC	Oui[2]	1
176	Desarzens Eliane	SOC	Oui[2]	1
177	Dessemontet Pierre	SOC	Abst.[3]	1
197	Develey Daniel	PLR	Oui[2]	1
194	Dubois Carole	PLR	Oui[2]	1
20	Ducommun Philippe	UDC	Abst.[3]	1
72	Durussel José	UDC	Abst.[3]	1
190	Echenard Cédric	SOC	Abst.[3]	1
191	Eggenberger Julien	SOC	Abst.[3]	1
10	Epars Olivier	VER	Oui[2]	1
93	Évéquoz Séverine	VER	Oui[2]	1
39	Favrod Pierre-Alain	UDC	Oui[2]	1
36	Ferrari Yves	VER	Oui[2]	1
13	Fonjallaz Pierre	VER	Abst.[3]	1
8	Freymond Isabelle	SOC	Abst.[3]	1
104	Freymond Sylvain	UDC	Non[4]	1
44	Fuchs Circé	AdC	Oui[2]	1
199	Gander Hugues		Oui[2]	1
48	Gaudard Guy	PLR	Oui[2]	1

## Titre de la séance: Grand Conseil du 30.06.2020 et 01.07.2020

25	Gay Maurice	PLR	Oui[2]	1
40	Genoud Alice	VER	Abst.[3]	1
193	Genton Jean-Marc	PLR	Oui[2]	1
92	Germain Philippe	PLR	Non[4]	1
165	Gardon Jean-Claude	SOC	Abst.[3]	1
34	Glauser Krug Sabine	VER	Oui[2]	1
189	Glauser Nicolas	UDC	Oui[2]	1
38	Glavyre Yann	UDC	Oui[2]	1
101	Gross Florence	PLR	Abst.[3]	1
35	Guarna Salvatore	SOC	Abst.[3]	1
186	Induni Valérie	SOC	Abst.[3]	1
77	Jaccard Nathalie	VER	Oui[2]	1
180	Jaccoud Jessica	SOC	Oui[2]	1
90	Jaques Vincent	SOC	Abst.[3]	1
60	Jaquier Rémy	PLR	Oui[2]	1
17	Jobin Philippe	UDC	Oui[2]	1
102	Karlen Dylan	UDC	Non[4]	1
74	Keller Vincent	EP	Abst.[3]	1
19	Liniger Philippe	UDC	Oui[2]	1
66	Luccarini Yvan	EP	Oui[2]	1
9	Mahaim Raphaël	VER	Oui[2]	1
98	Marion Axel	AdC	Abst.[3]	1
181	Mattenberger Nicolas	SOC	Abst.[3]	1
174	Matter Claude	PLR	Oui[2]	1
95	Meienberger Daniel	PLR	Oui[2]	1
52	Meldem Martine	V'L	Abst.[3]	1
55	Miéville Laurent	V'L	Oui[2]	1
21	Mischler Maurice	VER	Abst.[3]	1
80	Mojon Gérard	PLR	Abst.[3]	1
161	Montangero Stéphane	SOC	Oui[2]	1
202	Mottier Pierre-François	PLR	Abst.[3]	1
168	Neyroud Maurice	PLR	Oui[2]	1
31	Nicod Bernard	PLR	Oui[2]	1
37	Nicolet Jean-Marc	VER	Oui[2]	1
166	Paccaud Yves	SOC	Oui[2]	1
22	Pahud Yvan	UDC	Oui[2]	1
70	Pernoud Pierre-André	UDC	Abst.[3]	1

## Titre de la séance: Grand Conseil du 30.06.2020 et 01.07.2020

169	Petermann Olivier	PLR	Oui[2]	1
81	Pointet Cloé	V'L	Abst.[3]	1
183	Probst Delphine	SOC	Oui[2]	1
16	Rey-Marion Alette	UDC	Oui[2]	1
86	Rezso Stéphane	PLR	Oui[2]	1
59	Richard Claire	V'L	Oui[2]	1
171	Rime Anne-Lise	PLR	Abst.[3]	1
30	Romanens Pierre-André	PLR	Non[4]	1
187	Romano-Malagrifa Myriam	SOC	Oui[2]	1
54	Roulet-Grin Pierrette	PLR CD, PLR	Oui[2]	1
15	Rubattel Denis	UDC	Oui[2]	1
28	Ruch Daniel	PLR	Oui[2]	1
175	Rydlo Alexandre	SOC	Oui[2]	1
184	Ryf Monique	SOC	Non[4]	1
51	Schaller Graziella	V'L	Abst.[3]	1
182	Schelker Carole	PLR	Oui[2]	1
172	Simonin Patrick	PLR	Abst.[3]	1
24	Soldini Sacha	UDC	Oui[2]	1
170	Sonnay Eric	PLR	Non[4]	1
42	Sordet Jean-Marc	UDC	Abst.[3]	1
23	Studer Léonard	VER	Abst.[3]	1
18	Stürner Felix	VER	Oui[2]	1
195	Suter Nicolas	PLR	Oui[2]	1
84	Thalmann Muriel	SOC	Oui[2]	1
103	Thuillard Jean-François	UDC	Oui[2]	1
73	Tschopp Jean	SOC	Oui[2]	1
47	Venizelos Vassilis	VERTS	Oui[2]	1
192	Vuilleumier Marc	EP	Abst.[3]	1
109	Wahlen Marion	PLR	Oui[2]	1
196	Weidmann Yenny Chantal	PLR	Oui[2]	1
12	Weissert Cédric	UDC	Oui[2]	1
56	Wüthrich Andreas	VER	Abst.[3]	1
94	Zünd Georges	PLR	Abst.[3]	1
164	Zwahlen Pierre	VER	Non[4]	1



GRAND CONSEIL

**Commission des finances (COFIN)**

**JUIN 2020**

**Rapport de majorité de la commission  
chargée de contrôler les comptes de  
l'Etat de Vaud**

**Année 2019**

**COMPTES 19**

## **Bureau**

<b>Président et rapporteur général</b>	M. Alexandre Berthoud
<b>Vice-présidents</b>	Mme Amélie Cherbuin M. Jean-Marc Sordet

## **Sous-commissions**

### **Départements**

### **Commissaires**

<b>Territoire et environnement (DTE)</b>	M. Alberto Cherubini, rapporteur Mme Claire Richard
<b>Formation, jeunesse et culture (DFJC)</b>	M. Nicolas Glauser M. Maurice Mischler, rapporteur
<b>Institution et sécurité (DIS)</b>	Mme Florence Gross, rapportrice M. Serge Melly
<b>Santé et action sociale (DSAS)</b>	Mme Anne Bachler Bech, rapportrice M. Gérard Mojon, rapporteur
<b>Economie, innovation et sport (DEIS)</b>	Mme Amélie Cherbuin M. Jean-Marc Sordet, rapporteur
<b>Infrastructures et ressources humaines (DIRH)</b>	M. Hadrien Buclin, rapporteur M. Georges Zünd
<b>Finances et relations extérieures (DFIRE)</b>	M. Pierre Dessemontet M. Pierre-André Pernoud, rapporteur

### **Autres entités**

<b>Ordre judiciaire vaudois (OJV)</b>	Mme Florence Gross, rapportrice M. Serge Melly
<b>Secrétariat général du Grand Conseil (SGC)</b>	M. Alberto Cherubini, rapporteur Mme Claire Richard
<b>Secrétaire de la commission</b>	M. Fabrice Mascello

## TABLE DES MATIERES

<b>1. Travaux de la Commission des finances</b> .....	<b>5</b>
1.1 Généralités .....	5
1.2 Visites des sous-commissions dans les services .....	5
1.3 Auditions / documentation .....	5
1.4 Recommandations de la COFIN et du CCF .....	5
1.4.1 COFIN .....	5
1.4.2 Contrôle cantonal des finances (CCF) .....	5
1.5 Observations.....	5
1.6 Thème d'étude transversal.....	6
1.7 Rapport de la CTSI sur les comptes 2019 de la DGNSI .....	6
<b>2. Comptes 2019</b> .....	<b>9</b>
2.1 Comparaison avec le budget 2019 (après attribution aux préfinancements).....	9
2.2 Comparaison avec le budget 2019 (sans crédit supplémentaire / avec écritures de boucllement) .....	9
2.3 Comparaison avec le budget 2019 (avec crédits supplémentaires) .....	10
2.4 Comparaison avec les comptes 2018 (sans les écritures de boucllement, d'attribution et mesures CHUV) .....	10
2.5 Ecritures de boucllement et de préfinancements/autres capitaux propres pour les comptes 2019 .....	12
2.6 Préfinancements.....	13
2.7 Compte de résultat extraordinaire .....	13
<b>3. Résultats 2019</b> .....	<b>14</b>
3.1 Résultat après attribution aux préfinancements/autres capitaux propres.....	14
3.2 Résultat total, compte de résultat .....	14
<b>4. Dépenses d'investissement</b> .....	<b>15</b>
4.1 Dépenses d'investissement à amortir .....	15
4.2 Crédits d'investissement disponibles.....	15
4.3 Dépenses d'investissement 2019.....	15
4.4 Solde comptable négatif de certains investissements .....	15
<b>5. Bilan</b> .....	<b>16</b>
<b>6. Considérations générales</b> .....	<b>17</b>
6.1 Crédits supplémentaires et autorisations de dépassements budgétaires .....	17
6.1.1 Crédits supplémentaires .....	17
6.1.2 Dépassements budgétaires.....	18
6.1.3 Suivi budgétaire.....	19
6.2 Reports de crédits .....	19
6.3 Revenus fiscaux .....	20
6.4 Garanties accordées et risques identifiés par l'Etat de Vaud.....	21
6.5 Fonds, dons et legs.....	21
6.6 Régimes financiers particuliers.....	21
6.6.1 Université de Lausanne .....	21
6.6.2 Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV).....	21
6.6.3 Haute école pédagogique (HEP Vaud).....	21
6.6.4 Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD) .....	21
6.6.5 Haute école d'art et de design de Lausanne (ECAL).....	21
6.6.6 Haute école de santé Vaud (HESAV).....	21
6.7 Participations (patrimoine administratif).....	21
<b>7. Rapport annuel du Conseil d'Etat</b> .....	<b>22</b>
<b>8. Rapport du Contrôle cantonal des finances (CCF)</b> .....	<b>22</b>
<b>9. Conclusions</b> .....	<b>23</b>
9.1 Remerciements .....	23
9.2 Prise de position de la COFIN sur les comptes 2019.....	23
9.2.1 Compte de résultat.....	23
9.2.2 Compte de résultat extraordinaire.....	24

9.2.3	<i>Bilan</i> .....	24
9.2.4	<i>Etat de la dette</i> .....	24
9.2.5	<i>Investissements</i> .....	24
9.2.6	<i>Degré d'autofinancement</i> .....	25
9.2.7	<i>Note finale</i> .....	25
<b>9.3</b>	<b>Recommandation d'approbation des comptes 2019</b> .....	<b>25</b>
<b>10.</b>	<b>Observation</b> .....	<b>26</b>
<b>11.</b>	<b>Rapports des sous-commissions</b> .....	<b>27</b>
11.1	Département du territoire et de l'environnement .....	27
11.2	Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.....	33
11.3	Département des institutions et de la sécurité .....	43
11.4	Département de la santé et de l'action sociale .....	51
11.5	Département de l'économie, de l'innovation et du sport .....	66
11.6	Département des infrastructures et des ressources humaines .....	73
11.7	Département des finances et des relations extérieures.....	80
11.8	Ordre judiciaire vaudois .....	89
11.9	Secrétariat général du Grand Conseil.....	91

## 1. TRAVAUX DE LA COMMISSION DES FINANCES

### 1.1 Généralités

La Commission des finances (ci-après COFIN) a tenu 5 séances consacrées à :

- la présentation des comptes 2019,
- l'examen des comptes de chaque département, avec un rapport de chaque sous-commission,
- l'examen du bilan ainsi que les comptes de résultat opérationnel et extraordinaire,
- l'adoption des comptes et du présent rapport.

En raison de la crise sanitaire liée au Coronavirus, l'ensemble des séances ainsi que des auditions se sont déroulés par le biais de visioconférences.

### 1.2 Visites des sous-commissions dans les services

Compte tenu de la crise sanitaire et dans la plupart des cas, l'agenda des visites a pu être concentré sur un ou deux jours de travail où les sous-commissions ont entendu les différents collaborateurs et collaboratrices de l'Etat en charge des aspects financiers de leurs services respectifs. La COFIN tient à relever la bonne tenue de ces échanges ainsi que la qualité des renseignements fournis répondant aux diverses demandes des commissaires.

### 1.3 Auditions / documentation

Conjointement à une délégation de la Commission de gestion, la COFIN a auditionné le chef du Contrôle cantonal des finances (CCF), M. Thierry Bonard, pour la présentation de leur rapport sur le contrôle des comptes de l'exercice 2019. Elle a également d'une part auditionné la Directrice générale de la Direction générale de la fiscalité (DGF), Mme Marinette Kellenberger, accompagnée de M. Jean-Paul Carrard, Directeur de la division perception et finances, et d'autre part a pris connaissance du rapport sur les revenus fiscaux.

Pour la troisième fois, la COFIN a entendu une délégation de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI), composée de son président, M. le député Maurice Neyroud et de son vice-président, M. le député Alexandre Rydlo. Cette commission a en effet été mandatée par la COFIN pour analyser le bouclage des comptes 2019 de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI). Cette analyse a désormais prouvé son utilité et parachève son étude habituelle du projet de budget de la DGNSI, pour lequel elle reçoit un mandat depuis plusieurs années. La COFIN salue ce travail d'analyse effectué en deux temps par la CTSI ; le rapport de cette dernière se trouve au point 1.7 de ce rapport.

La COFIN a pu prendre connaissance de la partie financière du rapport annuel 2019 du Conseil d'Etat (pages 25 à 43 du document) qui fournit toute indication utile à une meilleure compréhension des comptes et de l'évolution de la situation des finances cantonales ; elle invite les députés du Grand Conseil à en faire de même.

### 1.4 Recommandations de la COFIN et du CCF

#### 1.4.1 COFIN

A l'issue de ses travaux, la COFIN recommande au Grand Conseil, par 13 oui, 1 non et 0 abstention, d'approuver les comptes 2019 de l'Etat de Vaud tels que présentés par le Conseil d'Etat (voir pt 9.3 de ce rapport). Un rapport de minorité est annoncé.

#### 1.4.2 Contrôle cantonal des finances (CCF)

Comme entre 2014 et 2018, le CCF recommande l'approbation des comptes 2019, sans réserve (voir pt 8 de ce rapport).

### 1.5 Observations

La COFIN dépose une seule observation sur les comptes 2019 qui traite des besoins financiers récurrents au sein du Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP - voir pt 10 de ce rapport). A noter que, conformément à l'art. 52, al. 2, de la Loi sur le Grand Conseil (LGC), elle a interpellé les députés du Parlement pour le dépôt éventuel d'observation ; aucune demande ne lui a été soumise.

## 1.6 Thème d'étude transversal

Compte tenu de la crise sanitaire qui a mis les services de l'administration cantonale sous une pression extraordinaire, la COFIN a renoncé à l'analyse d'un thème d'étude pour les comptes 2019.

## 1.7 Rapport de la CTSI sur les comptes 2019 de la DGNSI

La COFIN a confié pour la troisième année consécutive à la CTSI le mandat d'examiner les comptes de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI). La CTSI a concentré son examen sur les charges informatiques (comptes du groupe 31). La COFIN demande à la CTSI de vérifier l'état d'avancement des principaux investissements identifiés préalablement lors de l'examen du budget. Comme indiqué dans son précédent rapport, la CTSI procède aux contrôles des investissements au moyen d'un Cockpit établi deux fois par année par la DGNSI qui permet un suivi des projets et qui fournit une évaluation des risques. Lors de l'examen des comptes 2019 de la DGNSI, la CTSI n'a pas relevé d'élément significatif de gestion qui l'aurait conduite à en informer le président de la Commission de gestion (COGES).

### 1.7.1 Constats principaux suite à l'examen des comptes 2019 de la DGNSI

#### *Respect du budget global de la DGNSI (groupes de comptes 30, 31, 33 et 34)*

Cette année encore, la CTSI constate que les comptes informatiques 2019 respectent le budget. Les charges totales de 141.5 mios pour 2019 sont d'environ 1.6 mio en dessous du budget voté, ce qui représente une différence très faible de 1.1% seulement. Cependant, par rapport aux comptes 2018, l'augmentation des charges est tout de même de près de 5 mios. Ces chiffres confirment l'efficacité du suivi financier et de la gestion des projets de la DGNSI, mais démontrent également qu'elle fonctionne sur la base d'une enveloppe budgétaire au sein de laquelle les projets informatiques sont priorités et réattribués le cas échéant.

#### *Disponible (non-dépendé)*

Le budget actualisé correspond au budget plus les crédits supplémentaires (143'124'600 fr. + 2'064'900 fr. = 145'189'500 fr.). On constate que le disponible sur les comptes informatiques s'élève globalement à 3.642 millions ; dont 2.430 mios spécifiquement pour le budget informatique (groupe 31).

2019 a été une année particulière, car la nouvelle organisation de la DGNSI a dû se stabiliser au niveau des équipes. Cela peut expliquer une diminution de certaines activités au sein des directions.

#### *Charges de personnel (groupe 30) – Mesure probabiliste*

Au niveau des charges de personnel (groupe 30), 1 mio de décalage par rapport au budget correspond à une économie de charges sur les postes vacants en 2019, cela revient à une moyenne annuelle d'environ 8 ETP en phase de remplacement. La CTSI constate qu'il n'y a pas vraiment d'effet comptable suite à l'introduction demandée par le Conseil d'Etat d'une mesure dite probabiliste qui vise à limiter le disponible dans les comptes du groupe 30. Alors que la règle voulait que tous les postes vacants soient entièrement budgétisés, cette nouvelle norme prend en principe en compte un délai moyen de remplacement des postes.

#### *Charges informatiques (Groupe 31) – comparaison comptes v. budget*

Budget 2019	Report de crédit 18-19	Crédits supplémentaires	Budget actualisé	Charges 2019	Reports de crédit 19-20	Solde 2019
69'725'300	220'000	2'800'200	72'525'500	68'084'190	2'010'600	2'430'710

Le solde 2019 sur les charges informatiques correspond quasiment au montant des crédits supplémentaires obtenus. La DGNSI indique que dans l'absolu elle n'aurait ainsi pas eu besoin des crédits supplémentaires pour fonctionner. Il avait été décidé de limiter drastiquement les reports de crédits, mais la CTSI constate que ces reports passent à nouveau à plus de 2 mios sur 2020.

#### *Modèle de location de licences*

Le compte de détail 3158000000 (entretien des logiciels informatiques de gestion) enregistre un dépassement 1.3 mio par rapport au budget (11'802'900 fr. - 13'103'139 fr.) du fait de la tendance des éditeurs de logiciels à passer sur un modèle de location de licences et non plus sur l'ancien système d'acquisition. Dans le budget 2020, afin de prendre en compte cette évolution, le montant a été augmenté de 11.8 mios à près de 15 mios.

Ce dépassement est largement compensé sur le compte 3158000010 (maintenance/exploitation des applications) qui dégage traditionnellement un disponible assez important qui se monte à 3.769 mios pour 2019. Il s'agit des travaux de maintenance mandatés par la DGNSI à des ressources externes.

### ***Adaptation du nombre de licences***

Pour compenser un crédit supplémentaire de 1'280'000 fr., validé par la COFIN, relatif à la régularisation d'achats de licences en 2019 (comptes 3118 – immobilisations incorporelles) afin d'adapter le nombre de licences pour diverses applications, en lien avec l'infrastructure informatique. La DGNSI a eu recours à 831'000 fr. de disponible sur les charges de personnel et 449'000 fr. pris sur le compte 3158000010 mentionnée ci-dessus.

### ***Situation par typologie de projet***

Il est important de rappeler que le budget de fonctionnement a comme principale vocation le maintien de l'existant (maintenance applicative, maintenance et exploitation des infrastructures), ce qui représente donc 87.5% de charges informatiques incompressibles. Les projets et évolutions mineurs financés par le budget de fonctionnement (12.5%) comprennent souvent un haut caractère d'urgence. La plupart des évolutions importantes se font au travers de projets d'investissement (EMPD), dont le budget annuel est de 29.1 mios (dont 1 mio pour l'éducation numérique géré directement par le DFJC).

#### **1.7.2 Sécurité des infrastructures informatiques**

En 2019, la DGNSI a fait face à un événement de sécurité exceptionnel sous la forme d'une tentative de *hacking* visant à avoir un accès à distance, non contrôlé et sans droit, au réseau informatique de l'Etat. Cette tentative d'effraction a pu être détectée particulièrement tôt, avant toute mise en œuvre. Néanmoins, ce cas a eu un impact financier sur l'année 2019, car la DGNSI a ensuite dû prendre des mesures de sécurisation dans l'urgence, en particulier la migration d'éléments réseaux qui font le relai entre les serveurs et le remplacement d'appareils desservis (gâches électriques, pointeuses, etc.), afin de maintenir l'exploitation de la plateforme SPIAC (Sécurité Physique des Installations de l'Administration cantonale). Les coûts supplémentaires ont été de l'ordre de 700'000 fr. sur l'exercice 2019.

### ***Budget consacré à la sécurité***

La CTSI a demandé s'il est prévu que le budget sécurité augmente à l'avenir pour faire face aux enjeux sécuritaires. La DGNSI indique que le canton de Vaud est l'un des cantons qui a investi le plus pour la sécurité ; il a développé des compétences fortes dans ce domaine, notamment par la mise en place d'un Centre de sécurité opérationnelle (SOC). Il est primordial d'investir régulièrement dans la sécurité, à ce titre, le Grand Conseil a récemment adopté un EMPD accordant un crédit d'investissement de 9'506'000 fr. pour financer la mise en place de mesures de diminution des risques relatifs à la sécurité informatique. La CTSI insiste pour que la sécurité soit une priorité de la stratégie informatique de l'Etat de Vaud.

### ***Modèle de location des logiciels et stockage des données à l'étranger***

De nos jours, la plupart des éditeurs passent sur un nouveau *business* modèle qui consiste à louer les licences. Pour certains fournisseurs, il n'est déjà plus possible d'acquérir leurs logiciels et ils poussent en parallèle pour passer à des solutions *cloud*, ce qui signifie qu'une partie des données n'est plus stockée en local. Il convient de rester vigilant et le Conseil d'Etat a clairement exprimé sa volonté que les données sensibles soient hébergées en Suisse. Cette stratégie de location de logiciels contraint les clients à renouveler de manière régulière les versions, et donc à payer plus cher. En ne permettant plus d'espacer les migrations, les fournisseurs cherchent à sécuriser leurs rentrées financières et à rendre les clients captifs. Il est souvent impossible de rester dans le mode achat, car tous les principaux éditeurs vont dans la direction de la location.

Certains services de l'Etat, en particulier dans le domaine de la formation, utilisent des logiciels métier achetés sous différentes formes. Pour cette raison, la CTSI demande s'il est envisagé d'avoir une politique d'achat plus centralisée, afin d'obtenir de meilleures conditions d'achat, de regrouper les coûts, et de prévenir les risques de sécurité. Pour rappel, la CTSI a déposé un postulat demandant s'il est possible de regrouper la gestion de l'informatique pédagogique sous une seule entité, soit la DGNSI. Selon la DGNSI, l'objectif consiste à mutualiser le plus possible les achats informatiques et, dans ce but, à créer un centre d'achat informatique qui couvre l'ensemble de l'Etat, y compris la partie pédagogique et formation. Il semble exister une vraie volonté, aussi bien du côté du DFJC que du DIRH, d'intensifier les collaborations dans le domaine informatique avec un organe de pilotage commun. Le rapport du Conseil d'Etat en réponse au postulat devrait suivre prochainement.

### ***Internalisation du personnel, en particulier pour les systèmes sensibles***

Dans ses rapports précédents, la CTSI avait déjà demandé au Conseil d'Etat d'internaliser le personnel indispensable à la gestion et à la sécurité des systèmes d'information afin de réduire les risques sécuritaires. L'EMPD « sécurité » 147/2019 prévoit justement une nouvelle démarche d'internalisation de ressources externes engagées à la DGNSI sur des activités pérennes, ce qui permettra une meilleure maîtrise de la sécurité informatique. Concrètement, il s'agit d'un programme d'internalisation sur 4 ans, d'environ 45 ressources externes. L'internalisation constitue une grande source d'économies tout en contribuant à la sécurisation des systèmes d'information. Le projet venant de commencer en 2020, ses effets ne figurent évidemment pas encore dans les comptes 2019.

#### **1.7.3 Suivi des investissements**

En 2019, les investissements à hauteur de 23.3 mios se retrouvent dans la moyenne des années précédentes alors qu'ils avaient été anormalement bas en 2018, en dessous de 20 mios.

##### ***Cockpit pour le suivi des dépenses d'investissement (EMPD)***

Deux fois par année, au moment des comptes et du budget, la DGNSI remet à la CTSI un tableau de suivi des projets informatiques (Cockpit) qui liste tous les investissements informatiques en cours de réalisation. Chaque projet est évalué selon quatre critères : Finances/Budget ; Qualité/Résultats ; Charges/RH ; Avancement/Délais. Le tableau présenté, arrêté au 1<sup>er</sup> février 2020 comprend une liste de 32 projets informatiques en cours. Cette année, la CTSI relève les trois projets suivants qui ressortent de l'analyse du Cockpit et dont la situation financière peut être qualifiée de critique, puisqu'il est considéré de demander des crédits additionnels pour leur poursuite et leur finalisation.

##### ***1.7.3.1 SIEL – renouvellement du SI exécutif et législatif***

Le comité de pilotage avait évoqué un délai possible pour la mise en production en avril 2020, car les montants encore disponibles dans le cadre du budget de l'EMPD permettaient de supporter un tel report. Finalement, suite à des problèmes de migration de données, il a validé une mise en production de SIEL en juillet 2020 afin de garantir un fonctionnement fiable et complet de l'application. Actuellement, on parle d'un démarrage en septembre ou octobre 2020, c'est pourquoi la CTSI craint des difficultés à maintenir les ressources externes sur le projet et un dépassement budgétaire qui pourrait conduire à une demande de crédit additionnel.

La DGNSI admet que la situation a évolué depuis l'établissement du Cockpit en février 2020. Aujourd'hui, l'indicateur des délais est certainement passé au rouge, il semble trop tôt pour se prononcer sur les conséquences financières précises.

##### ***1.7.3.2 SAMOA – gestion des subventions et de l'octroi des subsides aux assurances maladies***

Le Conseil d'Etat vient de déposer un EMPD (223) demandant de lui accorder un crédit additionnel de 2'957'000 fr. destiné à financer les travaux de mise au point du système d'information SAMOA (subsides à l'assurance-maladie et obligation d'assurance). Selon la DGNSI, ce crédit additionnel doit permettre de couvrir l'extension constante du périmètre depuis l'adoption du décret de base en 2015. La CTSI souligne l'obligation de régulariser, dans les meilleurs délais, la situation financière du projet SAMOA. Selon la Loi sur les finances, un crédit additionnel doit être soumis sans délai au Grand Conseil, même si dans ce cas, l'autorisation de la poursuite du projet a été validée par la COFIN en juillet 2019.

##### ***1.7.3.3 Renouvellement du système d'information social – RI et BRAPA***

Il s'agit d'un projet d'envergure qui consiste notamment à remplacer une application nommée PROGRES, devenue obsolète. Suite à des retards, la mise en production n'était déjà plus possible pour octobre 2020, mais la DGNSI annonce déjà que les effets COVID-19 feront que le passage en production ne se fera pas non plus en janvier-février 2021, ce qui aura un impact financier sous la forme d'une demande de crédit additionnel, dont le montant n'est pas encore chiffré. L'indicateur financier sera inévitablement en rouge dans le prochain Cockpit.

#### **1.7.4 Conclusion**

La CTSI remercie MM. Patrick Amaru, directeur général de la DGNSI, et Jean-David Duc, responsable de l'entité finances, pour la documentation détaillée qu'ils ont fournie sur les comptes 2019 et pour leurs réponses pertinentes aux diverses questions des commissaires. À l'issue de son analyse, conformément au mandat confié par la COFIN, la CTSI recommande d'accepter les comptes informatiques 2019 tels que présentés par le Conseil d'Etat.

## 2. COMPTES 2019

Ce rapport présente un certain nombre d'éléments relatifs aux résultats 2019. Pour plus de détails, il est nécessaire de se référer également à la brochure des comptes 2019 ainsi qu'au rapport annuel du Conseil d'Etat pour l'exercice soumis à analyse.

### 2.1 Comparaison avec le budget 2019 (après attribution aux préfinancements)

	Charges	Revenus	Résultat
Budget 2019	9'771'720'800	9'771'831'300	110'500
Comptes 2019	10'479'539'008	10'483'982'220	4'443'212
<b>Différence en fr.</b>	<b>707'818'208</b>	<b>712'150'920</b>	<b>4'332'712</b>
<b>Différence en %</b>	<b>7.24%</b>	<b>7.29%</b>	<b>0.04%</b>

En intégrant les attributions de 423,2 mios aux préfinancements et les écritures de bouclage de 135,3 mios liées aux comptes de fonctionnement, les charges progressent de 7,24% alors que les revenus augmentent de 7,29%, pour un excédent de revenus net de 4'332'712 fr.

### 2.2 Comparaison avec le budget 2019 (sans crédit supplémentaire / avec écritures de bouclage)

Les comptes de fonctionnement bouclent avec un résultat plus favorable que les prévisions budgétaires comme le montre le tableau ci-dessous :

	Charges	Revenus	Résultat
Budget 2019	9'771'720'800	9'771'831'300	110'500
Comptes 2019	10'056'300'708	10'483'982'220	427'681'512
<b>Différence en fr.</b>	<b>284'579'908</b>	<b>712'150'920</b>	<b>427'571'012</b>
Ecritures de bouclage (fonctionnement)	- 135'290'134		
<b>TOTAL</b>	<b>+ 149'289'774</b>		

Les charges des comptes 2019 sont supérieures au budget de 284,6 mios (+2,91%), en raison de l'enregistrement de certaines écritures de bouclage (voir détail et commentaires au pt. 2.5) d'un montant total de 558,5 mios. Ces dernières se scindent toutefois en deux parties : celles liées au compte de fonctionnement (135,3 mios mentionnées ci-dessus) et celles en lien avec les attributions aux préfinancements et autres capitaux propres (423,2 mios – non compris dans le résultat de 427,6 mios), car enregistrées en tant que charges extraordinaires, conformément au MCH2. Au final, les charges de l'Etat sont supérieures de 149,3 mios au budget.

### 2.3 Comparaison avec le budget 2019 (avec crédits supplémentaires)

	Charges	Revenus	Résultat
Budget 2019	9'771'720'800	9'771'831'300	110'500
Crédits supplémentaires	133'033'500	68'131'500	-64'902'000
Budget total 2019	9'904'754'300	9'839'962'800	-64'791'500
Comptes 2019	10'056'300'708	10'483'982'220	427'681'512
<b>Différence en fr.</b>	<b>151'546'408</b>	<b>644'019'420</b>	<b>492'473'012</b>
<b>Différence en %</b>	<b>1.53%</b>	<b>6.54%</b>	

Le budget total, intégrant les crédits supplémentaires, résulte en un excédent de charges de 64,8 mios. L'écart par rapport aux comptes s'élève à 492,5 mios et s'explique par des revenus de 644 mios supérieurs aux prévisions et des charges supérieures se montant à 151,5 mios.

### 2.4 Comparaison avec les comptes 2018 (sans les écritures de boucllement, d'attribution et mesures CHUV)

	Charges	Revenus	Résultat
Comptes 2018	9'652'703'144	10'355'829'761	703'126'617
Comptes 2019	9'921'010'574	10'483'982'220	562'971'646
<b>Différence en fr.</b>	<b>268'307'430</b>	<b>128'152'459</b>	<b>-140'154'971</b>
<b>Différence en %</b>	<b>2.78%</b>	<b>1.24%</b>	<b>-1.54%</b>

A périmètre comptable équivalent retraité 2018 vs 2019 (hors mesures CHUV, écritures de boucllement et d'attribution mentionnées pour ces deux années), les charges 2019 progressent de 268,3 mios (+ 2,8%) et les revenus de 128,2 (+1,2%). Pour rappel, le budget 2019 prévoyait une croissance des charges de 2,55%.

### Variation des charges et des revenus par rapport au budget 2019 et comptes 2018

(le total des charges par département ne comprend pas les écritures  
d'attribution aux préfinancements, soit 71 mios en 2018 et 423,3 mios en 2019)

	Budget 2019	Comptes 2019	Variation Budget / Comptes 2019		Comptes 2018	Variation Comptes 2018/2019	
<b>Revenus</b>							
DTE	453'043'100	465'733'408	12'690'308	2.80%	453'455'610	12'277'798	2.71%
DFJC	462'440'800	467'169'804	4'729'004	1.02%	459'215'037	7'954'767	1.73%
DIS	221'821'700	222'851'034	1'029'334	0.46%	215'396'657	7'454'377	3.46%
DSAS	1'302'216'300	1'353'839'043	51'622'743	3.96%	1'301'516'821	52'322'222	4.02%
DEIS	514'478'900	510'065'613	-4'413'287	-0.86%	519'640'981	-9'575'368	-1.84%
DIRH	147'427'400	154'814'098	7'386'698	5.01%	169'451'319	-14'637'221	-8.64%
DFIRE	6'583'408'800	7'217'766'924	634'358'124	9.64%	7'147'307'273	70'459'651	0.99%
OJV	86'962'100	91'703'304	4'741'204	5.45%	89'827'927	1'875'377	2.09%
SGC	32'200	38'992	6'792	21.09%	18'136	20'856	115.00%
	<b>9'771'831'300</b>	<b>10'483'982'220</b>	<b>712'150'920</b>	<b>7.29%</b>	<b>10'355'829'761</b>	<b>128'152'459</b>	<b>1.24%</b>
<b>Charges</b>							
DTE	226'164'900	228'918'525	2'753'625	1.22%	222'052'941	6'865'584	3.09%
DFJC	2'983'534'200	2'999'254'984	15'720'784	0.53%	2'929'295'563	69'959'421	2.39%
DIS	583'551'400	597'708'538	14'157'138	2.43%	581'046'844	16'661'694	2.87%
DSAS	3'910'843'000	3'975'662'971	64'819'971	1.66%	3'899'729'218	75'933'753	1.95%
DEIS	681'857'700	686'765'477	4'907'777	0.72%	696'723'779	-9'958'302	-1.43%
DIRH	604'664'600	597'118'015	-7'546'585	-1.25%	598'306'545	-1'188'530	-0.20%
DFIRE	616'913'400	808'623'529	191'710'129	31.08%	1'111'386'250	-302'762'721	-27.24%
OJV	155'669'200	154'335'605	-1'333'595	-0.86%	151'536'778	2'798'827	1.85%
SGC	8'522'400	7'913'064	-609'336	-7.15%	7'824'644	88'420	1.13%
	<b>9'771'720'800</b>	<b>10'056'300'708</b>	<b>284'579'908</b>	<b>2.91%</b>	<b>10'197'902'562</b>	<b>-141'601'854</b>	<b>-1.39%</b>

## 2.5 Ecritures de boucllement et de préfinancements/autres capitaux propres pour les comptes 2019

<i>(en fr.)</i>	Départements	2019
Amortissements non planifiés subventions d'invest. aux communes et aux entreprises	DIT / DEIS / DIRH / DFIRE	36'202'450
Amortissements non planifiés routes revêtements bitumeux	DIRH	14'759'992
Amortissements non planifiés objets informatiques	DIT / DFJC / DES / DSAS / DIRH / DFIRE / OJV	14'113'645
Amortissements non planifiés entretien et assainissement énergétique bâtiments	DFIRE	1'498'407
Amortissements non planifiés assainissement bruit	DIRH	1'147'426
Amortissements non planifiés investissements bâtiments et constructions prisons	DES	440'289
Amortissements non planifiés bâtiment Perregaux, Château St-Maire et place du Château	DFIRE	256'018
Amortissements non planifiés rattrapage entretien routes	DIRH	89'967
Amortissements non planifiés réseau prioritaire trafic 40 tonnes	DIRH	10'528
<i>Sous-total amortis. non planifiés investissements</i>		<i>68'518'722</i>
Subventions remboursements emprunts EMS et institutions échus	DFJC / DSAS / DFIRE	29'569'650
Subventions remboursements crédits de construction EMS et institutions échus	DFJC / DSAS / DFIRE	22'245'000
Amortissements non planifiés prêts conditionnellement remboursables (PCR) aux entreprises de transport	DIRH	12'454'018
Attribution fonds cantonal des monuments historiques	DFIRE	1'382'000
Attribution fonds Musée d'archéologie et d'histoire	DFJC	817'000
Attribution fonds pour l'aménagement du territoire	DIT	303'744
<i>Sous-total écritures de boucllement diverses</i>		<i>66'771'412</i>
Préfinancement COVID-19 (selon décision du 18 mars 2020 : dotation fonds du chômage en 2020 (50 mios) et fonds de garantie (100 mios))	DEIS	403'000'000
Préfinancement subvention d'investissement piscine Malley	DEIS	9'000'000
Préfinancement subvention d'investissement Stade Tuillière	DEIS	5'000'000
Préfinancement subvention d'investissement Château d'Hauteville	DFIRE	4'238'300
Préfinancement nouvelle LPPCI complément préfin. 2017 archéologie	DFIRE	2'000'000
<i>Sous-total préfinancements</i>		<i>423'238'300</i>
Total écritures de boucllement et préfinancement		<b>558'528'434</b>

Le montant de 558,5 mios se scinde en deux parties : les écritures de boucllement liées au fonctionnement pour un montant total de 135,3 mios (68,5 mios + 66,8) et celles liées au préfinancement pour un montant de 423,2 mios.

Alors que sous l'égide du MCH1, l'entier des écritures de boucllement était intégré dans le périmètre des comptes de fonctionnement, la mise en œuvre du MCH2 demande que les écritures liées aux attributions pour les préfinancements et les autres capitaux propres soient enregistrées en charges extraordinaires, hors périmètre du compte de résultat opérationnel. On note également un prélèvement sur les capitaux propres pour des attributions à des préfinancements en lien avec la stratégie fiscale 2023, à hauteur de 35 mios (biodiversité / plan climat = 10 mios – transition numérique = 10 mios – transport et mobilité = 10 mios - prévention radicalisation et violence = 5 mios).

## 2.6 Préfinancements

Les préfinancements sont constitués pour des projets à venir. Ils sont fixés par l'autorité compétente, en l'occurrence le Conseil d'Etat lors du bouclage des comptes lorsque le contexte conjoncturel le permet. Ils permettent au Conseil d'Etat d'augmenter sa marge de manœuvre, notamment en matière d'investissement puisque les préfinancements constitués sont utilisés pour financer tout ou partie de leur amortissement.

Les comptes 2019 enregistrent plusieurs attributions à des préfinancements. La principale concerne le préfinancement COVID-19 de 403 mios dont 150 mios selon décision du 18 mars 2020 du Conseil d'Etat ont été attribués au fonds de chômage en 2020 (50 mios) et au fonds de garantie (100 mios). La COFIN analyse toutes les demandes de dépenses COVID-19 qui lui sont soumises et suit avec une extrême attention le degré d'utilisation de ce préfinancement, par le biais d'un point de situation mensuel. Enfin, trois préfinancements sont enregistrés pour les subventions à l'investissement pour la piscine de Malley (9 mios), pour le stade de la Tuilière (5 mios) et pour le Château d'Hauteville (4.2 mios), ainsi qu'un complément de 2 mios à un préfinancement déjà constitué en 2017 pour l'archéologie suite à l'introduction de la nouvelle LPPCI.

## 2.7 Compte de résultat extraordinaire

	<b>2019</b>
Charges extraordinaires	458'250'064
Revenus extraordinaires	84'866'562
<b>Charge extraordinaire</b>	<b>373'383'502</b>

Ce compte se solde par un excédent de charges de 373,4 mios qui se compose des principales positions suivantes :

### **Charges extraordinaires (458,2 mios)**

#### *Attribution à des préfinancements (423,2 mios)*

COVID-19 (403 mios)

Subventions d'investissements pour la piscine de Malley (9 mios), le Stade de la Tuilière (5 mios) et le Château de Hauteville (4,2 mios)

Complément du préfinancement 2017 pour l'archéologie (2 mios)

#### *Dissolution de capitaux propres (35 mios)*

Biodiversité, ressources naturelles et plan climat (10 mios)

Mesures transport et mobilité (10 mios)

Transition numérique (10 mios)

Prévention radicalisation et violence (5 mios)

### **Revenus extraordinaires (84,9 mios)**

#### *Prélèvements sur capitaux propres (50 mios)*

#### *Prélèvements annuels sur les préfinancements (28,1 mios)*

A noter que le versement de la BCV à ses actionnaires est considéré dorénavant, non plus comme un revenu extraordinaire, mais comme un dividende enregistré dans les produits financiers du compte de fonctionnement. En effet, précédemment, un montant de 10 fr. / action était distribué sous forme de distribution de réserve (agio) alors qu'à partir de 2019, il s'agit d'un dividende ordinaire.

### 3. RESULTATS 2019

#### 3.1 Résultat après attribution aux préfinancements/autres capitaux propres

<b>Résultat après préfinancements</b>	<b>2019</b>
Résultat opérationnel (excédent)	427'681'512
Attribution aux préfinancements	- 423'238'300
<b>Excédent de revenu</b>	<b>4'443'212</b>

Le résultat des comptes de l'Etat est présenté avec les écritures d'attribution à des préfinancements (423,2 mios) et se solde par un excédent de 4,4 mios. A noter qu'une dissolution de capitaux propres a permis une attribution à des préfinancements en lien avec la stratégie fiscale 2023, à hauteur de 35 mios (voir ch. 2.5).

#### 3.2 Résultat total, compte de résultat

<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>2019</b>
Résultat opérationnel (excédent)	427'681'512
Résultat extraordinaire	- 373'383'502
<b>Excédent de revenus</b>	<b>54'298'010</b>

Au résultat opérationnel de 427,7 mios, il convient d'y soustraire le résultat extraordinaire obtenu durant l'exercice, soit une perte de 373,4 mios (voir pt 2.7 ci-dessus). Le résultat global de l'exercice 2019 se solde par conséquent par un excédent de revenus de 54,3 mios.

## **4. DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

### **4.1 Dépenses d'investissement à amortir**

Les crédits accordés par le Grand Conseil pour les dépenses d'investissement en cours d'amortissement au 31 décembre 2019 totalisent un montant de 3,308 mrd (voir tableau «Etat des dépenses et recettes d'investissements au 31 décembre 2019», pages 278 à 291 de la brochure des comptes, avec une distinction entre les objets bouclés et en cours).

Les amortissements sur les dépenses d'investissement comptabilisées en 2019 atteignent le montant de 173,5 mios contre 381,1 mios en 2018. Cette baisse de 207,6 s'explique principalement par la comptabilisation en 2019 d'amortissements non planifiés plus élevés.

### **4.2 Crédits d'investissement disponibles**

Selon le tableau de contrôle des dépenses d'investissement, le solde des crédits d'investissement disponible pour les prochaines années s'élève à 1,238 mrd (votés et non dépensés).

### **4.3 Dépenses d'investissement 2019**

Le budget des dépenses d'investissement prévoyait un total net de 420,3 mios à la charge du Canton, soit respectivement 470,9 mios de dépenses brutes et 50,6 mios de contributions de tiers. En tenant compte des participations de la Confédération et de tiers pour les différents ouvrages (46,4 mios), les dépenses brutes d'investissements effectivement injectées dans l'économie atteignent, pour l'exercice 2019, 310,3 mios. L'effet net pour les comptes de l'Etat est de 264 mios, soit 156,3 mios de moins que ne le prévoyait le budget. Cet écart s'explique essentiellement par des retards pris sur de nombreux projets. Le détail des dépenses d'investissement de l'exercice 2019 est présenté en pages 269 à 277 de la brochure des comptes.

### **4.4 Solde comptable négatif de certains investissements**

Certains objets d'investissement présentent des soldes comptables négatifs. La raison est historique et provient du fait qu'avant l'année 2014, les objets d'investissements étaient amortis de manière linéaire sur la base des montants fixés par les décrets. Ainsi, il n'était pas rare de constater des soldes négatifs si les dépenses nettes étaient inférieures à la charge d'amortissement calculée.

Lors du passage du MCH1 au MCH2 et selon les recommandations y afférentes (aucun retraitement du patrimoine administratif), les objets présentant des soldes négatifs ont été repris dans le bilan au 1er janvier 2014. A terme, ces soldes négatifs devraient disparaître soit par de nouvelles dépenses ou par des boucléments d'objet étant entendu également que la méthode d'amortissement a changé puisqu'elle n'est non plus basée sur le montant du décret, mais sur les dépenses nettes.

Le tableau ci-après montre l'évolution des écarts enregistrés depuis 1999 entre les prévisions d'investissement et les investissements effectifs.

<b>Année</b>	<b>Dépenses budgétisées</b> en mios de Fr.	<b>Dépenses effectuées</b> en mios de Fr.	<b>En % du budget</b>	<b>Ecarts par rapport au budget</b> en mios de Fr.
1999	207,0	195,0	94,2 %	- 12,0
2000	202,0	165,6	82,0 %	- 36,4
2001	213,4	207,7	97,3 %	- 5,7
2002	231,7	221,6	95,6 %	- 10,1
2003	250,6	201,4	80,4 %	- 49,2
2004	219,8	187,1	85,1 %	- 32,7
2005	200,0	160,4	80,2 %	- 39,6
2006	200,0	157,8	78,9 %	- 42,2
2007	200,0	140,9	70,5 %	- 59,1
2008	215,0	153,8	71,5 %	- 61,2
2009	301,0	166,4	55,3 %	- 134,6
2010	300,0	304,2	101,4%	+ 4,2
2011	300,0	234,2	78,1%	- 65,8
2012	300,0	257,9	85,9%	- 42,1
2013	320,9	240,9	75,1%	- 80,0
2014	369,2	303,3	82,1%	- 65,9
2015	421,4	306,1	72,6%	- 115,3
2016	437,9	318,1	72,6%	- 119,8
2017	365,1	250,1	68,5%	- 115,0
2018	395,1	245,9	62,2%	-149,2
2019	420,3	264,0	62,8%	- 156,3

## 5. BILAN

L'actif du bilan de l'Etat reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'Etat (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'Etat (patrimoine administratif).

Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité et montre en particulier de quelle manière l'Etat finance ses actifs à long terme.

Le bilan de l'Etat de Vaud au 31 décembre 2019 est présenté dans la brochure des comptes. Une description des variations principales des postes actifs et passifs figure en pages 38 à 43 du rapport annuel du Conseil d'Etat.

## 6. CONSIDERATIONS GENERALES

### 6.1 Crédits supplémentaires et autorisations de dépassements budgétaires

#### 6.1.1 Crédits supplémentaires

Le total général des crédits supplémentaires nets est passé de 78,9 mios (0,83% du budget voté – charges brutes) en 2018 à 64,9 mios (0,66%). Les pages 360 à 364 de la brochure des comptes détaillent les crédits supplémentaires, avec leur ventilation respective, ayant un impact sur les charges brutes supérieures à 100'000 fr.

	Budget 2019 voté Charges brutes	Crédits supplémentaires nets	Crédits supplémentaires en % du budget voté
DTE	226'164'900	-54'600	-0.02
DFJC	2'983'534'200	18'816'000	0.63
DIS	583'551'400	10'559'300	1.81
DSAS	3'910'843'000	19'623'600	0.50
DEIS	681'857'700	11'683'700	1.71
DIRH	604'664'600	1'783'300	0.29
DFIRE	616'913'400	2'895'700	0.47
OJV	155'669'200	-405'000	-0.26
SGC	8'522'400	0	0.00
<b>Total</b>	<b>9'771'720'800</b>	<b>64'902'000</b>	<b>0.66</b>

Le nombre de crédits supplémentaires demandés par les services est en baisse par rapport à l'année 2018 (-26), avec un solde net inférieur (14 mios). Ainsi, 148 demandes ont été acceptées pour un total de 64,9 mios en 2019 contre 174 demandes pour 78,9 mios en 2018.

#### Historique du total des crédits supplémentaires (en mios de fr. nets, après compensation)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre	272	257	220	201	190	183	188	177	174	148
En mios de fr.	12.6	40.7	50.2	52.0	47,5	86.1	94.5	72,1	78,9	64,9

Les 64,9 mios découlant des 148 demandes acceptées en 2019 se répartissent comme suit :

- 21 demandes pour 0 fr. net (montant brut totalement compensé) de compétence des chefs de département (art. 24, al. 2 LFin) ;
- 95 demandes pour 0 fr. nets de compétence du Conseil d'Etat (art. 24, al. 1 et 25, al. 2 LFin) ;
- 32 demandes pour 64'902'000 fr. nets de compétence COFIN (art. 24, al. 1 et 25, al. 3 LFin).

A la lecture des informations ci-dessus, on note que, même si le nombre de crédits supplémentaires soumis à la COFIN est modeste, les dispositions de la LFin lui permettent d'examiner l'essentiel des demandes de crédits supplémentaires présentant des enjeux financiers importants. Pour 2019, le montant net total des crédits supplémentaires, après compensation, a été analysé par la COFIN. Un rapport d'activité semestriel est publié par la commission à l'attention du Grand Conseil où le détail des crédits supplémentaires adoptés, et autres bouclements de crédit, est visible.

### 6.1.2 Dépassements budgétaires

Les dépassements budgétaires concernent les montants non couverts par les crédits supplémentaires des groupes 30 (salaires), 31 (biens et services) et 36 (aides et subventions), sauf écritures de bouclage. Ils peuvent également contenir la régularisation des crédits d'étude pour lesquels les projets d'EMPD n'auraient pas abouti.

Dans ce contexte, le montant pour les comptes 2019 s'élève à 50,1 mios, soit 0,6% des charges totales du budget 2019. Cette donnée est en diminution par rapport à l'année 2018 qui à titre de comparaison et à périmètre constant (une fois neutralisé des effets purement comptables) laissait apparaître un montant de 74,6 mios, soit 0,8% des charges du budget 2018. Le nombre de rubriques en dépassement budgétaire augmente légèrement et passe à 220 au 31.12.2019 contre 210 une année auparavant. De manière générale, les dépassements se décomposent comme suit (seuls les montants les plus significatifs, supérieurs à 1 mio, sont détaillés) :

- 116 (52,7%) inhérents à des dépassements inférieurs à 10'000 fr. pour un montant global de 0.3 mio (0.5%) ;
- 68 (30,9%) inhérents à des dépassements compris entre 10'000 fr. et 100'000 fr., pour un montant global de 2,5 mios (5,0%) ;
- 27 (12,3%) inhérents à des dépassements compris entre 0.1 mio et 1 mio, pour un montant global de 8,1 mios (16,2%) ;
- 8 (3,6%) inhérents à des dépassements compris entre 1 mio et 10 mios, pour un montant global de 28,2 mios (56,3%) ;
- 1 (0,5%) inhérent à des dépassements supérieurs à 10 mios, pour un montant global de 11,0 mios (22,0%).

Les deux derniers points précités, soit 9 dépassements non autorisés supérieurs à 1 mio, totalisent un montant de 39,2 mios, soit 78,3% du montant total des dépassements 2019. Les éléments principaux sont :

- DFJC : 15.0 mios concernent :
  - le transfert des charges salariales (5.3 mios) suite à l'intégration des élèves du SESAF à la DGEO qui n'a pas pu être mise en place en 2019,
  - un différentiel de la prévision budgétaire sur le taux des allocations familiales (4.2 mios),
  - l'évolution des élèves vaudois étudiant dans un autre canton en particulier dans le domaine universitaire (4.1 mios) ;
  - et le taux LPP supérieur aux prévisions budgétaires en raison de la structure de la masse salariale (1.4 mio).
- DSAS : malgré un crédit supplémentaire de 68.3 mios, il reste un dépassement de 4.4 mios en lien avec plusieurs éléments : mise en place du subside spécifique de 10%, nombre de bénéficiaires, hausse des primes et hausse de coûts par subsidié ;
- DIRH : 8.8 mios concernent :
  - la réalisation de risques annoncés au budget, en lien avec le service hivernal (4.2 mios) et aux dégâts dus aux forces de la nature (0.9 mio),
  - ainsi que l'amortissement comptable de la participation de SIERA (4.0 mios).
- DFIRE : 11.0 mios concernent :
  - les parts communales aux gains immobiliers (10.5 mios) et
  - aux frontaliers (0.5 mio).

### 6.1.3 Suivi budgétaire

Les montants nets des crédits supplémentaires ont évolué comme suit au cours des cinq dernières années :

Exercice	Charges nettes crédits supplémentaires	Revenus nets crédits supplémentaires	Montants nets crédits supplémentaires
2014	98'282'700	50'741'700	47'541'000
2015	160'260'400	74'127'900	86'132'500
2016	175'680'000	81'096'400	94'583'600
2017	178'574'900	106'420'700	72'154'200
2018	158'209'500	79'277'200	78'932'300
2019	133'033'500	68'131'500	64'902'000

Avec les art. 28 LFin (suivi du budget de fonctionnement) et 36 (suivi du budget d'investissement), la COFIN possède un outil de surveillance indispensable, non seulement pour le Conseil d'Etat, mais également pour le Grand Conseil. La COFIN veille au respect de ces dispositions et le Conseil d'Etat s'est engagé à lui communiquer le résultat du suivi en la forme la plus élaborée possible. Le point de situation au 30 juin 2019 est fait pour la COFIN durant le second semestre 2019, alors que le point au 31 décembre 2018 découle de la présentation des comptes de l'exercice.

### 6.2 Reports de crédits

La LFin précise qu'en principe, après la clôture des comptes, les départements ne peuvent pas disposer des crédits budgétaires non utilisés. Toutefois, le Conseil d'Etat peut autoriser le report sur l'année suivante des crédits partiellement ou totalement inutilisés pendant l'exercice budgétaire ; la COFIN est informée de ces reports. A la fin de l'année, les crédits reportés sont en principe périmés.

Les reports de crédits adoptés par le Conseil d'Etat en 2019 sont les suivants :

	Reports totaux 2019 sur 2020	Pour comparaison	
		Reports totaux 2018 sur 2019	Reports totaux 2017 sur 2018
DTE	7'995'876	9'777'480	10'141'923
DFJC	18'000	125'000	190'000
DIS	1'333'000	727'200	1'205'000
DSAS	842'600	100'000	105'400
DEIS	6'748'000	1'705'000	1'000'000
DIRH	2'372'600	1'269'000	3'221'700
DFIRE	5'770'300	4'957'400	3'937'200
OJV	0	30'000	0
SGC	0	0	0
<b>Total</b>	<b>25'080'376</b>	<b>18'691'080</b>	<b>19'801'223</b>

### 6.3 Revenus fiscaux

Dans le cadre de ses travaux sur l'examen des comptes 2019, la COFIN a pris connaissance du rapport de la Direction générale de la fiscalité (DGF - voir tableau complet ci-dessous, relatif au groupe 40 « revenus fiscaux ») traitant des recettes fiscales. Un commentaire est également rédigé dans le rapport annuel du Conseil d'Etat aux pages 32 et 36 sur les évolutions de « budget 2019 à comptes 2019 » et de « comptes 2018 à comptes 2019 » notamment pour les groupes 40 (Revenus fiscaux), 41 (Patentes et concessions) et 42 (Taxes et compensations). L'évolution du produit des impôts depuis 2012 est disponible en page 323 de la brochure sur les comptes.

De budget à comptes, le total du produit d'impôts des comptes 2019 présente un écart favorable au budget de 490,7 mios (+8,4 %). Ceci s'explique par les impôts directs sur les personnes physiques, notamment l'impôt sur le revenu (+179,4 mios /+5 %) et l'impôt sur la fortune (+109,8 mios /+17,7 %). L'impôt sur les personnes morales est supérieur aux prévisions, notamment l'impôt sur le bénéfice (+110,5 mios /+ 32,3 %), sur le capital (+1,8 mio /+1,8 %) et les autres impôts directs sur les personnes morales (+5,9 mios /+19,6 %). L'écart favorable provient également des autres impôts directs, notamment les droits de mutation (+21,7 mios /+13,5 %), les gains immobiliers (+44,6 mios /+22,9 %) et les impôts sur les successions et donations (+38 mios /+44,7 %). Enfin, l'évolution du parc véhicules a permis d'enregistrer des revenus liés aux taxes véhicules plus élevés que la prévision (+3,3 mios /+1,3 %). L'impôt à la source (-22,3 mios /-12,9 %) et l'impôt spécial sur les étrangers (-6 mios /-5,4 %) sont quant à eux inférieurs au budget.

De comptes à comptes, on constate une baisse de la fiscalité pour les entreprises décidées dans le cadre de la RIE III. Le taux d'imposition est passé de 8 % à 3,33 %. L'impact de cette baisse a été estimé à 279 mios pour 2019. Cependant, les écarts entre taxations et acomptes des années antérieures ont permis de réduire cette baisse à 130,6 mios. Pour les autres impôts, ils ont progressé de +154 mios pour le revenu des personnes physiques, de +21,1 mios pour la fortune des personnes physiques, de +1,9 mio pour les autres impôts directs des personnes physiques et de +3,4 mios pour le capital des personnes morales. Ils ont en revanche baissé pour l'impôt à la source de -11,3 mios (baisse du nombre de sourciers et de frontaliers où de plus en plus de personnes sont imposées sur le revenu, de manière régulière), pour les gains en capital de -10,2 mios, pour le droit de timbre et de mutation de -10,7 mios et pour les successions et donations de -11,9 mios. Enfin les taxes routières ont été plus élevées de +3,2 mios.

CHF	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart comptes/budget 2019		Comptes 2018	Ecart comptes 2019/2018	
<b>Impôts sur le revenu</b>	3'608'000'000	3'787'449'534	179'449'534	5.0%	3'633'420'019	154'029'515	4.2%
<b>Impôts sur la fortune</b>	620'000'000	729'833'855	109'833'855	17.7%	708'684'518	21'149'338	3.0%
<b>Impôts à la source</b>	173'000'000	150'709'700	-22'290'300	-12.9%	159'073'057	-8'363'357	-5.3%
<b>Impôt sur les frontaliers</b>	107'000'000	107'689'182	689'182	0.6%	110'575'166	-2'885'984	-2.6%
<b>Impôt spécial des étrangers</b>	111'300'000	105'257'949	-6'042'051	-5.4%	103'892'068	1'365'881	1.3%
<b>Impôts sur le bénéfice</b>	342'000'000	452'540'474	110'540'474	32.3%	583'119'533	-130'579'059	-22.4%
<b>Impôts sur le capital</b>	100'000'000	101'767'790	1'767'790	1.8%	98'413'368	3'354'421	3.4%
<b>Autres impôts personnes morales</b>	30'000'000	35'891'783	5'891'783	19.6%	38'765'914	-2'874'131	-7.4%
<b>Gains immobiliers</b>	195'000'000	239'558'590	44'558'590	22.9%	249'745'729	-10'187'139	-4.1%
<b>Droits de mutation</b>	160'000'000	181'674'170	21'674'170	13.5%	192'097'635	-10'423'465	-5.4%
<b>Successions et donations</b>	85'000'000	122'975'190	37'975'190	44.7%	134'925'379	-11'950'190	-8.9%
<b>Taxes véhicules</b>	250'400'000	253'722'173	3'322'173	1.3%	250'543'469	3'178'704	1.3%
<b>Divers</b>	31'000'000	34'304'913	3'304'913	10.7%	34'013'635	291'278	0.9%
	<b>5'812'700'000</b>	<b>6'303'375'303</b>	<b>490'675'303</b>	<b>8.4%</b>	<b>6'297'269'492</b>	<b>6'105'812</b>	<b>0.1%</b>

#### **6.4 Garanties accordées et risques identifiés par l'Etat de Vaud**

Lors du bouclage des comptes, le SAGEFI demande sous une forme standardisée à tous les services des informations ciblées sur les garanties et cautionnements octroyés. L'information demandée a trait aussi bien à la base légale qu'au détail du prêt sous-jacent. Pour chaque garantie et cautionnement octroyé, les services doivent se positionner quant au risque pour l'Etat d'être actionné en garantie dans un délai d'une année par les institutions financières. Dans le cadre de ce contrôle, des risques supérieurs à 1 mio pour un total de 18,7 mios ont été identifiés à la fin 2019 (contre 8,5 mios à fin 2018), à la DGE (7,5 mios), au SPEI (1,3 mio) et à l'OJV (10 mios).

Le détail des garanties hors bilan accordées par l'Etat se trouve en pages 319 à 321 de la brochure des comptes. Au 31 décembre 2019, le total s'élève à 1,691 mrd et est en hausse en comparaison aux années précédentes : 1,568 mrd à fin 2018 et 1,435 mrd à fin 2017.

#### **6.5 Fonds, dons et legs**

Les pages 317 et 318 de la brochure des comptes présentent la ventilation des 60 fonds par l'Etat; leur nombre est stable (60 en 2018 et 59 en 2017), pour un montant total de financements spéciaux et fonds de capitaux propres ainsi que capitaux tiers de 227,5 mios contre 211 mios en 2018. Parmi ces 60 positions, 24 fonds dépassent 1 mio, dont 6 qui possèdent un capital supérieur à 10 mios ; le plus important étant celui pour l'énergie, avec 55 mios.

Les 36 dons et legs se trouvent détaillés à la page 365 de la brochure des comptes et totalisent un capital de 13,2 mios contre 14,8 mios à fin 2018.

#### **6.6 Régimes financiers particuliers**

##### *6.6.1 Université de Lausanne*

Le rapport de révision de KPMG figure en pages 376 et 378 de la brochure des comptes.

##### *6.6.2 Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV)*

Ce chapitre est intégré au rapport de la sous-commission pour le DSAS, voir pt 11.4 de ce rapport. Le rapport de révision de KPMG figure en pages 373 à 375 de la brochure des comptes

##### *6.6.3 Haute école pédagogique (HEP Vaud)*

Le rapport de révision de Prateo figure en pages 379 à 381 de la brochure des comptes.

##### *6.6.4 Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD)*

Le rapport de révision de PWC figure en pages 382 à 384 de la brochure des comptes.

##### *6.6.5 Haute école d'art et de design de Lausanne (ECAL)*

Le rapport de révision de PWC figure en pages 382, 387 et 388 de la brochure des comptes.

##### *6.6.6 Haute école de santé Vaud (HESAV)*

Le rapport de révision de PWC figure en pages 382, 385 et 860 de la brochure des comptes.

#### **6.7 Participations (patrimoine administratif)**

L'inventaire des participations appartenant au patrimoine administratif de l'Etat se trouve dans la brochure des comptes (Titres et participations), en pages 299 et 300. Leur valeur comptable en 2019 à l'actif du bilan se monte à 9,012 mios et reste stable depuis 2014.

## 7. RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ETAT

Selon l'article 139 de la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil, le Conseil d'Etat remet au Grand Conseil son rapport de gestion et les comptes d'Etat pour l'année écoulée le 31 mai au plus tard, sauf cas exceptionnel.

Ces dispositions ont été respectées et la COFIN a pu prendre connaissance de la partie financière du rapport. Elle invite le lecteur à s'y référer, notamment en ce qui concerne l'évolution du bilan de l'Etat.

## 8. RAPPORT DU CONTROLE CANTONAL DES FINANCES (CCF)

Le 14 mai 2020, lors d'une séance commune avec la Commission de gestion, la COFIN a pris acte des conclusions du CCF quant à la révision des comptes 2018. **Cet organe d'audit interne recommande, sans réserve, l'approbation des comptes annuels et du bilan pour l'exercice 2019 (voir son rapport en page 369 et 370 de la brochure sur les comptes).**

Cette recommandation sans réserve est un point important : depuis que la responsabilité du contrôle des comptes de l'Etat incombe au CCF, soit 1996, il s'agit du septième exercice où ce dernier peut délivrer son opinion sans réserve. Parallèlement, le CCF émet un constat, qui ne remet toutefois pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus, concernant le système de contrôle interne (SCI). En effet, le déploiement de ce dernier au sein de l'administration, bien que concrètement entamé, ne peut pas encore être considéré comme effectif puisque seize services ont obtenu leur certification et que sept autres sont encore en attente. La COFIN suit avec attention cette mise en œuvre progressive.

## 9. CONCLUSIONS

### 9.1 Remerciements

La COFIN tient à relever, en particulier, la grande disponibilité du SAGEFI. Elle remercie M. le chef du département des finances, M. le chef du SAGEFI et ses collaborateurs, M. le secrétaire de la Commission, ainsi que l'ensemble des services visités par les sous-commissions.

### 9.2 Prise de position de la COFIN sur les comptes 2019

#### 9.2.1 Compte de résultat

Les comptes de l'Etat de Vaud sont bénéficiaires pour la quinzième année consécutive, avec un excédent de revenus nets de 4 mios dans le compte de résultat. Ce résultat, arrêté par le Conseil d'Etat, tient compte d'un montant de 403 mios destiné à pallier les effets de la pandémie COVID-19, ainsi que d'autres préfinancements, des écritures de bouclement, des préfinancements et des amortissements non planifiés, pour un montant total de 559 mios.

Pour l'exercice 2019, les charges brutes de l'Etat de Vaud s'élèvent à 10,480 mrds. Ce résultat comprend des éléments de bouclement tels que des préfinancements qui sont consacrés spécifiquement à la piscine de Malley, au stade de la Tuilière et château d'Hauteville, pour un total de 18 mios, ou encore à renforcer la participation de l'Etat aux chantiers archéologiques dans le Canton (2 mios). Les autres écritures de bouclement concernent notamment le remboursement de crédits ou d'emprunts échus contractés par des EMS et des institutions spécialisées (52 mios), l'amortissement de prêts aux entreprises publiques (13 mios), ainsi que l'amortissement de plusieurs objets d'investissement (69 mios). Comme indiqué plus haut, un préfinancement attribué au COVID-19 de 403 mios destiné à pallier les effets de la pandémie affecte plus de 70 % de l'attribution du résultat excédentaire. Hors écriture de bouclement et une fois ces opérations neutralisées, les charges de fonctionnement de l'Etat dépassent de 149 mios (1.5%) la prévision budgétaire. A noter que l'augmentation réelle des charges par rapport aux comptes précédents se situe à 268 mios, ce qui représente une hausse de 2.8 %. Les principaux écarts entre les comptes 2018 et 2019 concernent la santé et le social (+143 mios), ainsi que la protection de la jeunesse, l'enseignement spécialisé et la formation professionnelle (+20 mios). La masse salariale en augmentation de 56 mios (2.3 %) provient principalement de l'enseignement (+42 mios), et s'explique par les annuités, la démographie et les renforts sectoriels.

En ce qui concerne l'analyse des crédits supplémentaires, ils sont au nombre de 148, soit 26 de moins qu'en 2018. Avec 65 mios de charges nettes, le total des montants non compensés est moins important que l'année précédente de 14 mios. Ces montants proviennent principalement des subsides LAMal (20 mios), de l'enseignement spécialisé, intégration et formation scolaire (15 mios), asile et aides d'urgences (12 mios).

L'augmentation du total des revenus est supérieure de 712 mios à ce que prévoyait le budget (+7.3 %). Cet écart s'explique pour les deux tiers par l'augmentation des revenus fiscaux. Le solde comprend notamment la part à l'impôt fédéral direct et à l'impôt anticipé (+122 mios), le versement du bénéfice de la BNS (+62 mios) ou le dividende BCV (+69 mios). Avec une augmentation de 6 mios en 2019, les recettes d'impôts enregistrent une croissance nulle (0.1 %), par rapport aux comptes 2018. En effet, l'impôt sur le bénéfice net des entreprises affiche une baisse de 131 mios (-22,4 %) par rapport à 2018. Attendue et anticipée au budget, cette baisse est imputable essentiellement à la réduction du taux d'imposition des bénéficiaires sur les acomptes, dans le cadre de la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de la RIE III vaudoise. Quant à l'impôt sur le revenu, il progresse de 4.2 % (+154 mios), contre 1.1 % l'année précédente. Il y a lieu de rappeler que la croissance des revenus fiscaux est largement tributaire d'éléments non pérennes, comme par exemple les dénonciations spontanées (62 mios) et d'effets exceptionnels et conjoncturels sur la fortune (97 mios). En résumé, l'écart des impôts de 491 mios par rapport au budget provient d'effets exceptionnels pour 304 mios et conjoncturels pour 133 mios. Sans ces éléments, l'écart se réduit à 54 mios (0.9 %), soit en dessous du PIB vaudois de 2018 (2.8 %).

Lors de la présentation des comptes 2019, le Conseil d'Etat a apporté quelques éléments de perspectives pour 2020 et 2021. Le plan climat, qui s'inscrit dans son programme de législature, sera présenté lors d'une conférence de presse en juin 2020. Son financement se fera principalement par le budget d'investissement, dès 2021. Sur le plan des communes, le gouvernement a indiqué que les discussions avec ces institutions constituent également une priorité et que des mesures seront également financées, dès 2021, par le budget d'investissement de l'Etat.

### 9.2.2 *Compte de résultat extraordinaire*

L'écart constaté s'explique par des écritures en lien avec des attributions à des préfinancements qui s'élèvent à 458,2 mios, dont 423,2 mios provenant des écritures de bouclage et 35 mios provenant d'une dissolution des capitaux propres (mesures RIE III).

Sont notamment comptabilisés en 2019 dans les revenus extraordinaires, la dissolution d'un fonds bouclé de 2,4 mios, le solde non utilisé des emprunts contrat-cadre et crédit de construction des EMS et des institutions spécialisées pour 1,7 mio, le produit de 28 successions pour 1,5 mio, des reports de crédits non utilisés pour un total de 0,9 mio. Les prélèvements annuels sur les préfinancements ont été effectués pour un montant total de 28,1 mios. De plus, un prélèvement sur les autres capitaux propres de 50 mios a été effectué. En 2018, 57,6 mios ont été comptabilisés suite au versement de la BCV à ses actionnaires par un prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital. Depuis 2019, cette part est considérée comme un dividende et est enregistrée dans les produits financiers du compte de fonctionnement. Au final, le compte de résultat extraordinaire pour l'année 2019 présente des charges extraordinaires de 458,3 mios, des revenus extraordinaires de 84,9 mios, qui correspond à un excédent de charges calculé de 373,4 mios. En 2018, le résultat extraordinaire présentait un excédent de revenus de 28,2 mios.

S'agissant de la dissolution de capitaux propres de 35 mios, ce prélèvement s'inscrit dans des attributions destinées à des préfinancements en lien avec la stratégie fiscale 2023. Les thématiques concernées sont la biodiversité, les ressources naturelles et le plan climat (10 mios), les mesures transport et mobilité (10 mios), la transition numérique (10 mios) ainsi que la prévention radicalisation et violence (5 mios).

Relevons également un constat inquiétant, bien que marginal, qui prend la forme de charges financières extraordinaires de 11'764 fr. dues notamment à des différences de caisses découlant de vols. Ce point sera repris ultérieurement par la COFIN pour d'éventuelles investigations.

### 9.2.3 *Bilan*

Vu dans son ensemble, le bilan de l'Etat augmente de 506,6 mios (+5,7%) pour atteindre 9,352 mrd ; les pages 38 à 43 du rapport du Conseil d'Etat en détaillent les principales variations. Dans ce contexte, notons à l'actif, la diminution des disponibilités (- 308 mios) au 31 décembre 2019 qui s'explique par 208 mios dans les liquidités et 100 mios de placements à court terme non renouvelé. Cette diminution est compensée par 975 mios de placements à terme (BCV), comptabilisés dans le groupe de comptes Placements financiers. Le corollaire de ces constats se traduit au passif par, notamment, l'augmentation des engagements courants (+ 157 mios), des engagements financiers à court terme (+ 310 mios – solde recapitalisation de la CPEV) ainsi que des passifs de régularisation (+ 209 mios).

### 9.2.4 *Etat de la dette*

La dette s'élève à 975 mios, contre 875 mios en 2018. Cette évolution s'explique notamment par le versement du solde de la recapitalisation de la Caisse de pension de l'Etat de Vaud (319 mios pour un total de 1,44 mrd) et du volume d'investissements. La charge d'intérêt reste négative à - 17 mios, en raison des intérêts rémunérateurs sur les créances fiscales.

### 9.2.5 *Investissements*

S'agissant des investissements, la Commission des finances constate que, globalement, l'Etat a investi 581 mios dans l'économie. Les montants engagés par l'Etat pour l'année 2018 sont les suivants :

Investissements bruts y compris la part des tiers	310 mios
Octroi de nouveaux prêts par l'Etat pour	31 mios
Nouvelles garanties de l'Etat pour	240 mios

A titre de comparaison, il est relevé que le Grand Conseil a octroyé :

- pour 2011 : 18 EMPD, 29 objets, 29 décrets pour un total net de 239,9 mios ;
- pour 2012 : 26 EMPD, 36 objets, 41 décrets pour un total net de 271,1 mios ;
- pour 2013 : 28 EMPD, 30 objets, 32 décrets pour un total net de 618,5 mios ;

- pour 2014 : 31 EMPD, 39 objets, 41 décrets pour un total net de 495,9 mios ;
- pour 2015 : 32 EMPD, 38 objets, 39 décrets pour un total net de 381,8 mios ;
- pour 2016 : 26 EMPD, 29 objets, 31 décrets pour un total net de 302,6 mios ;
- pour 2017 : 26 EMPD, 29 objets, 33 décrets pour un total net de 247,5 mios ;
- pour 2018 : 33 EMPD, 35 objets, 35 décrets pour un total net de 317,9 mios ;
- pour 2019 : 34 EMPD, 38 objets, 42 décrets pour un total net de 580,3 mios.

Ces montants ne comprennent toutefois ni les garanties ni les prêts.

#### 9.2.6 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement se calcule en additionnant les amortissements au résultat opérationnel après attributions, divisés par les dépenses nettes d'investissements. En d'autres termes et d'une manière générale, l'objectif recherché est de 100%, ce qui indique que le flux de trésorerie dégagé par le compte de résultat (résultat + amortissement) permet de financer les investissements du patrimoine administratif.

Pour l'exercice 2019, cet indicateur se situe à 67,43% alors qu'il se trouvait à 190,3 en 2018 et 166,6 en 2017 (166,6%). L'historique complet de ce paramètre ainsi que d'autres valeurs sont mentionnées en page 322 de la brochure sur les comptes 2019.

#### 9.2.7 Note finale

Comme développé ci-dessus, les comptes 2019 se bouclent avec un excédent de revenus de 4 mios après enregistrement des écritures de bouclement, des amortissements non planifiés et des préfinancements, notamment un montant de 403 mios destiné à compenser des dépenses urgentes liées au Coronavirus.

Sans revenir sur ce résultat largement commenté et expliqué dans ce rapport ainsi que dans les documents fournis par le Conseil d'Etat, un des faits marquants de cet exercice aura été la méthode de travail du Parlement en général et de la COFIN en particulier durant cette période de confinement. En effet et dans le respect total des normes sanitaires imposées par la Confédération, la commission a continué de travailler à distance ou en présentiel en s'efforçant d'accompagner et de soutenir les services, les départements et le Conseil d'Etat dans leurs travaux financiers. Le Bureau de la COFIN, puis la commission *in corpore*, ont répondu rapidement aux demandes du Gouvernement, proposant même à la mi-mars de repousser le bouclement des comptes 2019, en cas de besoin. Même si cette mesure extraordinaire n'a pas eu besoin d'être mise en œuvre, les impacts financiers de cette crise sanitaire se feront fortement ressentir durant les prochaines années, avec un épuisement probable du préfinancement de 403 mios. A ce jour, il est toutefois trop tôt pour avoir une vision claire des coûts réels qui devront être supportés dans les domaines sanitaire, des transports, de la culture, de la formation, etc.

Dans un contexte économique qui n'a pas été aussi tendu depuis fort longtemps, la COFIN salue le résultat positif des comptes 2019 de l'Etat de Vaud. Elle suivra bien entendu avec la plus grande vigilance la situation financière à venir du Canton, par le biais, entre autres, d'un thème d'étude déjà identifié pour le projet de budget 2021, portant sur la pertinence des mesures financières prises par le Conseil d'Etat durant la crise sanitaire.

### 9.3 Recommandation d'approbation des comptes 2019

**La COFIN recommande au Grand Conseil, par 13 oui, 1 non et 0 abstention, d'approuver les comptes 2019 de l'Etat de Vaud tels que présentés par le Conseil d'Etat. Un rapport de minorité est annoncé.**

## 10. OBSERVATION

A l'issue de ses travaux, la COFIN propose l'observation suivante :

### Service des curatelles et des tutelles professionnelles (SCTP – DIT)

*Travailleurs temporaires – une plus grande attention doit être apportée dans le cadre de l'élaboration des budgets.*

Le nombre de mandats de protection confié par les justices de paix ne cesse d'augmenter année après année. Cette croissance de mandat paraît inéluctable et est liée tant à l'évolution démographique qu'au vieillissement de la population. Pour faire face à cette situation, le SCTP doit recourir à des travailleurs auxiliaires par l'intermédiaire de crédits supplémentaires réguliers.

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018	Ecart au budget	Ecart aux comptes
3030	5'295'059.35	4'050'600	4'394'395.20	1'244'459.35	900'664.15

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017	Ecart au budget	Ecart aux comptes
3030	4'394'395.20	3'158'300	3'860'806.98	1'236'095.20	533'588.30

	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016	Ecart au budget	Ecart aux comptes
3030	3'860'806.98	2'805'100	2'895'898.99	1'055'706.98	946'907.99

	Crédits supplémentaires
2019	1'386'500
2018	1'285'200
2017	1'048'000

**Observation :** Le Conseil d'Etat est invité, lors de l'établissement des budgets futurs, à davantage de sincérité au compte « 3030 Travailleurs temporaires ». Ceci afin d'éviter des dépassements réguliers et des recours à des crédits supplémentaires. Cet état de fait est constaté depuis de nombreuses années.

## 11. RAPPORTS DES SOUS-COMMISSIONS

### 11.1 Département du territoire et de l'environnement

**Commissaires** Mme Claire Richard  
M. Alberto Cherubini, rapporteur

#### 1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a rencontré les responsables financiers et les chefs de service des 4 entités du Département du territoire et de l'environnement (DTE). M. Jacques Ehrbar, responsable financier du Département, a participé aux quatre séances.

#### 2. Récapitulation des comptes 2019

##### a) Comparaison avec le budget 2019

	Charges	Revenus
Budget 2019	226'164'900	453'043'100
Comptes 2019	228'918'525	465'733'408
<b>Différence en fr.</b>	<b>2'753'625</b>	<b>12'690'308</b>
<b>Différence en %</b>	<b>1.22%</b>	<b>2.80%</b>

##### b) Comparaison avec le budget total 2019, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2019	226'164'900	453'043'100
Crédits supplémentaires	245'400	300'000
Budget total 2019	226'410'300	453'343'100
Comptes 2019	228'918'525	465'733'408
<b>Différence en fr.</b>	<b>2'508'225</b>	<b>12'390'308</b>
<b>Différence en %</b>	<b>1.11%</b>	<b>2.73%</b>

Par rapport au budget 2019 (y compris les crédits supplémentaires), les comptes 2019 du DTE montrent :

- une augmentation des charges de 2,51 mios, représentant une augmentation de 1.11%
- une augmentation des revenus de 12,39 mios, représentant une augmentation de 2.73%

##### c) Comparaison avec les comptes 2018

	Charges	Revenus
Comptes 2018	222'052'941	453'455'610
Comptes 2019	228'918'525	465'733'408
<b>Différence en fr.</b>	<b>6'865'584</b>	<b>12'277'798</b>
<b>Différence en %</b>	<b>3.09%</b>	<b>2.71%</b>

Par rapport aux comptes 2018 :

- l'augmentation des charges en 2019 est de 6.87 mios, soit une hausse de 3.09%
- les revenus 2019 ont augmenté de 12.27 mios, soit une hausse de 2.71%

d) Comparaison du revenu net

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
<b>Revenu net</b>	<b>236'814'883</b>	<b>226'878'200</b>	<b>231'402'669</b>

### 3. Reports de crédits

a) 2018 sur 2019 pour un montant total de 9'777'479.70 fr.

Service publié	Montant	Description
001 SG-DTE	20'000.00	Mandat évaluation certifications développement durable
003 SAN	154'700.00	Acquisition de matériel d'exploitation
003 SAN	288'000.00	Action seniors et frais d'obtention permis
005 DGE	1'589'579.70	Report de crédit conventions-programmes 2017
005 DGE	7'228'700.00	Report de crédit conventions-programmes 2018
005 DGE	496'500.00	Report de divers projets sur 2019

b) 2019 sur 2020 pour un montant total de 7'995'876.30 fr.

Service publié	Montant	Description
001 SG-DTE	76'300.00	Projets UDD+BEFH et frais du personnel non réalisés en 2019
003 SAN	125'400.00	Acquisition de matériel d'exploitation
005 DGE	310'000.00	Appuis et compétences externes et réfection de ponts
005 DGE	3'487'176.30	Report de crédit conventions-programmes 2018
005 DGE	3'997'000.00	Report de crédit conventions-programmes 2019

### 4. Remarque générale

Les comptes 2019 du DTE dégagent un excédent de revenus sur les charges supérieur aux comptes de l'année précédente, soit 236,81 mios en 2019 contre 231,40 mios en 2018.

### 5. Remarques de détail

#### **001 Secrétariat général DTE, avec le BEFH et l'UDD**

La sous-commission a rencontré le secrétaire général a.i. du DTE et la gestionnaire financière. Le budget a été parfaitement maîtrisé, avec un total des charges 5,06 mios (budget 5,26 mios) et un total des revenus de 38'124 fr. (budget 13'600 fr.).

#### **Secrétariat général du DTE (SG)**

3010 La part salariale du personnel administratif et d'exploitation du SG est de 2,06 mios.

#### **Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)**

3010 La part salariale du personnel administratif et d'exploitation du BEFH est de 874'224 fr.

3636 Les organisations privées bénéficiaires de subventions sont:

- Association « Violence que faire ? »
- Centre de liaison des associations féminines vaudoises
- "Business & Professional Women Switzerland" pour l'exposition Equal Pay Day
- Association ASTREE pour le dispositif de prise en charge des victimes de traite des êtres humains

- Décadrée pour le projet-pilote de sensibilisation des médias aux traitements des violences sexistes
- Fondation Charlotte Olivier pour le classeur « Sortir ensemble et se respecter »
- Alliance F pour le projet combattre les discours de haine
- Association VD droits des femmes pour les 60 ans du droit de vote des vaudoises
- Eglise évangélique réformée pour la supervision des interventions des équipes d'urgence

#### **Unité de développement durable (UDD)**

3010 La part salariale du personnel administratif et d'exploitation de l'UDD est de 348'648 fr.

#### **005 Direction générale de l'environnement (DGE)**

La sous-commission a rencontré le directeur général de l'environnement, l'adjoint à la direction générale en charge des finances et le responsable du secteur finances. Avec un total des charges de 177,60 mios (budget 171,02 mios) et un total des revenus de 123,34 mios (budget 112,73 mios), l'activité 2019 de la DGE a nécessité davantage de moyens financiers que prévu.

Répartition des charges et revenus par directions : DGE Support 10,92 mios (revenus 0,10 mio) ; DIREN (Direction de l'énergie) 66,85 mios (revenus 66,23 mios) ; DIREV (Direction de l'environnement industriel, urbain et rural) 12,41 mios (revenus 4,96 mios) ; DIRNA (Direction des ressources et du patrimoine naturel) 87,42 mios (revenus 52,03 mios).

Les explications des variations commentées ci-dessous se réfèrent aux écarts entre les comptes et le budget 2019 :

- 3010 Diminution des charges salariales en lien avec des collaborateurs partis en retraite, dont plusieurs responsables, remplacés par du personnel plus jeune, ainsi que des vacances de postes plus longues que prévu.
- 3030 Dépassement financé par le Fonds pour l'énergie dû à du personnel auxiliaire supplémentaire lié à un surcroît de travail dans le cadre du Programme bâtiments.
- 3049 Inconvénients de service pour surveillants de la faune, gardes-pêche et cantonniers surévalués dans le budget, car décision du Conseil d'Etat inconnue lors de l'élaboration du budget. Ce compte comprend également les indemnités pour les chiens de service, les heures de nuit, le service de piquet et pour les équipements de sécurité.
- 3101 Ce compte concerne les dépenses liées aux frais de carburant et d'entretien des quelque 400 véhicules de service de la DGE.
- 3130 L'écart par rapport au budget s'explique plus particulièrement par une adaptation des abonnements téléphoniques entraînant une diminution des frais téléphoniques et des communications en *roaming* des collaborateurs des domaines forestier et biodiversité.
- 3170 Réduction des dépenses notamment au niveau du service des eaux suite à la suppression du forfait pour les déplacements et introduction d'un forfait pour les repas remplaçant les frais effectifs.
- 3632.2 Les conventions-programmes arrivant à terme (période 2016-2019), un point de situation financier sur ses projets a permis d'effectuer, notamment, des compensations au sein des conventions-programmes entre comptes et des transferts entre projets pour un montant total de 5.08 mios par rapport au budget
- 3632.5 Il y a eu davantage de projets hors conventions-programmes qui ont pu être financés par le delta du compte 3632.2.
- 3634.1 D'une manière générale, les subventions cantonales aux entreprises publiques en lien avec l'énergie sont légèrement supérieures au budget et sont allouées en fonction des différents types de bénéficiaires qu'il est toujours difficile de déterminer au moment de l'élaboration du budget. Une réallocation s'effectue entre les différents comptes de subventions.

3635 D'une manière générale, les subventions cantonales aux entreprises privées en lien avec l'énergie sont légèrement supérieures au budget et sont allouées en fonction des différents types de bénéficiaires qu'il est toujours difficile de déterminer au moment de l'élaboration du budget. Une réallocation s'effectue entre les différents comptes de subventions. Les subventions du Programme bâtiments 2019 sont en principe plafonnées à 500'000 fr. par bâtiment, par installation de production ou de distribution de chaleur.

3637.2 Le différentiel de 1,82 mio a pu être financé par le delta du compte 3632.2, il concerne des subventions aux entreprises privées en lien avec les conventions-programmes dans le domaine de l'environnement.

### Synthèse financière du Programme 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique

Objet	31.12.2018	31.12.2019
Subventions payées	63.28 mios	69.20 mios
Subventions engagées	21.75 mios	12.26 mios
Subventions à engager	5.97 mios	9.54 mios
Réserve financière à attribuer	9.00 mios	9.00 mios
<b>Total</b>	<b>100.00 mios</b>	<b>100,00 mios</b>

Le Programme 100 millions est ainsi presque entièrement engagé, la réserve financière de 9.00 mios n'étant pas attribuable à des projets concrets, mais conservée pour des besoins de gestion du Programme et des projets en cours.

### Conventions-programmes en fr. de la DGE, période 2016 – 2019

Conventions-programmes	Part Vaud payée en 2019	Part Confédération payée en 2019
Biodiversité en forêt	1'302'299	1'928'605
Forêts protectrices	5'009'727	4'923'943
Gestion des forêts	2'298'763	3'323'281
Ouvrages de protection eaux	721'666	464'401
Ouvrages de protection forêts	106'406	3'443'880
Renaturation	1'246'198	2'641'315
Nature & Paysage	1'902'236	2'224'185
Parcs naturels	555'000	1'670'335
Grande Cariçaie	312'956	796'300
Oiseaux eau & faune sauvage	36'515	159'233
<b>Total</b>	<b>13'491'776</b>	<b>21'575'478</b>

Ces conventions-programmes sont échues en 2019. Elles ont été renégociées avec la Confédération pour une période qui s'étend de 2020 à 2024. Au 31 décembre 2019, les reports de crédits et écritures transitoires ont été effectués sur 2020, de respectivement 7'484'176 fr. pour le Canton et 11'656'218 fr. pour la Confédération. La part fédérale représente des montants engagés, mais pas encore dépensés.

### Charges par fonds en fr. de 2016 à 2019

Fonds	2016	2017	2018	2019
Fonds d'indemnisation dégâts du gibier	1'091'152	1'339'541	1'663'596	1'552'410
Fonds d'aménagement piscicole	289'691	272'916	221'394	228'460
Fonds de conservation des forêts	78'124	12'738	16'200	24'506
Fonds pour l'énergie	18'354'259	52'623'871	54'354'673	64'141'756
Fonds de conservation de la faune	384'178	304'988	271'207	377'610
Protection de la nature	1'431'454	1'547'946	1'860'766	2'250'802

### 043 *Service du développement territorial (SDT)*

La sous-commission a rencontré le chef de service et son adjointe. Avec un total des charges de 13,00 mios (budget 14,76 mios) et un total des revenus de 568'709 fr. (budget 1,05 mio), le SDT a particulièrement bien maîtrisé ses dépenses malgré une intense activité dans le cadre des analyses de nombreux plans d'affectation communaux.

- 3130.3 Diminution au poste « cotisations diverses » provenant essentiellement de la dénonciation par le Conseil d'Etat de la convention relative à la CEAT (Communauté d'études pour l'aménagement du territoire).
- 3132 Retard pris par certains projets, notamment celui de la refonte complète du Plan directeur cantonal et des plans d'agglomérations ou intercommunaux.
- 3612 Période « creuse » pour le projet d'agglomération Lausanne-Morges, moins d'études en cours.
- 4510 Le Fonds 2029 est le nouveau fonds alimenté par la taxe sur la plus-value.

### 003 *Service des automobiles et de la navigation (SAN)*

La sous-commission a rencontré le chef de service ainsi que le chef de la division finances et controlling. Avec un total des charges de 33,24 mios (budget 35,11 mios) et un total de revenus de 341,78 mios (budget 339,23 mios), le SAN affiche des comptes 2019 très positifs, en maîtrisant les charges et en augmentant les revenus. Durant l'exercice écoulé, le parc des véhicules vaudois a augmenté de 0.83% et la taxe de 1.27%, pour une augmentation de la population de 0.94%. En 2019, le parc vaudois totalisait 582'443 véhicules (+ 4'810) et les recettes de la taxe automobile et des bateaux se sont élevées à 253,72 mios (+ 3.17 mios).

- 3120 Diminution des frais d'électricité grâce notamment à l'installation de lampes LED.
- 3180 Réévaluations sur créances : ce compte enregistre la variation de la provision pour pertes sur débiteurs. En fin d'année, à partir des postes ouverts, le SAN considère qu'une partie des créances ne pourra pas être récupérée. Le montant de ce risque est comparé avec la provision enregistrée dans les comptes et si celle-ci est plus élevée que le risque calculé, la provision est diminuée par le biais du compte 3180. Si, au contraire, la provision est trop basse par rapport au risque calculé, le SAN augmente la provision pour qu'elle corresponde au montant du risque calculé.
- 3181 Pertes sur créances effectives : ce compte enregistre toutes les pertes sur débiteurs, c'est-à-dire tous les montants facturés, mais qui n'ont pas pu être encaissés. Par exemple, si un client est mis aux poursuites et que l'Office des poursuites délivre au SAN un acte de défaut de biens, la créance est amortie par l'enregistrement dans ce compte. Elle est considérée comme perdue. A noter que ce compte enregistre les pertes nettes, donc si le client revient à meilleure fortune et qu'il finit par payer au SAN son acte de défaut de biens quelques années après que celui-ci ait été amorti via le compte 3181, le SAN ressortira le montant du compte 3181 pour enregistrer la créance comme payée.
- 4260 Diminution du contentieux et des frais de poursuite, ce qui impacte également à la baisse les frais de poursuite refacturés.
- 4610 Ce compte enregistre d'une part les commissions que le SAN perçoit de la Confédération pour la vente des vignettes autoroutières et, d'autre part, le dédommagement versé par la Direction générale des douanes pour la perception de la redevance poids lourds forfaitaire. Etant donné que la perception de cette redevance est déléguée aux cantons qui sont chargés de la facturation, de l'encaissement puis du virement des montants perçus à la Confédération, celle-ci dédommage le SAN pour le travail effectué.

## 6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2019	38'606'000	10'236'000	28'370'000
Comptes 2019	33'637'837	11'860'465	21'777'372
<b>Ecart</b>	<b>-4'968'163</b>	<b>1'624'465</b>	<b>-6'592'628</b>

Les investissements nets 2019 du DTE sont ventilés comme suit :

SP	Service	Budget	Comptes
001	SG-DTE	0	0
005	DGE	24'570'000	19'867'664
043	SDT	1'100'000	634'921
003	SAN	2'700'000	1'274'786
<b>Total</b>	<b>DTE</b>	<b>28'370'000</b>	<b>21'777'372</b>

En ce qui concerne le détail des investissements, la sous-commission s'est étonnée de la différence des montants inscrits à la page 18 du dossier de présentation des comptes par le Conseil d'Etat et le total de ces mêmes investissements présentés par la DGE. Le dossier de présentation des comptes du Conseil d'Etat annonce des investissements s'élevant à 28,1 mios (rivières 15,3 mios, dangers naturels 6,5 mios, déchets 6,3 mios), alors que l'ensemble des investissements annoncés par la DGE et recouvrant ces 3 mêmes secteurs s'élève à 16,27 mios. Selon les explications du SAGEFI, ce montant de 28.1 mios est une dépense brute pour la DGE, tandis que le montant de 16.27 mios est une dépense nette. La différence entre les dépenses brutes et nettes s'explique essentiellement par la prise en compte des subventions fédérales.

Nombre de travaux liés à des investissements, dont les montants ont été budgétés pour l'exercice 2019, n'ont pas été effectués ou seulement de manière partielle. Ces retards sont provoqués essentiellement par des causes techniques (notamment météorologiques) ou juridiques.

La sous-commission a relevé quelques postes d'investissement au sein de la DGE appelant des commentaires :

Compte	Objet	Budget 2019	Comptes 2019
I.000010.01	Le Famollens en ville de Rolle. Ajustement du planning suite aux oppositions en cours.	1'350'000	35'969
I.000035.01	La Brinaz à Grandson et Montagny. En 2018 le blocage juridique n'avait pas permis d'effectuer les travaux. Le blocage levé, le retard sur les travaux a été rattrapé	357'500	923'696
I.000419.01	Rhône 3, 1 <sup>ère</sup> tranche des travaux. Soutenu par une équipe passée à 2 collaborateurs, le dossier a avancé sur plusieurs fronts : mesures prioritaires du Chablais, mesure prioritaire du Delta, étude préliminaire du tronçon aval à la mesure prioritaire Chablais, accompagnement agricole.	950'000	1'931'582
I.000426.01	Crédit cadre micropolluants. Travaux non réalisés, planification trop optimiste de certaines communes	4'000'000	2'179'852
I.000430.01	Protection dangers naturels et améliorations des structures. Un effort a été mené afin de concrétiser les différents travaux et répondre aux indicateurs de la convention-programme 2016-2019. Il s'agit, par exemple de travaux d'infrastructure sur les centres forestiers des Agittes et du GFLO (Groupement forestier Leysin - Les Ormonts) qui ont été effectués plus rapidement que prévus, car ils n'ont soulevé aucun recours administratif.	1'100'000	2'097'189
I.000686.01	Décharge Bois de Vaux à Lussery-Villars. Reprise des projets de décharges par une nouvelle cheffe de projet. Une revue des priorités pour les sites pollués a été effectuée et l'accent a été mis sur la décharge de Bois-de-Vaud.	0	1'406'313

SDT – SAN : Néant

## 11.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

**Commissaires :** M. Maurice Mischler, rapporteur  
M. Nicolas Glauser

### 1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission des finances auprès du DFJC ont consacré sept séances à l'étude des comptes de l'année écoulée réparties sur trois jours, en présentiel, dans les locaux du DFJC. Ils remercient les directeurs et chefs de services ainsi que leurs collaborateurs pour l'organisation de ces séances et les réponses détaillées et les compléments d'information suite aux questions posées par la sous-commission. Ils remercient aussi M. Laurent Schweingruber, responsable financier du Département, pour son appui, son aide et ses explications.

Les commissaires ont pu, à la fin de leur visite des services, s'entretenir et échanger sur ce rapport avec Mme la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle, cheffe du Département, accompagnée de M. Jacques Grossrieder, Secrétaire général et de M. Laurent Schweingruber, responsable financier.

### 2. Récapitulation des comptes 2019

#### a) Comparaison avec le budget 2019

	Charges	Revenus
Budget 2019	2'983'534'200	462'440'800
Comptes 2019	2'999'254'984	467'169'804
<b>Différence en fr.</b>	<b>15'720'784</b>	<b>4'729'004</b>
<b>Différence en %</b>	<b>0,53%</b>	<b>1,02%</b>

#### b) Comparaison avec le budget total 2019, y compris crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2019	2'983'534'200	462'440'800
Crédits supplémentaires	24'006'100	5'190'100
Budget total 2019	3'007'540'300	467'630'900
Comptes 2019	2'999'254'984	467'169'804
<b>Différence en fr.</b>	<b>-8'285'316</b>	<b>-461'096</b>
<b>Différence en %</b>	<b>-0,28%</b>	<b>-0,10%</b>

#### c) Comparaison avec les comptes 2018

	Charges	Revenus
Comptes 2018	2'929'295'962	459'215'037
Comptes 2019	2'999'254'984	467'169'804
<b>Différence en fr.</b>	<b>69'959'022</b>	<b>7'954'767</b>
<b>Différence en %</b>	<b>2,39%</b>	<b>1,73%</b>

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
<b>Charge nette</b>	<b>2'532'085'181</b>	<b>2'521'093'400</b>	<b>2'470'080'925</b>

### 3. Reports de crédits

a) 2018 sur 2019

Service	Montant	Description
012 Scolarité enf., prim. et sec	125'000	Matériel informatique non livré

b) 2019 sur 2020

Service	Montant	Description
010 SG-DFJC	18'000	Financement de l'aménagement des locaux

### 4. Remarques générales

Malgré la crise du COVID-19, les comptes ont pu être bouclés à temps.

Pour 2019, le budget du DFJC a nécessité 20 crédits supplémentaires, totalisant un montant net de 18'816'000 fr. soit une charge brute de 24'006'100 fr. et un revenu de 5'190'100 fr. Ces crédits supplémentaires sont en grande partie totalement compensés. Les quatre plus importants en termes de coûts et dépassant les 5 mios sont :

1. Le financement des mineurs pris en charge en institutions spécialisées : 9,7 mios (SPJ).
2. La couverture des besoins en matière de mesures d'enseignement spécialisé et d'aide à l'intégration dans l'école régulière : 6,8 mios (DGEO).
3. L'intégration des élèves de classes D du SESAF dans les classes régulières de la DGEO : 5,9 mios (DGEO).
4. L'effet démographique concernant l'année civile 2019 : 5,6 mios (DGEO).

Si l'on tient compte des crédits supplémentaires, nous voyons que les charges sont bien contenues et présentent un solde budgétaire de 8'285'316 fr. (0,28%), alors que les revenus sont légèrement inférieurs aux prévisions de 461'096 fr. (0,10%).

Les dépassements non autorisés se sont élevés à 18'122'529 fr.

Les trois plus importants sont des dépassements de :

1. 4'320'731 fr. au SP 19/3020 la mise en œuvre de la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) en août 2019 a conduit à l'intégration des élèves de classes D dans les classes régulières, laquelle a fait l'objet d'un crédit supplémentaire entièrement compensé. Ce transfert budgétaire est basé sur le calcul habituel d'un financement via l'enveloppe pédagogique (taux d'encadrement par élève). Si les élèves ont bien été intégrés comme prévu au sein des établissements de la DGEO, et ceci dès la rentrée d'août 2019, des contraintes techniques n'ont pas permis d'en imputer les coûts au SP012. Il s'agit d'une situation unique et temporaire, d'une part par le fait que pour le budget 2020 l'enveloppe pédagogique intègre déjà l'ensemble des élèves et, d'autre part, en raison de la présentation consolidée (DGEO/SESAF) ;
2. 4'238'418 fr. au SP 12/3054 dû à une erreur de ventilation du budget entre les charges salariales et les charges sociales et le SP 12/3020 ;
3. 4'100'336 fr. au SP 15/3611 qui s'explique par l'évolution du nombre de vaudois qui étudient hors canton. Celui-ci a été supérieur aux prévisions, en particulier dans le domaine universitaire.

Le montant total des charges s'élève à 15'720'784 fr. de plus que le budget 2019 (soit 0.5%). Et, tenant compte de revenus supérieurs aux prévisions de 4 729 004 fr., les comptes 2019 du DFJC présentent un solde de charges nettes très légèrement supérieur au budget, de CHF 11 mios (0.44 %).

Certains services ou directions ont fait remarquer que pour certaines affaires, il est difficile de proposer des crédits supplémentaires avant le 31 octobre, ce qui explique certains dépassements.

## 5. Remarques de détail

### 010 *Secrétariat général du DFJC (SG-DFJC)*

Les premières dépenses concernant la transition numérique ont pris leurs effets durant l'année 2019.

Le fonds congé sabbatique des enseignants (COSAB, fonds 3011) a permis, comme en 2017 et en 2018, de financer 33 congés sabbatiques en 2019, soit 19 à la DGEO et 14 à la DGEP.

Un crédit supplémentaire totalement compensé de 272'700 fr. a été accordé par le Conseil d'Etat pour la contribution vaudoise à la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et la couverture des besoins relatifs à la poursuite de projets prioritaires, tout comme un report de crédit de 18'000 fr. pour l'aménagement des locaux, car tout n'a pu être finalisé à temps.

- 3010 La différence provient de temps de latence entre des départs et la repourvue des postes, parfois par de plus jeunes employés.
- 3020 Le poste a été supprimé, comme prévu, remplacé par une indemnité pour frais de commission.
- 3120 De substantielles économies d'énergie ont été faites.
- 3110 Poste concerné par le crédit supplémentaire et le report de crédit, ces réaménagements sont indispensables, notamment pour des places de travail.
- 3611.1 L'augmentation de la contribution à la CDIP est justifiée par le développement de l'éducation numérique. Volonté de créer des identifiants au niveau intercantonal.

### 011 *Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)*

#### Crédits supplémentaires 011 & 012

Huit crédits supplémentaires ont été octroyés en 2019 : le premier, de 834'800 fr. concernant les conséquences de l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 – ouvrages jusqu'alors mis à charge des parents. Le deuxième de 940'000 fr. concernant le démarrage de la phase pilote de l'éducation numérique au primaire (1-6P) dans 12 établissements de la DGEO. Le troisième, de 5'888'800 fr. concernant l'intégration de 1'205 élèves de classes D du SESAF dans les classes régulières de la DGEO (ce crédit supplémentaire concerne bien entendu aussi le SESAF). Le quatrième, de 5'615'500 fr. concernant les effets démographiques de l'année civile 2019. Le cinquième, de 1'935'000 fr. concernant les conséquences de l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 – petites fournitures scolaires jusqu'alors mis à charge des parents. Le sixième, de 150'000 fr. concernant un complément au budget de la DGNSI alloué à la prise en charge des logiciels métiers de la DGEO. Le septième, de 16'900 fr. comme complément au budget du SPEV alloué à la prise en charge du contrat de renouvellement JOBTIC de la DGEO. Le huitième, de 36'000 fr. pour le renouvellement d'abonnement de logiciels d'informatique pédagogique au sein des établissements scolaires.

- 3020 Le salaire des enseignants détachés est compensé dans le SP 12/3020 et 3130, il n'y a pas eu besoin de PCE pour ces transferts.
- 3130.1 Malgré cette diminution importante, les prestations n'ont pas été coupées.
- 3130.2 Il a été privilégié des exercices d'évacuation. Cette prestation est financée à 1/3 par l'Etat, 1/3 par les communes et 1/3 par l'ECA.
- 4210 Les apostilles remplacent par une formalité unique l'exigence de légalisation d'un acte officiel en provenance d'un autre pays, lorsque cela est nécessaire.

**012 Scolarité enfantine, primaire, secondaire et classes de rattachement**

- 3020 L'augmentation due à l'effet démographique figure dans l'analyse des risques de ce poste comptable.
- 3030 L'écart au budget découle de projets dont le personnel a finalement été engagé sous CDI/CDD au 3020 (enseignants). Le reste des dépenses découle principalement d'appuis ponctuels pour les secrétariats, économats et bibliothèques (335'194.85 fr.) et du personnel externe en CDD engagé dans le cadre de projets en cours (417'220.15 fr.).
- 3054 Dû à une erreur de ventilation du budget entre les charges salariales et les charges sociales, en lien avec la LPS et le SP 12/3020.
- 3090.4 L'exigence de ce CAS HEP figure dans les conditions d'engagement.
- 3104 Report structurel des photocopies de supports de cours (voir aussi 3161) et des découpages des moyens d'enseignements. L'entier du crédit supplémentaire n'a pas été totalement utilisé, parfois à cause de problèmes de livraison. Il est à prévoir une régulation et des évolutions dans la diffusion de ces moyens d'enseignements.
- 3113 Baisse des prix et parfois des problèmes de livraison.
- 3130.13 La baisse est substantielle grâce à la baisse des prix d'abonnements.
- 3138 Il est difficile de prévoir un budget totalement adéquat vu les différences de pratique entre les établissements (93) en matière d'organisation de cours avec des spécialistes externes.
- 3150.2 Initiative heureuse des enseignantes d'activités créatrices qui ont préféré la réparation à l'achat de matériel neuf (effet positif sur le compte 3104).
- 3169.3 Les droits sont généralement offerts.
- 3170.1.3 Suite à un changement de politique comptable, les frais des collaborateurs liés aux camps doivent être imputés au compte 3171 avec ceux des accompagnateurs externes (recommandation du CCF). Suite à un audit du CCF, le budget 2019 a été construit dans ce sens, néanmoins certaines administrations des ES n'ont pas intégré ce changement de pratique.
- 3171 Les destinations évoluent, les classes vont moins loin, ce qui baisse les coûts dont certains sont restés imputés au compte 3170.
- 3199 Une part des factures d'affaires juridiques en cours sont régulièrement envoyées après le 31 octobre, rendant impossible l'établissement de crédits supplémentaires.
- 4260.1 Certains cadres renoncent à l'abonnement de l'Etat préférant des abonnements privés plus étendus (communications avec l'étranger).
- 4260.3 De plus en plus de personnes sont équipées à la maison.
- 4260.7 Poste très aléatoire, concerne surtout des refacturations.
- 4511 Concerne le fonds 3011.
- 4611 Les conventions fixent le forfait par élève.
- 4612.4 Certains élèves font une deuxième 11<sup>e</sup> année dans un canton voisin afin de favoriser les échanges linguistiques.
- 4630 L'augmentation provient du fait qu'il y a plus de subventions jeunesse et sport accordées, les conditions requises étant mises en œuvre par les établissements scolaires.

**Evolution du nombre des élèves de la DGEO\***

Cycle	Enfantine	Primaire	Sec.	Racc.	Accueil	Total
2013	15'137	43'068	22'494	610	500	81'809
2014	15'452	44'106	22'835	659	630	83'682
2015	15'799	45'387	22'286	628	650	84'750
2016	15'823	46'046	22'269	585	448	85'171
2017	15'644	46'893	22'374	743	576	86'230
2018	15'784	47'944	22'740	680	542	87'690
2019	16'054	48'528	23'491	686	565	89'324
Var.18-19	270	584	751	6	23	1'633

\* Nombre d'élèves figurant au budget soit, à l'état des lieux en avril de l'année n-1. Les élèves des années 7 et 8 HarmoS sont intégrés au primaire.

**013 Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP)**

La DGEP a élaboré cinq demandes de crédits supplémentaires entièrement compensés.

Deux concernent le service publié 013, le premier pour la réallocation de moyens budgétaires nécessaires au bon fonctionnement de la DGEP pour 745'700 fr. et le deuxième pour la poursuite et le renforcement des mesures d'aide à la réinsertion en formation professionnelle (CPA) pour 840'100 fr.

Le service publié 013 ne présente pas de dépassement budgétaire. Au niveau des revenus, il est à relever une correction de la facturation à la fondation pour la formation professionnelle (FONPRO) à laquelle des prestations liées aux thèmes d'examens ont été facturées à tort durant plusieurs années pour un solde de 219'000 fr.

Les trois crédits supplémentaires du service publié 014 concernent, pour le premier, le réaménagement de locaux au sein des gymnases et écoles professionnelles pour un montant de 662'000 fr. ; le second a permis de financer l'aménagement de locaux pour une antenne de formation COFOP (Centre d'Orientation et de Formation professionnelle) au gymnase d'Yverdon à hauteur de 250'000 fr. ; le dernier a trait à la réallocation de moyens budgétaires nécessaires au bon fonctionnement de l'Enseignement secondaire II (480'000 fr.).

Les membres de la sous-commission relèvent que plusieurs crédits supplémentaires ont été transférés à la DGIP pour l'aménagement intérieur des bâtiments en charge de la DGEP, plutôt que de pouvoir gérer ces dépenses indispensables à la bonne marche de la direction directement via le budget. Cela paraît un peu incohérent.

Il est à noter que les revenus de deux préfinancements (Accessibilité à la HEIG-VD et le développement de la mobilité internationale) ont été intégrés dans le budget 2019, mais n'ont pas fait l'objet d'un transfert par le SAGEFI.

Par ailleurs, un fort accent a été donné pour accélérer les certificats par reconnaissance d'acquis, cela simplifiera le cursus d'adulte en formation et en cours d'emploi."

3010 Crédit supplémentaire pour la poursuite et le renforcement de la CPA. Initialement les postes (4.5 ETP) nécessaires sont en CDD. Il est prévu de les pérenniser dans le cadre de la procédure budgétaire 2021

3090.1 Ne concerne que les formations.

3110 Suite à la location d'un étage supplémentaire, la DGEP a procédé à une optimisation de la configuration des locaux rue St-Martin 24 et 26.

3170 Diminution des frais de déplacement du personnel administratif.

3171 Ce compte n'a pas été impacté pour la mobilité des apprentis suite au financement à la personne (cf. compte 3637) en lien avec le préfinancement y relatif.

3611 Concerne des formations hors canton, souvent pour des formations que le canton ne propose pas.

3611.4 Pour les validations des acquis dans un autre canton, l'Etat doit payer le matériel en plus de l'écolage.

- 3636.13 Part de la DGEP. Le salon des métiers est également financé par la Confédération et FONPRO notamment.
- 3636.21 La formation mixte se décompose en 6 mois d'école et 6 mois en entreprise.
- 3636.22 Projet n'ayant pas abouti pour ce type de formation.
- 3636.23 Concerne aussi la CPA.
- 3636.24 Subvention de formation continue en lien avec la LFCo.
- 4230.1 Diminution des revenus suite à la correction mentionnée ci-dessus (cf. FONPRO).
- 4230.5 Facturation aux élèves hors-canton.
- 4260.1 Les revenus des préfinancements n'ont pas été comptabilisés dans le service publié 013, mais dans les comptes du SAGEFI.
- 4630 Revenus supplémentaires exceptionnels suite à une redistribution des moyens financiers non utilisés par la Confédération pour d'autres projets non réalisés au sein du SEFRI.

#### **014 Enseignement secondaire II**

- 3030.2 Pour les assistant-e-s de préformation, notamment au COFOP, versés aux porteurs de CFC fraîchement certifiés.
- 3101 Les compensations à l'intérieur du service publié n'ont pas fait l'objet d'un commentaire spécifique (s'agissant du montant de 59'000 fr.) contrairement aux compensations envers d'autres services.
- 3104 Incitation aux élèves à faire des achats directement. L'impact se retrouve également dans les revenus (4250).
- 3130 Les compensations à l'intérieur du service publié n'ont pas fait l'objet d'un commentaire spécifique (s'agissant du montant de 151'000 fr.) contrairement aux compensations envers d'autres services.
- 3171 Les destinations des maturités bilingues français-anglais sont désormais limitées au Royaume-Uni et ont été moins sollicitées. De plus des réflexions se font concernant les voyages de maturité, notamment sur le mode de transport.
- 3400 Intérêts passifs liés aux versements d'arriérés de salaires enseignants. A relever que les comptes 3419,3440 et 3499 sont gérés par le SAGEFI.
- 3637.1 Diminution des aides individuelles suite à la refonte du concept sur les maturités bilingues.
- 3510/  
4510 Égalisation pour les fonds des gymnases.

#### **Evolution des effectifs des étudiants et apprentis de l'enseignement secondaire 2**

Effectifs	Gymnases	Form. prof.	Ecole Transition	Total
Au 15.11.13	11'837	22'691	1'120	35'648
Au 15.11.14	12'194	22'705	1'203	36'102
Au 15.11.15	12'717	22'688	1'245	36'650
Au 15.11.16	13'408	22'703	1'207	37'318
Au 15.11.17	14'055	22'739	1'288	38'082
Au 15.11.18	14'216	22'270	1'152	37'638
Au 15.11.19	14'282*	22'461*	1'018*	37'761*
Var.18/19 à 19/20	+66	+191	-134	+123

\* effectif provisoire

### 015 Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Il n'y a pas eu de crédit supplémentaire à la DGES.

Les nouveaux plans stratégiques pour l'UNIL et la HEP ont été adoptés, le plan d'intention cantonal 2021-2024 des HES est en cours d'examen par le Grand-Conseil. Il y aura peut-être des conséquences financières à tout cela.

La sous-commission a pu prendre connaissance des comptes de l'UNIL, de la HEP, de la HEIG-VD, de l'HESAV et de l'ECAL, il a été répondu à toutes ses questions sur ces comptes. Le résultat de l'exercice a été positif pour chacune, sauf l'ECAL qui a créé un centre de technologie et a dû effectuer des travaux extérieurs.

Les flux financiers entre le Canton, la Confédération et les hautes écoles sont assez complexes, mais la sous-commission a pu bénéficier d'explications très claires.

Le nombre d'étudiants est en augmentation globale de 2.2% par rapport à 2018, ce qui représente une progression identique à celle des années 2016-2018. Les progressions les plus fortes sont l'ELS et la HEP (resp. 4,9% et 5,2%). A l'opposé, l'ECAL connaît la plus forte régression (-7,9%), cela est dû à une sélection des candidats très rigoureuse au niveau de l'année propédeutique comme des formations bachelors et masters.

#### Evolution des effectifs des étudiants dans les formations bachelor, master et doctorat

Au 15.10.	Unil	HEP VD	HEIG-VD	HESAV	ELS	ECAL	HEMU	HETSL
2013	13'257	1'690	1'680	900	673	532	497	694
2014	13'686	1'781	1'693	876	714	544	504	743
2015	13'716	1'893	1'663	948	756	546	510	767
2016	14'127	1'907	1'541	1'033	736	579	504	758
2017	14'508	2'062	1'478	1'060	746	567	507	770
2018	14'814	2'199	1'463	1'053	817	568	518	794
2019	15'235	2'314	1'439	1'017	857	523	517	800
Var. 18/19	+421	+115	-24	-36	+40	-45	-1	+6

La subvention cantonale pour l'UNIL est conforme au budget soit de 321'228'500 fr.

3010 La diminution est due à des départs de collaborateurs, mais pas de poste supprimé.

3130.2.3 La cotisation à l'agence d'accréditation a diminué, mais celle de la Conférence des recteurs des hautes écoles suisses a augmenté ce qui n'engendre au total qu'une petite diminution.

3132 Les honoraires des cabinets d'audit ont quelque peu baissé.

3611 Ce poste est toujours très difficile à estimer d'autant que les tarifs varient fortement selon l'orientation de l'étudiant (il y a trois tarifs, sciences humaines, techniques ou médicales).

3704 L'excédent n'est pas mis dans la liste des dépassements interdits, car concerne des comptes de transferts.

3636 Concerne les écoles de droit privé comme par exemple, l'école de la Source, l'HEMU et l'HETSL (anciennement EESP).

4634 Il était prévu au budget que l'UNIL restitue à l'Etat 17 mio en 2019, finalement elle ne va restituer que 13 mio en 2020. Ce ripage a été validé par le Conseil d'Etat pour alléger les comptes 2019 et créer ainsi du disponible ; dans le même temps, l'effort budgétaire demandé a été réduit de 4 mio.

### 017 Service des affaires culturelles (SERAC)

Trois demandes de crédits supplémentaires totalement compensées ont été octroyées en 2019. La première de 100'000 fr. concernant le projet pilote « Les Argonautes » en partenariat avec la DGEO. Le deuxième de 120'000 fr. concernant des réallocations budgétaires temporaires nécessaires à l'organisation et à la sécurité des

musées cantonaux. Le troisième de 490'000 fr. concernant la mise en œuvre de la Convention d'intentions entre le Conseil d'Etat et la Municipalité de la Ville de Lausanne : contribution financière pour « Le Capitole », aussi le SG-DFJC a contribué à l'effort de compensation financière à hauteur de 160'000 fr.

- 3030 Ce compte couvre 5 types de dépenses (accueil et surveillance du Palais de Rumine, accueil et surveillance de la BCUL, travaux ponctuels des musées cantonaux, études ponctuelles en politique culturelle, civilistes pour les musées cantonaux/BCUL).
- 3101 Suite à une réorganisation des imputations pour frais de représentation, au musée de l'Elysée sur la base de l'examen de la COFIN des comptes 2018 (compensés avec le compte 3130.4).
- 3102 Le montant compensatoire de 40'000 fr. concerne le financement d'un projet de parcours muséal à la cathédrale (de même pour le compte 3104 pour un montant compensatoire de 25'000 fr.).
- 3109 Concerne notamment la boutique de la Cathédrale.
- 3119.3 Concerne des acquisitions électroniques et des abonnements pluriannuels pour le compte de l'Unil. Ce Fonds permet de faciliter la gestion financière du processus d'acquisition de documentation, dont la particularité réside dans des engagements pluriannuels et des transactions en monnaies étrangères. Le fonds 3032 a un capital de 6'609'944.90 fr. au 31.12.2019. Les engagements sont planifiés en 2020.
- 3130.8 Les frais de surveillance ont dû être fortement augmentés, notamment au Palais de Rumine. La problématique de l'optimisation de la surveillance et de la sécurité sera intégrée dans le projet « avenir Rumine ».
- 3199 Vente de marchandises à la boutique du Palais de Rumine pour le compte de partenaires externes. Compensé par le compte 4309 (encaissement du produit de la vente). La dépense sur le compte 3199 correspond au versement aux partenaires externes du produit de la vente, moins une commission pour frais de gestion de la boutique par l'Etat.
- 3511.7-8 Concerne les fonds pour lesquels les recettes ont été supérieures aux dépenses : la différence est versée au capital des fonds indiqués. A l'inverse, le compte 4511 enregistre les prélèvements sur le capital des fonds (cas où les dépenses excèdent les recettes).

#### **018 Service de la protection de la jeunesse (SPJ)**

Deux demandes de crédits supplémentaires ont été accordées en 2019. Le premier de 1'246'900 fr. concernant les conséquences du rapport Rouiller pour le renfort de la gestion des cas complexes et limites suivis par le Service de protection de la jeunesse. Le second de 9'729'000 fr. concernant le financement des mineurs pris en charge en institutions spécialisées.

La proportion des mineurs suivis par rapport à la population 0-17 ans est de 5% et parmi ceux-ci, 15 à 16% sont placés, ce qui est dans la moyenne suisse.

- 3030 Forte augmentation des emplois temporaires due à une volonté (découlant du rapport Rouiller) d'être plus proactif, surtout au départ. Il en a découlé une augmentation des recours, des dénonciations pénales, des soutiens juridiques aux assistants sociaux. De plus, les suivis de dossiers à risque se font maintenant systématiquement à deux personnes.
- 3100 Pour l'installation de nouveaux collaborateurs.
- 3130 Une commission a été créée à la suite du rapport Rouiller : la commission interdisciplinaire d'éthique de protection de l'enfant (CIEP).
- 3199 Les travaux de réparations prévus n'ont pas pu être faits.
- 3181 Concerne la mise à jour exceptionnelle des dossiers d'assurance maladie des enfants relative aux postes ouverts et échus au 31 décembre 2018. Un suivi rigoureux a été mis en place pour recouvrer ces montants tout au long de l'année. Une compensation est existante au poste 4637.
- 3636.1 Concerne la PCE à 9'729'000 fr. Différents éléments n'ont pas pu être entièrement intégrés dans les budgets précédents : annuités statutaires, impact de la CCI santé-social, renforcement de l'encadrement pour répondre aux normes de l'Office fédéral de la justice (OFJ). De plus ouverture des deux structures à St-Légier et à Blonay, pour des enfants avec traits autistiques notamment.
- 3636.2 Concerne la PCE à 9'729'000 fr. : augmentation des hospitalisations sociales permettant de répondre à des situations urgentes.

3636.10 Le Fonds de Protection de la Jeunesse ne sera plus alimenté par la Loterie Romande dès 2020 suite à la révision de la loi sur les jeux d'argent entrée en vigueur le 1.1.2019. Cela nécessitera des budgets supplémentaires le cas échéant. 9.4 ETP ne sont plus payés via le fonds, mais via le compte 3010.

### 019 Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Conformément au communiqué de presse du 7 mars 2019, le SESAF et la DGEO ont fusionné au premier janvier 2020. La fusion des comptes et des services est maintenant effective. Cette démarche a fait l'objet d'un accompagnement et de conseils de la part de professionnels. C'est donc le dernier exercice comptable pour lequel les deux entités sont séparées. Il est à noter que l'office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle OCOSP est intégré à la DGEP dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Un crédit supplémentaire de 6'774'700 fr. avec une charge nette de 5'234'700 fr. a été octroyé pour couvrir des besoins en matière de mesures d'enseignement spécialisé et d'aide à l'intégration dans l'école régulière ainsi que les modalités de contractualisation des assistant-e-s à l'intégration. Elle concerne le compte 3020.

Le nombre d'enfants suivis par le SESAF est de 1'850 enfants en institution et 1'227 enfants suivis en école obligatoire. Le coût moyen par enfant est de 80'000 fr. en institution et de 60'000 fr. pour ceux suivis en école obligatoire.

3020 Augmentation expliquée plus haut.

3030 Remplacements statutaires non prévisibles (congés de maternité).

3105 L'augmentation du nombre d'enfants justifie cet écart. Le budget pour les repas des enfants sourds aurait dû être augmenté de manière automatique, or le budget du groupe 31 n'a pas pu être adapté aux effets démographiques.

3130.4 Pour le prochain exercice, la participation au salon des métiers sera transférée à la DGEP (OCOSP).

3612.2 Pour la région Lausanne, le personnel des PPLS est resté sous contrat communal après EtaCom.

3636.4 La subvention pour l'intégration précoce est accordée par enfant et le nombre de ces enfants a augmenté.

4630 La subvention n'a pas disparu, mais est comptabilisée à la DGEP (projet CPA), or le budget du groupe 36 n'a pas pu être adapté aux effets démographiques.

## 6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2019	114'612'000	27'290'000	87'322'000
Comptes 2019	65'625'298	19'440'633	46'184'665
<b>Ecart</b>	<b>-48'986'702</b>	<b>-7'849'367</b>	<b>-41'137'335</b>

Les investissements 2019 du DFJC sont ventilés par services publiés (SP) comme suit :

SP	Service	Budget	Comptes
010	SG-DFJC	0	0
011	DGEO	0	0
012	Scolarité enfantine..	0	0
013	DGEP	24'100'000	8'231'448
014	Ens. Sec. II	0	0
015	DGES	30'297'000	14'505'769
017	SERAC	32'525'000	23'226'162
018	SPJ	300'000	0
019	SESAF	100'000	221'286
<b>Total</b>	<b>DFJC</b>	<b>87'322'000</b>	<b>46'184'665</b>

## **Analyse des investissements**

### DGEP

Neuf objets sont en cours, les deux plus importants concernent l'extension du gymnase intercantonal de la Broye (3,7 mios) et l'extension du gymnase de Burier ; l'ouverture de ces deux établissements est planifiée pour août 2021. Concernant les nouveaux gymnases en prévision, il est primordial que des mesures soient prises rapidement, car les établissements actuels ne seront pas en mesure d'enclasser les futurs étudiants.

### DGES

Dix-neuf objets. Les trois plus importants sont l'aménagement des locaux communs du VORTEX qui seront gérés par l'UNIL pour 5 mios, la réfection des terrains de sport à l'UNIL pour 4,4 mios, et la rénovation de l'Aula des Cèdres à la HEP pour 2,4 mios.

### SERAC

Trois objets. Le nouveau musée des Beaux-Arts pour 14,7 mios et les aménagements extérieurs du site pour 5,8 mios, le musée de l'Élysée et le Mudac pour 19,6 mios.

### SESAF

Un objet concernant le service informatique pour 221'285 fr.

### *CREDIT D'INVESTISSEMENTS BOUCLÉS*

Durant l'année 2019, un seul objet a été bouclé, il s'agit des aménagements des locaux de l'OPTI (actuellement, Ecole de la transition) à Bussigny pour 2'375'000 fr. Il avait été prévu d'en boucler 27, mais un certain retard a été pris et 28 objets sont planifiés pour un bouclage en 2020. Toutefois, nous relevons que ceux-ci sont en grande partie gérés par des tiers (DGIP, le CHUV, voire la DGNSI) et doivent donc être clôturés en collaboration avec le DFJC.

### 11.3 Département des institutions et de la sécurité

**Commissaires :** Mme Florence Gross, rapportrice  
M. Serge Melly

#### 1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission ont consacré une journée à l'examen des comptes 2019. Les rencontres se sont tenues dans les locaux du Château St-Maire.

Les commissionnaires ont recueilli les explications des chef-fe-s de service accompagné-e-s de leurs responsables financiers. Ils ont été suivis dans leurs travaux par Monsieur Roger Schibenegg, responsable financier départemental. Ils ont reçu toutes les informations nécessaires à l'analyse des comptes.

La sous-commission tient à remercier tous les collaborateurs pour leur disponibilité et pour toutes les explications fournies.

#### 2. Récapitulation des comptes 2019

##### a) Comparaison avec le budget 2019

	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
Budget 2019	583'551'400	221'821'700
Comptes 2019	597'708'538	222'851'034
<b>Différence en fr.</b>	<b>14'157'138</b>	<b>1'029'334</b>
<b>Différence en %</b>	<b>2.43%</b>	<b>0.46%</b>

##### b) Comparaison avec le budget total 2019, y compris les crédits supplémentaires

	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
Budget 2019	583'551'400	221'821'700
Crédits supplémentaires	14'527'700	3'968'400
Budget total 2019	598'079'100	225'790'100
Comptes 2019	597'708'538	222'851'034
<b>Différence en fr.</b>	<b>-370'5624</b>	<b>-2'939'066</b>
<b>Différence en %</b>	<b>-0.06%</b>	<b>-1.30%</b>

##### c) Comparaison avec les comptes 2018

	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
Comptes 2018	581'046'884	215'396'657
Comptes 2019	597'708'538	222'851'034
<b>Différence en fr.</b>	<b>16'661'694</b>	<b>7'454'377</b>
<b>Différence en %</b>	<b>2.87%</b>	<b>3.46%</b>

##### d) Comparaison de la charge nette

	<b>Comptes 2019</b>	<b>Budget 2019</b>	<b>Comptes 2018</b>
<b>Charge nette</b>	<b>374'857'504</b>	<b>361'729'700</b>	<b>365'650'188</b>

### 3. Reports de crédits

a) 2018 sur 2019 pour un montant total de 727'200 fr.

Service publié	Montant	Description
004 SSCM	25'000	Signalétique et supports de visite du Château de Morges et ses Musées
004 SSCM	15'000	Impression du document d'analyses des dangers et des risques cantonales
002 PolCant	108'000	Report de la livraison d'un drone
024 SPEN	290'200	Acquisition matériel sécuritaire
024 SPEN	289'000	Acquisition matériel et installations sécuritaires

b) 2019 sur 2020 pour un montant total de 1'333'000 fr.

Service publié	Montant	Description
020 SG-DIS	40'000	Remplacement du système de fermeture et de sécurité de la Cathédrale de Lausanne
004 SSCM	75'000	Equipement et matériel divers liés aux infrastructures
004 SSCM	13'000	Santé et sécurité au travail - matériel pour la mise en conformité
004 SSCM	15'000	Infrastructures d'instruction de la protection de la population - travaux d'entretien
004 SSCM	50'000	Concept de communication pour la protection civile
004 SSCM	50'000	Développement stratégique de la protection civile
004 SSCM	20'000	Château de Morges et ses musées – étude de faisabilité
002 PolCant	70'000	Remplacement du système de contrôle d'accès au Centre de la Blécherette
024 SPEN	430'000	Acquisition d'une machine pour l'atelier imprimerie des EPO
024 SPEN	400'000	Centre de formation sur le site des EPO
024 SPEN	170'000	Finalisation de projets de sécurisation du périmètre et renforcement sécuritaire aux EPO

### 4. Remarques générales

Les commissaires tiennent à relever l'excellente présentation des comptes complétée par divers documents qui facilitent la compréhension globale.

Les comptes 2019 du DIS se montent à 597,7 mios de charges et 222,8 mios de revenus, laissant apparaître un excédent de charges de 374,9 mios. Par rapport au budget, l'excédent est de 14.1 mios.

28 crédits supplémentaires ont été octroyés pour un total net de 10,6 mios (charges nettes 14,5 mios, revenus nets 3,9 mios).

Il est à noter que le Département des Institutions et de la Sécurité (DIS) est devenu en mars 2020 le Département de l'Environnement et de la Sécurité (DES) et que différents services actuellement au DIS seront transférés au Département des Institutions et du Territoire (DIT) et que d'autres y seront attribués.

## 5. Remarques de détail

### 020 *Secrétariat général du DIS (SG-DIS)*

Les charges de ce service sont relativement stables et légèrement inférieures au budget. A noter que le Secrétariat général verra son budget modifié suite à la restructuration des Départements. Les églises et communautés religieuses (3634) seront en effet transférées au DIT.

3030 Il n'y a pas eu de projets importants nécessitant l'engagement de temporaires. La mise au budget de ce montant est toutefois régulière en cas de besoin.

3130.7 La cotisation à la CCDJP est fonction du nombre d'habitants. Elle est utilisée tant pour le fonctionnement de cette Conférence que pour divers projets y relatifs.

3636 Il s'agit principalement de projets en lien avec l'activité du Département, gérés par la FEDEVACO.

### 022 *Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP)*

L'OCTP sera transféré en 2020 dans le Département des institutions et du territoire (DIT) et deviendra un service.

L'excédent de charges s'élève à 1.1 mio, par rapport au budget 2019.

Comme chaque année, l'office a vu son nombre de mandats de protection confiés par les justices de paix augmenter de 474 mandats en 2019 (440 en 2018). Malgré le renforcement de collaborateurs en CDI en début d'année, l'office a dû recourir à des travailleurs auxiliaires pour 1.4 mio supplémentaire au compte 3030 pour faire face à la situation. A noter que ce service, qui gère des mandats « lourds », est attentif au transfert des dossiers à des curateurs privés et demande la levée de la mesure dès que la situation de la personne sous curatelle est stabilisée. Il ne gère donc pas uniquement les cas lourds. Depuis l'entrée en vigueur de la Réforme vaudoise de la curatelle, il a la mission de recruter des curateurs privés volontaires et de les proposer aux justices de paix en fonction des besoins de protection. Dès que le curateur est désigné par l'OJV, c'est la justice de paix qui assure le suivi et le contrôle du curateur privé.

Cette croissance de mandats paraît inéluctable. Elle est liée tant à l'évolution démographique qu'au vieillissement de la population. La COFIN s'étonne que celle-ci ne soit jamais incluse au budget et qu'un crédit supplémentaire soit régulièrement demandé.

En parallèle, des simplifications de processus administratifs ont permis un traitement plus rapide et efficient des dossiers depuis 2015. En résulte une diminution du ratio de nombre de personnel administratif (juriste, secrétariat, etc.) par curateur qui est aujourd'hui d'un alors qu'il était plus élevé auparavant. Cette baisse de ratio a eu un impact positif sur le montant des crédits supplémentaires demandés.

Sur l'ensemble des mandats dans le canton, 33% sont des cas lourds gérés par le SCTP et 67% sont gérés par des curateurs privés volontaires.

3010 Le transfert de 2.1 ETP à la DGCS est en lien avec le transfert des activités de l'octroi du RI pour les personnes sous curatelle à cette même Direction générale.

3130 Il s'agit de charges d'exploitation telles que téléphone, formation (des curateurs privés), CCP, courrier, etc.

4260 Sont compris ici les honoraires, à prélever sur les avoirs des pupilles, octroyés par la Justice de Paix pour des mandats de protection. Cela n'est pas le cas la plupart du temps sachant que les cas d'indigence sont très nombreux.

4309 Débours octroyés par la Justice de Paix

### 021 *Service juridique et législatif (SJL)*

L'excédent de charges de ce service s'élève à 20.5 mios et n'est que partiellement compensé. Les revenus mis au budget ne sont pas atteints. Le service a fait recours à des crédits supplémentaires parfois insuffisants. Les dépassements ont tous trait à des charges non maîtrisables.

Un projet informatique en cours devrait permettre l'intégration à la comptabilité de l'Etat selon un schéma comptable cohérent et devrait permettre une lecture plus aisée des différentes lignes.

- 3130 Il est difficile pour le service de faire des estimations exactes, car le SJL ne dispose d'aucune compétence en matière d'assistance judiciaire (AJ), si ce n'est pour payer les montants mis à charge de l'AJ et procéder à leur recouvrement. Le crédit supplémentaire non compensé de 2,6 mios adopté par la COFIN a été insuffisant.
- 3181 L'amortissement direct des frais pénaux est effectué lorsque le débiteur disparaît ou que les poursuites menées à son encontre se révèlent infructueuses (actes de défaut de biens). Il en va de même pour les autres créances recouvrées par le SJL (assistance judiciaire, amendes, etc.). Une gestion des actes de défaut de biens permet de récupérer des montants importants (figurant au compte 4290), mais la créance est totalement amortie. En outre, un correctif de valeur des créances NFP est effectué en fin d'année, afin de ramener le niveau de ces créances à ce qui est effectivement récupérable.
- 3199 Augmentation des indemnités versées aux avocats d'office à charge de l'assistance judiciaire. Le crédit supplémentaire non compensé de 3 mios adopté par la COFIN a été insuffisant.
- 4260 Pour l'ensemble du secteur des recouvrements, le flux des dossiers et des encaissements est stable. Il est toutefois à noter une augmentation des encaissements pour les actes de défaut de bien.

### 004 *Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)*

L'augmentation des charges de ce service de 2.1 mios par rapport au budget a été compensée par des revenus supplémentaires de 920'748 fr.

La FEVI ainsi que les JOJ ont passablement occupé les collaborateurs de ce service.

Les comptes de la FEVI sont à ce jour bouclés et audités. Une rencontre aura lieu au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 entre la Confrérie des vigneronns et le Conseil d'Etat afin de tirer un bilan sur les frais de sécurité.

Deux conventions ont été signées avec la FEVI. Une porte sur les frais réels non exonérables (PCI, logistique, etc.), l'autre sur les frais exonérables selon la Loi sur la facturation des prestations matérielles fournies par les services de l'Etat lors de manifestations. Rappelons que cette manifestation n'a bénéficié d'aucune subvention de l'Etat ni garantie de déficit.

Les montants engagés sont les suivants :

Convention	Budget (HT)	Coûts réels (HT)	Economie (HT)
Convention exonération	2'831'900	2'716'800	115'100
Convention financement	2'344'700	1'918'400	426'300
TOTAL	5'176'600	4'635'200	541'400

L'économie qui ressort des chiffres s'élève à 8.9%. A noter que la FEVI s'est acquittée du montant de 1'918'400 fr. correspondant à la convention de financement. Quant au montant de 2'716'800- fr. correspondant à la convention des frais exonérables, il est déjà porté dans le budget de l'Etat.

#### Fonds 1000 – budget courant du service

- 3636 Dépassement budgétaire dû aux jours de services non planifiés, car non planifiables :
- |           |            |
|-----------|------------|
| FEVI      | 7707 jours |
| JOJ       | 82 jours   |
| Délestage | 136 jours  |
| Canicule  | 329 jours  |

Fonds 2007 – fonds cantonal de la PCI

Pour rappel, il s'agit du fonds, alimenté par le montant de fr 6.50 par habitant (4390.1). Ce montant est fixé pour la durée de la législature.

Solde au 01.01.2019	5'758'330.15
Dépenses	-5'480'169.44
Recettes	<u>5'828'411.99</u>
Solde au 31.12.2019	6'106'572.70

Le résultat est donc positif de fr. 348'242.55

Le budget de ce fonds est adopté par l'Assemblée des Présidents des comités directeurs des ORPC's et ses comptes sont contrôlés annuellement par le Contrôle Cantonal des Finances.

Fonds 2025 – fonds des contributions de remplacement liées aux abris de protection civile

Ce fonds sert entre autres à financer les abris publics des communes, moderniser les abris privés et d'autres mesures de protection civile.

Solde au 01.01.2019	11'239'402.20
Dépenses	- 3'013'857.55
Recettes	<u>9'478'687.56</u>
Solde au 31.12.2019	17'704'232.22

Le résultat est donc positif de fr. 6'464'830.01

3030 Le processus de facturation a été optimisé et a nécessité l'engagement de 0.7 ETP. Une fois les mesures d'amélioration implémentées, l'impact devrait être visible sur les recettes, notamment dans compte 4390.

3144 Entretien des bâtiments, immeubles :

Base op Dét Cant (Construction)	2'414'300
Modernisation/rénovation (La Tour-de-Peilz, Yverdon, Lausanne, L'abbaye, PC cant)	516'100
Abris publics (Pully, L'Abbaye, Hautemorges)	88'000
Maintenance des ouvrages	13'600

4390 Seuls 22% des montants facturés en 2019 devaient être encore encaissés au 31.12.2019, contre 27% en 2018. Cette amélioration fait suite au nouveau processus cité au point 3030.

**002 Police cantonale (POLCANT)**

Les charges de ce service sont inférieures de 4.3 mios par rapport au budget. La situation de la surpopulation carcérale s'est détendue et aucun crédit supplémentaire non compensé n'a dû être demandé, alors que cela était le cas depuis 2013.

L'année 2019 a été marquée par un nombre conséquent de manifestations importantes : Inauguration du siège du CIO, Bilderberg, FEVI, FVJC, Paléo, MJF, etc. La cible budgétaire est toutefois respectée en ce qui concerne les charges, mais est inférieure au niveau des recettes. Ces manifestations ont en effet réquisitionné un grand nombre de collaborateurs, ce qui a péjoré les actions terrains habituelles.

3135 Incidence financière du retour à une situation normale, soit le respect des 48h maximum en détention préventive ainsi que de la baisse de la criminalité.

4270 Recettes en baisse (radar pour 95%), car manque de collaborateurs disponibles pour effectuer ces contrôles, mais également un comportement plus apaisé des usagers de la route.

## 024 *Service pénitentiaire (SPEN)*

Les charges de ce service sont relativement stables par rapport au budget, mais en augmentation de 9.4 mios par rapport aux comptes 2018. Il a été constaté une diminution de la surpopulation carcérale notamment en lien avec l'introduction des peines alternatives et une légère baisse de la criminalité.

Le recours au placement hors canton est toujours important et le service a dû faire recours à un crédit supplémentaire. Ce type de placement ne peut être évité et permet également des exécutions de peine plus rapides.

Les divers objets à boucler risquent d'être encore en cours fin 2020, car de nombreux travaux sont en cours et il existe des litiges sur certaines garanties.

- 3010 La masse salariale a fluctué en 2019, car de nombreux cadres étaient absents (postes à repourvoir) ; le recrutement dans ce secteur n'est pas chose aisée.
- 3030 Le taux d'absentéisme important a dû être comblé par l'engagement de nombreux CDD.
- 3049 Les indemnités sont dues principalement aux horaires irréguliers, travail la nuit ainsi que le week-end.
- 3052 Les cotisations patronales à la caisse de pension avaient été légèrement sous-évaluées au budget. Cette évaluation est faite sur la base d'un taux moyen. Or, suite à la récente revalorisation de classe salariale des agents de détention, l'effet de rattrapage a provoqué un léger dépassement de budget.
- 3090 La formation pour l'obtention du Brevet d'agent de détention est réalisée au Centre Suisse à Fribourg. Le CSCSP a fixé la contribution cantonale proportionnellement au nombre de journées de détention.
- 3105 L'ensemble des repas (environ 300'000 fr. sur l'année) pris dans les zones carcérales est pris en charge. Cette décision a été prise notamment en lien avec la surpopulation carcérale.
- 3115 Ces charges sont à mettre en lien avec une partie des revenus au compte 4250. A noter que les produits sont vendus, mais également utilisés à l'interne. Les EPO sont en effet le 3<sup>ème</sup> plus grand domaine agricole de Suisse.
- 3120 Les charges d'énergie seront à l'avenir gérées et centralisées à la DGIP.
- 3130 Le service fait appel à des services de sécurité privés notamment pour l'accueil des visiteurs et la surveillance périmétrique des sites à Orbe. Cette rubrique inclut également les agents de sécurité privée dans la zone carcérale de la police municipale de Lausanne.
- 3130.9 La cotisation à la CCDJP se compose d'une part fixe de base. S'y ajoute une part variable difficilement estimable en lien avec des groupes de travail faisant appel à des intervenants externes ou divers autres projets.
- 3135 Il s'agit du poste le plus important de ce service et qui est en constante augmentation.
- 3135.1 50% des détenus n'ont pas d'assurance maladie et l'intégralité des frais médicaux doit donc être assumée par le service.
- 3135.2 La part LaMal est prise en charge et le solde est à charge du service.
- 3135.3 Le placement en ESE/EPSM selon art.59 ou 60 CP est décidé par le juge d'application des peines. Concernant l'art. 59, si la DGCS assume les frais de pension, le SPEN a à sa charge les frais sécuritaires nécessaires.
- 3135.4 Le service a placé en moyenne 180 personnes hors canton en 2019 (155 en 2018). Ce chiffre devrait diminuer, voire se stabiliser d'ici 2025 avec l'ouverture de nouvelles places liées aux divers projets en cours. Ces placements hors canton restent toutefois indispensables, certains détenus devant parfois être déplacés, notamment en cas d'agression de codétenus ou du personnel ainsi que selon leur dangerosité. Les placements sont effectués dans des cantons faisant partie du Concordat latin, mais également dans d'autres. Le prix peut d'ailleurs fortement varier selon le type de prise en charge (sécurité renforcée vs milieu ouvert ou secteur psychiatrique).
- 3135.6 Sont mentionnés ici les frais liés aux gardes faites au CHUV en cas d'hospitalisation de détenus, aux transferts, aux traductions ainsi qu'aux activités d'animation entre autres.
- 3169 Il s'agit des redevances TV et frais de téléseu. Ce compte doit être mis en lien avec les recettes du compte 4240, car un forfait de 20 fr. par cellule est refacturé pour la location des TV et le droit de redevance. Ce montant couvre d'ailleurs les frais relatifs au remplacement des téléviseurs.

- 3636.1 Le SPEN est un contributeur important de la FVP. Cela concerne notamment les agents de probation lors de détention préventive, les Travaux d'Intérêt Général (TIG), les bracelets électroniques et le suivi des personnes libérées conditionnellement.
- 3636.2 Le CSCSP gère la formation tant des collaborateurs que des détenus. Dès 2020, tout sera néanmoins réuni dans un seul compte, ce que la COFIN peut regretter.
- 4220.1 A mettre en lien avec le compte 3135 pour les détentions hors cantons. A noter que le canton de Vaud accueille moins de détenus d'autres cantons (126 en 2019 dont 50% aux EPO, 108 en 2018) qu'il n'en envoie.
- 4270 Le recouvrement des amendes a été transféré au SJL dès 2017. Les revenus sont en baisse constante et sont difficiles à estimer ; seules les amendes converties en peine de prison sont encaissées par le SPEN, lors de la convocation ou de l'arrestation suite à une non-présentation à la convocation.
- 4301 Lors de jugements, les biens séquestrés sont réalisés par le SPEN qui est l'autorité d'exécution. Sont concernées ici les réalisations de biens principalement issus de cambriolages (ventes aux enchères, etc.). L'argent séquestré dans le trafic de stupéfiants se trouve au compte 3510. Ce montant est versé au fonds de lutte contre l'addiction.
- 4630 Les subventions de la Confédération sont octroyées à la construction d'établissements d'exécution de peine uniquement. Elles sont aussi octroyées pour le fonctionnement, mais uniquement dans des établissements pour mineurs.

### **025 Service des communes et du logement (SCL)**

La charge nette de ce service est inférieure de 5.2 mios par rapport au budget, ceci est principalement dû au résultat des comptes de subventions de la division logement (-2.9 mios sur 3632/3634/3635/3636).

- 3132 Il est difficile d'évaluer le besoin en mandataires externes. Ceux-ci sont en diminution en 2019.
- 3132.1 Mandat en lien avec le droit de préemption.
- 3132.2 Audit commune de Vevey, NPIV, stagiaire UCV pour GT-MCH2, e-voting, etc.
- 3612 Impact financier de la RPT sur les communes vaudoises. Ce poste est l'une des charges les plus importantes du service.
- 3632 Le budget a été surévalué. Les demandes des communes concernant les objectifs logement restent passablement faibles.
- 3634/35 Aides à la pierre. Les taux hypothécaires très bas et la non baisse des loyers génèrent d'importantes réserves dans les fonds de régulation des immeubles subventionnés (fonds qui ne peuvent dépasser 30% maximum du revenu locatif de l'immeuble). Il y a donc moins de demandes de subventions.
- 4210 Les tarifs des émoluments de la division logement, des légalisations et des frais récupérés par les préfectures ont augmentés en 2019, d'où le montant supérieur aux comptes 2018.
- 4270 Le nombre d'amendes est en augmentation par rapport à 2018 (+ 27%). Toutefois le 80% des ordonnances pénales sont en relation avec des infractions à la circulation routière.

### **026 Ministère public (MP)**

Les charges de ce service sont légèrement supérieures de 349'098 fr. par rapport au budget.

Si les charges sont en hausse, leur répartition reste relativement stable, soit 59% charges de personnel, 31% enquêtes, 7% achats de biens et services, 3% imputations internes. Le turnover reste important et les renforts en ressources humaines restent prioritaires.

- 30xx Si les charges de cette rubrique 30 ne dépassent pas le budget 2019, une demande importante sera faite en 2021 afin de remplacer des postes pour lesquels des absences maladies doivent être compensées.
- 3135 L'augmentation par rapport aux comptes 2018 est due aux frais de détention hors canton, pour lesquels le Ministère Public n'a aucune marge de manœuvre. La surcharge carcérale dans notre canton a des incidences financières non négligeables.

3199 L'augmentation linéaire et régulière de ce poste peut s'expliquer par la judiciaireisation des conflits. Toutefois, les frais de surveillance diminuent, car les procédures d'écoute sont de moins en moins requises.

4270 La diminution du montant des garanties d'amendes encaissées est de 82'000 fr. Sans relation avec celles-ci, le Ministère public a, en revanche, reçu 40'000 fr. des fonds FEDPOL (compte 4390) dans le cadre du programme de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent, lequel occupe un procureur à environ 20% de son temps de travail.

La plupart des procureurs du Ministère public central ont des missions annexes de ce type.

## 6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2019	18'129'000	800'000	17'329'000
Comptes 2019	5'201'421	62'593	5'138'828
<b>Ecart</b>	<b>-12'927'580</b>	<b>-737'407</b>	<b>-12'190'172</b>

Les investissements nets 2019 du DIS sont ventilés comme suit :

SP	Service	Budget	Comptes
020	SG-DIS	0	0
022	OCTP	100'000	0
021	SJL	1'000'000	0
004	SSCM	600'000	0
002	POLCANT	6'529'000	3'510'167
024	SPEN	9'100'000	1'628'661
025	SCL	0	0
026	MP	0	0
<b>Total</b>	<b>DIS</b>	<b>17'329'000</b>	<b>5'138'828</b>

## 11.4 Département de la santé et de l'action sociale

**Commissaires :** Mme Anne Baehler Bech, rapportrice (social)  
M. Gérard Mojon, rapporteur (santé)

### 1. Travaux entrepris par la sous-commission

Durant ses travaux, la sous-commission DSAS a rencontré les chef-fe-s de service et leurs collaborateurs qui ont répondu à leurs demandes et fourni tous les documents nécessaires à l'exécution de leur mandat. Qu'ils soient ici tous remerciés de leur disponibilité et la qualité des informations reçues.

Conformément à la procédure mise en place dans le cadre de l'application de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES), les commissaires COFIN – DSAS sont conviés à une présentation des projets d'investissements des établissements de santé, deux fois par année (au printemps et en automne) qui leur permet d'être informés des dossiers réalisés et à venir.

### 2. Récapitulation des comptes 2019

#### a) Comparaison avec le budget 2019

	Charges	Revenus
Budget 2019	3'910'843'000	1'302'216'300
Comptes 2019	3'975'662'971	1'353'839'043
<b>Différence en fr.</b>	<b>64'819'971</b>	<b>51'622'743</b>
<b>Différence en %</b>	<b>1.66%</b>	<b>3.96%</b>

Les charges brutes 2019 dépassent celles prévues au budget (sans les crédits supplémentaires) de 64.8 mios, soit +1.66%. Au niveau des charges nettes, ce dépassement se réduit à 13.2 mios, soit 0.5%.

68,6 mios de crédits supplémentaires ont été octroyés.

Les principales explications de cette progression en termes de charges brutes sont les suivantes :

#### Systeme de santé

- + 5.1 mios FHV : ouverture de lits et financement complémentaire pour les pôles santé.
- + 1.1 mio Hausse des subventions due à la baisse d'utilisation des réserves des réseaux.

#### Admin. DGCS

- + 5.1 mios Salaires effectifs du CSIR (financés par la Confédération).
- + 1 mio Renforcement de l'OCBE et de l'OVAM.

#### Prestations financières et insertion

- + 28.9 mios Augmentation des subsides, dont 23 mios de subsides PC et partiels.
- + 28.8 mios Augmentation des prestations RI CSIR.
- + 11.6 mios Augmentation des PC domiciles AVS/AI.
- + 4.1 mios Augmentation des demandes de bourses et résorption du retard.
- + 3.1 mios Politique familiale, hausse des allocations familiales PSA.

b) Comparaison avec le budget total 2019, y compris les crédits supplémentaires

	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
Budget 2019	3'910'843'000	1'302'216'300
Crédits supplémentaires	68'646'500	49'022'900
Budget total 2019	3'979'489'500	1'351'239'200
Comptes 2019	3'975'662'971	1'353'839'043
<b>Différence en fr.</b>	<b>-3'826'529</b>	<b>2'599'843</b>
<b>Différence en %</b>	<b>-0.10%</b>	<b>0.19%</b>

c) Comparaison avec les comptes 2018

	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
Comptes 2018	3'899'729'218	1'301'516'821
Comptes 2019	3'975'662'971	1'353'839'043
<b>Différence en fr.</b>	<b>75'933'753</b>	<b>52'322'222</b>
<b>Différence en %</b>	<b>1.95%</b>	<b>4.02%</b>

d) Comparaison avec la charge nette

	<b>Comptes 2019</b>	<b>Budget 2019</b>	<b>Comptes 2018</b>
<b>Charge nette</b>	<b>2'621'823'927</b>	<b>2'608'626'700</b>	<b>2'598'212'397</b>

Les charges nettes 2019 présentent une augmentation de 23.6 mios par rapport aux comptes 2018, soit 0.9%.

### 3. Reports de crédits

a) 2018 sur 2019

<b>Service publié</b>	<b>Montant</b>	<b>Description</b>
037 Admin SSP	100'000	Projet coopération populations vulnérables

b) 2019 sur 2020 pour un montant de 842'600 fr.

<b>Service publié</b>	<b>Montant</b>	<b>Description</b>
027 SG-DSAS	60'000	Divers projets (documentation dév. durable) n'ayant pu être menés à bien en 2019
064 DGS-Système de santé	32'600	Mandat DGS non finalisé en 2019
067 DGCS-Accompagnement et hébergement	750'000	EPSM Bois-gentil



## 5.2 Direction générale de la santé (DGS) et CHUV

### 5.2.1 DGS

Plusieurs faits marquants ont impacté les comptes 2019 de la DGS :

- Absence d'amortissements non planifiés au CHUV en 2019, contrairement aux années 2016, 17 et 18
- Effet pérenne complet desdits amortissements extraordinaires partir de 2019.

A titre de rappels ceux-ci ont été de :

	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>
à charge de la DGS	77.0 mios	57.8 mios	70.2 mios	
à charge du Sagefi	137.3 mios	71.2 mios	42.8 mios	
Total	214.3 mios	129.0 mios	113.0 mios	

*L'impact de ces amortissements sur les charges durables du CHUV est le suivant (à partir de l'année suivant l'amortissement) :*

*La réduction de la subvention de la DGS au CHUV s'explique en partie de ce fait.*

-15.7 mios	-19.2 mios	-14.0 mios
------------	------------	------------

- Unisanté ; fusion effective.
- Réponse à l'urgence ; déploiement du projet.
- Dossier électronique du patient ; signature du contrat de CARA avec la Poste.
- HRC ; déménagement sur le site de Rennaz.
- Création des Pôles de santé ; garanties d'emprunts, particulièrement sur le transfert de la caisse de pension.
- Hors canton et cliniques vaudoises ; application de la décision du Tribunal Fédéral dans le domaine de la prise en charge des hospitalisations hors canton et impact du jugement sur la planification hospitalière genevoise.

Les conséquences financières de ces événements sont incluses dans éléments commentés ci-après.

L'analyse plus détaillée des variations **par rapport aux comptes 2018**, permet de constater que la diminution des charges brutes de 44.0 mios est exclusivement le fait de l'amortissement extraordinaire pratiqué au CHUV en 2018 (70.2 mios). Cet élément neutralisé, les charges brutes de la DGS augmentent de 26.2 mios, qui se répartissent de la manière suivante :

- Transfert AVASAD de DGCS à DGS	+ 8.2 mios
- Hôpitaux hors CHUV	+ 1.5 mio
- Unisanté	+ 4.7 mios
- Réponse à l'urgence	+ 9.0 mios
- Autres	+ 2.8 mios

Les revenus sont stables (- 0.6 mio).

L'analyse des **écarts au budget** révèle une dépense brute de 4.4 mios inférieure au montant budgété.

Subventions	
- CHUV	+ 0.18 mio
- Hôpitaux (hors CHUV)	+ 5.12 mios
Essentiellement du fait de l'ouverture de lits à l'EHC (Morges), du soutien à la création de pôles santé.	
- Soins à domicile	- 3.32 mios
Essentiellement nouvelles dispositions en relation avec la prise en charge du matériel LiMA (liste des moyens et appareils).	
- Unisanté	+ 1.40 mio
Essentiellement déploiement des cercles de qualité mis à charge d'Unisanté et projet pilote en lien avec des prestations médicales des infirmiers en soins de 1 <sup>er</sup> recours.	
- Prévention / Réseaux / Formation	- 1.07 mio
Non déploiement de l'intégralité des projets.	

- Office du médecin cantonal	- 0.64 mio
Divers projets moins onéreux que prévu.	
- Mesures sanitaires d'urgence	- 0.96 mio
Une activité (revenus) plus soutenue que budgétée a permis une couverture plus importante que prévu des charges ; une partie des subventions a ainsi pu être rendue.	
- Projets de réponses à l'urgence	- 2.30 mios
La totalité des 11 mios budgétés pour les projets d'équipes mobiles (8.0 mios) et de garde médicale spécialisés (3 mios) n'a pas été utilisée, plusieurs projets ayant été retardés, essentiellement dans les régions ouest et centre.	
- Autres subventions	- 2.54 mios
Notamment le projet relatif au dossier électronique du patient qui n'a pas avancé aussi rapidement que prévu.	
	- 4.13 mios
Hors subventions	
Autres charges (administration générale)	- 0.24 mio
Total variation des charges brutes	- 4.37 mios

En dehors des éléments ci-dessus, les postes suivants appellent encore, en plus de ceux mentionnés dans les commentaires (page de droite) de la brochure des comptes 2019, les compléments suivants :

### **037 Administration générale**

3632-2 Les infirmières scolaires de la ville de Lausanne sont prises à charge directement par la DGS, celles de toutes les autres communes étant à charge de l'AVASAD, elle-même à charge de la DGS.

3638 Sont à charge de ce poste uniquement les projets gérés par l'Office du médecin cantonal (OMC). Cette position est transférée dans le même poste 3638 du service budgété 064 (système de santé) dès 2020.

Au niveau des revenus, la variation de 0.8 mio du poste 4260, lié au remboursement plus élevé que prévu des vaccins contre le Papillomavirus fait l'objet d'un commentaire approprié dans la brochure.

### **064 Système de santé**

3180 Variation du ducroire sur débiteurs douteux de la Centrale d'encaissement des Etablissements Sanitaires Vaudois, conformément aux pratiques professionnelles usuelles (+0.8 mio).

3632 L'activité ayant permis de couvrir une plus grande partie des charges, une part de la subvention a pu être rendue.

3634.4 Faisant jusqu'ici l'objet d'un contrat de prestation séparé, la subvention du SMUR a maintenant été intégrée au contrat de prestations du CHUV. La prestation délivrée reste toutefois la même.

3635.4 Provision non utilisée.

3636.2 Le canton compte 5 SMUR ; un par région et un au CHUV. Le SMUR CHUV est comptabilisé avec les autres éléments CHUV, sous 3634, ceux situés dans les établissements de la FHV sont financés par l'hôpital auquel ils sont rattachés et apparaissent dès lors sous 3636.

4260 Essentiellement issus de recours en responsabilité auprès des assureurs RC, ces remboursements de frais initialement pris en charge par la LAMal ne sont jamais budgétés.

### 5.2.2 CHUV :

Les comptes 2019 du CHUV présentent un excédent de revenus de +3.4 mios.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de -9.2 mios alors que le résultat d'immobilisation (ou d'investissement) est excédentaire de +12.7 mios.

L'historique des résultats sur 5 ans est le suivant :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Résultat d'exploitation	- 9.2	- 27.8	- 8.7	- 6.8	-25.7
Résultat d'investissement	+12.7	+20.6	+11.1	+6.8	+ 4.1
Résultat global	+ 3.4	- 7.3	+ 2.4	0	-21.7

#### a) Eléments principaux 2019

La direction du CHUV attribue l'amélioration du résultat d'exploitation (+18.3 mios) à une bonne maîtrise des charges (+1.6%) couplée à une croissance soutenue de l'activité (+4.0%) générant une croissance des revenus d'exploitation de 2.38%.

Le résultat d'immobilisation se dégrade (-7.9 mios) la part des revenus de l'activité dévolue aux immobilisations ne suffisant pas à compenser les charges supplémentaires liées aux bâtiments.

La direction du CHUV continue à fournir aux membres de la sous-commission, lors de chacune de leurs visites ordinaires (comptes annuels et budget), les indicateurs de gestion, faisant l'objet d'un suivi permanent. Ceux-ci ont permis de constater, entre autres, que la part de la clientèle privée reste de l'ordre de 7.7%, que la part de la clientèle extracantonale a eu tendance à augmenter au cours de l'année 2019 pour atteindre les 14.1 % au 4<sup>ème</sup> trimestre, et que la hausse du nombre de lits occupés de manière inadéquate s'est poursuivie, pour atteindre 93 lits à fin 2019 (91 en 2018, 88 en 2017 et 71 en 2016). Le taux d'absentéisme du personnel (hors formation) continue à monter, atteignant 9.8 % en 2019. De nombreuses mesures de correction sont prises ; toutes ne déploient cependant pas d'effets immédiats.

#### b) Comptes 2019

En termes plus financiers, le compte de pertes et profits 2019 du CHUV se présente de la manière suivante :

<b>Compte de pertes et profits</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>Budget 2019</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>Ecart réalisé/budget 2019</b>		<b>Ecart réalisé 2019/2018</b>	
<b>REVENUS (en millions)</b>							
Revenus d'exploitation	1 462.9	1 446.8	1 428.9	16.1	1.1%	34.1	2.4%
Revenus opérationnels hors enveloppe	173.7	185.4	180.1	-11.7	-6.3%	-6.4	-3.6%
Autres revenus opérationnels	23.1	11.4	5.6	11.8	103.3%	17.5	310.8%
<b>Revenus opérationnels</b>	<b>1 659.8</b>	<b>1 643.6</b>	<b>1 614.6</b>	<b>16.2</b>	<b>1.0%</b>	<b>45.2</b>	<b>2.8%</b>
Revenus non opérationnel/sur exercices antérieurs	0.4	0.0	0.9	0.4	2131.4%	-0.4	-47.5%
Revenus d'immobilisation	69.6	61.6	150.6	8.0	12.9%	-81.0	-53.8%
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>1 729.8</b>	<b>1 705.2</b>	<b>1 766.1</b>	<b>24.6</b>	<b>1.4%</b>	<b>-36.2</b>	<b>-2.1%</b>
<b>CHARGES (en millions)</b>							
Personnel	1 240.5	1 238.9	1 220.7	1.6	0.1%	19.8	1.6%
Biens et services médicaux	250.1	246.9	232.9	3.3	1.3%	17.3	7.4%
Frais de gestion	151.5	162.4	154.0	-10.9	-6.7%	-2.5	-1.6%
Frais financiers et provisions	26.3	19.5	34.1	6.8	35.0%	-7.7	-22.7%
<b>Charges opérationnelles</b>	<b>1 668.5</b>	<b>1 667.7</b>	<b>1 641.6</b>	<b>0.8</b>	<b>0.0%</b>	<b>26.9</b>	<b>1.6%</b>
Frais non-opérationnel/sur exercices antérieurs	1.0	0.0	1.7	1.0	n.a	-0.7	-43.3%
Charges d'immobilisation	56.9	47.0	130.1	10.0	21.2%	-73.1	-56.2%
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 726.4</b>	<b>1 714.6</b>	<b>1 773.3</b>	<b>11.7</b>	<b>0.7%</b>	<b>-47.0</b>	<b>-2.6%</b>
Résultat d'exploitation principale	-8.7	-24.1	-27.0	15.4	-64.0%	18.3	-67.8%
Résultat non opérationnel/sur exercices antérieurs	-0.5	0.0	-0.9	-0.6	-2772.7%	0.3	-39.3%
Résultat d'immobilisation	12.7	14.7	20.6	-2.0	-13.7%	-7.9	-38.5%
<b>RESULTAT NET D'EXPLOITATION</b>	<b>3.4</b>	<b>-9.4</b>	<b>-7.3</b>	<b>12.8</b>	<b>-136.6%</b>	<b>10.7</b>	<b>-147.3%</b>

c) Comparaison Comptes 2019 – Comptes 2018

**c1) Résultat d'exploitation**

Par rapport aux comptes 2018, les principales variations expliquant la variation de -18.3 mios du déficit net d'exploitation (hors exercices antérieurs) (-27.0 mios vs -8.7 mios), sont les suivants :

**Revenus d'exploitation : +34.1 mios**

<i>Hospitalisation (hosp.) : adaptation part Etat à l'activité</i>	+ 6.3 mios
<i>Hosp. : augmentation (augm.) de l'activité facturée</i>	+12.9 mios
<i>Augm ambulatoire dont transfert Unisanté</i>	+23.3 mios
<i>Sortie subvention (subv.) IST et IUMSP (changement de périmètre)</i>	- 15.4 mios
<i>Augmentation PIG</i>	+ 7.0 mios

**Revenus opérationnels hors enveloppe : -6.4 mios :**

<i>Imputation ristourne CO2 2018</i>	+ 1.2 mio
<i>Modification du plan comptable</i>	-10.8 mios
<i>Transfert hébergement C vers "autres revenus opérationnels"</i>	
<i>Variation de la provision pour complément d'honoraires et augm. activité</i>	+ 5.4 mios
<i>Variation des autres revenus – budget ordinaire</i>	+ 2.3 mios
<i>Variation des autres revenus – fonds</i>	- 4.5 mios

**Autres revenus opérationnels : +17.5 mios :**

<i>Modification du plan comptable</i>	+11.1 mios
<i>Transfert hébergement C de "revenus opérationnels hors enveloppe"</i>	
<i>Augmentation des dons pour recherche/divers</i>	+ 3.6 mios
<i>Récupérations sur contentieux</i>	+ 1.2 mio
<i>Revenus financiers et divers</i>	+ 1.6 mio

**Charges de personnel : + 19.8 mios (+ 122 ETP à périmètre constant) :**

<i>Augm. de l'effectif exploitation</i>	+13.3 mios
<i>Augm. du salaire moyen exploitation</i>	+ 7.9 mios
<i>Autres effets (intérim, heures supplémentaires...)</i>	- 1.5 mio
<i>Dim. auxiliaires (-0.2) et augm. stagiaires (+0.3)</i>	+ 0.1 mio

**Biens et services médicaux : +17.3 mios**

<i>Agents thérapeutiques, produits chimiques et divers</i>	+ 6.5 mios
<i>Matériel d'implantation (+4.7) et à usage unique (+1.6)</i>	+ 6.3 mios
<i>Biens divers médicaux (+2.9) et produits chimiques (+0.6)</i>	+ 3.5 mios
<i>Services médicaux</i>	+ 1.0 mio

**Charges de gestion courante : -2.5 mios**

<i>Immeubles, frais d'entretien</i>	- 3.0 mios
<i>Charges hôtelières (-0.3) et gestion équipements (+0.8)</i>	+ 0.5 mio

**Frais financiers et provisions : -7.7 mios**

<i>Pertes sur débiteurs et frais de recouvrement</i>	- 3.1 mios
<i>Ajustement des stocks</i>	- 1.5 mio
<i>Autres subv. et contribution (-2.3) et frais financiers (-0.8)</i>	- 3.1 mios

**c2) Résultat d'investissement**

Par rapport aux comptes 2018, les principales variations expliquant la diminution de -7.9 mios de l'excédent net d'investissement (+12.7 mios vs +20.6 mios), sont les suivants :

**Revenus d'immobilisations : -81.0 mios**

<i>Revenus de l'activité</i>	+ 2.0 mios	
<i>PIG</i>	- 86.0 mios	-amortissements extraordinaires effectués au bouclage 2018 (70.2 mios) -baisse de la PIG en 2019 (-14.0 mios - afin de neutraliser les effets de ces amort. extraord.) -fin de la subvention à l'IST
<i>Autres revenus (loyers, fonds)</i>	+ 3.0 mios	

**Charges d'immobilisations : - 73.1 mios**

<i>Compensation financière décrets de construction</i>	- 1.1 mio
<i>Amortissements objets 1-8 mios</i>	- 0.3 mio
<i>Amortissements extraordinaires objets 1-8 mios</i>	- 18.4 mios
<i>Amortissements crédit d'inventaire</i>	- 1.5 mio
<i>Amortissements extraordinaires crédit d'inventaire</i>	-51.9 mios
<i>Loyers payés</i>	+2.6 mios
<i>Fonds d'entretien</i>	- 1.6 mio
<i>Subventions affiliés</i>	- 0.9 mio

**d) Comparaison Comptes 2019 - Budget (définitif) 2019****d1) Résultat d'exploitation**

Par rapport au budget 2019, les principaux écarts expliquant la réduction de -15.4 mios du déficit net d'exploitation (hors non opérationnel exercices précédents) (-8.7 mios vs -24.1 mios), sont les suivants :

**Revenus d'exploitation : + 16.1 mios**

<i>Revenus ambulatoires :</i>		+ 9.1 mios
<i>Facturation – augm. d'activité plus forte que prévu</i>	+7.5 mios	
<i>Transfert au CHUV du Centre dentaire (CMDO) et des consultations spécialisées d'Unisanté</i>	+1.6mio	
<i>Revenus d'hospitalisation :</i>		+ 4.0 mios
<i>Fact. augm. d'activité et mix de payeurs favorable</i>	+5.2 mios	
<i>Correction ex. antérieurs</i>	- 1.2 mio	
<i>Tâches de santé publique, subvention UNIL et divers :</i>		+ 3.0 mios
<i>Compléments conjoncturels UNIL</i>	+1.6 mio	
<i>Corr. PIG formations, alloc. hospitalisation HOJG</i>	+1.4 mio	

**Revenus opérationnels hors enveloppe et autres revenus opérationnels : +0.1 mio :**

*Vente de médicaments, repas, restauration, activité EMS Gimel*

*Un reclassement technique des revenus de l'EMS est intervenu entre les comptes et le budget; 11.0 mios ont passé des "revenus opérationnels hors enveloppe" aux "autres revenus opérationnels".*

**Frais de personnel : +1.6 mio**

*Essentiellement effet de la croissance de l'activité plus forte qu'attendue*

**Biens et services médicaux : +3.3 mios**

<i>Agents thérapeutiques</i>	+4.1 mios
<i>Matériel</i>	+0.8 mio
<i>Services médicaux</i>	- 1.6 mio

**Charges de gestion courante : -10.9 mios**

<i>Charges hôtelières</i>	- 2.2 mios
<i>Gestion courante</i>	+ 3.9 mios
<i>Immeubles</i>	- 11.6 mios
<i>Diminution du volume des travaux d'entretien alors que le budget n'est pas réévalué d'année en année.</i>	
<i>Equipements</i>	- 1.0 mio

**Frais financiers et provisions : + 6,8 mios**

*Le dépassement provient du compte "Contributions et participations" qui enregistre :  
-les contributions (re)versées à d'autres institutions, par le CHUV, dans le cadre de  
..projets de recherche communs qu'il dirige et pour lesquels il est seul financé,  
-ainsi que les redevances forfaitaires (overhead) prélevées sur les projets de recherche financés par des tiers.*

**d2) Résultat d'investissement**

Par rapport au budget 2019, les principaux écarts expliquant la diminution de -2.0 mios de l'excédent net d'investissement (+12.7 mios vs +14.7 mios au budget), sont les suivants :

**Revenus d'investissement : + 3.4 mios**

<i>Subventions PIG à l'investissement</i>	+0.2 mio
<i>Parts d'investissement sur tarifs d'hospitalisation</i>	+1.6 mio
<i>Loyers encaissés</i>	+1.3 mio
<i>Autres revenus (EMS)</i>	+0.3 mio

**Charges d'investissement : + 5.4 mios**

<i>Compensation financière décrets de construction</i>	- 0.5 mio
<i>Amortissements objets 1-8 mios</i>	+0.6 mio
<i>Amortissement crédit d'inventaire</i>	- 0.9 mio
<i>Loyers payés</i>	+1.0 mio
<i>Hypothèses de retards anticipés, mais non confirmées</i>	+5.2 mios

**e) Part de la DGS dans les revenus d'exploitation**

	Comptes 2019 CHUV		Compte 2018 CHUV		Ecart comptes à comptes		dont part DGS	
	Total	dont DGS	Total	dont DGS				
Revenus d'exploitation "garantis"	1'462.9	565.4	1'428.9	561.5	34.1	2.4%	3.9	0.7%
Revenus d'hospitalisation	713.1	293.9	694.0	289.3	19.2	2.8%	4.6	1.6%
Revenus ambulatoire	363.1	0.3	339.8	0.3	23.3	6.9%	-	-
Subvention Prestation d'intérêt général (PIG DGS) et E&R (UNIL)	386.8	271.2	395.2	271.9	-8.4	-2.1%	-0.7	-0.3%
Autres revenus d'exploitation	197.3	-	186.6	-	10.7	5.7%	-	-
<b>TOTAL REVENUS D'EXPLOITATION</b>	<b>1'660.2</b>	<b>565.4</b>	<b>1'615.5</b>	<b>561.5</b>	<b>44.8</b>	<b>2.8%</b>	<b>3.9</b>	<b>0.7%</b>

Entre 2018 et 2019, les revenus opérationnels du CHUV ont augmenté de 44.8 mios (+2.8%).

La participation de la DGS augmente de 3.9 mios entre 2018 et 2019, la participation à l'hospitalisation augmentant de 4.6 mios, mais la subvention PIG diminuant de 0.7 mio consécutivement au transfert du DUMSC à Unisanté et à la sortie de l'IST du groupe CHUV (-7.9mios) et d'une hausse des PIG CHUV (croissance de l'activité de formation, transfert CMDO au CHUV (+7.2 mios).

Le solde des revenus opérationnels (40.9 millions) a été généré par l'augmentation de la facturation de l'activité hospitalière aux autres payeurs (les assureurs maladie, assureurs fédéraux, autres cantons, ...) et le produit de la facturation ambulatoire (à charge quasi exclusive des assureurs maladie).

Les membres de la sous-commission se sont assurés de la cohérence entre les comptes du CHUV et ceux de la DGS et ont obtenu réconciliation des montants rapportés par les deux entités.

### f) Bilan du CHUV

Résumé du bilan	2017	2018	2019	Variation 2019/2018 en %
<b>ACTIFS (en millions)</b>				
Liquidités	60.0	29.0	23.4	-19.4%
Compte courant Etat de Vaud	28.2	114.0	80.3	-29.6%
Débiteurs (net du ducroire)	194.8	200.7	197.5	-1.6%
Autres actifs circulants (stocks, placements)	21.0	21.2	24.2	14.1%
Actifs transitoires	27.3	28.4	30.9	19.2%
Equipements	30.7	11.5	36.0	213.2%
Immeubles entretien 1 à 8 mios	19.2	20.7	42.8	107.1%
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>381.1</b>	<b>425.4</b>	<b>435.0</b>	<b>2.2%</b>
<b>PASSIFS (en millions)</b>				
Fournisseurs et créanciers	55.7	54.6	53.5	-2.1%
Compte courant Etat de Vaud	-	-	-	NS
Passifs transitoires et autres passifs	200.1	240.9	228.5	-5.2%
Résultat auxiliaire et réserves affectées	80.7	92.5	112.1	21.2%
Résultat exploitation et réserves	44.7	37.4	40.8	9.2%
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>381.1</b>	<b>425.4</b>	<b>435.0</b>	<b>2.2%</b>

### g) Compte courant CHUV – Etat de Vaud

<b>Solde au 31.12.2018</b>	<b>114.0 Mio</b>
• Résultat de l'exploitation	3.4 Mio
• Diminution de la trésorerie	5.6 Mio
• Diminution des débiteurs et autres créances	3.2 Mio
• Augmentation des stocks	-3.0 Mio
• Diminution des revenus à recevoir	3.1 Mio
• Diminution de la correction d'enveloppe	3.6 Mio
• Augmentation des autres créances	-9.1 Mio
• Augmentation des immobilisations et objets 1-8M	-46.6 Mio
• Diminution des fournisseurs et créanciers	-1.1 Mio
• Augmentation des charges à payer	9.8 Mio
• Diminution des autres dettes à court terme	-15.2 Mio
• Diminution des engagements à long terme	-7.0 Mio
• Augmentation des fonds	19.6 Mio
<b>Solde au 31.12.2019</b>	<b>80.30 Mio</b>

### h) Fonds au bilan du CHUV

Les fonds au bilan du CHUV sont régis par la Loi sur les Hospices cantonaux (LHC) et les règlements et directives qui en découlent. Ils sont affectés soit à l'activité hospitalière, soit à la recherche.

Les activités respectives des fonds du CHUV au cours de l'exercice 2019, en milliers de francs, peuvent se résumer de la manière suivante :

2019	Valeur au 31 décembre	Valeur au 1 <sup>er</sup> janvier	Variation 2019
Fonds institutionnels hospitaliers	11'995	11'972	23
Fonds de développement et de perfectionnement	57'376	38'579	18'797
Fonds d'entretien	17'325	10'574	6'751
Fonds de réserve des unités	7'039	6'956	83
<b>Fonds institutionnels</b>	<b>93'735</b>	<b>68'081</b>	<b>25'654</b>
Fonds de services	18'378	24'385	-6'007
Fonds de recherche du CHUV	-4	21	-25
<b>Fonds de recherche</b>	<b>18'374</b>	<b>24'406</b>	<b>-6'032</b>
Fonds des honoraires	15'380	25'126	-9'746
Fonds nationaux	10'963	11'537	-574
Fonds de tiers et divers	100'724	97'439	3'285
<b>Fonds des honoraires, nationaux et divers</b>	<b>127'067</b>	<b>134'102</b>	<b>-7'035</b>

### i) Objets d'investissement liés au CHUV

Le CHUV a réalisé en 2019 des investissements s'élevant à 86.4 mios.

Ceux-ci se répartissent de la manière suivante :

(en milliers de francs)

	2019	2018
Entretien du CHUV	6'371	5'311
Transformations du CHUV	7'394	14'110
<b>Total entretien et transformations du CHUV</b>	<b>13'765</b>	<b>19'421</b>
Travaux dans locaux de tiers	530	1'358
Objets de moins de 8 mios (financés par fonds y relatif)	23'191	21'559
<b>Total financement CHUV</b>	<b>37'486</b>	<b>42'338</b>
Budget de l'Etat : construction et grosses transformations	48'858	59'407
<b>Total général entretien, transformations et constructions bâtiments CHUV</b>	<b>86'344</b>	<b>101'746</b>
Financement hors CHUV (université)	20	300
<b>Total général des travaux pilotés par la CIT du CHUV</b>	<b>86'364</b>	<b>102'046</b>

L'évolution des travaux réalisés par la direction des travaux du CHUV entre 2010 et 2019 est la suivante :

Source de financement	Travaux en millions de francs											Total 1992-2019	Moyenne annuelle 1992.2019
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019			
Entretien du CHUV	9.1	8.2	6.6	8.6	7.8	6.8	5.5	6.1	5.3	6.4	168.4	6.0	
Transformations du CHUV	9.0	15.9	10.6	10.7	14.6	11.6	15.2	15.6	14.1	7.4	253.9	9.1	
<b>Total entretien et transfos du CHUV</b>	<b>18.1</b>	<b>24.1</b>	<b>17.2</b>	<b>19.3</b>	<b>22.4</b>	<b>18.4</b>	<b>20.7</b>	<b>21.7</b>	<b>19.4</b>	<b>13.8</b>	<b>422.3</b>	<b>15.1</b>	
Travaux dans locaux de tiers	0.0	0.0	0.5	1.3	4.1	3.8	2.6	1.3	1.3	0.5	15.4	0.6	
Fonds de 1 à 8 millions	0.0	0.0	3.3	8.3	10.9	33.2	23.9	16.1	21.6	23.2	140.5	5.0	
<b>Total financement CHUV</b>	<b>18.1</b>	<b>24.1</b>	<b>21.0</b>	<b>28.9</b>	<b>37.4</b>	<b>55.4</b>	<b>47.2</b>	<b>39.1</b>	<b>42.3</b>	<b>37.5</b>	<b>578.2</b>	<b>20.7</b>	
Budget de l'Etat : constr. + grosses transfos	23.4	16.1	26.3	35.2	48.2	49.4	56.6	45.7	59.4	48.8	710.9	25.4	
<b>Total général entretien, transfos et constructions des bâtiments CHUV</b>	<b>41.5</b>	<b>40.2</b>	<b>47.3</b>	<b>64.1</b>	<b>85.6</b>	<b>104.8</b>	<b>103.8</b>	<b>84.8</b>	<b>101.7</b>	<b>86.3</b>	<b>1289.1</b>	<b>46.0</b>	
Financement hors CHUV (Université) = Bugnon 7-9, Lavey-les-Bains	3.1	0.5	0.4	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.3	0.1	42.0	1.5	
<b>TOTAL général travaux pilotés par la Direction CIT du CHUV (y.c. hors CHUV)</b>	<b>44.6</b>	<b>40.7</b>	<b>47.7</b>	<b>64.2</b>	<b>85.7</b>	<b>104.9</b>	<b>104.0</b>	<b>84.9</b>	<b>102.0</b>	<b>86.4</b>	<b>1244.7</b>	<b>44.5</b>	
Subvention Fds 1-8 Mios	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.8	4.0	0.7	0.7	0.0	3.9	0.1	

Les travaux planifiés sur les années 2020 à 2023 sont les suivants :

Sur des EMPD déjà acceptés par le Grand Conseil

Objets décrétés						PLAN 2020-2025					
N° EOTP	Nom du projet	Date décret	En service	Total	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
I.000077.01/02	Hôpital de Cery			8'034	0	0	330	0	0	0	0
I.000077.03/04	Hôpital de Cery	2013	2021	108'370	3'740	13'146	15'762	18'379	5'036	0	0
I.000099.01	Hôpital unique de l'enfant	2012	2022	177'000	23'722	23'140	28'331	33'893	33'893	10'527	0
I.000099.01 - 600'025	Hôpital de l'enfant équipements cadre normatif parking	2018	2022	34'050	0	5'044	5'044	8'449	8'449	7'062	0
I.000103.01	BH05 - Bloc opératoire et structure préfabriquée			2'400	0	19	0	0	0	0	0
I.000103.02	BH05 - Bloc opératoire et structure préfabriquée	2012	2021	105'645	15'736	10'617	10'797	3'779	0	0	0
I.000103.03 - 600026	BH05 - Bloc équipements	2017	2021	18'204	0	4'379	8'757	0	0	0	0
I.000106.01/02	1ère tranche soins continus, soins intensifs et chambres BH	2012	2021	47'447	2'679	7'974	9'091	1'781	0	2'513	2'373
I.000112.01	Entretien technique, ascenseurs-groupe secours-dét. incen			2020	30'070	775	867	1'301	1'835	0	0
I.000368.01	Neurosciences Cery	2014	2018	22'300	69	0	0	0	0	0	0
I.000369.01	CTE laboratoire de thérapie expérimentale en oncologie - I.000369	2014	2016	18'500	1'330	655	1'216	0	0	0	0
I.000382.01	Unité Centralisée de Production (UCP)	2015	2018	15'970	196	0	0	0	0	0	0
I.000389.01	Ingénierie immunitaire en oncologie pour le LICR	2016	2021	63'200	502	2'055	17'467	23'632	16'440	2'055	0
I.000386.01	Etudes - Médecine personnalisée et immuno-oncologie	2015	2022	6'150	107	1'390	1'871	1'871	0	0	0
I.000110.01	Extension CCO			bouclément	2	0	0	0	0	0	0
I.000051.01/02	UNIL-Bugnon 7			bouclément	7	0	0	0	0	0	0
I.000054.01/02/03	UNIL - Bugnon 9			bouclément	12	0	0	0	0	0	0
<b>I. Total objet décrétés</b>				<b>657'341</b>	<b>48'877</b>	<b>69'285</b>	<b>99'967</b>	<b>93'619</b>	<b>63'818</b>	<b>22'157</b>	<b>2'373</b>

Sur des EMPD à soumettre au Grand Conseil en 2019 (suite du tableau précédent)

Objets - priorité 1						PLAN 2020-2025					
N° EOTP	Nom du projet	Date décret	En service	Total	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Plan de redressement lié à la vétusté des infrastructures stationnaires</b>											
I.000655.01	Transformation des chambres à 5 lits du BH	2019	2024	18'100	0	0	3'303	4'510	4'510	4'510	1'267
I.000733.01	Etudes réhabilitation Beaumont	2019	2022	5'960	0	0	367	2'063	2'063	1'467	0
I.000733.02	Travaux réhabilitation Beaumont	2019	2026	42'100	0	0	0	0	0	13'332	11'227
Sous-total				<b>48'060</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>367</b>	<b>2'063</b>	<b>2'063</b>	<b>14'799</b>	<b>11'227</b>
I.000734.01	Garage ambulance transfert inter hôpitaux	2019	2022	22'830	0	571	2'220	3'868	6'722	6'151	3'298
I.000735.01	Etudes garage ambulances urgences	2019	2022	3'890	0	100	1'205	1'983	602	0	0
I.000735.02	Travaux garage ambulances urgences	2019	2025	28'730	0	0	0	1'437	10'774	11'492	3'591
Sous-total				<b>32'620</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>1'205</b>	<b>3'419</b>	<b>11'376</b>	<b>11'492</b>	<b>3'591</b>
<b>EMPD 2ème semestre 2020</b>											
I.000386.02	Travaux - Médecine personnalisée et immuno-oncologie	2019	2023	42'550	0	0	0	10'106	10'106	9'042	9'042
à créer	Actions à performance énergétique	2019	2023	24'000	0	0	1'200	6'000	6'000	6'000	4'800
à créer	Assinissement façades et toiture	2019	2025	15'000	0	0	0	3'500	3'500	3'750	4'250
Sous-total				<b>39'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1'200</b>	<b>9'500</b>	<b>9'500</b>	<b>9'750</b>	<b>9'050</b>
<b>Total des dépenses par période objets décrétés et priorités 1</b>				<b>203'160</b>	<b>0</b>	<b>671</b>	<b>8'294</b>	<b>33'466</b>	<b>44'277</b>	<b>55'744</b>	<b>37'474</b>

Les objets accordés sur le fonds des investissements entre 1 à 8 mios, pour l'année 2020, sont les suivants :

N° PPI	N° CIT - N° CHUV	Intitulé de l'investissement	Montant kCHF
1	CGR53-80040	BU27-Fin rocades des laboratoires	4'500 kCHF
17	CGR47-80052	BH19-Laboratoire diagnostique	2'800 kCHF
<b>Total</b>			<b>7'300 kCHF</b>

### 5.3 DGCS

L'écart net entre les comptes et le budget 2019 est de 19.3 mios (1.49%).

Sur l'année, 9 demandes de crédits supplémentaires représentant 87,3 mios, totalement ou partiellement compensées par des diminutions de charges ou des augmentations de revenus ont été accordées, impactant 22 comptes de la DGCS ou d'autres services. La charge supplémentaire nette des crédits supplémentaires est de 20,1 mios.

#### 065 Administration générale de la DGCS

L'écart des charges entre les comptes 2019 (avant crédits supplémentaires) et le budget 2019 est de 4.79 mios soit 15.8%. En charge nette cet écart est de 3.44 mios soit 12%.

3010 Renforcement du personnel de l'OVAM (+ 11 ETP) et de l'OCBE (+ 7 ETP). Pérennisation du personnel employé en CDD. Crédit supplémentaire entièrement compensé par le budget du personnel auxiliaire (3030) et les frais de fonctionnement des CSR.

CSIR augmentation des prestations et frais de fonctionnement. Crédit supplémentaire entièrement compensé pas la subvention fédérale.

3030 Crédit supplémentaire compensé pour le programme de réinstallation des Syriens (+2 ETP pour le CSIR) et pour le programme FORMAD (+ 0.2 ETP) pour l'OCBE.

3100 Envois postaux. Lettre information ciblée de l'Office vaudois de l'assurance-maladie aux bénéficiaires potentiels du subside spécifique correspondant à un taux d'effort de 10% dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### 066 Prestations financières et insertion

L'écart des charges entre les comptes 2019 et le budget 2019 est de 83.5 mios soit 4.5%. En charge nette, l'écart est de 33.7 mios soit 3.9%. L'année est notamment marquée par des écarts importants par rapport au budget des subsides (32.8 mios) et du RI hors CSIR (- 12.4 mios).

3181 L'écart provient principalement de la réévaluation des débiteurs du BRAPA.

3612 Frais de fonctionnement des CSR et des unités communes CSP-ORP. Dépassement dû au fait que le budget prévoyait une diminution du nombre de dossiers et une série de mesures qui n'ont pas pu produire leurs effets et que le financement des unités communes n'était pas au budget.

3634 Les frais de gérance des antennes OVAM de Lausanne et d'Yverdon n'étaient pas au budget de même que le complément cantonal aux allocations familiales agricoles.

3635 Transfert de deux ateliers productifs (067 3637).

3636 Subventions aux organismes ouverts (86 subventions en 2019). Les écarts sont principalement dus aux décomptes finaux sur les subventions 2018.

3637 Bourses : augmentation des prestations due à la mise en œuvre du nouveau règlement.

Subsides : forte croissance (+32.8 mios) de fin 2018 à 2019 due à l'augmentation des bénéficiaires et à l'augmentation des primes. A noter la diminution (-6.3 mios) des subsides « revenu insertion ». Le tableau ci-après illustre l'augmentation de 2018 à 2019. Elle est due essentiellement à l'introduction du subside spécifique avec un taux d'effort qui est passé de 12% fin 2018 à 10% en 2019. De nombreuses personnes ont déposé une demande de subside spécifique. En outre, certains des ménages ont également bénéficié d'un subside ordinaire ce qui explique une augmentation du nombre de bénéficiaires. A fin 2019, l'augmentation est absorbée et le nombre de bénéficiaires est stabilisé.

2018, état au 2 juin 2019 <sup>1</sup>	Subsides partiels ordinaire	Subsides spécifiques
Nombre de bénéficiaires-année	159'456	17'651
Coût moyen (franc/mois)	156.1	45.6
Dépense sur l'année	304'776'649	9'691'361

<sup>1</sup>Avec décisions rétroactives pour 2018 entre le 1er janvier 2019 et le 2 juin 2019

2019, état au 1 <sup>er</sup> mai 2020 <sup>1</sup>	Subsides partiels ordinaire	Subsides spécifiques
Nombre de bénéficiaires-année	180'579	104'056
Coût moyen (francs/mois)	146.9	64.1
Dépense sur l'année	317'118'446	81'414'373

<sup>1</sup>Avec décisions rétroactives pour 2019 entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 1<sup>er</sup> mai 2020

Variations entre juin 2019 et mai 2020	Subsides partiels ordinaire	Subsides spécifiques
Nombre de bénéficiaires-année	21'123	86'405
Coût moyen (francs/mois)	-9.3	18.5
Dépense sur l'année	12'341'797	71'723'012

Prestations complémentaires AVS/AI : augmentation des dépenses PC à domicile dus notamment à une diminution du délai de traitement des nouvelles demandes de 3 mois à un mois grâce à une augmentation du personnel (+14.9 mios).

Politique familiale : relative stabilité par rapport au budget.

Aide sociale : diminution du nombre de bénéficiaires du RI (-12.4 mios) ; augmentation des frais d'hospitalisation des populations vulnérables (+2.2 mios).

CSIR : les charges totales se sont élevées à 53.1 mios. Les revenus (principalement les subventions fédérales) s'élèvent à 60.5 mios. Le solde positif permet de financer les prestations en faveur de réfugiés délivrées par l'OCBE et les CSR.

4637 Diminution des remboursements RI indus due à un effet surestimé de l'échange automatique de renseignements (EAR).

### **067 Accompagnement et hébergement**

L'écart des charges entre les comptes 2019 et le budget 2019 est de – 18.6 mios soit – 2.8 %.

3635 Il s'agit des subventions aux ateliers et centres de jours des établissements socio-éducatifs (ESE). Les écarts sont dus principalement à la nouvelle répartition entre le domaine du handicap et celui de la psychiatrie et des addictions.

3636 L'écart positif (-7.1 mios) s'explique principalement par le fait que les montants budgétés tiennent compte des constructions en cours selon la planification et des dates estimées de fin de travaux et de consolidation des crédits de construction. Des décalages dans ce planning diffèrent le début des amortissements. Enfin plusieurs crédits d'emprunts ont été amortis en 2018 et diminuent d'autant le service de la dette.

3637 Le compte présente un écart positif (-12.7 mios) par rapport au budget. Cela s'explique d'une part en raison de la réorganisation du domaine de l'hébergement, de la constitution du pôle psychiatrique et addiction et du transfert de certains ateliers sur d'autres postes.

Financements résiduels (écart positif de – 7.6 mios) : le coût final de l'achat du matériel de soins a diminué en raison de la centrale d'achat ; le conflit qui opposait assureurs et EMS sur la reconnaissance d'une partie des temps de soins a été tranché en 2019. Les assureurs payent désormais la totalité du temps de soins d'où un montant économisé de 4.1 mios. Un taux d'occupation légèrement inférieur aux prévisions et des mesures différées dans le domaine de la psychiatrie adulte expliquent aussi cet écart positif.

## **6. Dépenses d'investissements**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses nettes</b>
Budget 2019	<b>116'770'000</b>	<b>0</b>	<b>116'770'000</b>
Comptes 2019	<b>52'692'330</b>	<b>1'960</b>	<b>52'690'370</b>
<b>Écarts</b>	<b>-64'077'670</b>	<b>1'960</b>	<b>-64'079'630</b>

**Dépenses nettes par Service publié (SP)**

<b>SP</b>	<b>Service</b>	<b>Budget</b>	<b>Comptes</b>
027	SG-DSAS	6'600'000	3'513'655
037	Admin. DGS	0	0
064	Système de Santé	0	0
065	Admin. DGCS	0	320'000
066	PFI	0	0
067	Acc. et hébergement	0	0
038	CHUV	110'170'000	48'856'715
<b>Total</b>	<b>DSAS</b>	<b>116'770'000</b>	<b>52'690'370</b>

## 11.5 Département de l'économie, de l'innovation et du sport

**Commissaires :** Mme Amélie Cherbuin  
M. Jean-Marc Sordet, rapporteur

### 1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 4 demi-journées à l'examen des comptes 2019 du DEIS.

Elle remercie les chef-fe-s de service et les collaboratrices et collaborateurs du Département de la clarté et de la diligence avec lesquelles lui ont été fournies les informations demandées, ainsi que la responsable de l'unité financière du Département, Mme M. P. Grego Pasinelli, qui l'a accompagnée tout au long de ces séances.

### 2. Récapitulation des comptes 2019

a) Comparaison avec le budget 2019

	Charges	Revenus
Budget 2019	681'857'700	514'478'900
Comptes 2019	686'765'477	510'065'613
<b>Différence en fr.</b>	<b>4'907'777</b>	<b>-4'413'287</b>
<b>Différence en %</b>	<b>0.72%</b>	<b>-0.86%</b>

b) Comparaison avec le budget total 2019, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2019	681'857'700	514'478'900
Crédits supplémentaires	20'058'000	8'374'300
Budget total 2019	701'915'700	522'853'200
Comptes 2019	686'765'477	510'065'613
<b>Différence en fr.</b>	<b>-15'150'223</b>	<b>-12'787'587</b>
<b>Différence en %</b>	<b>-2.16%</b>	<b>-2.45%</b>

c) Comparaison avec les comptes 2018

	Charges	Revenus
Comptes 2018	696'723'778	519'640'981
Comptes 2019	686'765'477	510'065'613
<b>Différence en fr.</b>	<b>-9'958'301</b>	<b>-9'575'368</b>
<b>Différence en %</b>	<b>-1.43%</b>	<b>-1.84%</b>

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
<b>Charge nette</b>	<b>176'699'864</b>	<b>167'378'800</b>	<b>177'082'798</b>

### 3. Remarques générales

Les charges 2019 du DEIS se montent à 686,7 mios et les revenus à 510,1 mios, laissant apparaître un excédent de charges de 176,7 mios au lieu d'un montant de 167,4 mios prévu au budget (crédits supplémentaires non inclus). Cet écart de 9,3 mios est le fruit d'une augmentation des charges de 4,9 mios et d'une diminution des revenus de 4,4 mios.

La DGAV a, cette année encore, dû se réinventer suite à la nomination du nouveau directeur général ad interim. Une énième restructuration et réorganisation sont en cours. Un nouvel organigramme a été établi pour 2020.

### 4. Reports de crédits

a) 2018 sur 2019 pour un montant de 1'705'000 fr.

Service publié	Montant	Description
039 SG-DEIS	455'000	Fête des Vignerons 2019
041 DGAV	250'000	Projet Contrôle de la vendange non réalisé en 2018
042 SEPS	1'000'000	JOJ2020 - contribution complémentaire de 1 mio

b) 2019 sur 2020 pour un montant de 6'748'000 fr.

Service publié	Montant	Description
041 DGAV	180'000	Projet Contrôle de la vendange non réalisé
042 SEPS	140'000	Soutien à la promotion de la relève sportive (postulat Martinet)
042 SEPS	1'000'000	JOJ2020 - contribution complémentaire de 1 mio
044 SPEI	5'428'000	Projets non réalisés en 2019

### 5. Remarques de détail

#### 039 Secrétariat général du DEIS

Rien à signaler dans ce service si ce n'est un dépensé de 31'440 fr. pour l'organisation de la journée vaudoise de la fête des vigneron (hors report de crédit de 2018 sur 2019 de 455'000 fr., entièrement utilisé).

#### 040 Service de l'emploi (SDE)

Globalement, l'année est très positive du point de vue économique. On note une stabilisation de chômeurs de longue durée et une diminution des chômeurs de toutes les classes d'âge, y compris les plus de 50 ans.

23'518 demandeurs d'emploi en moyenne ont été suivis par les ORP, plus de 22'070 ont retrouvé un emploi en 2019 dont 1'528 bénéficiaires RI.

24'816 sanctions ont été prononcées en 2019 à l'encontre des demandeurs d'emploi assurés LACI et 4'460 sanctions pour les bénéficiaires RI.

Les chômeurs longue durée sont aussi en diminution : le taux de chômage est ainsi descendu à 3,6% fin 2019.

**Contrôle du marché du travail (en nombre)**

	2017	2018	2019
Contrôles effectués dans le cadre des MALCP* et lutte contre le travail au noir	1'304	1'219	1'138
Contrôles effectués dans le secteur de l'hôtellerie-restauration	272	271	270
Contrôles effectués dans le secteur de la construction	1'052	1'052	1'144
Contrôles en matière de santé et sécurité au travail	1'367	1'276	1'151
Contrôles en entreprise de la durée du travail des chauffeurs routiers	40	51	52
Audits sur la Loi sur le service de l'emploi et la location de service	16	16	16
Infractions constatées dans le cadre de la lutte contre le travail au noir	1'843	1'646	1'457
Dénonciations pénales d'employeurs pour infractions à la loi sur les étrangers	283	300	284

\*Mesures dans le cadre de l'accord sur la libre circulation des personnes

**Emoluments et amendes (en francs)**

Emoluments pour actes administratifs	1'224'155	1'241'305	1'198'220
Amendes administratives	198'600	148'000	199'900

- 3510 Attribution du résultat net au fonds cantonal d'assurance perte de gain et maladie en faveur des bénéficiaires d'indemnités de chômage (Fonds 2026 APMG).
- 3613 Frais de fonctionnements et d'investissements des ORP. Logistique des mesures du marché du travail. Instance juridique chômage intégralement pris en charge par le fonds de compensation de l'assurance chômage. Retour compte 4613.
- 3637 1. Prestations versées aux assurés de l'assurance perte de gain maladie en faveur des bénéficiaires d'indemnités de chômage. Le taux de chômage étant très bas les prestations ont été inférieures au budget.
- 4210 1. On constate une baisse parce qu'il n'y plus d'émoluments pour les permis F.  
3. Emoluments dans le cadre des mesures d'accompagnement et frais de contrôle facturés aux entreprises en cas de constatation de travail au noir. Moins de contrôles effectués. Incidences de la nouvelle loi fédérale. L'annonce des travailleurs AVS doit se faire au plus tard lors de l'établissement du décompte salarial au début de l'année suivante, avant le délai était d'un mois.

**041 Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)***Réorganisation stratégique du service*

La mise en œuvre de la Direction générale a été validée par le Conseil d'Etat et son entrée en vigueur a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

En mars 2020, le Conseil d'Etat a nommé un nouveau directeur général ad intérim et créé une *task force* avec deux adjointes ad intérim à la Direction générale. D'autre part dès avril 2019, la directrice de la Direction de l'agriculture (DAGRI) n'a plus assumé son poste. L'année fut donc difficile et perturbée, certains projets sont restés en retrait. L'audit du service a permis de voir qu'actuellement la sérénité est revenue, l'état d'esprit est bon et l'on retrouve une certaine efficacité.

- 3030 Vacance des 2 postes de vétérinaires officiels en CDD prévus pour le contrôle des abattoirs.
- 3106 Augmentation des dépenses de consommables au laboratoire d'analyse vétérinaire Galli Valerio pour la lutte contre la diarrhée virale bovine (BVD).
- 3111 L'équipement pour les salles de classe de tableaux interactifs est prévu en 2020.
- 3120 2. Augmentation des indemnités en lien avec l'épizootie de BVD.
- 3130 27. Augmentation des honoraires vétérinaires en lien avec la BVD.
- 3132 1. Augmentation due au séquestre de chevaux.  
8. Préparation convention alpestre pour l'Association effective au 1<sup>er</sup> janvier 2020  
9. Retard dans le projet contrôle de la vendange.

- 3180 Dissolution du ducroire affaire réglée Testuz.
- 3511 Attribution du fonds FPRNA prêts investissements viticoles.
- 3611 Coût des élèves vaudois hors canton plus nombreux que prévu.
- 3636 16. Le budget était erroné.  
18,19. Les conditions d'octroi ont été plus strictes et moins d'activité.  
24. Retards dans le paquet lait, dans les PDRA et aucun projet OQuaDu.  
39. Mesures en faveur du FIR, intérêts négatifs.
- 3637 6. Surestimation du nombre des projets à l'étape de la budgétisation.
- 3707 Augmentation des contributions fédérales pour les betteraves à sucre et supplément céréales.  
Augmentation de la participation aux mesures cultures bio, bien-être animal et protection des ressources naturelles.
- 4230 Augmentation en lien avec des nouvelles formations notamment la patente pour la fabrication des produits fermiers.
- 4309 2. En lien avec l'augmentation des analyses BVD, contrepartie des dépenses au compte 3106.

#### **042 Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)**

L'exercice 2019 présente quelques points principaux :

- 3030 Le budget 2019 comprenait notamment le salaire des auxiliaires pour le sport scolaire facultatif des gymnases et des écoles professionnelles, le salaire des experts J+S pour les cours de formation ainsi que les salaires des experts J+S pour les commissions de disciplines sportives. En 2019, on voit apparaître le salaire pour un/e collaboratrice auxiliaire pour 72'000 fr.  
  
Collaboratrice auxiliaire au secteur pédagogique depuis le 20.05.2019 à 80 % en remplacement maternité ainsi qu'une collaboratrice auxiliaire au secteur J+S.
- 3104 La facture finale pour le renouvellement du petit matériel d'éducation physique s'est montée à 212'197 fr. contre 240'000 fr. au budget. De plus, le SEPS a remboursé pour 48'833 fr. d'équipement de nouvelles salles et d'extérieurs, contre 130'000 fr. au budget. Dans cette rubrique figurent également les manuels pour les cours J+S facturés par la Confédération.  
  
Plusieurs projets prévus au budget n'ont pas été réalisés.
- 3130 Les frais postaux ont singulièrement diminué, ainsi que la téléphonie en général.  
  
Les frais liés aux diverses représentations de chef de Département ont été bien inférieurs au budget, ainsi que les frais liés aux réceptions organisées par le secteur du sport international.  
  
Les frais pour congrès et séminaires ont été très inférieurs au budget. A noter que la soirée d'information prévue pour les Communes a été annulée, car un nouveau concept va être mis en place dès 2020, en réalisant désormais deux séances distinctes : l'une destinée aux communes qui ont un service des sports et l'autre pour celles plus petites qui n'en ont pas.  
  
Le budget prévu pour l'organisation de congrès et séminaires ainsi que d'autres frais de représentation n'a pas été utilisé complètement.
- 3161 Suite aux problèmes rencontrés avec l'annonce par internet des compteurs des photocopieuses, un montant forfaitaire supérieur au nombre effectif de copies avait été facturé au SEPS en 2018 (plus de 20'000 fr.). La situation a été régularisée sur l'année comptable 2019.
- 3171 Le montant figurant en 2018 comprenait les camps des clubs à la charge de la FFSV pour 103'018 fr. (facturés à la FFSV, revenus dans le poste 4260 « remboursement et participations de tiers »). Ceci n'est plus en vigueur en 2019 en raison de l'exploitation du compte courant FFSV. En 2018 également figurait dans les comptes une dépense extraordinaire correspondant à l'indemnité que J+S a reçue pour le compte de l'ISSUL et qui a été payée (pour les années 2017 et 2018) à l'ISSUL pour un montant de 125'300 fr., qui ne figure pas en 2019 si l'on compare les chiffres de compte à compte.

Surévaluation des dépenses notamment pour les remontées mécaniques (cours J+S, 20'000 fr.), la location des salles pour les cours J+S (7'000 fr.), les frais de repas et d'hôtel pour les cours J+S (62'000 fr.). A noter que lors de l'établissement du budget, il est difficile de connaître avec précision le nombre de cours qui va être mis sur pied et que l'impact financier de l'annulation d'un cours peut se révéler important (diminution de charges).

- 3636 Bien qu'effectuée soigneusement au moment du dépôt du budget, l'estimation exacte des montants pour cette rubrique demeure impossible en raison de facteurs extérieurs imprévisibles. Certaines manifestations ou congrès sont annoncés et n'ont finalement pas lieu, tout comme d'autres apparaissent après le dépôt du budget.

Concernant les loyers à l'installation de fédérations internationales, on constate qu'aucune subvention n'a été payée pour diverses raisons, dont notamment des fédérations qui s'étaient annoncées arrivantes en 2019 et qui ont ajourné leur venue, des paiements anticipés sur l'année comptable 2018 en raison du besoin de liquidité des bénéficiaires (l'état du compte permettait le paiement intégral en 2018 alors qu'ils étaient prévus pour moitié sur l'année 2018 et l'autre moitié au budget 2019).

### 023 *Service de la population (SPOP)*

L'activité du service est fortement liée aux fluctuations en termes de demandes d'asile. En 2019, 14'269 demandes ont été déposées en Suisse, soit 986 de moins qu'en 2018. Les requérants sont répartis proportionnellement à la population de chaque canton, pour Vaud environ 8% du total des arrivées. La Confédération ne rembourse qu'une partie des frais de renvois touchant le domaine de l'asile et aucun s'ils relèvent de la LEtr. Le nombre de mineurs non accompagnés a diminué et se monte à 55 pour le canton. L'effectif des demandeurs d'asile étant de 5'026 à fin décembre 2019, alors que la Suisse en compte 49'085.

- 3010 Compensation du compte 3030 de 310'000 fr., pour le personnel auxiliaire employé en remplacement sur les postes fixes qui n'ont pas été repourvus immédiatement et remplacés par des postes auxiliaires.
- 3110 Dépassement pour l'acquisition de mobilier dans les nouveaux locaux à Lausanne.
- 3132 3. Une compensation de 200'000 fr. a été accordée à la DGNSI pour la mise en place des cyber-prestations pour les administrés et *front office* pour les communes.
- 3135 1. Le dépassement budgétaire est lié à la quote-part du canton de Vaud de 51.9% du déficit de l'établissement concordataire Frambois LMC qui est clôturé avec un déficit supérieur à celui budgété. D'autre part, on constate une augmentation du nombre de requérants en détention, en situation illégale, et accélération des renvois de criminels étrangers.
- 3612 Le remboursement des frais de scolarisation se base sur un recensement communal des élèves demandeurs d'asile scolarisés au cours de l'année civile. Le relevé ne pouvant pas être réalisé avant le bouclement comptable de l'exercice, le montant comptabilisé est le résultat d'une estimation. Pour 2019, la charge était estimée à 1'868'500 fr. La dotation budgétaire est insuffisante et engendre un écart.
- 3634 1. COASI : Pour la subvention versée à l'EVAM, le budgétisé a été arrêté sur un effectif moyen de 4'798 personnes à prendre en charge en début d'année alors qu'il est en réalité de 5'368.  
2. Subvention accordée à l'EVAM en faveur de l'intégration des admis provisoires. L'estimation du budget était illusoire et sous-évaluée.
- 3636 Les programmes d'intégration cantonaux sont le résultat d'une concertation entre la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et la Confédération. Le Programme d'intégration cantonal vaudois (PIC) est conçu comme une vision de la politique d'intégration pour le canton de Vaud. Une convention pour 4 ans a été signée entre le secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) et le canton de Vaud.
- 3637 9. Le dépassement est lié à l'augmentation du nombre de renvois des personnes faisant l'objet d'une décision d'expulsion judiciaire. L'exécution de ces renvois est à la seule charge des cantons.
- 4210 2. Depuis 2017 un budget de 6,5 mios basé sur les émoluments 2015-2016 a été maintenu, or un tel pic lié à l'introduction du passeport biométrique ne se reproduira pas avant 10 ans. La surestimation est de 3'000 000 fr.  
3. La hausse des émoluments est due aux mariages d'exception qui sont toujours prisés.

4610 5. Les cas Dublin qui étaient auparavant des cas pris en charge par le SEM sont désormais placés en détention administrative à la charge du canton.

#### 044 Service de la Promotion de l'Economie et de l'Innovation (SPEI)

Le service fonctionne bien. Les enjeux et les défis sont nombreux et devront répondre aux nouveaux paradigmes.

3030 Financement de 3 nouveaux postes : 2 juristes et 1 gestionnaire de dossiers. Principalement dans le cas de la nouvelle loi sur les transports des personnes. Ces financements étaient prévus au poste 3010 du budget.

3132 6. Marque VAUD : 270'000 fr. ont été transférés du budget de la DGAV (compte 3636), afin que seul le SPEI gère le projet.

3511 Attribution au Fonds pour la protection de la jeunesse et en faveur de l'enfance malheureuse et abandonnée, en vertu de l'art. 59, al. 3 de la Loi sur la protection des mineurs (LProMin), qui stipule que le 20% du montant des taxes perçues sur les loteries, les tombolas et lotos sert à alimenter ce fonds.

3632 LADE. Moins de financement de projets régionaux et cantonaux dû à certains retards.

Le tableau ci-dessous montre que le budget des comptes 3634-3632-3635 est respecté bien que la répartition entre eux diffère quelque peu.

No. interne	Intitulé	Comptes 2017	Comptes 2018	Budget 2019	LADE	Compte 2019	LADE	Différence
1	Organismes de promotion intercantonaux, cantonaux et actions de promotion	10,011,464	9,700,619	9,733,000	23,409,800	9,267,388	22,705,662	-704,138
2	Organisme régionaux	1,415,798	1,452,550	1,660,000		1,542,870		
3	Projets régionaux et cantonaux	3,066,520	4,496,448	4,975,800		1,141,214		
4	Prestataires de services aux entreprises	2,500,770	2,593,270	2,774,000		2,973,270		
5	Projets d'entreprises	4,048,078	4,440,369	4,267,000		2,352,920		
	Report de crédit					5,428,000		
20	Pertes sur cautionnements	675,000	50,000	250,000		0		
40	Coopération technique	500,000	550,000	520,000		520,000		
50	Soutien à l'innovation & oenotourisme	2,847,294	4,220,596	3,000,000		2,465,849		
3003	Fonds de soutien à l'industrie	1,980,534	1,141,868	1,500,000		-52,472 1)		
		<b>27,045,458</b>	<b>28,645,720</b>	<b>28,679,800</b>		<b>25,639,039</b>		<b>-3,040,761</b>

3640 Ce compte se décompose comme suit :

Date comptable	Montant en devise interne	Explicatif par le SPEI
31/07/2019	-7,306,250.00	Dissolution de la provision sur le solde du prêt à Biopôle SA suite à la vente des terrains par la SA à l'Etat de Vaud
31/12/2019	15,000,000.00	Abandon du prêt par l'Etat de Vaud à la Fondation de Beauclieu
31/12/2019	-15,000,000.00	Dissolution de la provision sur le prêt par l'Etat de Vaud à la Fondation de Beauclieu, puis abandon de créance (ligne du dessus)
31/12/2019	-67,000.00	Dissolution de la provision sur le prêt par l'Etat de Vaud l'Institut Equestre National d'Avenches (IENA). Le prêt ayant fait l'objet d'un correctif d'actif (provision) sur la totalité, il y a une opération comptable d'extourne d'une partie du du croire chaque fois que l'amortissement annuel (remboursement du prêt) est payé par le débiteur.
31/12/2019	-16,250.00	Dissolution de la provision sur le prêt par l'Etat de Vaud à Terminal Combiné Chavornay SA (TERCO) Le prêt ayant fait l'objet d'un correctif d'actif (provision) sur la totalité, il y a une opération comptable d'extourne d'une partie du du croire chaque fois que l'amortissement annuel (remboursement du prêt) est payé par le débiteur.
31/12/2019	5,000,000.00	Création d'un correctif d'actif (provision) sur le prêt de l'Etat de Vaud à Aquatis SA, soit 50% du prêt total, l'autre 50% étant cautionné par la ville de Lausanne.
31/12/2019	700,000.00	Abandon du prêt par l'Etat de Vaud à la Fondation St Prex Classics suite à sa liquidation
31/12/2019	-700,000.00	Dissolution de la provision sur le prêt par l'Etat de Vaud à la Fondation St Prex Classics suite à sa liquidation, puis abandon de créance (ligne du dessus)
31/12/2019	200,000.00	Abandon du prêt par l'Etat de Vaud à la Fondation St Prex Classics suite à sa liquidation
31/12/2019	-200,000.00	Dissolution de la provision sur le prêt par l'Etat de Vaud à la Fondation St Prex Classics suite à sa liquidation, puis abandon de créance (ligne du dessus)
	<b>-2,389,500.00</b>	

3705 Aide au développement économique allouée par la Confédération (LPR). Le nombre de projets soutenus a été moins important que prévu. Les fonds reçus de la Confédération sont enregistrés à la rubrique 4701.

- 4120 Taxe sur les ventes de boissons alcooliques à l'emporter. Le canton perçoit la taxe cantonale et communale et reverse la part des communes selon le lieu de l'exploitation des débits de boissons alcooliques à l'emporter. Augmentation des ventes, produit effectif de la taxe supérieure au budget.
- 4210 2. Autorisation LADB. Une diminution du nombre de licences est à constater.
3. Autorisation du transport des personnes à titre professionnel. L'entrée en vigueur effective a débuté le 1er janvier 2020.
5. Ces émoluments perçus par le bureau des poids et mesures sont comptabilisés au compte 4309.
- 4309 1. Prélèvement sur l'enveloppe des préfinancements du programme de soutien à l'économie et à l'innovation. Voir la rubrique 3634. Cette recette est budgétée au compte 4309, mais sa comptabilisation intervient au compte 4893.

## 6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2019	33'101'000	3'390'000	29'711'000
Comptes 2019	29'184'647	3'770'694	25'413'953
<b>Ecart</b>	<b>-3'916'353</b>	<b>380'694</b>	<b>-4'297'047</b>

SP	Service	Budget	Comptes
039	SG-DEIS	0	0
040	SDE	0	0
041	DGAV	5'990'000	9'284'099
042	SEPS	10'200'000	11'163'501
023	SPOP	0	0
044	SPEI	13'521'000	4'966'353
<b>Total</b>	<b>DEIS</b>	<b>29'711'000</b>	<b>25'413'953</b>

## 11.6 Département des infrastructures et des ressources humaines

**Commissaires :** M. Hadrien Buclin, rapporteur  
M. Georges Zünd

### 1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les commissaires ont rencontré le 27 avril 2020 les responsables du Contrôle cantonal des finances (CCF), rattaché administrativement au Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH). Ils se sont ensuite entretenus le 14 mai avec les chefs de service du DIRH, en présence de Mme Guggiari Fresquet, responsable financière départementale. Enfin, le rapporteur a participé à la présentation des comptes 2019 de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI, ex-DSI) dans le cadre de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI). Les commissaires remercient les cadres du DIRH pour leur disponibilité et les explications fournies dans le cadre de l'examen des comptes 2019.

### 2. Récapitulation des comptes 2019

#### a) Comparaison avec le budget 2019

	Charges	Revenus
Budget 2019	604'664'600	147'427'400
Comptes 2019	597'118'015	154'814'098
<b>Différence en fr.</b>	<b>-7'546'585</b>	<b>7'386'698</b>
<b>Différence en %</b>	<b>-1,25%</b>	<b>5,01%</b>

Cette comparaison montre que les comptes pris dans leur globalité sont inférieurs de 7,54 mios au budget, ce qui témoigne, pour une nouvelle année consécutive, d'une bonne maîtrise des charges. Si les charges sont inférieures de 1,25% par rapport au budget, les revenus croissent en revanche de 5%. L'excédent de revenus de 7,38 mios par rapport au budget s'explique par des revenus supérieurs à ceux budgétés en particulier à la DGMR, pour 5,28 mios.

#### b) Comparaison avec le budget total 2019, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2019	604'664'600	147'427'400
Crédits supplémentaires	-333'900	-2'117'200
Budget total 2019	604'330'700	145'310'200
Comptes 2019	597'118'015	154'814'098
<b>Différence en fr.</b>	<b>-7'212'685</b>	<b>9'503'898</b>
<b>Différence en %</b>	<b>-1,19%</b>	<b>6,54%</b>

Les charges 2019 sont inférieures au budget total, crédits supplémentaires compris, de 7,21 mios, soit -1,19%. Quant aux revenus, ils sont supérieurs par rapport au budget total pour 9,5 mios, soit 6,54%. Les 19 crédits supplémentaires pour l'année 2019 ont été attribués de la manière suivante, en fonction des montants, selon les règles en vigueur : 4 par la cheffe de Département, 13 par le Conseil d'Etat et 2 par la COFIN. Le nombre de crédits supplémentaires est donc un peu inférieur à celui de 2018.

## c) Comparaison avec les comptes 2018

	Charges	Revenus
Comptes 2018	598'306'545	169'451'320
Comptes 2019	597'118'015	154'814'098
<b>Différence en fr.</b>	<b>-1'188'531</b>	<b>-14'637'221</b>
<b>Différence en %</b>	<b>-0,20%</b>	<b>-8,64%</b>

Les charges 2019 présentent une légère baisse de 1,18 mio par rapport aux comptes 2018, soit une diminution de 0,2%. Les revenus 2019 baissent de manière assez significative par rapport à 2018, pour un montant de 14,6 mios, soit une décroissance de 8,64%. Cette baisse s'explique en particulier par l'adhésion de l'Etat de Vaud à la Convention intercantonale sur le Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier (SIERA) ; SIERA encaisse désormais les recettes qui revenaient jusqu'alors à la DGMR, comme nous aurons l'occasion de le voir plus en détail ci-dessous.

## d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
<b>Charge nette</b>	<b>442'303'916</b>	<b>457'237'200</b>	<b>428'855'226</b>

La valeur de la charge nette aux comptes 2019 est inférieure de 14,9 mios par rapport au budget 2019. En revanche, la charge nette a augmenté par rapport aux comptes 2018, pour un montant de 13,45 mios.

## 3. Remarques générales

Tous les services du DIRH ont des charges inférieures au budget : le Secrétariat général (SG) pour 0,57 mio, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) pour 1,96 mio, la DGNSI pour 1,56 mio, le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) pour 2,54 mios, la Chancellerie pour 0,42 mio et le CCF pour 0,48 mio. On peut s'étonner que les dépenses de 2019 soient en léger recul par rapport à 2018, en dépit des nombreux nouveaux projets conséquents développés par le DIRH, en particulier dans le domaine de l'informatique à la DGNSI ou des transports publics à la DGMR. Une des explications de cette stabilité des charges est en particulier à rechercher dans le succès rencontré par les transports publics : la croissance des recettes générée par la hausse attendue de la fréquentation des usagers permet de stabiliser les subventions accordées par la DGMR à ceux-ci. D'autre part, la DGMR bénéficie globalement d'une baisse de l'enveloppe financière allouée aux métros.

Quant aux revenus, ils sont certes en baisse par rapport à 2018, en raison du transfert d'une partie des recettes de la DGMR vers SIERA. Cette évolution avait toutefois été anticipée au budget 2019 de manière prudente, à tel point que les revenus ont finalement été supérieurs à ceux budgétés, pour un montant de 9,5 mios (crédits supplémentaires inclus).

En conclusion, on peut donc dire que les charges et revenus ont été budgétés de manière prudente et adaptée en 2019 et que la croissance des charges ainsi que l'évolution des revenus sont maîtrisées dans tous les services du DIRH.

## 4. Reports de crédits

## a) 2018 sur 2019 pour un total de 1'269'000 fr.

Service publié	Montant	Description
046 DGMR	874'000	Trafic régional : Mandats non réalisés en 2018
046 DGMR	65'000	Mandat non réalisé en 2018 : Assainissement des passages à niveau
046 DGMR	110'000	Reports des engagements prévus (honoraires 2018)

047 DGNSI	60'000	Etude faisabilité regroupement informatique pédagogique
047 DGNSI	160'000	Outil de surveillance de l'établissement des CECB (certificat énergétique cantonal du bâtiment)

b) 2019 sur 2020 pour un total de 2'372'600 fr.

Service publié	Montant	Description
045 SG-DIRH	100'000	Etude impact réduction vitesse nocturne 50 à 30 km/h
047 DGNSI	810'000	Réécriture des applications métiers Notes Domino
047 DGNSI	130'000	Finalisation des projets GED et Ecrans d'accueil pour la DGEP
047 DGNSI	37'000	Extension GED à l'ensemble de la DGS
047 DGNSI	72'600	Gestion documentaire du SSCM
047 DGNSI	124'000	Outils de fonctionnement ARAS
047 DGNSI	125'000	Registre cantonal des entreprises - adaptation des interfaces FOSC
047 DGNSI	79'000	Migration des géo-données du SAE au format MN95
047 DGNSI	66'000	Evolutions et adaptation du SI du SPOP
047 DGNSI	567'000	Mise en état câblage SPIAC et mise aux normes des installations
054 SPEV	250'000	Système de gestion des formations du CEP
056 CCF	12'000	Mandat de participation au COPIL REFA

## 5. Remarques de détail

### 045 *Secrétariat général (SG-DIRH)*

La croissance des charges par rapport aux comptes 2018, pour un montant d'environ 7 mio, résulte presque uniquement de l'augmentation de la subvention à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (compte 3636), conformément aux dispositions transitoires de la loi du 31 janvier 2017 sur l'accueil de jour des enfants.

3111.2 L'achat d'une nouvelle colonne de lavage professionnelle pour le Centre de vie enfantine de La Fourmi était nécessaire vu l'impossibilité de déménager celle présente dans l'ancien bâtiment (ex-Garderie Mosaïque). Par ailleurs, l'office de l'information sur le territoire a acquis un nouveau plotter pour l'impression de plans.

3132 Le SG a participé, à hauteur de 40'000 fr. au financement d'une étude consacrée à l'impact de la réduction de vitesse nocturne de 50 à 30 km/h sur la qualité de sommeil des Lausannois.e.s. Cette étude a été menée par la DGMR, en collaboration avec le Centre d'investigation et de recherche sur le sommeil du CHUV. La Chancellerie et le SPEV ont aussi participé au financement de cette étude, pour 60'000 fr.

3161 Les économies réalisées aux comptes 2019, d'environ 40 000 fr. par rapport au budget, ont été permises par le processus de numérisation conduit par le SG ; la numérisation réduit les besoins d'impression de plans, etc., notamment à la Centrale des autorisations en matière de construction (CAMAC) et à l'Office de l'information sur le territoire.

- 4210.1 Les recettes sont en augmentation par rapport aux comptes 2018 (4,34 mios, contre 4,06 mios), ce qui s'explique par l'effort supplémentaire réalisé pour le traitement des dossiers liés aux contrôles de l'amiante. Le tarif horaire facturé par le SG a également été augmenté en avril 2019.
- 4309 5 places supplémentaires pour les bébés à la crèche Carambole ont eu une influence sur les recettes de frais de garde facturés aux parents qui sont enregistrées à cette rubrique.
- 4634 Augmentation de la participation payée par le CHUV, suite au déménagement dans de nouveaux locaux du Centre de vie enfantine La Fourmi (qui remplace l'ex-garderie Mosaïque) et principalement utilisée par des employé.e.s du centre hospitalier.
- 4636 Les subventions supplémentaires versées par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) sont dues à l'augmentation, pour 2019, du taux de subventionnement sur la masse salariale éducative des Centres de vie enfantine.

#### **046 Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)**

Les comptes 2019 peuvent être qualifiés de stables par rapport à ceux de 2018, si l'on excepte un événement marquant durant l'année sous revue, soit l'adhésion à la Convention sur le Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier (SIERA). Cette adhésion produit de nombreux effets sur les comptes de la DGMR, en particulier sur les recettes, dans la mesure où une partie d'entre elles sont transférées vers SIERA. La baisse de recettes a toutefois été moins importante qu'escomptée par les responsables de la DGMR, ce qui a permis une bonne maîtrise financière en 2019.

Un processus de facturations et refacturations se répercute également sur plusieurs rubriques comptables de la DGMR, car durant les 6 premiers mois de l'année, toutes les factures ont été absorbées dans les comptes de la DGMR, puis refacturées durant la seconde partie de l'année à SIERA ; ce processus a entraîné une charge de travail élevée pour les collaboratrices et collaborateurs de la DGMR et de SIERA.

L'évolution à la baisse des charges de la DGMR par rapport aux comptes 2018, pour un montant d'environ 14 millions, s'explique en particulier par le succès des transports publics : la croissance des recettes générée par la hausse attendue de la fréquentation des usagères et usagers permet de stabiliser les subventions accordées par la DGMR à ceux-ci. D'autre part, la DGMR bénéficie globalement d'une baisse de l'enveloppe financière allouée aux métros (voir compte 3635).

- 3030 Cette rubrique recouvre les dépenses pour les travailleuses et travailleurs auxiliaires (contrats de durée déterminée pour des arrêts-maladie, maternité, etc.) ; le nom de la rubrique, « travailleurs temporaires », est donc quelque peu trompeur.
- 3090 Pour le personnel des routes nationales, les dépenses de formation basculent dans les comptes de SIERA ; il ne faut donc pas conclure de la baisse des charges par rapport à 2018 une réduction des dépenses de formation. Le reste des dépenses de formation de la DGMR est centralisé au SPEV et celles-ci ont du reste été supérieures à ce qui était budgété.
- 3132 Globalement les dépenses du compte honoraires respectent le budget, dans le détail on constate :
- 3132.1 Les frais de consultants liés à l'adhésion à SIERA ont entraîné des dépenses supplémentaires significatives par rapport au budget, ce qui a entraîné un dépassement de 289'000 fr. entièrement refacturé à cette dernière.
- 3132.2 Les dépenses sont nettement inférieures à ce qui était budgété : la DGMR a en effet peu de maîtrise sur ce compte, car beaucoup d'études financées ici sont commandées par les communes.
- 3141 Quoiqu'en nette hausse par rapport au budget, les dépenses d'entretien des routes sont assez stables par rapport aux comptes 2018 (augmentation d'env. 1 mio pour un total d'env. 47 mios, soit env. +2%). En cours d'année, la DGMR a décidé d'augmenter les moyens dévolus à l'entretien des routes en raison du disponible dégagé dans d'autres rubriques (résultats positifs des transports publics régionaux, baisse moins forte qu'escomptée des recettes après l'adhésion à SIERA, etc.). S'agissant de la sous-rubrique 3141.2, les prestations refacturées par SIERA aux routes cantonales expliquent l'augmentation des dépenses.
- 3301 Le bateau de la gendarmerie qui s'est avéré inutilisable a dû être amorti plus rapidement qu'un investissement ordinaire, en raison justement du fait qu'il n'est pas utilisé ; cela explique le net dépassement par rapport au budget.

- 3635.2 L'enveloppe des prestations en faveur du M2, cumulée avec les effets favorables du décompte du M1 de l'année précédente, ont un impact financier particulièrement marqué en 2019. Pour en comprendre les raisons, il faut rappeler que les métros et les transports urbains en général sont indemnisés selon un décompte effectif. Le décompte d'une année n'est disponible qu'au terme du bouclage des comptes et après le vote de l'assemblée générale, à savoir l'année suivante. Dès lors, l'indemnisation durant l'année civile se fait au moyen d'acomptes, le décompte venant l'année suivante. En l'occurrence, les comptes 2018 des TL ont été approuvés en 2019. Le décompte du M1 pour l'année 2018 s'est avéré très favorable par rapport au budget 2018 et la restitution de la subvention s'est effectuée en 2019. En effet, les rames modernisées ont généré moins d'amortissements, car le coût final de construction s'est avéré moins élevé. De plus, l'entretien au budget était calculé sur des ratios basés sur l'expérience des anciennes rames ; les rames modernisées se sont avérées moins gourmandes en entretien et en énergie. La baisse ou le report de charges d'exploitation, ainsi que les recettes dégagées par les paiements des usagers et usagers ont ainsi permis une baisse de la subvention, pour un montant de presque 8 mio par rapport au budget 2019.
- 4309 Les recettes ont été nettement plus élevées que budgétées en raison de la refacturation à SIERA effectuée en 2019. La DGMR ne pourra pas compter sur cet excédent de recettes en 2020, même si les prestations effectuées pour SIERA par le personnel de la DGMR entraîneront, dans une moindre mesure, des recettes.

#### **047 Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI)**

L'année 2019 se caractérise par une certaine stabilité ; les comptes sont inférieurs de 1,6 mio au budget. La réorganisation de la DGSNI (ex-DSI) a quelque peu ralenti certains projets, ce qui explique le disponible dans certains comptes. On relèvera toutefois des investissements imprévus dans le domaine de la sécurité (compte 3113). L'évolution vers la location de logiciel plutôt que l'acquisition, engagée depuis plusieurs années, se poursuit. Se poursuit également l'augmentation du périmètre des activités de la DGNSI. La marge de manœuvre en postes vacants a été utilisée pour compenser un crédit d'acquisition de logiciels. C'est le principal crédit supplémentaire en 2019. Le montant d'acquisition de licence était donc trop bas au budget 2019. 87,5% des dépenses de la DGNSI sont destinées à de la maintenance ou de l'exploitation ; on peut donc dire qu'une partie importante des charges sont fixes.

- 3113 L'année 2019 a été marquée par une tentative de piratage de données présumée, en vue d'obtenir une rançon. Une enquête pénale est en cours. Des actions de sécurisation ont été entreprises suite à cette affaire (migration d'outils), qui ont un impact sur cette rubrique.
- 3158 Globalement, les dépenses de cette rubrique respectent le budget. Toutefois, la tendance à la location de logiciel (en lieu et place de l'acquisition) explique l'évolution à la hausse de cette rubrique.
- 3300 Les amortissements présentent un décalage entre budget et comptes : les acquisitions de matériel informatique ont été inférieures au budget 2019. Les acquisitions se sont faites plutôt en deuxième partie d'année, la part d'amortissement en 2019 étant d'autant plus faible, puisque l'amortissement démarre le mois suivant l'achat. Relevons encore que le matériel informatique est amorti sur une durée entre 3 et 5 ans (p. ex. 4 ans pour les serveurs). Notons enfin que l'achat de smartphone n'entre pas dans le crédit d'inventaire et que l'amortissement s'étale sur 2 ans.

#### **054 Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)**

Les dépenses du SPEV sont inférieures au budget pour un montant de 2,54 mio env., soit une baisse de 13%. Cet écart s'explique en particulier par des dépenses inférieures sur les réserves pour la réinsertion professionnelle et les places d'apprentissage, mises à la disposition de tous les services et centralisées au SPEV. Le budget mis à disposition de l'ensemble de l'administration cantonale et centralisé au SPEV pour des intérimaires n'a également pas été entièrement consommé.

- 3030 Parmi les services ayant recouru de manière conséquente à des travailleuses et travailleurs intérimaires en 2019, on signalera le Service de la population (SPOP), pour le centre biométrique, à hauteur de 1,4 mio ; la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), pour un montant de 0,43 mio et la Direction générale de la fiscalité, pour 0,12 mio. Les autres services ont des dépenses d'intérimaires inférieures à 100 000 fr. en 2019.

Relevons que les règles de recours aux intérimaires sont strictes : passé 500 heures de travail au sein de l'administration cantonale, ces derniers doivent être régularisés avec contrats d'auxiliaires. Les dépenses pour les intérimaires représentent un montant modeste par rapport à la masse salariale de l'Etat, soit 2,4 mios par rapport à 2 mrds.

- 3090 Un tel compte centralisé permet d'éviter des crédits supplémentaires dans les services pour des dépenses de formation. Cette centralisation des dépenses de formation au SPEV ne concerne pas certains services comme par exemple la Direction générale de la fiscalité, car celle-ci recourt fréquemment à des formations, notamment pour ses taxateurs, et dispose donc de son propre budget de formation.
- 3091 Les fluctuations dans cette rubrique sont fréquentes, au gré du nombre de postes mis au concours chaque année. La publication d'offres d'emplois dans des journaux spécialisés est privilégiée par rapport à la presse généraliste, pour des questions de coût. Le SPEV négocie actuellement avec un célèbre réseau social professionnel en ligne en vue d'y publier des offres d'emploi ; les tarifs y sont cependant élevés.
- 3130.2 La commission de recours sur la réforme de la grille salariale DECFO n'a pas eu besoin de se réunir en 2019. Un montant était cependant budgété car quelques cas sont encore pendants devant les tribunaux.
- 3130.4 Les bulletins de paie en ligne ont permis des économies sur les envois postaux.
- 3132 Le coût des expertises de médecine-conseil augmente, pour un montant de 64 900 fr.
- 4600 Les revenus de la taxe CO2 sont budgétés de manière prudente suite à de mauvaises surprises financières par le passé.

#### **050 Chancellerie d'Etat**

Les comptes 2019 sont plus proches des comptes 2018 que du budget, avec des dépenses inférieures au budget pour env. 0,4 mio. Des économies ponctuelles, évoquées ci-dessous, expliquent cet écart.

- 3030 Un journaliste stagiaire n'a pas été trouvé en 2019, un auxiliaire a donc été engagé pour la réalisation de *La Gazette*, média destiné à l'information du personnel.
- 3060 Un crédit supplémentaire a été débloqué pour financer la pension des anciens conseiller et conseillère d'Etat Maillard et De Quattro. La Chancellerie encaisse en parallèle la prestation de sortie des Retraites populaires (rubrique 4260.2).
- 3102 Le portail LexFind est un outil de recherche qui publie en ligne toutes les législations cantonales.
- 3130.2 La réception prévue de la présidente du Conseil des Etats n'a pas eu lieu, entraînant des dépenses moindres que prévu.
- 3130.4 La Direction des achats et de la logistique (DAL) centralise les contrats postaux et la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) les contrats de téléphonie, ce qui permet des économies.
- 3170 Cette rubrique contient notamment les frais de transport et de représentation des membres du Conseil d'Etat et du Chancelier (montants forfaitaires) ainsi que des frais de séances et d'hébergement et des frais de tenues pour les huissiers. Pour les dépenses hors du périmètre des indemnités forfaitaires, les conseillers d'Etat font des notes de frais soumis à l'approbation de la Chancellerie et celle-ci renseigne les comptabilités des départements en cas de doute sur ces frais.
- 4419 Il s'agit de gains de change.
- 440 Des factures saisies sur le logiciel de comptabilité SAP avec délai de paiement à l'année suivante entraînent un bénéfice sur les taux de change.

#### **056 Contrôle cantonal des finances (CCF)**

L'année 2019 a donné lieu à un programme de travail assez ordinaire par rapport à 2018 qui avait été caractérisée par plusieurs mandats imprévus et d'une ampleur conséquente. On signalera en particulier en 2019 deux crédits supplémentaires compensés : l'un pour la réorganisation de la direction du CCF, avec l'arrivée d'une spécialiste en analyse des données au sein de celle-ci, l'autre pour l'acquisition d'un logiciel permettant d'extraire des données dans le logiciel de gestion SAP. Les comptes 2019 de l'Etat de Vaud ont pu être contrôlés par le CCF, malgré les restrictions sanitaires liées au COVID19, notamment parce qu'un grand nombre de

services de l'Etat a pu numériser les pièces comptables en les scannant. Plusieurs projets de développement informatique actuellement en cours au sein de l'Administration cantonale sont d'ailleurs liés à cette évolution numérique.

3132 On peut relever dans cette rubrique les éléments suivants :

- un report de crédit visant à ce qu'un mandataire du CCF avec lequel un contrat a été signé en 2019 continue à participer aux séances du comité de pilotage de la réforme des achats de l'Etat (RefA) en 2020. Cette réforme soulève en effet plusieurs problématiques importantes en relation avec les offres des prestataires de logiciels informatiques, notamment la problématique de la sécurité des données via les solutions « Cloud », ainsi que le passage progressif à un système de location de logiciel informatique.
- La volonté du CCF de changer de mandataire pour les audits de sécurité informatique, après trois ans avec le même mandataire ; un nouveau mandataire indépendant n'a été trouvé qu'en 2020, ce qui explique une dépense plus faible que budgétée.

3030 Cette rubrique contient notamment un montant disponible dans le cas où les autorités (p. ex. la COFIN) avaient confié au CCF un mandat imprévu en 2019 ; mandats ne figurant pas au programme de travail du CCF.

3130 Cette rubrique contient des dépenses très disparates : frais de téléphone, de surveillance, ainsi qu'émoluments et cotisations ; le poste principal de 11'000 fr. concerne les cotisations versées aux associations professionnelles (« Expert suisse », association professionnelle des spécialistes de l'audit et Association suisse de l'audit interne), ainsi que les émoluments relatifs au renouvellement de l'agrément du CCF et de ses collaborateurs auprès de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR).

4419 Il s'agit d'une écriture sur les gains de change, suite au paiement en euro d'un consultant basé en France.

## 6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2019	121 417 000	7 186 000	114 231 000
Comptes 2019	95 908 313	9 818 943	86 089 371
<b>Ecart</b>	<b>-25 508 687</b>	<b>2 632 943</b>	<b>-28 141 629</b>

Les dépenses nettes d'investissement sont inférieures de 28,1 mios par rapport au budget 2019. Un tel écart substantiel était déjà à relever entre les budgets et les comptes en 2016, 2017 et 2018. Cet écart s'explique en particulier par des investissements nets moins élevés que prévu à la DGMR qui correspondent à des travaux prévus, mais pas débutés (planifications, disponibilités, recours).

SP	Service	Budget	Comptes
045	SG-DIRH	3 715 000	6 021 500
046	DGMR	102 097 000	70 586 452
047	DGNSI	3 960 000	2 701 532
054	SPEV	329 000	200 925
050	Chancellerie	4 130 000	6 578 962
056	CCF	0	0
<b>Total</b>	<b>DIRH</b>	<b>114 231 000</b>	<b>86 089 371</b>

Les investissements informatiques du seul DIRH se montent à 2,7 mios aux comptes 2019. Les investissements pour l'ensemble du groupe informatique de l'administration cantonale vaudoise atteignent un montant de 28 mios qui est dans la moyenne de la période 2015-2017.

## 11.7 Département des finances et des relations extérieures

**Commissaires :** M. Pierre-André Pernoud, rapporteur  
M. Pierre Dessemontet

### 1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré cinq séances à l'examen des comptes 2019 des divers services du DFIRE et des institutions rattachées à ce dernier :

- Cour des comptes
- Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)
- Entretien groupé de l'Office des affaires extérieures (OAE), de Statistique-VD (Stat.VD) et du Secrétariat général (SG)
- Direction générale de la fiscalité (anciennement ACI et Registre foncier)
- Direction générale des immeubles et du patrimoine (anciennement SIPAL)

La sous-commission a pu obtenir tous les renseignements, documents et réponses aux questions posées. Elle remercie tous les chefs de service et les collaboratrices et collaborateurs du département pour leur disponibilité et leurs compétences.

### 2. Récapitulation des comptes 2019

a) Comparaison avec le budget 2019

	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
Budget 2019	616'913'400	6'583'408'800
Comptes 2019	808'623'529	7'217'766'924
<b>Différence en fr.</b>	<b>191'710'129</b>	<b>634'358'124</b>
<b>Différence en %</b>	<b>31.08%</b>	<b>9.64%</b>

b) Comparaison avec le budget 2019, y compris les crédits supplémentaires

	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
Budget 2019	616'913'400	6'583'408'800
Crédits supplémentaires	5'367'200	2'471'500
Budget total 2019	622'280'600	6'585'880'300
Comptes 2019	808'623'529	7'217'766'924
<b>Différence en fr.</b>	<b>186'342'929</b>	<b>631'886'624</b>
<b>Différence en %</b>	<b>29.95%</b>	<b>9.59%</b>

L'augmentation des charges est de 186,3 mios. Ce dépassement budgétaire s'explique principalement par des écritures de bouclément. Une augmentation des revenus est constatée à hauteur de 631,9 mios. Les crédits supplémentaires octroyés en 2019 au DFIRE représentent une augmentation des charges nettes de 5,4 mios concernant essentiellement la DGIP et une augmentation des revenus nets de 2,5 mios.

## c) Comparaison avec les comptes 2018

	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
Comptes 2018	1'111'386'249	7'147'307'273
Comptes 2019	808'623'529	7'217'766'924
<b>Différence en fr.</b>	<b>-302'762'720</b>	<b>70'459'651</b>
<b>Différence en %</b>	<b>-27.24%</b>	<b>0.99%</b>

On peut observer une augmentation des revenus de 70,4 mios. La diminution des charges de 303 mios du DFIRE résulte principalement des écritures de bouclage ainsi que des préfinancements gérés par le SAGEFI.

## d) Comparaison du revenu net

	<b>Comptes 2019</b>	<b>Budget 2019</b>	<b>Comptes 2018</b>
<b>Revenu net</b>	<b>6'409'143'395</b>	<b>5'966'495'400</b>	<b>6'035'921'023</b>

Le revenu net augmente de 373.2 mios par rapport à 2018.

## 3. Reports de crédits

## a) 2018 sur 2019 pour un montant de frs 4'957'400.

<b>Service publié</b>	<b>Montant</b>	<b>Description</b>
048 DGIP	446'800	Travaux au Musée et Jardins botaniques cantonaux
048 DGIP	222'300	Subvention Château La Sarraz
048 DGIP	620'600	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments
048 DGIP	180'000	Subvention 2018 en faveur de la Fondation Château La Sarraz
048 DGIP	3'487'700	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments

## b) 2019 sur 2020 pour un montant de frs 5'770'300.

<b>Service publié</b>	<b>Montant</b>	<b>Description</b>
052 DGF	141'100	Travaux d'assainissement des archives du RF
052 DGF	92'300	Financement d'un regroupement de la taxation des DI
048 DGIP	222'300	Subvention Château La Sarraz
048 DGIP	610'000	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments
048 DGIP	180'000	Subvention 2018 en faveur de la Fondation Château La Sarraz
048 DGIP	851'000	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments
048 DGIP	240'000	Cathédrale de Lausanne – Parcours muséal, étape 1
048 DGIP	3'433'600	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments

#### 4. Remarques générales

L'exercice comptable 2019 fait apparaître un revenu net de 6.409 mrd. Soit une augmentation de revenu de 373.2 mios en comparaison des comptes 2018. Les comptes 2019 du DFIRE bouclent avec un revenu net de 442,6 mios supérieur au budget 2019.

La dette a atteint au 31.12.2019 la somme de 975 mios soit une progression de 100 mios. Cette croissance s'explique principalement par le versement du solde de recapitalisation de la Caisse de pension (319 mios) et la montée en puissance des investissements. La charge des intérêts reste négative (-17 mios) en raison d'intérêts rémunérateurs sur créances fiscales et des taux d'emprunt extrêmement bas.

Les responsables des services soulignent la qualité et la nécessité des formations SAP et MCH2 mises en place par le SAGEFI. Ce système se révèle précieux pour la gestion financière et l'élaboration des budgets.

#### 5. Remarques de détail

##### 051 *Secrétariat général (SG)*

Ce service publié comprend de façon consolidée le secrétariat général du DFIRE (SG), l'entité Statistique Vaud (STAT VD) ainsi que l'Office des affaires extérieures (OAE): sans complément d'information, cette organisation rend la lecture difficile étant donné la nature très différente des activités. L'ensemble des responsables était présent et le détail des informations demandées pour chacune des trois entités a été transmis aux commissaires. Par conséquent, les commentaires rédigés sous chaque entité ne concernent que chacune d'entre elles et non l'ensemble du service. La sous-commission rend attentifs les lecteurs au fait que cette ventilation en trois entités n'est pas visible en détail dans la brochure des comptes dans la mesure où ce document mentionne des données consolidées au niveau du service.

##### *Secrétariat général, Office des affaires extérieures, Statistique Vaud*

Les charges brutes pour l'ensemble du SG-DFIRE (y.c. OAE et Stat-VD) sont supérieures de 194'700 frs comparativement aux comptes 2018. Les revenus progressent de 4'650 frs comparativement aux comptes 2018.

##### *Secrétariat général*

Les dépenses nettes sont inférieures au budget de 1.3 mio.

- 3010 Les salaires du personnel sont inférieurs au budget en raison de postes non repourvus immédiatement et des remplacements de personnes aux salaires inférieurs au salaire médian, mais pratiquement équivalent aux comptes 2018.
- 3132 L'utilisation du montant de la réserve stratégique budgétée à hauteur de 0,6 mio est largement inférieure au budget 2018, son utilisation dépend fortement des projets initiés par le Conseil d'Etat. En l'occurrence un montant de 142'000 frs a été attribué pour le financement de la sécurité des JOJ.
- 3160 Ce compte est soumis aux fluctuations des prix de l'énergie.

##### *Office des affaires extérieures (OAE)*

- 3130 Les participations financières aux conférences intercantionales gouvernementales sont proportionnelles à la population de chaque canton. Cela concerne la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale et la Fondation ch. Les contributions au Conseil du Léman, à la Conférence Trans jurassienne (CTJ) au Centre d'accueil de la Genève internationale (CAGI), ou encore au Comité régional franco-valdo-genevois (CRFG) sont fixes.
- 3132 Production de documents et d'argumentaires, frais de traduction et mandats pour échanges.
- 3631 Attribution au fond du bilan de la part cantonale Interreg. Cette part est gérée par le Canton de Vaud alors que la gestion de la Contribution fédérale est assurée par la coordination régionale Interreg à Neuchâtel.
- 4511 Le montant total des aides versées ne correspond pas forcément aux montants attribués, les versements étant alloués en fonction de l'avancement des projets, en plusieurs tranches.

*Statistique Vaud*

- 3030 Personnel auxiliaire pour la gestion d'enquêtes engagé selon les besoins avérés.
- 3100 Ce poste est proportionnel aux nombres d'impressions.
- 3161 Location photocopieuse.
- 4250 Diminution des ventes de l'annuaire statistique et des publications numéris.

**052 Direction générale de fiscalité (DGF)**

L'administration cantonale des impôts représente une part extrêmement importante des comptes de l'Etat du point de vue des produits, mais il existe toutefois une marge d'incertitude, étant donné qu'ils subissent les effets de la conjoncture économique. Même si les prévisions budgétaires ont été calculées avec toute la rigueur nécessaire, certaines tendances sont imprévisibles.

La situation particulière liée au Covid a été particulièrement bien maîtrisée, une multitude de demandes de renseignements, de modification d'acompte ont été gérées avec du personnel en présentiel et en télétravail qui a géré cette situation inédite d'une manière professionnelle. Une visite du centre d'appel a permis de constater l'efficacité et la compétence du personnel.

La DGF incite les contribuables que cela soit des personnes morales ou des personnes physiques à payer leurs impôts durant la durée du délai de paiement, le dépôt des déclarations d'impôt par voie électronique remporte un franc succès. Une information auprès des jeunes citoyens a été mise sur pied pour les sensibiliser à leur devoir de contribuables, cela devrait permettre d'éviter des procédures néfastes aux deux parties.

L'entrée en vigueur de l'échange automatique des données a généré des dénonciations spontanées non punissables avec des répercussions financières positives pour les comptes de l'Etat, car elle fait émerger bon nombre de biens jusqu'alors non déclarés à l'étranger. L'effet pérenne de ces annonces est à pondérer.

L'évolution des contribuables et se situe aux alentours de 500.000 à ce jour. La population quant à elle a progressé de 0,7 %.

Les charges sont supérieures de 31 mio comparativement aux comptes 2018. Les produits sont inférieurs aux comptes 2018 de 16 mio. Soit une régression de 0.24%. La comparaison de l'évolution des comptes montre, après épurement d'éléments exceptionnels et conjoncturels, une stagnation des revenus fiscaux.

L'entier des comptes du Registre foncier est totalement intégré dans la Direction générale de la fiscalité

*Remarques spécifiques*

- 3010 Inférieure au budget pour des raisons de recrutement de personnel spécialisé, rare sur le marché. Donc pas nommé. Les crédits supplémentaires totalement compensés ont été utilisés à des fins de regroupement d'activité et d'optimisation d'utilisation de locaux
- 3054 De comptes à comptes, augmentation liée à l'augmentation du taux de cotisation aux allocations familiales dans le cadre de la réforme des entreprises (RIE III).
- 3090 Les différentes formations sont maintenues à un niveau performant, les cours volontaires sont largement suivis.
- 3099 Ces montants sont proportionnels aux collaborateurs, ils intègrent également les cadeaux de départ, les décès les primes d'ancienneté.
- 3102 Inférieure au budget lié au changement de modèle d'impression par le recto verso qui permet des économies.
- 3110 Matériel nécessaire pour équiper d'une manière convenable les postes de travail.
- 3120 Frais d'élimination des documents et d'archives.
- 3130 Crédit supplémentaire pour l'assainissement des archives.
- 3137 Taxe-Consultation du RF à distance. Emoluments.
- 3150 Mise à niveau du matériel et meuble de bureau lié à plusieurs regroupements et restructuration de locaux.

- 3161 Renouvellement et changement du parc des photocopieurs.
- 3180 Provision pour débiteurs douteux, les risques sont toujours évalués à leur plus haut niveau de risque, les critères de calculs sont idem à 2018.
- 3181 Pertes sur créance effectives durant l'exercice et à réception des actes de défauts de bien délivrés par les OP.
- 3400 Taux en vigueur à 0,125% pour l'intérêt rémunérateur.
- 4000 Les recettes 2019 sont supérieures de 154 mios par rapport aux comptes 2018.
- 4009 Impôts récupérés après défalcation : la gestion des reprises des actes de défaut de biens permet d'optimiser leur règlement.
- 4010 Baisse du taux d'imposition des entreprises au 01.01.2019 de 8% à 3.33%. Il en résulte une régression de 130,5 mios en comparaison des comptes 2018.
- 4024 Un certain nombre de dossiers exceptionnels explique la progression positive en comparaison du budget 2018. Par contre, il en résulte une régression de 12 mios en regard des comptes 2018.
- 4270 Amendes taxation d'office concernant environ 20'000 cas, l'objectif de la DGF étant de sensibiliser les citoyens confrontés à cette problématique.
- 4401 Intérêt des créances : cet intérêt est à hauteur de 3,5%, la progression de ce compte provient d'un suivi rigoureux des procédures de contentieux, de règlement de cas particuliers, et d'une augmentation des intérêts compensatoires des personnes physiques et progression des déclarations spontanées.

### **053 Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)**

Les amortissements des investissements et la gestion de la dette sont gérés par le SAGEFI. Depuis l'année 2014, les amortissements des divers projets commencent dès la première dépense et sont calculés sur la base des montants effectivement dépensés et non plus sur la base du montant des décrets.

Les amortissements non planifiés à hauteur de 68,5 mios et concernent des objets informatiques, des subventions AF, des assainissements énergétiques des bâtiments ainsi que l'assainissement des routes et bruit.

Les préfinancements s'élèvent à 423, mios les plus importants sont les suivants :

- Préfinancement COVID : 403 mios
- Subvention piscine de Malley, stade la Tuilière, Château d'Hauteville : 18.2 mios
- Archéologie : 2 mios

Les écritures de bouclage pour un montant de 66.8 mios concernent principalement :

- Remboursement prêts EMS : 29,6 mios
- Amortissement des prêts aux transports publics : 12,5 mios
- Remboursement de crédit EMS et institution : 22.2 mios

Les amortissements non planifiés ont pour effet de dégager une marge de manœuvre non encore utilisée de quelque quatre millions. La part au bénéfice de la BNS est difficilement programmable au vu du mode de répartition qui lui est défini au plan fédéral

#### *Remarques spécifiques*

- 3010 Inférieur au budget en raison notamment de la future mise en œuvre de SAP 4 différée.
- 3030 Inférieur au budget par rapport aux besoins liés à SAP 4 différée.
- 3099 Forte différence avec les comptes 2018 liée à la dernière tranche de recapitalisation de la CPEV.
- 3130 Ce compte inclut notamment les frais bancaires et postaux.
- 3300 Amortissement en fonction des dépenses effectives, en principe d'une durée de 10 à 25 ans. Inférieur au budget au vu du retard pris par certains projets pour des raisons administratives.
- 3321 Amortissement non planifié pour un montant de 14,1 mios concernant des objets informatiques.

- 3401 Inférieur au budget lié au renoncement de réalisé un emprunt public en 2019.
- 3419 Gain ou pertes de change sur monnaie étrangère, ce poste n'est jamais budgété, ils résultent de la différence entre le taux du jour appliqué par la banque et le taux hebdomadaire inscrit dans SAP.
- 3612 Compensation des pertes financières des communes liées à la RIE III (motion Mischler) comptes 2018.
- 3499 Charges d'intérêts négatifs facturés par la BCV, entre autres.
- 3636 Remboursement d'emprunts échus contractés par des institutions garanties par l'Etat (EMS) et institutions.
- 3661 Ces amortissements non planifiés génèrent une diminution des charges pérennes.
- 4309 Report sur 2020 lié à un exercice 2019 confortable.
- 4402 Placements financiers : 0 en 2019.
- 4411 Vente de terrain.
- 4419 Nouvelle comptabilisation.
- 4420 Budget 2020 adapté.

#### **048 Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)**

D'une manière globale, la DGIP est un service dont la nature des charges est variable. Par conséquent, le recours fréquent aux crédits supplémentaires est considéré comme normal, compte tenu du nombre substantiel de variations entre le budget et les comptes. Les commissaires de la sous-commission ont pu avoir accès et contrôler la liste complète des opérations.

La stratégie de gestion et d'acquisition des immeubles de l'Etat est de conserver les immeubles destinés aux missions de l'Etat en propriété et d'acquérir tant que faire se peut les immeubles en location. Ce qui devrait avoir pour conséquence une meilleure maîtrise des charges.

Les charges sont supérieures de 1,6 mio par rapport aux comptes 2018. Les revenus sont inférieurs de 2,6 mios par rapport aux comptes 2018.

##### *Remarques spécifiques*

- 3010 Montant inférieur aux comptes et au budget lié à des vacances de postes, voire des départs non programmables, 5 ETP ont été internalisés au centre d'édition.
- 3030 Charges inférieures aux comptes 2018 et largement supérieures au budget 2019 compensées par plusieurs crédits supplémentaires totalement compensés (validés par le Conseil d'Etat et la Commission des finances), et l'engagement de personnel auxiliaire pour les chantiers archéologiques et la DAL. Le budget 2020 a été adapté.
- 3053 Le budget 2020 a été adapté.
- 3102 Plusieurs publications liées aux divers chantiers et projets d'envergure gérés par la DGIP.
- 3104 Comptabilisation des achats de la DAL, destinés à la production ou à la vente de matériel scolaire. Les ventes se font au prix coûtant. Les acquisitions se font principalement tous les quatre ans via des marchés publics.

La DAL imprime également des imprimés pour l'ECA, les Retraites Populaires, etc. et travaille avec une quinzaine d'ETP fixes et une cinquantaine d'emplois auxiliaire.

Le projet de la réforme des achats prend forme.

- 3120 Le prix du mazout et du gaz retenu pour la détermination du budget était supérieur à celui réellement payé. Un suivi de l'assainissement des bâtiments et de l'impact envers les économies d'énergie fait l'objet d'une attention particulière.

Augmentation de surface en comparaison des comptes 2018.

Un certain nombre de recours sont encore pendant concernant les taxes d'évacuation des eaux claires et eaux usées de bâtiments volumineux.

- 3132 Montants fortement influencés par l'intensité des chantiers concernant plusieurs sites archéologiques.
- 3137 Décalage temporel des facturations, évacuation des eaux ville de Lausanne.
- 3144 L'entretien des bâtiments correspond à 1 % de la valeur ECA du parc immobilier, ce qui est légèrement inférieur au taux de la Confédération pour comparaison. Prise en charge de travaux dans d'autres départements et services tant que faire se peut, le solde étant pris en charge par de multiples crédits supplémentaires gérés par ce compte.
- 3636 Concernent essentiellement des travaux archéologiques.
- 3706 La DGIP octroie et contrôle les subventions fédérales pour les travaux de restauration des monuments historiques et des fouilles archéologiques. Convention fédérale pour la période 2016-2020. Ces subventions peuvent atteindre au maximum 20% pour la part cantonale et 20% pour la part fédérale.
- 3635 Subvention en faveur du château de la Sarraz de 180'000 frs.
- 4309 Augmentation du volume produit par le Centre d'édition de la DAL ainsi que des prestations facturées par la DGIP à des tiers. Refacturation des auxiliaires en archéologie à des privés.
- 4430 Loyers inférieurs aux comptes 2018 liés à la vacance de divers immeubles, BAP, cures.
- 4472 Refacturation des logements des concierges (Marcelin, Grange-Verney, Gymnases).
- 4701 Impact MCH2.

#### **059 Cour des comptes**

Les charges sont inférieures de 76'076 frs, par rapport aux comptes 2018. La sous-commission peut constater l'extrême stabilité des comptes de la Cour des comptes. Elle fonctionne avec 8 chefs d'audit qui chacun supervise en principe 2 audits annuels. Un effort particulier sera effectué sur le suivi des recommandations.

- 3000 Crédit supplémentaire, validé par le Conseil d'État afin de régulariser les indemnités d'un magistrat.
- 3030 Le but est de former des stagiaires, par contre cela se révèle ardu au vu de la complexité des audits.
- 3090 Le coût des cours de perfectionnement a été moins onéreux que budgété, suite à la participation à des cours gratuits organisés par des pairs.
- 3100 Matériel fourni par la DAL.
- 3102 Dépliant méthodologique en 2018.
- 3160 Location d'une place de parc supplémentaire.
- 3161 Location photocopieuse.

#### **6. Dépenses d'investissement**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses nettes</b>
Budget 2019	26'252'000	1'700'000	24'552'000
Comptes 2019	24'297'886	1'402'063	22'895'823
<b>Ecart</b>	<b>-1'954'114</b>	<b>-297'937</b>	<b>-1'656'177</b>

## Dépenses nettes par Service publié (SP)

SP	Service	Budget	Comptes
051	SG-DFIRE	0	0
052	DGF	4'600'000	2'141'439
053	SAGEFI	0	0
048	DGIP	19'952'000	20'754'384
059	CC	0	0
<b>Total</b>	<b>DFIRE</b>	<b>24'552'000</b>	<b>22'895'823</b>

**Récapitulation des éléments les plus impactant.***DGIP*

Château cantonal St-Maire Lausanne  
 Heig Yverdon, ass. Énergétique  
 CC3 entretien bâtiment.  
 EPO, infrastructures techniques  
 Acquisition parcelles biopôle

*DGF*

Registres de l'ACV-RCPERS, RCEnt, SITI.  
 Registres de l'ACV-applic. des communes  
 Désengagement de l'Host-fiscalité-tax. PM  
 Changement législatif, poursuites

## Crédits d'investissements à boucler

N° d'EOTP	Désignation	N° d'EMPD	Date du décret	Montant du décret
<b>DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES</b>				
<b>Direction générale des immeubles et du patrimoine</b>				
I.000138.02	Château cantonal	212.2015	28 04 2015	20'712'000
I.000138.01	CE - Château St-Maire Conservation+rest.	411.2011	15.11.2011	2'255'000
1.000220.01	EPO colonie ass. Énergétique	001 2012	11 12 2012	1'337'000
1.000224.01	Parcelle 1223 Payerne	342.2010	14.12.2110	2'200'000
1.000224.02	Surélévation bâtiment 45 Payerne	128.2013	25.03.2014	3'890'000
1.000315.02	Synathlon Dorigny	104.2014	03.12.2013	3'000'000
I.000154.01	Gymnase d'Yverdon, assainissement	056.2008	20.05.2008	18'400'000
I.000155.01	EPCL Vallée Jeunesse Lsne Ass.énerg.	320.2010	05.10.2010	5'684'000
1.000315.03	Synathlon Dorigny	244.2015	06.10.2015	12'475'000
I.000189.01	CLE Epalinges Ass.énergétique	001.2012	11.12.2012	11'950'000
I.000217.01	Prison du Bois-Mermet Lsne Ass.énerg.	001.2012	11.12.2012	1'810'000
I.000216.01	EPSIC Lausanne Ass.énergétique	001.2012	11.12.2012	9'120'000
I.000219.01	EPO Pénitencier Bochuz Orbe	001.2012	11.12.2012	2'117'000

Les objets place du château, acquisition de parcelle Payerne ont été bouclés en 2019. Les objets restant de la DGIP seront bouclés durant l'année 2020 et suivantes.

S'agissant des objets de la DGF dont la gestion est garantie par la DGNSI, les dossiers devraient être bouclés en 2020 et suivantes.

## Direction générale de la fiscalité

I.000204.01	Registre de l'ACV-RCPERS, RCE -040.2013	19.03.2013	7'200'000
I.000204.02	Registre de l'ACV-application des communes - 040.2013	19.03.2013	2'100'000
1.000245.01	Automation vision 2010	22.06.2010	14'099'700
1.000245.02	Automation, crédit additionnel	27.03.2012	973'000

## 11.8 Ordre judiciaire vaudois

**Commissaires :** Mme Florence Gross, rapportrice  
M. Serge Melly

### 057 Ordre judiciaire vaudois

#### 1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission ont rencontré M. Eric Kaltenrieder, Président du Tribunal cantonal, Mme Valérie Midili, secrétaire générale et M. Benoit Duc, responsable financier, pour l'examen des comptes 2019. Les commissaires ont reçu toutes les informations nécessaires à l'analyse des comptes et ils remercient ces personnes pour leur collaboration et leur disponibilité.

#### 2. Récapitulation des comptes 2019

a) Comparaison avec le budget 2019

	Charges	Revenus
Budget 2019	155'669'200	86'962'100
Comptes 2019	154'335'605	91'703'304
<b>Différence en fr.</b>	<b>-1'333'595</b>	<b>4'741'204</b>
<b>Différence en %</b>	<b>-0.86%</b>	<b>5.45%</b>

b) Comparaison avec le budget total 2019, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2019	155'669'200	86'962'100
Crédits supplémentaires	502'000	907'000
Budget total 2019	156'171'200	87'869'100
Comptes 2019	154'335'605	91'703'304
<b>Différence en fr.</b>	<b>1'835'595</b>	<b>3'834'204</b>
<b>Différence en %</b>	<b>-1.18%</b>	<b>4.36%</b>

c) Comparaison avec les comptes 2018

	Charges	Revenus
Comptes 2018	151'536'778	89'827'927
Comptes 2019	154'335'605	91'703'304
<b>Différence en fr.</b>	<b>2'798'826</b>	<b>1'875'377</b>
<b>Différence en %</b>	<b>1.85%</b>	<b>2.09%</b>

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
<b>Charge nette</b>	<b>62'632'301</b>	<b>68'707'100</b>	<b>61'708'851</b>

### 3. Reports de crédits

a) Reports de crédits 2018 sur 2019

Service publié	Montant	Description
057 OJV	30'000	Achat de mobilier non réalisé en 2018

b) Reports de crédits 2019 sur 2020

Néant

### 4. Remarques générales

La charge nette de ce service est inférieure de 6 mio par rapport au budget, ceci grâce à une diminution de charges de 1.3 mio et des revenus supplémentaires de 4.8 mio.

Les éléments principaux qui ont influencé les comptes 2019 en rapport avec les budgets sont une diminution des frais de détention et des charges du personnel salarié, auxiliaire et occasionnel. A l'inverse, les indemnités d'avocats d'office au pénal, les indemnités aux curateurs de personnes indigentes et les frais de port ont dépassé le budget. Enfin, les revenus sont nettement supérieurs au budget, tant pour les émoluments administratifs que ceux des tribunaux.

7 crédits supplémentaires ont été octroyés en 2019 (charges nettes 502'000 fr., revenus nets 907'000 fr., total net -405'000 fr.).

#### Remarques supplémentaires

3130.1 Activité soutenue des différents offices.

3130.8 Nombre de curateurs privés à indemniser plus élevé que prévu.

3135.1 Comme dans d'autres services (SPEN, Ministère Public), les charges liées aux détenus placés à l'extérieur du canton sont en forte augmentation.

3135.2 Les frais de détention pour mineurs se stabilisent.

3199 Augmentation conséquente des indemnisations des avocats d'office au pénal en lien avec la judiciarisation des affaires.

4210 L'augmentation reflète l'activité intense des offices des poursuites et des faillites ainsi que de l'office cantonal du registre du commerce.

### 5. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2019	2'000'000	0	2'000'000
Comptes 2019	3'777'600	0	3'777'600
<b>Ecart</b>	<b>1'777'600</b>	<b>0</b>	<b>1'777'600</b>

## 11.9 Secrétariat général du Grand Conseil

**Commissaires** Mme Claire Richard  
M. Alberto Cherubini, rapporteur

### 1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a rencontré M. Igor Santucci, secrétaire général, ainsi que M. Sylvain Jaquenoud, secrétaire général adjoint. Qu'ils soient remerciés pour les réponses claires et détaillées apportées à nos questions.

### 2. Récapitulation des comptes 2019

#### a) Comparaison avec le budget 2019

	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
Budget 2019	8'522'400	32'200
Comptes 2019	7'913'064	38'992
<b>Différence en fr.</b>	<b>-609'336</b>	<b>6'792</b>
<b>Différence en %</b>	<b>-7.15%</b>	<b>21.09%</b>

#### b) Comparaison avec le budget 2019, y compris les crédits supplémentaires

	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
Budget 2019	8'522'400	32'200
Crédits supplémentaires	14'500	14'500
Budget total 2019	8'536'900	46'700
Comptes 2019	7'913'064	38'992
<b>Différence en fr.</b>	<b>-623'836</b>	<b>-7'708</b>
<b>Différence en %</b>	<b>-7.31%</b>	<b>-16.51%</b>

#### c) Comparaison avec les comptes 2018

	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
Comptes 2018	7'824'644	18'136
Comptes 2019	7'913'064	38'992
<b>Différence en fr.</b>	<b>88'420</b>	<b>20'856</b>
<b>Différence en %</b>	<b>1.13%</b>	<b>115.00%</b>

#### d) Comparaison de la charge nette

	<b>Comptes 2019</b>	<b>Budget 2019</b>	<b>Comptes 2018</b>
<b>Charge nette</b>	<b>7'874'072</b>	<b>8'490'200</b>	<b>7'806'508</b>

### 3. Reports de crédits

a) 2018 sur 2019

Néant.

b) 2019 sur 2020

Néant.

### 4. Remarques de détail

3000 Le libellé « ... et juges » est une écriture standard de comptabilité. Aucun salaire n'est versé à un juge, ce montant concerne uniquement les jetons de présences des députés.

3001 Idem.

3130 Prestations de services de tiers, principaux postes :

- Frais de port
- Frais de téléphonie
- Frais de représentation
- Frais d'organisation de congrès, conférences, séminaires
- Frais des experts de la Commission de présentation et de la Commission des visiteurs
- Cotisations à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
- Cotisations au Bureau interparlementaire de coordination (BIC) résultant de la CoParl

3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc. :

- Mandat de régie du Parlement à l'entreprise Sonomix (dès le budget 2020, figure sous 3050)
- Photographies officielles (en particulier des députés)
- Frais d'hébergement du Bulletin du Grand Conseil sur Scriptorium
- Mandats à des conseils juridiques donnés par le Bureau
- Frais de traduction et interprétation

4260 Cet excédent de revenus par rapport au budget provient essentiellement du remboursement, par les députées et députés concerné-e-s, des billets d'entrée de leurs accompagnantes et accompagnants à la Fête des Vignerons.

### 5. Dépenses d'investissement

Néant.

## Titre de la séance: Grand Conseil du 30.06.2020 et 01.07.2020

---

<b>Date</b>	01.07.2020
<b>Début</b>	11:46:58
<b>Fin</b>	11:47:19
<b>Type de vote</b>	Vote 1 sur 3
<b>Qui peut participer au vote ?</b>	Uniquement les participants possédant un badge
<b>Options de secret</b>	Niveau global : Tous les opérateurs Niveau individuel : Participants
<b>Sujet de l'ordre du jour</b>	Point de vote 44.2 20_RES_043, vote sur la résolution Y. Glayre et consorts, appel nominal
<b>Description</b>	

---

### Résultat

<b>[2] Oui</b>	39/39
<b>[3] Abst.</b>	11/11
<b>[4] Non</b>	60/60
<b>Total des votants (participants/ pondération)</b>	110/110
<b>Total des non-votants (participants/ pondération)</b>	8/8
<b>Disposant du droit de vote (participants/ pondération)</b>	118/118

### Conclusion du vote

4 Non

Vote à l'unanimité False

---

ID	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
7		Aminian Taraneh	SOC		Non[4]	1
89		Attinger Doepper Claire	SOC			1
33		Baehler Bech Anne	VER		Non[4]	1
88		Balet Stéphane	PSY, SOC		Non[4]	1
32		Baux Céline			Oui[2]	1
79		Berthoud Alexandre	PLR		Oui[2]	1
78		Bettschart-Narbel Florence	PLR		Non[4]	1
87		Bezençon Jean-Luc	PLR		Non[4]	1

---

## Titre de la séance: Grand Conseil du 30.06.2020 et 01.07.2020

43	Bolay Nicolas	UDC	Oui[2]	1
75	Bouverat Arnaud	SOC	Oui[2]	1
97	Buclin Hadrien	EP	Abst.[3]	1
6	Butera Sonya	SOC		1
65	Byrne Garelli Josephine	PLR	Oui[2]	1
173	Cachin Jean-François	PLR	Non[4]	1
179	Cala Sébastien	SOC	Non[4]	1
45	Chapuisat Jean-François	VL	Abst.[3]	1
67	Cherbuin Amélie	SOC	Non[4]	1
69	Chevalley Christine	PLR		1
188	Chevalley Jean-Bernard	UDC	Oui[2]	1
82	Chevalley Jean-Rémy		Non[4]	1
107	Chollet Jean-Luc		Oui[2]	1
100	Christen Jérôme	AdC	Oui[2]	1
178	Clerc Aurélien	PLR	Oui[2]	1
26	Cornamusaz Philippe	PLR	Abst.[3]	1
49	Courdesse Régis	VL	Non[4]	1
200	Cretegy Laurence	PLR	Non[4]	1
91	Cuendet Schmidt Muriel	SOC	Non[4]	1
110	Cuérel Julien	UDC	Oui[2]	1
162	Deillon Fabien	UDC	Oui[2]	1
163	Démétriadès Alexandre	SOC	Non[4]	1
176	Desarzens Eliane	SOC	Non[4]	1
177	Dessemontet Pierre	SOC	Non[4]	1
197	Develey Daniel	PLR	Non[4]	1
194	Dubois Carole	PLR	Non[4]	1
72	Durussel José	UDC	Oui[2]	1
167	Echenard Cédric	SOC	Non[4]	1
191	Eggenberger Julien	SOC	Non[4]	1
10	Epars Olivier	VER	Non[4]	1
93	Evéquoz Séverine	VER	Non[4]	1
36	Ferrari Yves	VER	Non[4]	1
13	Fonjallaz Pierre	VER	Non[4]	1
8	Freymond Isabelle	SOC	Non[4]	1
104	Freymond Sylvain	UDC	Oui[2]	1
44	Fuchs Circé	AdC	Oui[2]	1
199	Gander Hugues		Non[4]	1

## Titre de la séance: Grand Conseil du 30.06.2020 et 01.07.2020

48	Gaudard Guy	PLR	Oui[2]	1
25	Gay Maurice	PLR	Non[4]	1
40	Genoud Alice	VER		1
193	Genton Jean-Marc	PLR	Abst.[3]	1
165	Gardon Jean-Claude	SOC	Non[4]	1
34	Glauser Krug Sabine	VER		1
189	Glauser Nicolas	UDC	Oui[2]	1
38	Glayre Yann	UDC	Oui[2]	1
101	Gross Florence	PLR	Oui[2]	1
35	Guarna Salvatore	SOC	Non[4]	1
186	Induni Valérie	SOC	Non[4]	1
77	Jaccard Nathalie	VER	Non[4]	1
180	Jaccoud Jessica	SOC	Non[4]	1
90	Jaques Vincent	SOC	Non[4]	1
17	Jobin Philippe	UDC		1
102	Karlen Dylan	UDC	Oui[2]	1
74	Keller Vincent	EP	Abst.[3]	1
19	Liniger Philippe	UDC	Oui[2]	1
66	Luccarini Yvan	EP	Abst.[3]	1
9	Mahaim Raphaël	VER	Non[4]	1
98	Marion Axel	AdC	Non[4]	1
181	Mattenberger Nicolas	SOC	Non[4]	1
174	Matter Claude	PLR	Non[4]	1
52	Meldem Martine	V'L	Abst.[3]	1
14	Métraux-Botteron Anne-Laure	VER	Non[4]	1
55	Miéville Laurent	V'L	Abst.[3]	1
21	Mischler Maurice	VER	Non[4]	1
80	Mojon Gérard	PLR	Oui[2]	1
161	Montangero Stéphane	SOC	Non[4]	1
202	Mottier Pierre-François	PLR	Oui[2]	1
71	Neumann Sarah	SOC	Non[4]	1
168	Neyroud Maurice	PLR	Non[4]	1
31	Nicod Bernard	PLR	Oui[2]	1
37	Nicolet Jean-Marc	VER	Abst.[3]	1
22	Pahud Yvan	UDC	Oui[2]	1
68	Pedroli Sébastien	SOC	Non[4]	1

## Titre de la séance: Grand Conseil du 30.06.2020 et 01.07.2020

70	Pernoud Pierre-André	UDC	Oui[2]	1
169	Petermann Olivier	PLR	Non[4]	1
81	Pointet Cloé	V'L	Abst.[3]	1
183	Probst Delphine	SOC	Non[4]	1
1	Radice Jean-Louis	AdC	Oui[2]	1
16	Rey-Marion Alette	UDC	Oui[2]	1
86	Rezzo Stéphane	PLR	Oui[2]	1
59	Richard Claire	V'L	Abst.[3]	1
171	Rime Anne-Lise	PLR	Non[4]	1
30	Romanens Pierre-André	PLR	Non[4]	1
187	Romano-Malagrifa Myriam	SOC		1
54	Roulet-Grin Pierrette	PLR CD, PLR	Oui[2]	1
15	Rubattel Denis	UDC	Oui[2]	1
28	Ruch Daniel	PLR	Oui[2]	1
175	Rydlo Alexandre	SOC	Non[4]	1
184	Ryf Monique	SOC	Non[4]	1
51	Schaller Graziella	V'L	Oui[2]	1
182	Schelker Carole	PLR	Oui[2]	1
172	Simonin Patrick	PLR	Oui[2]	1
24	Soldini Sacha	UDC	Oui[2]	1
170	Sonnay Eric	PLR	Non[4]	1
42	Sordet Jean-Marc	UDC	Oui[2]	1
23	Studer Léonard	VER	Non[4]	1
18	Stürner Felix	VER	Non[4]	1
195	Suter Nicolas	PLR	Non[4]	1
84	Thalmann Muriel	SOC	Non[4]	1
103	Thuillard Jean-François	UDC		1
29	Trolliet Daniel	SOC	Non[4]	1
73	Tschopp Jean	SOC	Non[4]	1
47	Venizelos Vassilis	VERTS	Non[4]	1
192	Vuilleumier Marc	EP	Non[4]	1
109	Wahlen Marion	PLR	Non[4]	1
196	Weidmann Yenny Chantal	PLR	Non[4]	1
12	Weissert Cédric	UDC	Oui[2]	1
56	Wüthrich Andreas	VER	Oui[2]	1
94	Zünd Georges	PLR	Oui[2]	1
164	Zwahlen Pierre	VER	Non[4]	1

## Titre de la séance: Grand Conseil du 30.06.2020 et 01.07.2020

---

<b>Date</b>	01.07.2020
<b>Début</b>	15:52:59
<b>Fin</b>	15:53:19
<b>Type de vote</b>	Vote 1 sur 3
<b>Qui peut participer au vote ?</b>	Uniquement les participants possédant un badge
<b>Options de secret</b>	Niveau global : Tous les opérateurs Niveau individuel : Participants
<b>Sujet de l'ordre du jour</b>	Point de vote 28.2 178, 1er débat, art. 2a, amdt Buclin-Miéville
<b>Description</b>	

---

### Résultat

[2] Oui	54/54
[3] Abst.	2/2
[4] Non	59/59
<b>Total des votants (participants/ pondération)</b>	115/115
<b>Total des non-votants (participants/ pondération)</b>	2/2
<b>Disposant du droit de vote (participants/ pondération)</b>	117/117

### Conclusion du vote

4 Non

Vote à l'unanimité False

---

# Titre de la séance: Grand Conseil du 30.06.2020 et 01.07.2020

---

<b>Date</b>	01.07.2020
<b>Début</b>	15:54:06
<b>Fin</b>	15:54:27
<b>Type de vote</b>	Vote 1 sur 3
<b>Qui peut participer au vote ?</b>	Uniquement les participants possédant un badge
<b>Options de secret</b>	Niveau global : Tous les opérateurs Niveau individuel : Participants
<b>Sujet de l'ordre du jour</b>	Point de vote 28.3 178, 1er débat, art. 2a, amdt Buclin-Miéville, appel nominal
<b>Description</b>	

---

## Résultat

<b>[2] Oui</b>	54/54
<b>[3] Abst.</b>	2/2
<b>[4] Non</b>	59/59
<b>Total des votants (participants/pondération)</b>	115/115
<b>Total des non-votants (participants/pondération)</b>	2/2
<b>Disposant du droit de vote (participants/117/117 pondération)</b>	

## Conclusion du vote

4 Non

**Vote à l'unanimité** False

---

ID	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
89		Attinger Doepper Claire	SOC		Oui[2]	1
33		Baehler Bech Anne	VER		Oui[2]	1
88		Balet Stéphane	PSY, SOC		Oui[2]	1
32		Baux Céline			Non[4]	1
79		Berthoud Alexandre	PLR		Non[4]	1
78		Bettschart-Narbel Florence	PLR		Non[4]	1
87		Bezençon Jean-Luc	PLR		Non[4]	1
43		Bolay Nicolas	UDC		Non[4]	1

---

## Titre de la séance: Grand Conseil du 30.06.2020 et 01.07.2020

75	Bouverat Arnaud	SOC	Oui[2]	1
97	Buclin Hadrien	EP	Oui[2]	1
6	Butera Sonya	SOC		1
65	Byrne Garelli Josephine	PLR	Non[4]	1
173	Cachin Jean-François	PLR	Non[4]	1
179	Cala Sébastien	SOC	Oui[2]	1
45	Chapuisat Jean-François	V'L	Oui[2]	1
67	Cherbuin Amélie	SOC	Oui[2]	1
69	Chevalley Christine	PLR	Non[4]	1
82	Chevalley Jean-Rémy		Non[4]	1
107	Chollet Jean-Luc		Non[4]	1
100	Christen Jérôme	AdC	Oui[2]	1
178	Clerc Aurélien	PLR	Oui[2]	1
26	Cornamusaz Philippe	PLR	Non[4]	1
49	Courdesse Régis	V'L	Oui[2]	1
200	Cretegnny Laurence	PLR	Non[4]	1
91	Cuendet Schmidt Muriel	SOC	Oui[2]	1
110	Cuérel Julien	UDC	Non[4]	1
162	Deillon Fabien	UDC	Non[4]	1
163	Démétriadès Alexandre	SOC	Oui[2]	1
176	Desarzens Eliane	SOC	Oui[2]	1
177	Dessemontet Pierre	SOC	Oui[2]	1
197	Develey Daniel	PLR	Non[4]	1
194	Dubois Carole	PLR	Non[4]	1
20	Ducommun Philippe	UDC	Non[4]	1
72	Durussel José	UDC	Non[4]	1
190	Echenard Cédric	SOC	Oui[2]	1
191	Eggenberger Julien	SOC	Oui[2]	1
10	Epars Olivier	VER	Oui[2]	1
93	Évéquoz Séverine	VER	Oui[2]	1
39	Favrod Pierre-Alain	UDC	Non[4]	1
36	Ferrari Yves	VER	Oui[2]	1
13	Fonjallaz Pierre	VER	Oui[2]	1
8	Freymond Isabelle	SOC	Oui[2]	1
104	Freymond Sylvain	UDC	Non[4]	1
44	Fuchs Circé	AdC	Oui[2]	1
199	Gander Hugues		Non[4]	1

## Titre de la séance: Grand Conseil du 30.06.2020 et 01.07.2020

48	Gaudard Guy	PLR	Non[4]	1
25	Gay Maurice	PLR	Non[4]	1
40	Genoud Alice	VER	Oui[2]	1
193	Genton Jean-Marc	PLR	Non[4]	1
92	Germain Philippe	PLR	Non[4]	1
165	Gardon Jean-Claude	SOC	Abst.[3]	1
34	Glauser Krug Sabine	VER	Oui[2]	1
189	Glauser Nicolas	UDC	Non[4]	1
38	Glaysre Yann	UDC	Non[4]	1
101	Gross Florence	PLR		1
35	Guarna Salvatore	SOC	Non[4]	1
186	Induni Valérie	SOC	Oui[2]	1
77	Jaccard Nathalie	VER	Oui[2]	1
180	Jaccoud Jessica	SOC	Oui[2]	1
90	Jaques Vincent	SOC	Oui[2]	1
60	Jaquier Rémy	PLR	Non[4]	1
17	Jobin Philippe	UDC	Non[4]	1
102	Karlen Dylan	UDC	Non[4]	1
74	Keller Vincent	EP	Oui[2]	1
19	Liniger Philippe	UDC	Non[4]	1
66	Luccarini Yvan	EP	Oui[2]	1
9	Mahaim Raphaël	VER	Oui[2]	1
98	Marion Axel	AdC	Oui[2]	1
181	Mattenberger Nicolas	SOC	Non[4]	1
174	Matter Claude	PLR	Non[4]	1
95	Meienberger Daniel	PLR	Non[4]	1
52	Meldem Martine	V'L	Oui[2]	1
55	Miéville Laurent	V'L	Oui[2]	1
21	Mischler Maurice	VER	Oui[2]	1
80	Mojon Gérard	PLR	Non[4]	1
161	Montangero Stéphane	SOC	Oui[2]	1
202	Mottier Pierre-François	PLR	Non[4]	1
168	Neyroud Maurice	PLR	Non[4]	1
31	Nicod Bernard	PLR	Non[4]	1
37	Nicolet Jean-Marc	VER	Oui[2]	1
166	Paccaud Yves	SOC	Abst.[3]	1
22	Pahud Yvan	UDC	Non[4]	1

## Titre de la séance: Grand Conseil du 30.06.2020 et 01.07.2020

70	Pernoud Pierre-André	UDC	Non[4]	1
169	Petermann Olivier	PLR	Non[4]	1
81	Pointet Cloé	V'L	Oui[2]	1
183	Probst Delphine	SOC	Oui[2]	1
16	Rey-Marion Alette	UDC	Non[4]	1
86	Rezso Stéphane	PLR	Non[4]	1
59	Richard Claire	V'L	Oui[2]	1
171	Rime Anne-Lise	PLR	Non[4]	1
30	Romanens Pierre-André	PLR	Non[4]	1
187	Romano-Malagrifa Myriam	SOC	Oui[2]	1
54	Roulet-Grin Pierrette	PLR CD, PLR	Non[4]	1
15	Rubattel Denis	UDC	Non[4]	1
28	Ruch Daniel	PLR	Non[4]	1
175	Rydlo Alexandre	SOC	Oui[2]	1
184	Ryf Monique	SOC	Oui[2]	1
51	Schaller Graziella	V'L	Oui[2]	1
182	Schelker Carole	PLR	Oui[2]	1
172	Simonin Patrick	PLR	Non[4]	1
24	Soldini Sacha	UDC	Non[4]	1
170	Sonnay Eric	PLR	Non[4]	1
42	Sordet Jean-Marc	UDC	Non[4]	1
23	Studer Léonard	VER	Oui[2]	1
18	Stürner Felix	VER	Oui[2]	1
195	Suter Nicolas	PLR	Non[4]	1
84	Thalmann Muriel	SOC	Oui[2]	1
103	Thuillard Jean-François	UDC	Non[4]	1
73	Tschopp Jean	SOC	Oui[2]	1
47	Venizelos Vassilis	VERTS	Oui[2]	1
192	Vuilleumier Marc	EP	Oui[2]	1
109	Wahlen Marion	PLR	Non[4]	1
196	Weidmann Yenny Chantal	PLR	Non[4]	1
12	Weissert Cédric	UDC	Non[4]	1
56	Wüthrich Andreas	VER	Oui[2]	1
94	Zünd Georges	PLR	Non[4]	1
164	Zwahlen Pierre	VER	Oui[2]	1

# Titre de la séance: Grand Conseil du 30.06.2020 et 01.07.2020

---

<b>Date</b>	01.07.2020
<b>Début</b>	16:48:14
<b>Fin</b>	16:48:35
<b>Type de vote</b>	Vote 1 sur 3
<b>Qui peut participer au vote ?</b>	Uniquement les participants possédant un badge
<b>Options de secret</b>	Niveau global : Tous les opérateurs Niveau individuel : Participants
<b>Sujet de l'ordre du jour</b>	Point de vote 19.2 20_MOT_143, transformé par son auteur en POS : renvoi au CE (oui) - renvoi en comm. (non), appel nominal
<b>Description</b>	

---

## Résultat

<b>[2] Oui</b>	55/55
<b>[3] Abst.</b>	2/2
<b>[4] Non</b>	47/47
<b>Total des votants (participants/ pondération)</b>	104/104
<b>Total des non-votants (participants/ pondération)</b>	6/6
<b>Disposant du droit de vote (participants/ pondération)</b>	110/110

## Conclusion du vote

2 Oui

**Vote à l'unanimité** False

---

ID	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
33		Baehler Bech Anne	VER		Oui[2]	1
88		Balet Stéphane	PSY, SOC		Oui[2]	1
32		Baux Céline			Non[4]	1
79		Berthoud Alexandre	PLR		Non[4]	1
78		Bettschart-Narbel Florence	PLR		Non[4]	1
87		Bezençon Jean-Luc	PLR		Non[4]	1
43		Bolay Nicolas	UDC		Non[4]	1
75		Bouverat Arnaud	SOC			1

---

# Titre de la séance: Grand Conseil du 30.06.2020 et 01.07.2020

97	Buclin Hadrien	EP	Oui[2]	1
6	Butera Sonya	SOC		1
65	Byrne Garelli Josephine	PLR	Non[4]	1
173	Cachin Jean-François	PLR		1
45	Chapuisat Jean-François	V'L	Oui[2]	1
67	Cherbuin Amélie	SOC	Oui[2]	1
82	Chevalley Jean-Rémy		Non[4]	1
107	Chollet Jean-Luc		Oui[2]	1
100	Christen Jérôme	AdC	Oui[2]	1
178	Clerc Aurélien	PLR	Non[4]	1
26	Cornamusaz Philippe	PLR	Non[4]	1
49	Courdesse Régis	V'L	Oui[2]	1
200	Creteigny Laurence	PLR	Non[4]	1
91	Cuendet Schmidt Muriel	SOC	Oui[2]	1
110	Cuérel Julien	UDC	Oui[2]	1
162	Deillon Fabien	UDC	Non[4]	1
163	Démétriadès Alexandre	SOC	Oui[2]	1
176	Desarzens Eliane	SOC	Oui[2]	1
177	Dessemontet Pierre	SOC	Oui[2]	1
197	Develey Daniel	PLR	Non[4]	1
194	Dubois Carole	PLR	Non[4]	1
20	Ducommun Philippe	UDC	Oui[2]	1
72	Durussel José	UDC	Non[4]	1
190	Echenard Cédric	SOC	Oui[2]	1
191	Eggenberger Julien	SOC		1
10	Epars Olivier	VER	Oui[2]	1
93	Evéquoze Séverine	VER	Oui[2]	1
39	Favrod Pierre-Alain	UDC	Oui[2]	1
13	Fonjallaz Pierre	VER	Oui[2]	1
8	Freymond Isabelle	SOC	Oui[2]	1
44	Fuchs Circé	AdC	Oui[2]	1
199	Gander Hugues		Abst.[3]	1
48	Gaudard Guy	PLR	Oui[2]	1
25	Gay Maurice	PLR	Non[4]	1
40	Genoud Alice	VER	Oui[2]	1
193	Genton Jean-Marc	PLR	Non[4]	1
92	Germain Philippe	PLR	Non[4]	1

## Titre de la séance: Grand Conseil du 30.06.2020 et 01.07.2020

165	Glardon Jean-Claude	SOC	Oui[2]	1
34	Glauser Krug Sabine	VER	Oui[2]	1
189	Glauser Nicolas	UDC	Non[4]	1
38	Glaysre Yann	UDC	Oui[2]	1
101	Gross Florence	PLR	Non[4]	1
35	Guarna Salvatore	SOC	Non[4]	1
186	Induni Valérie	SOC	Oui[2]	1
77	Jaccard Nathalie	VER	Oui[2]	1
180	Jaccoud Jessica	SOC		1
90	Jaques Vincent	SOC	Oui[2]	1
60	Jaquier Rémy	PLR	Non[4]	1
102	Karlen Dylan	UDC	Oui[2]	1
74	Keller Vincent	EP	Oui[2]	1
19	Liniger Philippe	UDC	Non[4]	1
66	Luccarini Yvan	EP	Oui[2]	1
9	Mahaim Raphaël	VER	Oui[2]	1
98	Marion Axel	AdC	Oui[2]	1
181	Mattenberger Nicolas	SOC	Oui[2]	1
174	Matter Claude	PLR	Non[4]	1
95	Meienberger Daniel	PLR	Non[4]	1
52	Meldem Martine	V'L	Non[4]	1
55	Miéville Laurent	V'L	Oui[2]	1
21	Mischler Maurice	VER	Oui[2]	1
80	Mojon Gérard	PLR	Non[4]	1
161	Montangero Stéphane	SOC	Oui[2]	1
202	Mottier Pierre-François	PLR	Non[4]	1
168	Neyroud Maurice	PLR	Non[4]	1
31	Nicod Bernard	PLR	Non[4]	1
37	Nicolet Jean-Marc	VER	Oui[2]	1
166	Paccaud Yves	SOC	Abst.[3]	1
22	Pahud Yvan	UDC	Oui[2]	1
70	Pernoud Pierre-André	UDC	Non[4]	1
169	Petermann Olivier	PLR	Non[4]	1
81	Pointet Cloé	V'L	Oui[2]	1
183	Probst Delphine	SOC	Oui[2]	1
16	Rey-Marion Alette	UDC	Non[4]	1
86	Rezso Stéphane	PLR	Non[4]	1

## Titre de la séance: Grand Conseil du 30.06.2020 et 01.07.2020

59	Richard Claire	V'L	Oui[2]	1
171	Rime Anne-Lise	PLR	Non[4]	1
30	Romanens Pierre-André	PLR	Non[4]	1
187	Romano-Malagrifa Myriam	SOC	Oui[2]	1
54	Roulet-Grin Pierrette	PLR CD, PLR	Non[4]	1
15	Rubattel Denis	UDC	Oui[2]	1
28	Ruch Daniel	PLR	Non[4]	1
175	Rydlo Alexandre	SOC	Oui[2]	1
184	Ryf Monique	SOC		1
51	Schaller Graziella	V'L	Oui[2]	1
182	Schelker Carole	PLR	Non[4]	1
172	Simonin Patrick	PLR	Non[4]	1
24	Soldini Sacha	UDC	Oui[2]	1
170	Sonnay Eric	PLR	Non[4]	1
42	Sordet Jean-Marc	UDC	Non[4]	1
23	Studer Léonard	VER	Oui[2]	1
18	Stürner Felix	VER	Non[4]	1
195	Suter Nicolas	PLR	Non[4]	1
84	Thalman Muriel	SOC	Oui[2]	1
103	Thuillard Jean-François	UDC	Non[4]	1
73	Tschopp Jean	SOC	Oui[2]	1
47	Venizelos Vassilis	VERTS	Oui[2]	1
192	Vuilleumier Marc	EP	Oui[2]	1
196	Weidmann Yenny Chantal	PLR	Non[4]	1
12	Weissert Cédric	UDC	Non[4]	1
56	Wüthrich Andreas	VER	Oui[2]	1
94	Zünd Georges	PLR	Non[4]	1
164	Zwahlen Pierre	VER	Oui[2]	1